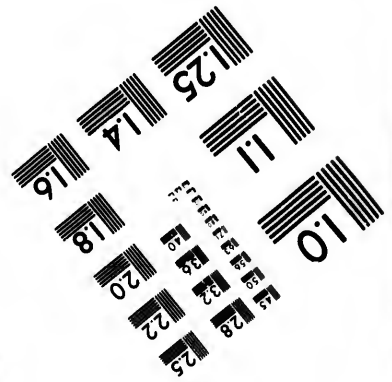
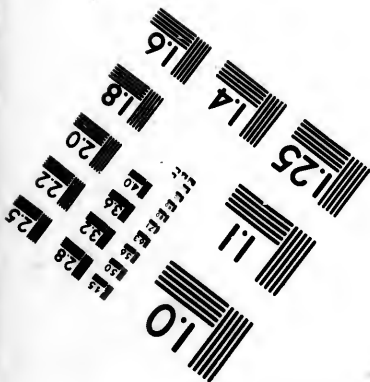
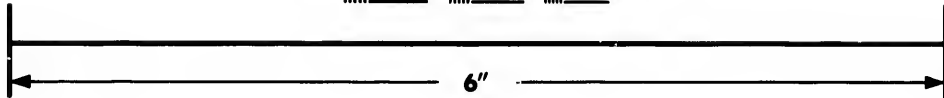
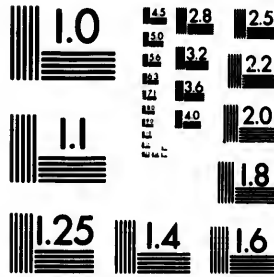


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36
40
44
48
52
56
60
64
68
72
76
80
84
88
92
96
100

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88
90
92
94
96
98
100

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

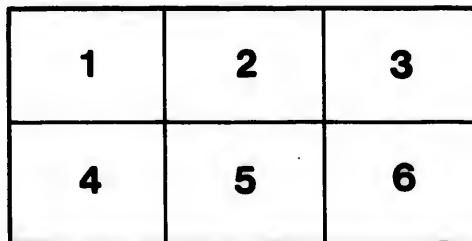
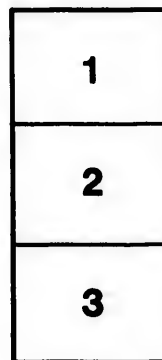
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaires. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

54

574



CÉRÉMONIES
ET
COUTUMES RELIGIEUSES
DE TOUS
LES PEUPLES DU MONDE.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

REPLY TO THE

COMMISSIONER OF THE

LAND OFFICE

Q
F
O
E
M
Che

235

54

CÉRÉMONIES

ET

COUTUMES RELIGIEUSES

DE TOUS

LES PEUPLES DU MONDE,

REPRÉSENTÉES par des Figures dessinées & gravées par
BERNARD PICARD, & autres habiles Artistes.

OUVRAGE qui comprend l'Histoire philosophique de la Religion des Nations des deux hémisphères; telles que celle des Brame, des Peguans, des Chinois, des Japonois, des Thibetins, & celle des différens Peuples qui habitent l'Asie & les Isles de l'Archipelague Indien; celle des Mexicains, des Péruviens, des Brésiliens, des Groënlandois, des Lapons, des Caffres, de tous les Peuples de la Nigritie, de l'Ethiopie & du Monomotapa; celle des Juifs, tant anciens que modernes, celle des Musulmans & des différentes Sectes qui la composent; enfin celle des Chrétiens & de cette multitude de branches dans lesquelles elle est subdivisée.

NOUVELLE ÉDITION,

ENRICHIE de toutes les Figures comprises dans l'ancienne Édition en sept Volumes, & dans les quatre publiés par forme de Supplément.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DEUXIÈME.

Annuaire  *Des Missions*
étrangères *de Luce*

A AMSTERDAM,

Et se trouve à PARIS,

Chez LAPORTE, Libraire, rue des Noyers, près l'Église de Saint-Yves.

M. DCC. LXXXIII.



CHRISTIANITY

AND THE WORLD

OF THE



CÉRÉMONIES ET COUTUMES RELIGIEUSES DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

A M É R I Q U E.

ARTICLE XIX.

Religion des Peuples du Pérou.

SI l'on en croit Garcilasso de la Vega, les péruviens, livrés entièrement à l'idolâtrie, adoroient une multitude inconcevable de dieux & de génies. Chaque province, dit-il, chaque nation, chaque ville, chaque famille, chaque rue, chaque maison avoit ses dieux particuliers. Ils adoroient des herbes, des plantes, des fleurs, des arbres, des montagnes, des cavernes, & une foule d'autres objets beaucoup plus

Tome II.

A

CÉRÉMONIES

méprisables encore. Tel est le portrait que fait l'un des descendans des incas, de ce peuple autrefois si célèbre & si florissant.

Cet abominable tissu d'idolatrie, ajoute Garcilasso, avoit enveloppé toute la province du Pérou, lorsque Manco-Capac, législateur de ce grand empire, enseigna à ces peuples un culte beaucoup plus raisonnable. Ce prince leur apprit à révéler le soleil, symbole du dieu suprême auquel il donna le nom de *Pacha-Camac*. Pour donner plus de poids à ses institutions, Manco-Capac publia que sa femme & lui étoient enfans du soleil, & qu'ils avoient reçu de cet astre la commission importante de civiliser les péruviens. Ils partirent l'un & l'autre, dit la légende, de Titicaca, conduits par une verge d'or dont le soleil leur avoit fait présent, & qui devoit s'enfoncer d'elle-même dans la terre, lorsqu'ils seroient arrivés dans l'endroit où ils devoient fixer le siege de leur établissement. Cette divine conductrice ayant disparu dans la vallée de Cusco, les deux voyageurs comprirent que l'intention du soleil étoit qu'ils y fixassent le siege de leur empire. Alors les deux époux prêchèrent de concert la religion de leurs peres : bientôt une foule de profélytes vinrent se ranger sous leurs étendards; & en peu de tems Manco eut la consolation de voir anéantir l'ancienne superstition, sur les débris de laquelle s'éleva majestueusement le culte du soleil.

La religion ne fut pas le seul objet des sollicitudes de Manco-Capac. Cet incas, ayant pour but la félicité des peuples dont il venoit de se charger, publia d'excellentes loix qui furent la base de son gouvernement & de celui de ses successeurs. Les bienfaits dont ce prince combla ces peuples pendant sa vie, lui mériterent les honneurs de l'apothéose après sa mort. Ses sujets, qui regrettoient amèrement la perte d'un si grand homme, se consolèrent de sa mort par les honneurs excessifs qu'ils rendirent à sa mémoire. Ils lui dressèrent des autels; ils brûlerent de l'encens sur son tombeau; ils instituèrent un culte en son honneur, & qui réfléchit sur tous les incas ses successeurs; enfin ce héros devint le médiateur entre la divinité & les péruviens, lorsque les besoins de ceux-ci exigeoient qu'ils recourussent à l'être suprême.

Si Manco-Capac fut tel que l'incas Garcilasso nous le représente, tout nous porte à croire que ce prince ne montra le soleil aux péruviens que comme le symbole de la divinité : l'idée qu'il leur avoit donnée de l'essence du grand être se dénatura vraisemblablement par la succession des tems; & les péruviens attribuerent au soleil ce qui ne convenoit qu'à l'être suprême. Ils éleverent à cet astre, dit Garcilasso,

ET COUTUMES RELIGIEUSES.

des temples qu'ils remplirent de richesses immenses. Ils firent plus : ils associèrent la lune au culte qu'ils rendirent à ce corps lumineux : ils l'appelloient sa sœur & sa femme : ils la considéroient comme la source de toutes les productions de la terre, & ils instituèrent des fêtes en son honneur.

A ces idées grotesques de polythéisme & d'idolatrie que leur attribua notre incas, les péruviens ajoutoient celle d'un être unique, créateur, éternel & tout-puissant. C'étoit de cet être qu'étoient censés découler tous les biens qui se monroient sur la terre. Le mal au contraire avoit pour auteur un génie mal-faisant auquel ils donnoient le nom de *Cupail*. Ils avoient de ce dernier la même opinion que les chrétiens ont de Lucifer : ils monroient d'autant plus d'horreur pour lui, qu'ils craignoient plus sa puissance & son courroux. Jamais ils ne prononçoient son nom qu'ils ne crachassent à terre pour désigner l'émotion que l'idée d'un tel monstre leur faisoit éprouver.

Ce qu'il y avoit de plus louable dans les opinions religieuses des péruviens, c'est cet esprit de tolérance dont ils faisoient usage à l'égard de tous les peuples qui les environnoient. Jamais on ne vit les incas arborer l'étendard du fanatisme pour asservir à leur religion ceux qui ne l'avoient pas encore embrassée. Aussi paisibles, à ce sujet, que le furent les romains dans les beaux jours de la république, ils avoient consacré dans leur temple de Cusco une chapelle qui comprenoit toutes les divinités des nations subjuguées. Là, chacun avoit la liberté de brûler son encens au pied de telle idole qu'il jugeoit à propos de choisir ; & la seule condition que la loi exigeât en pareil cas, c'étoit de rendre d'abord hommage à la religion du pays.

Les péruviens admettoient la création du monde, comme le faisoient les juifs, les brachmanes & la plupart des autres peuples de l'Asie. Ils pensoient que Dieu avoit d'abord créé le firmament, le soleil, la lune & les étoiles ; qu'ensuite il s'étoit occupé à former la terre, & que cet être souverain avoit couronné son ouvrage, en tirant le genre humain du néant. Quelques auteurs ont prétendu que ces peuples pensoient que la divinité avoit fait fermenter le limon de l'un de leurs lacs, d'où étoient successivement sortis l'homme & la femme ; mais ce système, que l'on prêta aussi autrefois aux égyptiens, ne paroît pas avoir entré pour rien dans la cosmogonie des péruviens (*vignette du titre*).

Ces peuples, dont le culte paroît avoir eu une consistance solide

Figure.

à l'arrivée des espagnols ; célébroient une multitude de fêtes & de sacrifices par la lithurgie. La plus importante de ces fêtes, celle qui mettoit tous les peuples de ce grand empire en mouvement, étoit consacrée au soleil ; sous l'image duquel cette nation innocente adoroit l'être suprême. L'ouverture de cette grande solennité, qui s'appelloit *Raymi*, se faisoit par de nombreux sacrifices (fig. 82). Le rituel exigeoit que le feu dont ils se servoient dans ces sacrifices fût tiré des entrailles mêmes du soleil. Le grand-prêtre prenoit à cet effet, dit Garcilasso, un grand bracelet, appelé *chipana*, semblable à ceux que les incas portoient ordinairement au poignet de la main gauche. Ce ministre avoit un vase concave, de la grosseur de la moitié d'une orange, extrêmement luisant & poli : il l'opposoit directement au soleil ; & dans le point où les rayons qui sortent du vase, se rassemblent, il plaçoit de la mèche où le feu prenoit aussi-tôt. Le feu nouveau servoit à contumer les victimes & à rôtir les viandes qui se mangeoient ce jour-là : ils prenoient ensuite de ce même feu, qu'ils portoient au temple du soleil, & aux monastères des vestales, où l'on avoit soin de le conserver toute l'année. Si, la veille de la fête, les nuages cachent le soleil, & qu'il fût par conséquent impossible de susciter le feu nouveau par le moyen du vase de cristal, on prenoit deux petits bâtons de bois, d'où, à force de les frotter ensemble, on faisoit sortir quantité d'étincelles qui prenoient à la mèche. Lorsqu'ils étoient forcés d'avoir recours à ces moyens, ils considéroient cet événement comme un fort mauvais présage : la superstition leur faisoit croire que le soleil étoit irrité contre eux, puisqu'il refusoit de leur communiquer son propre feu.

C'étoit à l'incas, comme fils du soleil, qu'il appartenoit de faire l'ouverture de cette fête ; & la loi ne lui permettoit pas de se dispenser de cette cérémonie, à moins que la guerre ou d'autres motifs importants ne le retiussent alors éloigné de Cusco. Les caciques, & tous les principaux capitaines de l'empire étoient également obligés d'y assister : ils paroissent à cette fête magnifiquement équipés, mais d'une manière bizarre. Les uns avoient leurs robes semées de lames d'or & d'argent, & des guirlandes de même sur leurs bonnets, les autres étoient vêtus de la peau d'un lion. Quelques-uns se paroient des ailes d'un oiseau appelé *cuntur*, pour montrer, dit la Vega, qu'ils tiroient leur origine de ces volatiles. Cet accoutrement, ridicule à nos yeux, paroît imposant & majestueux à ceux des péruviens.

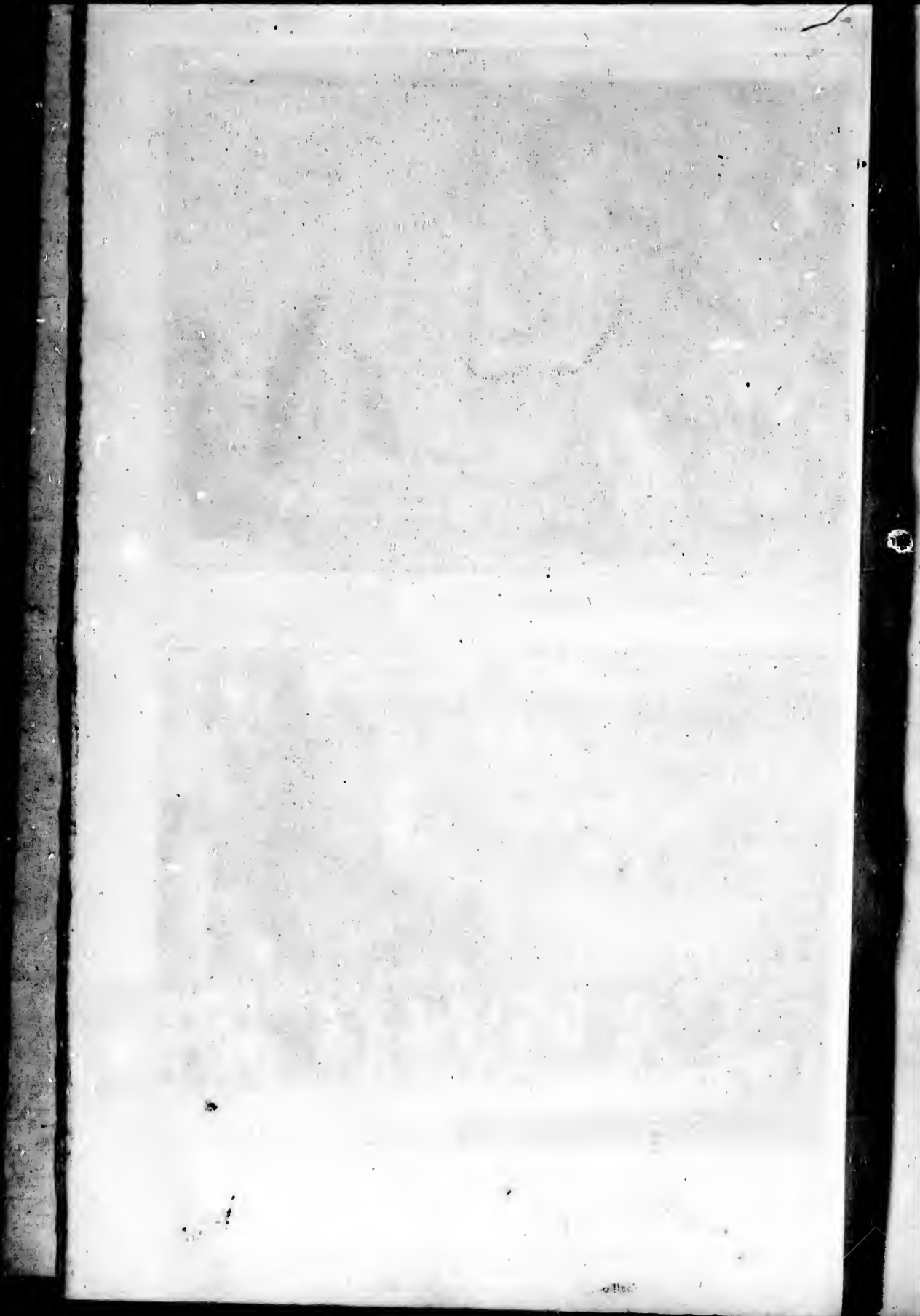
Les incas de leur côté se déguisoient de toutes les manières : ils se



L'YNCAS présente son VAZE au SOLÉIL



L'YNCAS vient recevoir les OPRANDES que ses SUJETS font au SOLÉIL







Manière d'allumer le FEU SACRÉ chez les PERUVIENS, la veille de la grande FÊTE du SOLEIL nommé le grand RAMI



Le premier jour de la grande FÊTE du SOLEIL, L'INCAS lui présente un vase plein de liqueur, et l'invite à bo

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 3

couroient le visage de masques qui représentoient les plus horribles figures. A ces bizarreries, ils ajoutoit des postures étranges qui les eussent fait prendre pour une assemblée de fous. A la tête de chaque peuplade, on voyoit flotter les étendards qui lui servoient à la guerre; elle portoit aussi avec elle ses armes, telles que des arcs, de fleches, des lances, des javelots & des haches longues & courtes pour combattre d'une main ou de toutes les deux. Quand la vieillesse ou des occupations sérieuses empêchoient les caciques de célébrer cette fête en personne, ils y envoyoit leurs fils ou leurs freres accompagnés des plus nobles de leurs parens : cette solemnité étoit très-brillante sur-tout en tems de paix. Toute la noblesse de l'empire alloit alors en procession présenter leurs respects au soleil.

Avant de solemniser la fête, on s'y préparoit par un jeûne fort austere; car, dans chacun des deux hémispheres, les jeûnes & les mortifications furent toujours les préliminaires des grandes fêtes. Ils ne mangeoient, pendant trois jours, qu'un peu de mahis blanc, cru, avec quelques herbes, & ne buvoient que de l'eau. La loi leur défendoit de s'approcher de leurs femmes pendant tout ce tems-là; & les feux étoient éteints dans toute la ville.

Ce grand jeûne se terminoit la veille de la solemnité: alors les prêtres incas, chargés de faire les sacrifices, passoit la nuit à préparer les moutons & les agneaux qu'il falloit immoler, & les vivres que l'on devoit présenter au soleil. La quantité de ces offrandes étoit d'autant plus grande, que l'assemblée devoit être plus nombreuse; car tous ceux qui assistoit à cette fête avoient droit de participer aux présens faits au soleil. Cette même nuit, les femmes du soleil employoit le tems à pétrir une pâte dont elles faisoient des petits pains ronds de la grosseur d'une pomme. La loi ne permettoit pas que d'autres femmes que les vestales se chargeassent de cette fonction importante; & les péruviens ne croyoient pas que le pain, dont le soleil les régaloit en cette occasion, pût être pétri par d'autres mains que celles de ces filles. Il n'étoit permis de manger de ce pain sacré que le jour de la solemnité: on seroit tenté de croire qu'en traçant ce précepte religieux, Garcilasso ait voulu faire allusion au pain des azymes, à l'égard duquel les juifs observent les mêmes précautions.

Le jour le plus solemnnel de la fête, l'incas paroissoit en public à la tête de ses parens (fig. 83). Ce prince se rendoit, accompagné des grands officiers de sa couronne, & y attendoit, les pieds nuds, que le



L. nommé le grand RA...



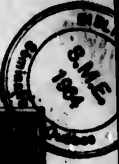
neur, et l'invite à b...

Figure. Le soleil se levait : alors il regardoit fixement vers l'orient. Dès qu'il voyoit paroître l'astre du jour, il se jetoit à genoux, & tenant les bras ouverts directement opposés au visage, il donnoit des baisers à l'air. A son imitation, les princes du sang & les caciques, qui se tenoient à quelque distance, se prosternoient en adorant le soleil. L'incas se levait ensuite, tandis que les autres se tenoient à genoux, & il prenoit deux grands vases d'or remplis de boisson. Comme chef de la maison du soleil, il élevoit un de ces vases, & le montrant à cet astre, il l'invitoit à boire. Si l'on en croit Garcilasso, les péruviens étoient persuadés que le soleil buvoit effectivement à la santé de tous les membres de sa famille.

L'incas ayant ainsi invité le soleil à boire, ce prince versoit la liqueur qui remplissoit le vase consacré à cet astre dans une cuvette d'or, d'où elle se répandoit par un tuyau de communication dans le temple du soleil. Il en conservoit seulement une petite portion qu'il versoit dans un autre vase. Le prince en buvoit un peu, & partageoit le reste entre les incas. Quant aux caciques, ils ne buvoient que de la boisson qui avoit été apprêtée par les femmes du soleil.

Après avoir terminé cette cérémonie, la nation se rendoit processionnellement au temple du soleil. Tous, à l'exception du roi, se déchauffoient à deux cents pas de la porte de ce sanctuaire : alors l'incas & tous les princes de son sang y entroient & se prosternoient dévotement devant l'image de cet astre. Les incas étoient les seuls qui eussent le droit d'entrer dans ce temple ; & les caciques étoient obligés de demeurer dans une grande place située devant le portique de ce saint édifice. Le monarque offroit alors le vase d'or dans lequel il avoit bu le vin sacré. Tous les incas, imitant son exemple, offroient aussi les leurs : alors les sacrificateurs sortoient du temple pour aller recevoir les offrandes des caciques & des autres membres de la noblesse. Indépendamment de leurs vases, dont ils faisoient présens au soleil, ils lui offroient aussi des piéces d'or & d'argent, qui représentoient ceux des animaux qui croissoient dans leur province.

Chacun ayant ainsi fait son offrande, les prêtres incas se présentoient avec une multitude d'agneaux & de brebis tachetées de différentes couleurs. Parmi ce bétail, consacré au soleil, ils prenoient un agneau noir, dont la couleur, selon les péruviens, désignoit quelque chose de divin. Cet animal étoit aussi-tôt immolé (*fig. 84*) ; & c'étoit toujours par ce sacrifice qu'ils préludoient dans cette grande solemnité. L'usage



Dès qu'il voyoit
 les bras ou-
 vers à l'air. A son
 venoient à quel-
 incas se levoit
 il prenoit deux
 maison du so-
 listre, il l'invit-
 oient persuadés
 membres de sa
 rsoit la liqueur
 ette d'or, d'où
 temple du so-
 verfoit dans un
 e reste entre les
 oisson qui avoit

doit procession-
 or, se déchauf-
 alors l'incas &
 ent dévotement
 qui eussent le
 ligés de demeu-
 ce saint édifice,
 avoit bu le vin
 les leurs : alors
 s offrandes des
 nment de leurs
 aussi des pieces
 qui croissoient

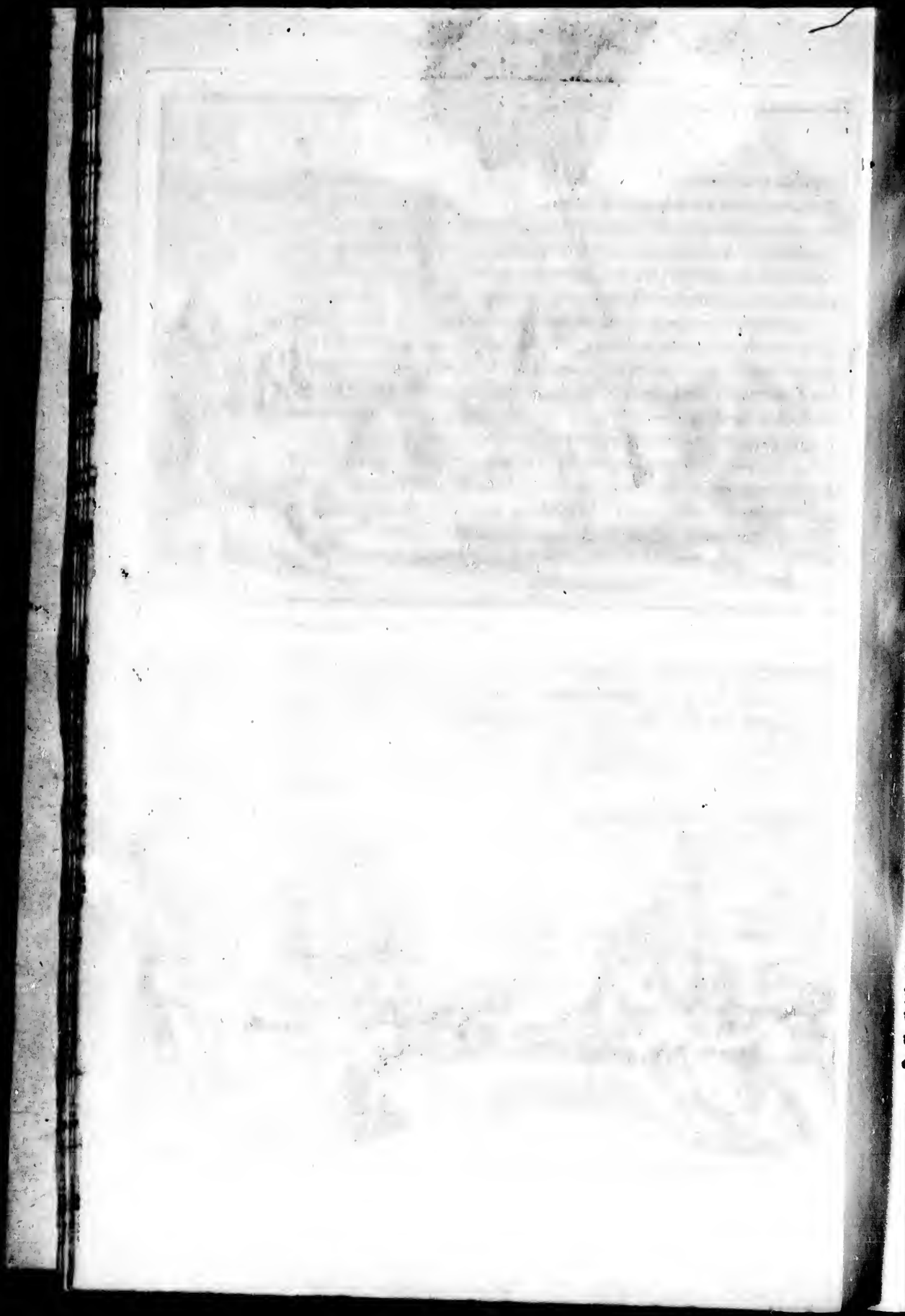
te présentoient
 différentes cou-
 rit un agneau
 lque chose de
 étoit toujours
 nité. L'usage



SACRIFICE d'un AGNEAU noir, le jour de la grande FÊTE du SOLEIL.



FESTIN à l'HONNEUR du SOLEIL, le jour du grand RAMY.



ET COUTUMES RELIGIEUSES. 7

exigeoit qu'on immolât cet agneau, en lui tournant la tête du côté de l'orient. On ne lui lioit pas les pieds; mais trois ou quatre hommes le tenoient fortement pour l'empêcher de remuer. Ils lui ouvroient, étant tout en vie, le côté gauche où ils mettoient la main; & en tiroient le cœur, les poulmons, & tout le reste de la fressure, qui devoit sortir entiere sans qu'il y eût rien de rompu.

Ce sacrifice étoit suivi d'une foule d'autres, qui se succédoient rapidement les uns aux autres pendant toute la durée de la fête. Cette solennité étoit couronnée par un festin, où l'on servoit la chair des victimes immolées. On distribuoit ces mets à tous ceux qui s'y trouvoient, selon leur naissance & leur dignité. Les péruviens ne buvoient jamais en mangeant: l'usage ne leur permettoit de boire qu'après leur repas.

Indépendamment de cette fête, les péruviens en célébroient une autre que Garcilasso appelle *cetu*, & qui n'étoit guere moins solennelle que le raymi. On peut considérer le *cetu* comme une lustration générale. Le but de cette lustration étoit de purifier l'ame des infirmités qu'elle contracte dans le corps humain, & de garantir celui-ci des maladies auxquelles il est exposé. Les péruviens s'y préparoient par un jeûne de vingt-quatre heures & par diverses mortifications. Tout commerce avec les femmes leur étoit alors interdit. La nuit d'après ce jeûne, les péruviens pétrissoient dévotement des pelotes de farine, les mettoient dans des marmites de terre, & les faisoient cuire à demi, jusqu'à ce que le tout fût réduit en masse. Cette pâte, appelée *cancu*, étoit faite de deux manieres: dans l'une on méloit le sang, dit-on, que l'on tiroit d'entre les deux sourcils & des narines de quelques jeunes enfans; tous se lavoient le corps avant le jour & se frottoient ensuite de cette pâte, la tête, le visage, l'estomac, les épaules, les bras & les cuisses. Après cette purification, le plus qualifié de chaque famille prenoit de cette même pâte, en frottoit la porte de la maison, & la l'y laissoit attachée, en témoignage de la cérémonie qui venoit de se faire chez lui. Le grand-prêtre faisoit la même chose dans le temple du soleil, tandis que les autres membres du clergé alloient purifier les différens autres sanctuaires répandus dans la ville. Aussi-tôt que le soleil commençoit à paroître, on se prosternoit devant cet astre. Alors un incas se présentoit dans la place de Cusco, richement vêtu, tenant à la main une lance garnie de plumes de diverses couleurs, & enrichie de quantité d'anneaux d'or. Ce prince en alloit joindre quatre autres, armés comme lui de lances, qu'il touchoit de la sienne. Il leur déclaroit que

§ CÉRÉMONIES 11

le soleil les avoit choisis pour chasser du sein du Pérou les infirmités qui pourroient fondre sur ses habitans. Ces quatre ministres du soleil partoient pour exécuter leurs ordres. Tandis qu'ils faisoient la revue de leurs quartiers, chacun sortoit de sa maison, secouoit ses habillemens, se frottoit la tête, le visage, les bras & les cuisses. Ces ministres se chargeoient par cette cérémonie des maux qui auroient pu survenir aux péruviens, & ils les reléguoient au-delà des limites de leur empire.

La nuit suivante, ces mêmes incas couroient de côté & d'autre avec des flambeaux de paille, & sortoient précipitamment de la ville. Cette lustration nocturne avoit pour objet de purifier la ville des maux auxquels on est exposé la nuit : comme la cérémonie précédente avoit servi à chasser les maux qui peuvent survenir pendant le jour, on jettoit dans la riviere, où le peuple s'étoit lavé la veille, ces flambeaux à demi consumés; & si l'on en trouvoit des restes au bord de l'eau, on s'en éloignoit comme d'une chose pestiférée. Ces fêtes étoient couronnées par des réjouissances mêlées d'actions de grâces & de sacrifices au soleil.

Si l'on en croit ceux qui ont écrit l'histoire de la conquête du Pérou; ces peuples avoient élevé des temples magnifiques à la divinité. On remarque sur-tout celui qu'ils avoient fait construire à Cusco, & dont on a déjà parlé; là étoient rassemblés, comme on l'a dit, tous les objets qui servoient au culte des peuples subjugués par les péruviens : chacun pouvoit adresser ses hommages à ces divinités étrangères, & les prier à sa maniere; mais la loi vouloit que l'on présentât d'abord ses devoirs au soleil, & que l'on se soumit au culte national prescrit par le gouvernement. Garcilasso de la Vega décrit ainsi ce somptueux édifice : nous rapporterons ses paroles, sans nous charger de garantir la vérité de sa relation.

» Le grand autel de cet édifice superbe, dit notre incas, étoit du
 » côté de l'orient, & le toit de bois fort épais, couvert de chaume
 » par-dessus, parce qu'on ne connoissoit pas chez eux l'usage de la
 » tuile ni de la brique. Les quatre murailles du temple, à les prendre
 » du haut en bas, étoient toutes lambrissées de plaques d'or. Sur le
 » grand autel, on voyoit la figure du soleil, faite de même sur une
 » plaque d'or, doublement plus massif que les autres. Cette figure
 » toute d'une piece avoit le visage rond, environné de rayons & de
 » flammes, de la même maniere que les peintres ont accoutumé de le
 » représenter. Elle étoit si grande, qu'elle s'étendoit presque d'une
 » muraille à l'autre : on ne voyoit d'ailleurs que cette seule idole,
 soit

» soit dans ce temple , soit dans tous les autres , parce que le soleil
 » étoit le seul objet visible de la vénération des Indiens.

» Aux deux côtés de l'image du soleil étoient les corps de leurs rois
 » décédés. Tous étoient rangés selon l'ordre de leur ancienneté ; & on
 » les avoit embaumés avec tant d'art , qu'ils paroissoient être encore
 » vivans. Ces cadavres étoient assis sur des trônes d'or , élevés sur des pla-
 » ques de même métal ; & ils avoient le visage tourné vers le bas du tem-
 » ple. Huyahina-Capak , le plus cher des enfans du soleil , avoit seul
 » l'avantage d'être directement opposé à la figure de cet astre , à cause
 » des qualités éminentes , qui , dès sa plus tendre enfance , avoient
 » éclaté dans sa personne , & qui lui avoient mérité les honneurs de
 » l'apothéose. A l'arrivée des Espagnols , ajoute Garcilasso , les indiens
 » cachèrent ces corps , avec le reste du trésor , sans qu'on ait jamais
 » pu savoir ce qu'il étoit devenu.

» Le temple du soleil , continue notre incas , avoit plusieurs portes ,
 » toutes couvertes de lames d'or. La principale étoit tournée du côté
 » du nord ; autour des murailles de ce temple , il y avoit une plaque
 » d'or , en forme de couronne ou de guirlande , qui avoit plus d'une
 » aune de large. A côté du temple , on voyoit un cloître à quatre
 » faces ; & dans sa plus haute enceinte une guirlande de fin or , d'une
 » aune de large , comme celle dont on vient de parler. Tout autour
 » de ce cloître il y avoit cinq grands pavillons construits en forme
 » de pyramides. Le premier étoit destiné à servir de logement à
 » la lune , femme du soleil ; & celui-ci étoit plus proche de la
 » grande chapelle du temple. Ses portes & son enclos étoient cou-
 » verts de plaques d'argent ; & cette couleur blanche désignoit la
 » chasteté de la lune qui avoit-là son sanctuaire. La figure de cette
 » planette y étoit dépeinte comme celle du soleil ; à cette différence
 » près , qu'elle étoit sur une plaque d'argent , & qu'elle avoit le visage
 » d'une femme.

» Aux deux côtés de la lune étoient rangées , par ordre d'ancien-
 » neté , toutes les reines décédées depuis la fondation de l'empire.
 » Mama-Velo , mere de Huyana-Capak , avoit seule la face tournée
 » du côté de la lune , comme mere du plus respectable & du plus
 » religieux des princes.

» Le sanctuaire le plus proche de celui de la lune , étoit celui de Ve-
 » nus , des Pleyades & de toutes les autres étoiles. On respectoit beaucoup
 » Venus , à cause que cette planette accompagne continuellement la

» lune. On respectoit fort aussi les Pleyades à cause de la disposition
 » merveilleuse de ces étoiles , que les indiens considéroient comme
 » toutes égales en grandeur. Toutes les autres étoiles , comme membres
 » du cortége de la lune , étoient aussi très-considérées ; & c'est pour
 » cela qu'on leur avoit donné un sanctuaire auprès de la planète au
 » service duquel elle paroissoit destinée. Ce sanctuaire & son grand
 » portail étoient couverts de plaques d'argent comme ceux de la lune ;
 » son toit , parsemé d'étoiles de différentes grandeurs , représentoit un
 » firmament.

» Le troisieme sanctuaire étoit consacré à la foudre , au tonnerre &
 » aux éclairs. Les indiens ne regardoient pas ces trois objets comme
 » des divinités ; mais comme autant de satellites formés pour accom-
 » pagner le soleil. Ce sanctuaire étoit tout lambrissé d'or ; ni la fou-
 » dre , ni le tonnerre , ni l'éclair n'étoient représentés en bosse ni en
 » peinture , parce que les indiens ne pouvoient faire l'image de ces
 » choses qui se dérobent à nos regards. Le nom qu'ils donnoient à ces
 » trois génies , étoit Yllapas ; & quelques historiens espagnols , dit
 » Garcilasso , ont prétendu y trouver la trinité des chrétiens.

» Près de ce dernier sanctuaire , étoit un quatrieme , consacré à
 » l'arc-en-ciel . que les indiens savoient être formé par les réflexions
 » du soleil. Ce sanctuaire étoit tout enrichi d'or ; & sur les plaques
 » de ce métal , on voyoit peint au naturel la figure de l'arc-en-ciel.
 » Les péruviens d'ailleurs avoient la plus grande vénération pour ce
 » phénomène. Lorsqu'ils le voyoient paroître en l'air , ils fermoient aussi
 » tôt la bouche , parce qu'ils croyoient , ajoute notre auteur , que s'ils
 » avoient l'imprudence de l'ouvrir , l'influence de l'arc-en-ciel leur
 » feroit pourrir les dents.

» Le dernier appartement que l'on voyoit dans ce temple fameux ,
 » étoit celui du grand sacrificateur & des autres prêtres préposés au
 » service divin , & qui tous devoient être du sang royal des incas : il
 » étoit enrichi d'or comme les autres depuis le haut jusqu'en bas. La
 » loi d'ailleurs ne permettoit pas qu'on y mangeât ou qu'on y dor-
 » mît ; c'est-là seulement qu'on donnoit audience , & qu'on délibéroit
 » sur les sacrifices qu'il falloit faire & sur tout ce qui pouvoit concer-
 » ner le service du temple ».

Les prêtres du Pérou étoient distribués en deux classes ; ceux de la
 première , & qui étoient spécialement attachés au culte du soleil ,
 étoient tous nés du sang royal. Les prêtres du second ordre avoient

été élevés à cette dignité, moins par leur naissance que par leur mérite. Les uns & les autres avoient à leur tête un souverain Pontife, qui exerçoit sur eux une autorité presque illimitée: c'étoit communément l'un des oncles ou des freres du Roi. Le clergé des Péruviens étoit fort nombreux, & l'on voyoit souvent trente à quarante prêtres attachés à l'un des temples distribués dans les provinces. Chacun d'eux servoit par semaines; & pendant tout le tems de leur service, la loi leur défendoit alors de s'approcher de leur femme, & de sortir du temple. Les revenus qui nourrissoient ces ministres étoient immenses; & Garcilasso nous apprend qu'ils alloient ordinairement à un tiers des terres d'une province.

Ces peuples ne connoissoient pas ce que nous appellons des moines; cette sorte d'institution, qui paroît avoir régné dans l'inde dès l'origine du monde, n'a jamais pénétré en Amérique, que depuis la conquête de cet hémisphère par les chrétiens. Cependant ils entretenoient des especes de vestales, qui faisoient vœu de chasteté perpétuelle. Ces filles étoient admises dans le monastere dès l'âge de huit ans. Il y avoit une foule de maisons de cette espece dans toutes les provinces du Pérou: celle de Cusco étoit la plus célèbre & la plus importante. Les filles qu'on y renfermoit, destinées à devenir les prêtresses du soleil, étoient toutes choisies parmi les princesses issues du sang royal, nées sans aucun mélange de sang étranger. C'étoit aux plus anciennes de ces religieuses qu'appartenoit le gouvernement de la maison; elles apprenoient aux jeunes toutes sortes d'ouvrages; elles les instruisoient dans le service divin, & veilloient sur l'observation de la discipline. La clôture de ces maisons étoit si rigoureuse, qu'elles ne pouvoient voir ni hommes ni femmes, sans se rendre coupables d'une espece de sacrilège que la loi punissoit rigoureusement.

Quelque nombreuses que fussent ces communautés, on observe qu'il étoit fort rare qu'on y vît commettre quelque désordre, & la défense qu'on vient de rapporter, ne contribuoit pas peu à y entretenir la sévérité des regles. D'ailleurs, la rigueur effrayante avec laquelle on puniffoit les crimes commis contre la chasteté, retenoit les plus foibles dans les bornes de leur devoir. La loi vouloit qu'une vestale, qui seroit convaincue d'avoir eu quelque commerce avec un homme, fût enterrée vive, & que l'on pendit le complice de ses amours. Il y a plus, la femme, les enfans, les domestiques, les parens du coupable; tous les habitans même de la ville où il demeroit devoient partager son supplice. En effet,

dit l'auteur de la conquête du Pérou, on détruisoit la ville & l'on y semoit de la pierre. De manière que toute son enceinte demeurait déferre, maudite, excommuniée, pour la punir d'avoir donné naissance à un si détestable enfant. Garcilasso ajoute, que cette loi ne fut jamais exécutée, parce qu'on ne vit jamais personne coupable d'un tel crime dans le pays, quelle que fût la précaution qu'on prit à ce sujet. On seroit néanmoins porté à croire, ou que cette loi n'exista jamais, ou que le gouvernement n'eut pas la force de la mettre à exécution.

On a dit que les filles du sang royal étoient seules admises parmi les vestales du monastere de Cusco. Il en étoit autrement des autres maisons établies dans les provinces; on recevoit dans celles-ci toutes les filles qui se présentoient, soit qu'elles fussent de sang royal & légitime, soit qu'elles fussent bâtardes ou nées d'un sang étranger. La beauté étoit communément la principale qualité qu'on exigeoit d'elles, parce que c'étoit parmi ces vestales du second ordre, que l'on prenoit les maîtresses de l'Empereur. Ainsi, ces monasteres n'étoient autre chose que des ferrails, qui renfermoient de tristes victimes de la convoitise du fils du soleil.

Indépendamment de toutes ces vestales, il y avoit plusieurs femmes qui faisoient des vœux particuliers de chasteté. sans prendre néanmoins le parti du cloître. Rarement elles sortoient du domicile qu'elles avoient choisi pour leur retraite. Lorsqu'elles avoient définitivement pris ce parti, la loi vouloit qu'elles observassent rigoureusement les loix de la chasteté. Celles qui étoient convaincues d'avoir manqué à ces promesses, étoient brûlées vives, ou jetées dans la fosse aux lions.

Si l'on en croit quelques écrivains, les habitans du Pérou, par un usage assez conforme à celui qui s'observe parmi les catholiques, avoient établi la confession & la pénitence. Les prêtres remplissoient la fonction importante de confesseurs dans toute l'étendue de l'empire; & ces confesseurs, ajoutent les auteurs espagnols, proportionnoient le châtimement au péché. Souvent des femmes remplissoient cette partie du ministère. Quelquefois on employoit le sort pour découvrir les péchés de ceux qui ne vouloient pas venir à récépissance; & quiconque étoit convaincu de n'avoir pas révélé ses péchés, étoit puni par différens coups de pierre, dont on accabloit le corps du coupable. Il étoit des occasions où la loi assujettissoit les péruviens à une confession générale; & ce grand jubilé avoit lieu, sur-tout lorsque l'incas étoit malade. Les pénitences qu'on infligeoit aux pécheurs, consistoient en

ville & l'on y
demeuroit dé-
onné naissance à
i ne fut jamais
d'un tel crime
à ce sujet. On
ista jamais, ou
exécution.

mises parmi les
autres maisons
toutes les filles
légitime, soit
a beauté étoit
les, parce que
renoit les mal-
autre chose que
nvoitise du fils

sieurs femmes
dre néanmoins
qu'elles avoient
ement pris ce
les loix de la
ces promesses,

érou, par un
catholiques,
remplissoient
e de l'empire;
rtionnoient le
ette partie du
rir les péchés
iconque étoit
par différens
. Il étoit des
fession géné-
cas étoit ma-
nstoient en



MANIERE dont EYNCAS marié CRUX de son SANG.



B. Ponce del.

on COUPE les CHEVEUX, et on donne un NOM aux FILS de EYNCAS.

jeunes, en offrandes, en flagellations, & en retraites dans les deserts ou ^{Figures:} dans les montagnes.

Les péruviens ne faisoient aucuns sacrifices, ni même aucunes cérémonies dans leur mariage. Les prêtres ne s'en mêloient même pas. C'étoit au chef de chaque famille qu'il appartenoit d'unir les âmans par les liens de l'hyménée. Chaque année, ou de deux en deux ans, le Roi faisoit assembler dans une place de la ville de Cusco tous les jeunes gens de sa famille qui étoient à marier, & ce prince les unissoit selon leurs goûts. Le monarque se plaçoit au milieu d'eux (*fig. 85*); il les appelloit par leurs noms, puis les prenant par la main, il leur faisoit donner la foi mutuelle, & les remettait entre les mains de leurs pères & meres. Les nouveaux mariés s'en alloient alors dans la maison du pere de l'époux, & la nôce se faisoit pendant trois ou quatre jours: ces filles ainsi mariées étoient les seules femmes légitimes des incas.

Le lendemain de cette cérémonie, des ministres, députés par le Roi, marioient dans le même ordre tous les autres jeunes gens qui habitoient la ville Cusco. Les gouverneurs des provinces & les caciques étoient obligés d'en faire autant dans les contrées soumises à leur administration. Cette opération formoit l'une des principales fonctions de leur charge, & c'est par-là qu'ils étoient réputés les pères de la patrie.

L'héritier présomptif de la couronne étoit obligé de se marier à sa propre sœur. Cet usage incestueux étoit fondé sur les exemples du soleil & du premier incas, auxquels la mythologie avoit fait épouser leur propre sœur. Si ce prince n'avoit pas de sœur légitime, il épousoit sa plus proche parente, & cette princesse pouvoit ensuite hériter du royaume à défaut de mâles. Si le prince n'avoit pas d'enfans de sa sœur aînée, il épousoit la seconde ou la troisième, jusqu'à ce qu'il en eût. Cette épouse étoit appelée la *Cocha*, c'est-à-dire, la mere par excellence.

Indépendamment de cette femme légitime, les Rois du Pérou avoient plusieurs concubines, dont les unes étoient leurs parentes & les autres étrangères à leur famille. Les enfans des premières étoient considérés comme légitimes, parce qu'ils étoient censés être du sang royal; mais ceux qui naissoient des autres n'étoient que des bâtards, qui ne pouvoient pas prétendre à la couronne. Ceux-ci étoient néanmoins très-respectés, & l'usage vouloit qu'on leur donnât un apanage assez important pour les mettre à portée de tenir un rang distingué dans la nation.

Ces peuples étoient dans l'usage de sévrer leurs enfans à deux ans;



Figures. c'étoit à cet âge qu'ils leurs coupoient leurs cheveux & qu'ils leur donnoient un nom. Cette cérémonie se faisoit avec beaucoup d'éclat (fig. 86). Tous les parens s'assembloient dans un temple ; & celui qu'on avoit choisi pour parain, donnoit le premier coup de rasoir à son filleul : Tous les autres en faisoient successivement autant , chacun selon son âge & sa qualité. Ils lui imposoient ensuite un nom , & d'un commun accord ils lui offroient les présens qu'ils croyoient devoir lui faire. Les uns donnoient des habits , les autres du bétail , ceux-ci des armes de diverses manieres , & ceux-là différens ustensiles de ménage. Les présens que l'on faisoit aux princes en pareil cas , consistoient ordinairement en des vases d'or & d'argent.

Après la distribution de ces présens , on servoit un somptueux repas , où les convives buvoient jusqu'à l'excès. Ensuite commençoient les danses & les chants qui duroient jusqu'à minuit. Souvent cette fête se prolongeoit jusqu'au quatrieme jour , selon que la famille de l'enfant étoit riche. Lorsqu'il étoit question de couper les cheveux du prince héréditaire , on prenoit pour parain le grand-prêtre du soleil. Tous les caciques du royaume se trouvoient à cette fête , soit en personne , soit par leurs ambassadeurs. La solemnité duroit communément vingt jours ; & pendant cet espace de tems toutes les richesses des provinces refluoiert dans la capitale.

Les philosophes du Pérou s'appelloient *amautas*. Ces savans ne doutoient pas de l'immortalité de l'ame. Il est néanmoins assez difficile aujourd'hui de connoître leur véritable opinion sur ce point ; & tous ceux qui se sont efforcés de nous tracer leur croyance , étoient trop ignorans pour qu'on puisse ajouter aucune foi à leur récit. Voici comme en parle Garcilasso , qui , sorti du sein des incas , a pu , malgré les ténèbres qui couvroient son siecle , apprendre par tradition des faits dont tout autre n'eût pu avoir connoissance. « Sur ce que , dit-il , l'expérience apprenoit » aux amautas , que les animaux croissent & ont du sentiment , ils leur » attribuoient l'ame végétative & la sensitive , mais non pas la raison- » nable. Ils croyoient qu'après cette vie il y en avoit une autre , meil- » leure pour les bons , & mauvaise pour les méchans , à cause de la ré- » compense des uns & du supplice des autres. Outre cela ils divisoient » l'univers en trois mondes , dont ils appelloient le premier , savoir le » ciel , *hananpacha* , c'est-à-dire , le haut monde , où les gens de biens » recevoient la récompense de leurs vertus ; le second , *hurinpacha* , » ou le bas monde , à cause de la génération & de la corruption ; & le

r'ils leur
 p d'éclat
 lui qu'on
 on filleul :
 on son âge
 muni ac-
 faire. Les
 armes de
 Les pré-
 t ordina-

eux repas,
 nt les dan-
 ète se pro-
 nfant étoit
 ce hérédi-
 us les caci-
 e, soit par
 gt jours; &
 s refluoient

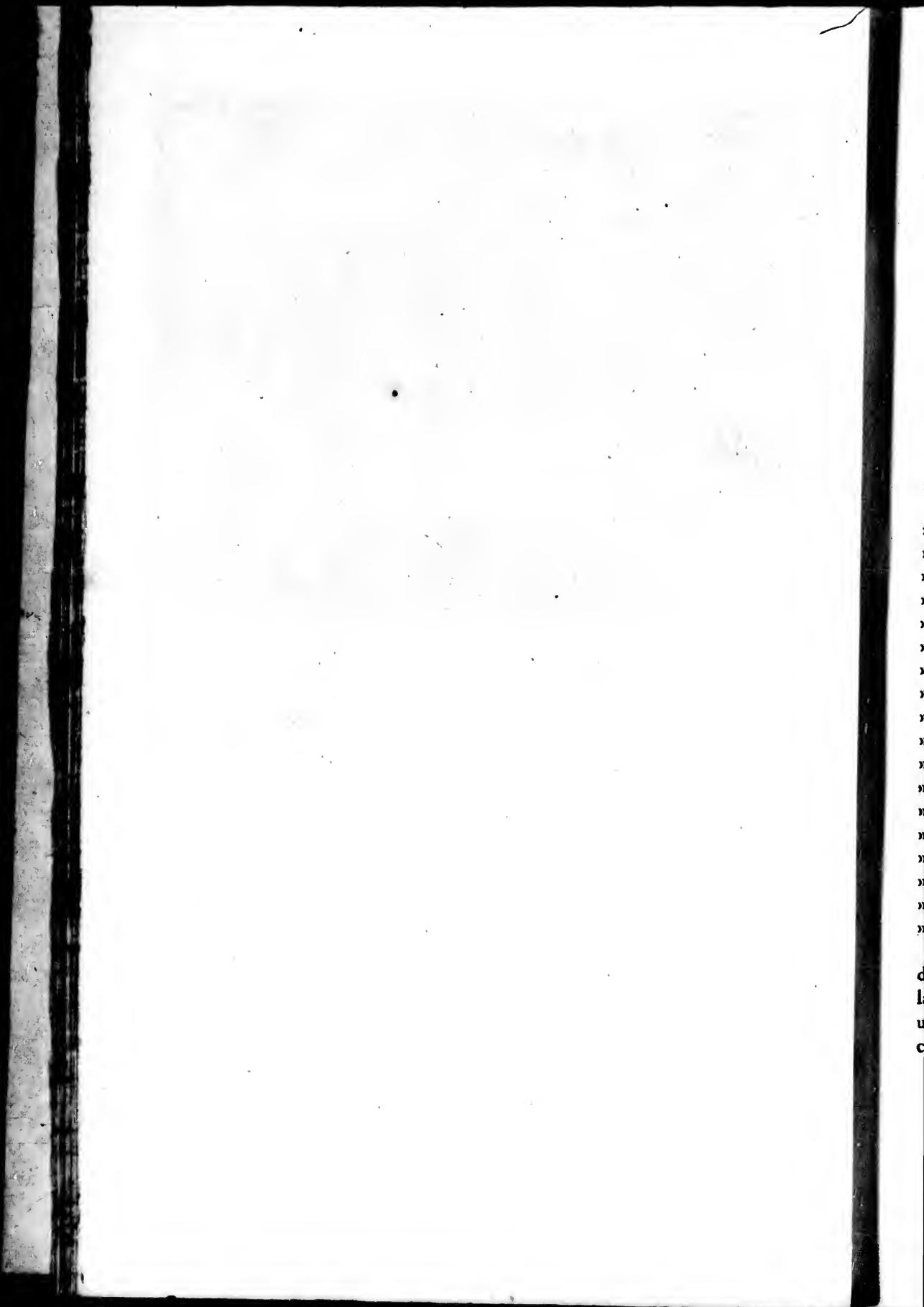
ans ne dou-
 difficile au-
 & tous ceux
 op ignorans
 me en parle
 énebres qui
 e tout autre
 ce apprenoit
 ent, ils leur
 as la raison-
 autre, meil-
 use de la ré-
 ls divisoient
 r, savoir le
 ns de biens
 hurinpacha,
 ption; & le



HONNEURS FUNÉBRES, rendus aux GRANDS, du Pérou après leur mort.



Manière D'ENSEVELIR les GRANDS, du Pérou.



» troisième *veupacha*, signifie le centre de la terre, ou le monde inférieur, qu'ils disoient être destiné à la demeure des méchans; ils nommoient encore ce dernier monde, *cupaypa huacin*, c'est-à-dire, maison du diable. Mais ils croyoient que l'autre vie étoit corporelle, à-peu-près comme celle que nous passons ici-bas; ils faisoient consister le repos du haut monde à mener une vie paisible, & libre des inquiétudes de celle-ci: au contraire ils assuroient que la vie du monde inférieur, que nous appellons *enfer*, étoit pleine de toutes les maladies & de tous les maux que nous souffrons ici-bas, sans qu'il y eût aucune sorte de repos ni de contentement. Il faut ajouter à cela qu'ils ne comptoient point parmi les plaisirs de l'autre vie, ni les voluptés charnelles, ni les autres vies non plus; mais qu'ils réduisoient tout le bonheur à la tranquillité de l'ame & à celle du corps, qu'il mettoient à n'avoir aucun souci, ni aucune peine.

» Les incas croyoient encore la résurrection universelle, sans pourtant que leur esprit s'élevât plus haut que cette vie animale, pour laquelle ils disoient que nous devons ressusciter, & sans attendre ni gloire ni supplice. Ils avoient un soin extraordinaire de mettre en lieu de sûreté leurs ongles & les cheveux qu'ils se coupoient ou qu'ils s'arrachotent avec le peigne, & de les cacher dans des fentes ou dans les trous des murailles. Si par hazard ces cheveux & ces ongles venoient à tomber à terre & qu'un indien s'en aperçût, il ne manquoit pas de les ramasser, & de les ferrer de nouveau avec le plus grand soin. Cette superstition, ajoute Garcilasso, me donnoit souvent la curiosité de leur demander le but qu'ils se propoisoient par là; & ils m'en alleguoient tous la même cause. Savez-vous bien, me disoient-ils, que tout ce que nous sommes de gens qui avons pris naissance ici-bas, devons revivre dans ce monde, & que les ames sortiront des tombeaux avec tout ce qu'elles auront de leurs corps. Pour empêcher que les morts ne soient en peine de chercher leurs ongles & leurs cheveux, dans ce moment de presse & de tumulte, nous les mettons ici ensemble, afin qu'on les trouve plus facilement; & s'il étoit possible, nous cacherions tout dans un même lieu ».

Les péruviens avoient l'art d'embaumer les corps avec autant de solidité qu'en mettoient autrefois les égyptiens dans leurs momies. Garcilasso assure que, telle étoit l'importance du secret qu'ils mettoient en usage dans cette occasion, que les corps, loin de devenir la proie de la corruption & de la pourriture, acquéroient avec le tems une dureté

extraordinaire : malheureusement on ne trouve aujourd'hui aucune preuve de cette science que l'incas attribue à ses compatriotes , & qui puisse nous forcer à l'en croire sur sa parole. Lorsque l'incas , ou quelque grand seigneur de l'empire venoit à mourir , ses domestiques & ses femmes s'offroient courageusement pour aller le servir dans l'autre monde ; & leur empressement étoit ; dit-on , si grand , que souvent il falloit renvoyer une partie de ceux qui se présentoient. Lorsqu'on avoit embaumé le corps du roi , on le mettoit dans la figure du soleil au temple de Cusco , & on offroit de nombreux sacrifices pour le repos de son ame. On portoit ensuite le cadavre , au lieu de la sépulture des rois , sur une espede de trône supporté par un brancard. Les femmes & les domestiques du défunt , chargés de provisions de toutes especes , suivoient le convoi. Pendant la marche , un des plus proches parens du défunt lui souffloit avec une sarbacanne quelques nourritures dans la bouche , afin de le mettre à portée de soutenir la fatigue du voyage. On plaçoit sur le tombeau la figure du prince mort : l'artisan y déposoit ses ouvrages , & le soldat ses armes (*fig. 86*).

Le premier mois après la mort du roi , tout l'empire étoit en pleurs & en consternation. Ce deuil se renouvelloit tous les quinze jours pendant tout le cours de l'année. Après cette époque , on célébroit l'anniversaire de cette mort douloureuse , avec toute la solemnité que les péruviens pouvoient y mettre. On voyoit dans la ville de Cusco un certain nombre de citoyens qui remplissoient l'office de pleureurs , & que l'on payoit largement pour chanter , d'un ton lugubre , les exploits & les vertus du défunt. Toutes les provinces s'empressoient d'imiter sur cela la capitale. Chaque cacique se faisoit un devoir de montrer toutes les marques possibles du regret qu'il avoit de la mort de son souverain. On visitoit les lieux que le prince avoit favorisés de ses graces ou de sa présence , & on y laissoit plus qu'ailleurs encore des marques de la vive douleur que l'on ressentoit de ce funeste événement.

Quoique les péruviens ne connussent pas l'usage de l'écriture , ils avoient cependant un genre de sciences qui n'étoit pas méprisable. Sans être de grands astronomes , ils connoissoient parfaitement les solstices. On voyoit seize tours dans la ville de Cusco , qui étoient destinées à faire des observations. Leur année étoit purement lunaire ; & ils n'étudioient les mouvemens du soleil , que lorsqu'il étoit question de fixer le solstice. Ces peuples connoissoient également les équinoxes ; ils célébroient même en ce tems-là de grandes solemnités. A l'équinoxe de
mars ,

mars, les habitans de Cusco, moissonnoient leur mahis, & se donnoient réciproquement des repas; l'une des quatre principales fêtes prescrites par le rituel, avoit été fixée à l'équinoxe de septembre.

Pour déterminer avec précision le tems de l'équinoxe, ils avoient élevé des colonnes artistement travaillées au milieu des places qui étoient devant le temple du soleil; leurs prêtres s'y assembloient tous les jours, dès que le tems de l'équinoxe approchoit, & ils observoient attentivement l'ombre de ces colonnes. Les places où elles étoient posées formoient un cercle, & de son centre ils tiroient une ligne de l'est à l'ouest. Une longue expérience leur avoit appris en quel endroit ils devoient chercher leur point; & par l'ombre que la colonne faisoit sur la ligne, ils jugeoient de l'éloignement ou de la proximité de l'équinoxe. Le jour équinoxial, ils paroissoient ces colonnes de fleurs & d'herbes odoriférantes; ils mettoient ensuite sur le sommet de l'une d'entr'elles le trône du soleil, & ils prétendoient que cet astre venoit s'y asséoir ce jour-là, environné de toute sa splendeur. C'est dans cette opinion qu'ils monstroient beaucoup plus de joie qu'à l'ordinaire, & qu'ils lui faisoient des présens magnifiques d'or, d'argent & de pierreries.

On a dit que les péruviens ne soupçonnoient pas même l'usage de l'écriture. Ces peuples avoient des cordes nouées appelées *quipos*, qui en tenoient lieu. Chacun des nœuds qui décorent ces cordes avoit sa couleur propre, à laquelle on avoit attaché une signification particulière. Ainsi, le jaune désignoit l'or, le blanc marquoit l'argent, & le rouge les gens de guerre.

Il y avoit dans chaque ville ou bourgade, des hommes dont les fonctions consistoient à garder ces *quipos*. C'étoient les historiographes de la nation. Le nombre de ces officiers publics étoit proportionné aux habitans de la ville où ils étoient établis; leur ministère avoit pour objet de fixer les conventions des particuliers, & de tenir en quelque sorte un registre de tout ce qui se passoit dans la contrée. Ainsi, ils étoient & les notaires de la nation & ses historiens; ils étoient chargés de compter sur leurs *quipos* tous les tributs que les princes recevoient chaque année. On y voyoit, dit l'incas Garcilasso, le rôle des gens de guerre, de ceux qui avoient été tués, des enfans qui naissoient, & de ceux qui mouroient tous les ans. On y marquoit même le nombre des batailles & des escarmouches, celui des ambassades, & les déclarations que le roi avoit publiées. On comprend cependant combien de telles annales devoient être imparfaites. Aussi,

Figures. lorsqu'on étoit jaloux de transmettre à la postérité la mémoire de quelque événement mémorables, les amautas les réduisoient en forme de contes, afin que les peres les racontassent à leurs enfants, & que le souvenir s'en transmett ainsi d'âge en âge; leurs poëtes ajoutoient souvent à ces contes les charmes de leur verve. A l'époque de la conquête des espagnols, on entendoit souvent répéter aux péruviens une foule de petites piéces de vers, qui exprimoient avec beaucoup de précision tout ce que l'on ne pouvoit faire comprendre par les *quipos*. Les péruviens chantoient ordinairement ces vers dans leurs triomphes, dans leurs fêtes les plus solennelles, au couronnement de leur roi, & dans les différentes autres cérémonies que les circonstances ou la lithurgie leurs prescrivoient. Ceux qui cherchent dans Platon l'origine des américains, devroient être effrayés de cette multitude de myriades de siècles, qui ont dû s'écouler entre l'établissement des péruviens au nouveau monde, & la découverte de leurs *quipos*.

Les foibleses que ces peuples témoignoit, chaque fois qu'il arrivoit des éclipses de lune ou du soleil, sont assez connôtre la superstition qui les animoit, & l'ignorance dans laquelle ils étoient des phénomènes de la nature. Lorsque le soleil s'éclipsoit, ils pensoient, dit-on, que cet astre, irrité contre le genre humain, méditoit de le replonger dans le néant. Les éclipses de lune leur faisoient appréhender la destruction de cette planete, & le bouleversement de toute la nature. Lorsque son orbite commençoit à disparôître, tous sortoient tumultueusement de leurs maisons, & faisoient un tintamaré épouvantable, avec des cornets, des trompettes & des tambours (*fig. 86 bis*). Ils attachoient des chiens à des arbres; & ils les accabloient de coups de fouet, afin de les obliger à aboyer si haut, que la lune qu'ils croyoient évavouie par la force des tourments qu'elle enduroit, & qui avoit de la tendresse pour ces animaux, fût forcée de se réveiller à leurs cris.



émoire de
t en forme
s, & que
ajoutoient
que de la
péruviens
beaucoup
les *quipos*,
triumphes,
leur roi,
nces ou la
on l'origine
e myriades
ruviens au

ois qu'il ar-
la superf-
t des phé-
pensoient,
toit de le
ppréhender
e la nature.
ent tumul-
uvantable,
is). Ils at-
e coups de
s croyoient
avoit de la
cris.

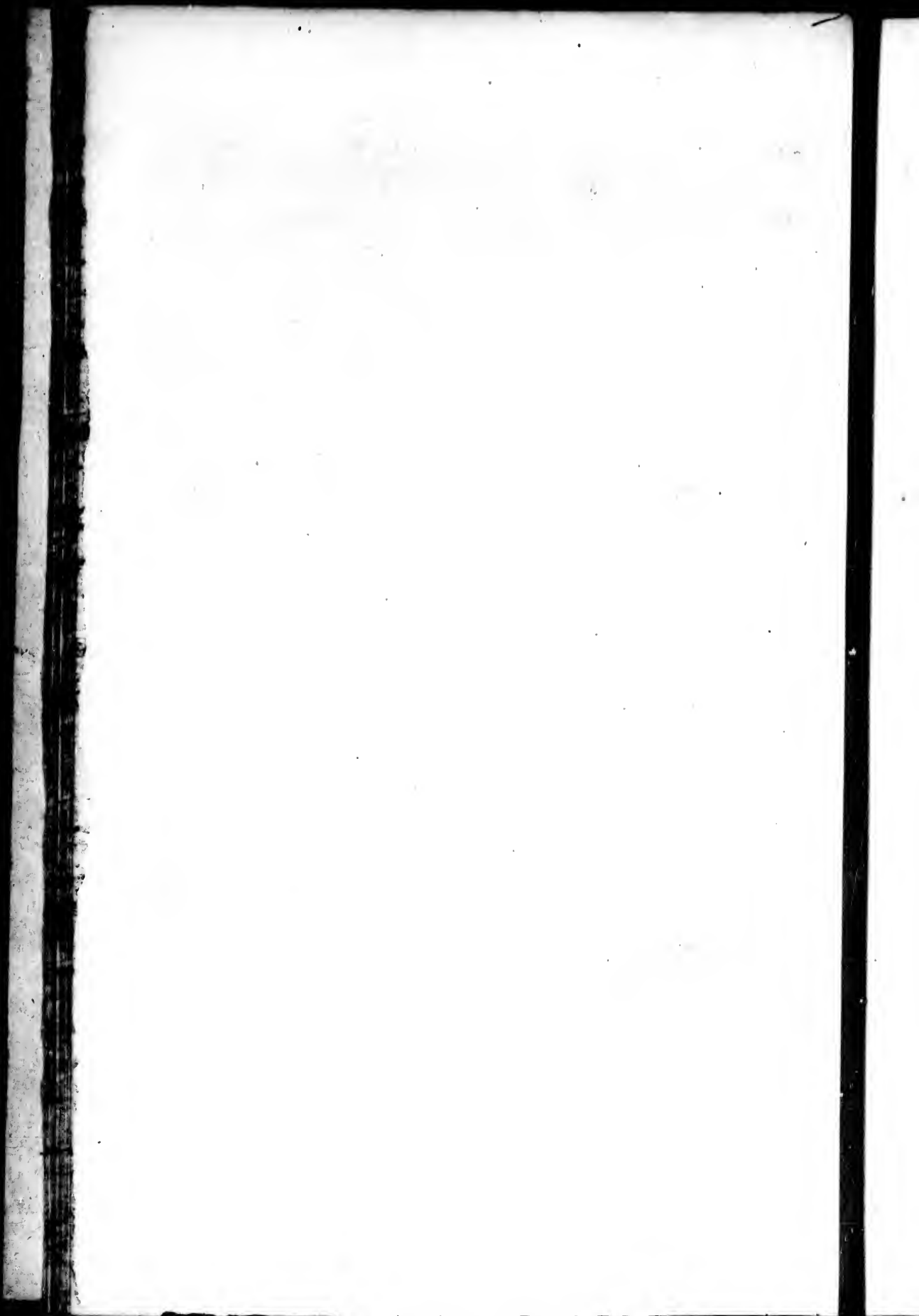


DÉSOLATION des PERUVIENS pendant L'ECLIPSE de LUNE.



A. Dreyer delinavit 1851.

CAPTIF Sacrifié par les ANTIS.



ARTICLE XX.

Religion des Mexicains.

DE tous les peuples américains subjugués par les espagnols, les mexicains sont ceux dont les écrivains européens ont le plus défiguré la croyance. Les Cortez, & tous ceux qui contribuèrent à détruire l'empire respectable du Mexique, avoient trop d'intérêt à nous peindre ces peuples sous des couleurs noires & désagréables, pour qu'ils ne se fût pas efforcé d'employer le crayon de l'imposture, afin de pallier leurs brigandages & leurs fureurs. Quoi qu'il en soit, il paroît, à travers du voile obscur qui cache le berceau des mexicains, que cette nation tiroit son origine des parties les plus septentrionales de l'Amérique. Longtems ils vécurent errants & vagabonds au milieu des forêts, sans aucun autre gouvernement que celui qu'indique la nature à des familles dispersées. Chassés par d'autres peuples plus puissans qu'eux ou attirés par la richesse du terroir & la douceur du climat, ils s'approchèrent successivement du Mexique & ils s'établirent enfin dans cette belle partie du nouveau monde. A quelle époque se fit cette migration? quels furent les chefs qui se chargèrent de les conduire? en quel pays du monde ce peuple avoit-il pris naissance? c'est ce que tous les savans ne pourront jamais approfondir.

Les mexicains n'étoient encore que des chasseurs qui adoroient un être suprême sous le nom de *Vitzliputzli*. Ce Vitzliputzli, quelque barbare que paroisse son nom, étoit le même que le Zeus des grecs, le Baal des philistins, l'Ormus des perses, le Jupiter des romains, le Tien des chinois, le Sommonacodum des siamois, le Gomya des hottentots, le God des peuples scandinaves, enfin, le créateur de la nature. Après cette divinité, source de tous les biens que le ciel envoie aux hommes, la lithurgie mexicaine plaçoit le soleil. Les différens génies dont ces peuples prétendoient que la nature étoit animée, venoient ensuite chacun selon l'importance des fonctions qui lui avoient été assignées par le tout-puissant. Enfin, on comptoit

Figures. aussi parmi leurs divinités subalternes, qui, par leurs bienfaits, avoient mérité du genre humain les honneurs de l'apotéose.

L'auteur de la conquête du Mexique assure que *Vitzliputzli* étoit représenté sous la figure d'un homme assis sur un trône, soutenu par un globe d'azur (fig. 87); des deux côtés de ce globe sortoient quatre bâtons, dont les deux extrémités étoient taillées en tête de serpent: le tout formoit un brancard que les sacrificateurs portoient sur leurs épaules dans les grandes cérémonies; ce Dieu étoit couvert de perlés & de joyaux. Sur sa tête étoit un casque de plume de diverses couleurs, formant la figure d'un oiseau, dont le bec & la crête étoit d'or bruni. Son visage marqué par deux raies bleues qu'on y voyoit, l'une sur le front & l'autre sur le nez, étoit affreux & sévère. Sa main droite s'appuyoit sur une couleuvre ondoyante, qui lui servoit de bâton. La gauche portoit quatre flèches, qu'ils resserroient comme un présent du ciel, & un bouclier couvert de cinq plumes blanches mises en croix.

Les mexicains avoient deux espèces de saints, qui ressembloient assez à Castor & Pollux des anciens, & qu'ils confondoient souvent ensemble. On les appelloit *Tlacoeh* & *Tescalipuca* (fig. 87). Ils regardoient ces deux héros comme frères, égaux en puissance, & toujours mus par la même volonté; ils ne leur offroient jamais qu'une même victime, & les prières qu'ils leur adressoient, n'offroient rien de particulier pour l'un ou l'autre de ces deux intercesseurs. L'histoire mexicaine se tait sur l'origine & les motifs de ce culte extraordinaire.

Tescalipuca passoit pour le génie tutélaire de la pénitence. Les mexicains persuadés qu'elle châtoit rigoureusement les péchés du genre humain, ils lui demandoient humblement miséricorde lorsqu'ils étoient dans l'adversité. On la représentoit de différentes manières dans les temples qui lui étoient consacrés; souvent son idole, faite d'une pierre noire, reluisante & couverte de joyaux, avoit la forme humaine; elle portoit des pendants d'oreille d'or, un bijou attaché à une chaîne de même métal, qu'elle avoit au col, lui couvroit toute la poitrine. Sa levre inférieure étoit percée par un petit tuyau de crystal; au bout duquel on attachoit une plume d'une couleur analogue à la demande qu'on avoit à faire à Tescalipuca. De ces cheveux, tressés avec un cordon d'or, pendoit une oreille qui apprenoit aux pécheurs vraiment contrits, qu'ils pouvoient mettre leur confiance dans la miséricorde divine. Sa droite étoit armée de quatre flèches. Il tenoit

bienfaits ,
 muzli étoit
 obtenu par
 e fortoient
 e tête de ser-
 rtoient sur
 couvert de
 de diverses
 k la crête
 n y voyoit,
 sévere. Sa
 lui servoit
 int comme
 s blanches

sembloient
 t souvent
). Ils re-
 , & tou-
 une même
 en de par-
 ire mexi-
 aire.

Les mexi-
 du genre
 ils étoient
 s les tem-
 ne pierre
 aine ; elle
 chaîne de
 poitrine,
 stal , au
 à la de-
 essés avec
 pécheurs
 ns la mi-
 Il tenoit



VITZLIPUTSLI.



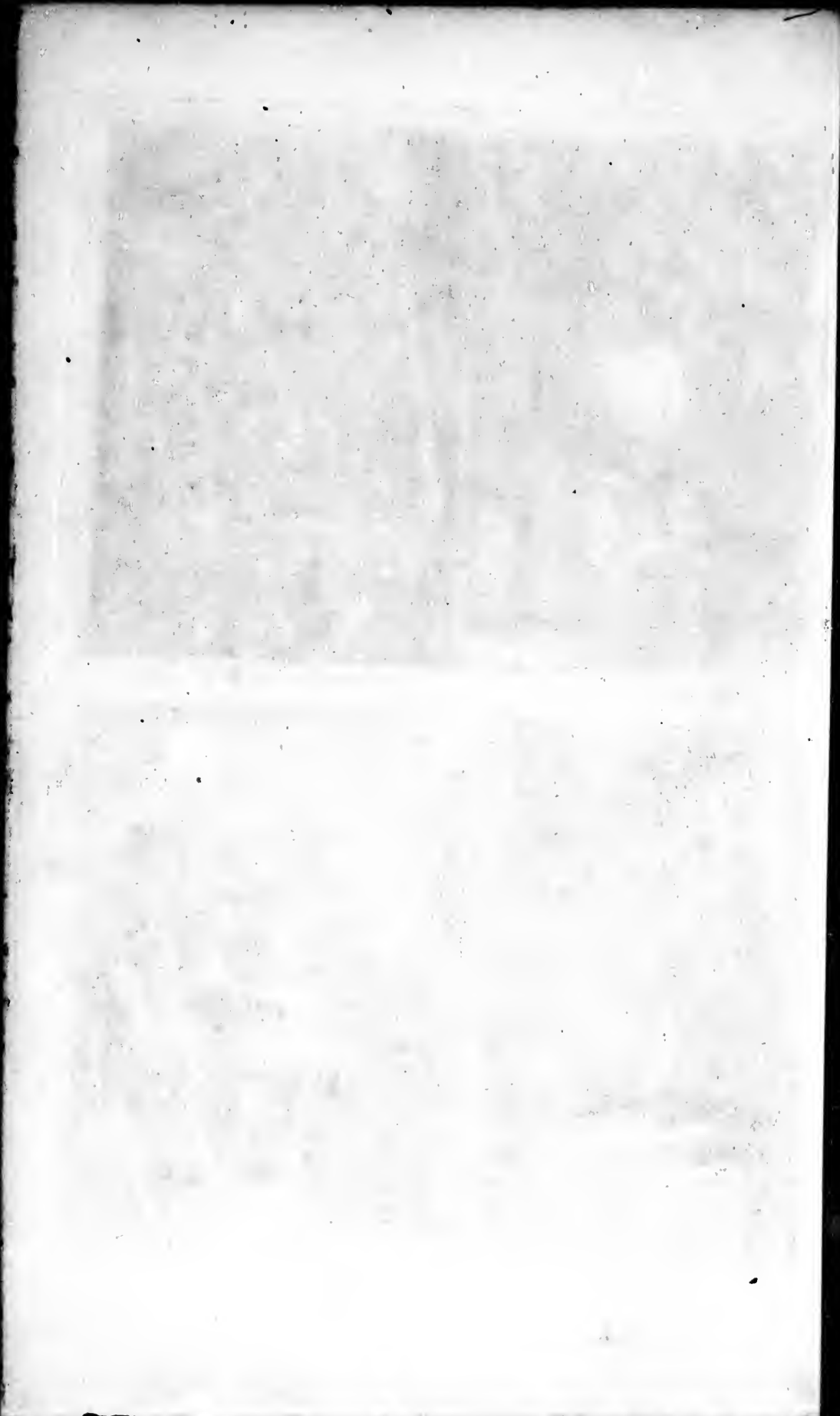
TLALOH, ou TESCALIPUCA.



TESCALIPUCA représenté d'une autre façon.



PRÊTRES MEXICAINS.

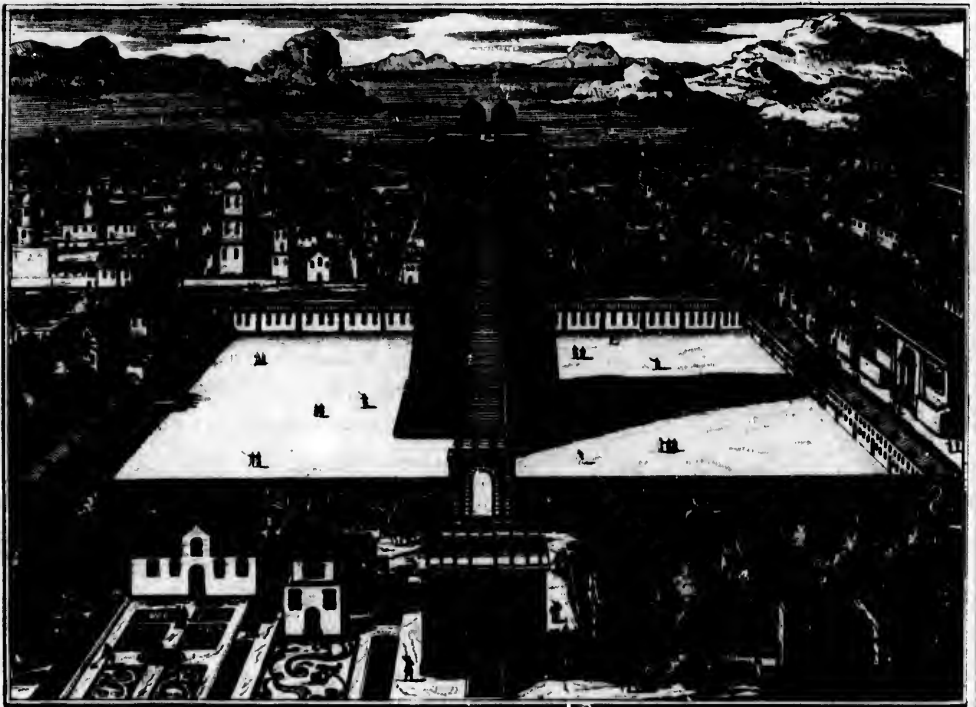




Captif éveillé après avoir été vaincu.



Captif combattant contre un Prêtre MEXICAIN.



Le Grand Temple de VITSLIPUTSLI dans la Ville de MEXIQUE



tre MEXICAIN.



ET COUTUMES RELIGIEUSES. 21

Figures.

en sa gauche un miroir parfaitement poli, derrière lequel étoit un éventail fait de plumes de différentes couleurs. Enfin, l'idole étoit environnée d'emblèmes dont on ne connoît pas aujourd'hui le secret.

Quelques auteurs, dépourvus néanmoins de preuves, assurent que, parmi les autres idoles dont les temples du Mexique régorgoient, on en voyoit une faite de toutes les semences de la terre, pétries dans le sang de quelques jeunes enfans, destinés à lui être sacrifiés. On arrachoit, dit-on, le cœur de ces victimes encore palpitantes, & on l'offroit à cette idole. Le jour de la consécration de cette monstrueuse divinité, formoit l'une des fêtes solennelles du Mexique. Le peuple ornoit de bijoux la nouvelle idole que le prêtre venoit de créer. Ensuite on distribuoit l'ancienne en plusieurs morceaux que chacun prenoit pour lui servir de relique. Les soldats s'en munissoient pour la guerre; les marchands pour s'assurer un plein succès dans leur commerce, & les voyageurs, pour se préserver des dangers du voyage.

L'empire du Mexique étoit couvert de temples magnifiques. La capitale en comprenoit huit que l'on remarquoit sur-tout par leur étendue & par la beauté de leur décoration. Celui de Vitzliputzli, le plus beau & le plus riche de tous ces sanctuaires, étoit si vaste, que l'on eût pû, dit-on, bâtir, dans son enceinte, une ville d'environ 300 maisons. Voici la description que nous donne l'auteur de la conquête du Mexique, de cet édifice immense, le centre de la religion des mexicains (*fig. 88*).

88.

« On entroit d'abord dans une grande place carrée & fermée d'une
 » muraille de pierre, où plusieurs coulœuvres de relief, entrelassées
 » de diverses manières au-dehors de la muraille, imprimoient de l'hor-
 » reur, principalement à la vue du frontispice de la première porte
 » qui en étoit chargée, non sans quelque signification mystérieuse.
 » Avant que d'arriver à cette porte, on rencontroit une espèce de
 » chapelle qui n'étoit pas moins affreuse: elle étoit de pierre, élevée
 » de trente degrés, avec une terrasse en haut, où on avoit planté
 » sur un même rang & d'espace en espace, plusieurs troncs de
 » grands arbres taillés également, qui soutenoient des perches qui
 » passaient d'un arbre à l'autre. Ils avoient enfilé par les tempes,
 » à chacune de ces perches, quelques crânes des malheureux qui
 » avoient été immolés, dont le nombre, qu'on ne peut rapporter
 » sans horreur, étoit toujours égal; parce que les ministres du tem-

» ple avoient soin de remplacer celles qui tomboient par l'injure du
» tems.

» Les quatre côtés de la place avoient chacun une porte qui se
» repondoient , & étoient ouvertes sur les quatre principaux vents.
» Chaque porte avoit sur son portail quatre statues de pierre , qui
» sembloient par leurs gestes montrer le chemin , cômme si elles euf-
» sent voulu renvoyer ceux qui n'étoient pas bien disposés : elles
» tenoient le rang des Dieux liminaires ou portiers , parce qu'on leur
» donnoit quelques révérences en entrant. Les logements des sacri-
» ficateurs & des ministres étoient appliqués à la partie intérieure de
» la muraille de la place , avec quelques boutiques qui en occupoient
» tout le circuit , sans retrancher fort peu de chose de sa capacité , si
» vaste , que huit à dix mille personnes y dansoient commodément
» aux jours de leurs fêtes les plus solennelles.

» Au centre de cette place s'élevoit une grande machine de pierre ,
» qui , par un tems serein , se découvroit au-dessus des plus hautes
» tours de la ville ; elle alloit toujours en diminuant , jusqu'à former
» une demi-pyramide , dont trois des côtés étoient en glais , & le
» quatrième soutenoit un escalier ; édifice somptueux , & qui avoit
» toutes les proportions de la bonne architecture : sa hauteur étoit de
» six vingt degrés , & sa construction si solide , qu'elle se terminoit
» en un place de quarante pieds en carré , dont le plancher étoit
» couvert fort proprement de divers carreaux de jaspe de toutes sortes
» de couleurs. Les pilliers ou appui d'une espece de balustrade , qui
» régnoient autour de cette place , étoient tournés en coquilles de
» limaçon , & revêtus par les deux faces de pierre noire semblable
» au gais , appliquée avec soin & jointe par le moyen d'une bitume
» rouge & blanc ; ce qui donnoit beaucoup d'agrément à tout cet
» édifice.

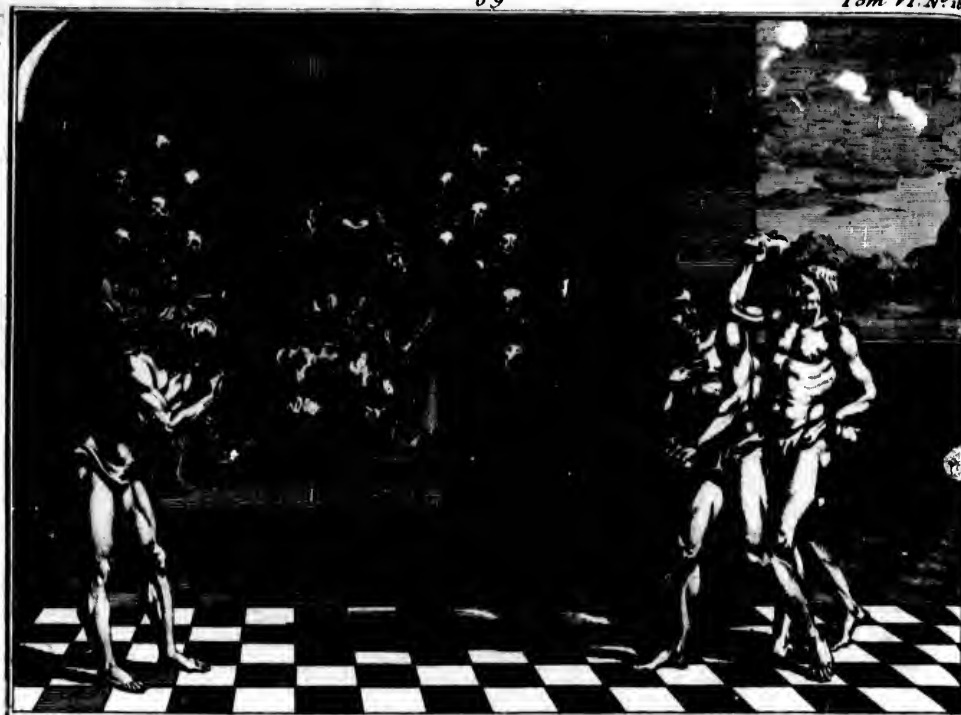
» Aux deux côtés de la balustrade , à l'endroit où l'escalier finissoit ,
» deux statues de marbre soutenoient , d'une maniere qui exprimoit
» fort bien leur travail , deux grands chandeliers d'une façon extraor-
» dinaire ; plus avant une pierre verte s'élevoit de cinq pieds de haut ,
» taillée en dos d'âne , où on étendoit sur le dos le misérable qui
» devoit servir de victime , afin de lui fendre l'estomac & d'en tirer
» le cœur ; au-dessus de cette pierre en face de l'escalier , on trouvoit
» une chapelle dont la structure étoit solide & bien entendue , cou-
» verte d'un toit de bois rare & précieux , sous lequel ils avoient
» placé leur idole , sur un autel fort élevé entouré de rideaux.

r l'injure du

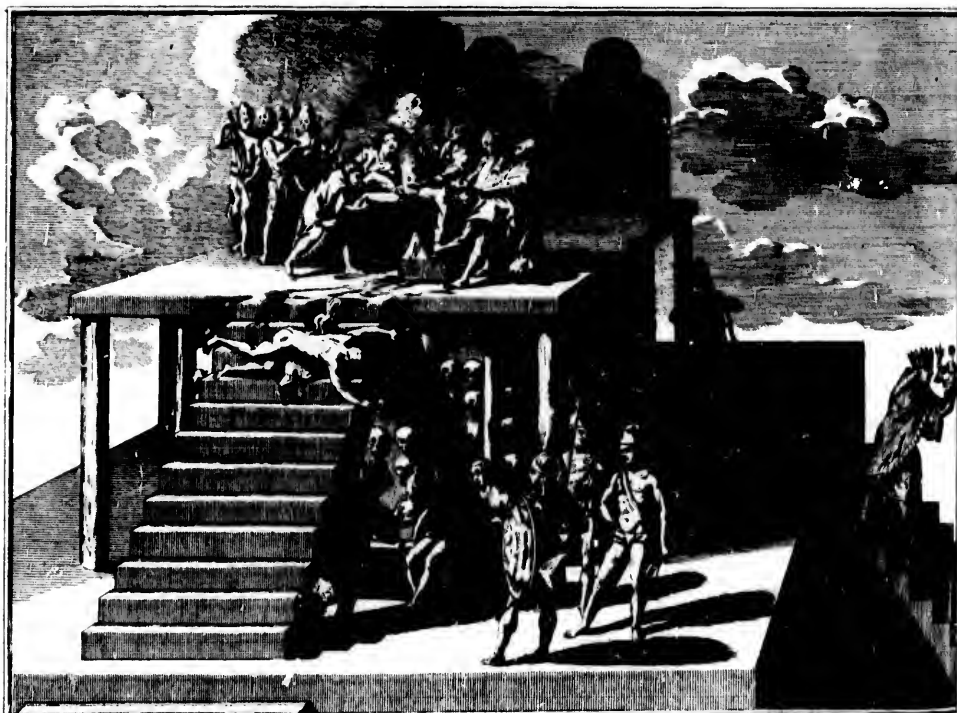
orte qui se
poux vents.
ierre , qui
si elles euf-
osés : elles
e qu'on leur
ts des sacri-
ntérieure de
n occupoient
capacité , si
ommodément

ne de pierre ,
plus hautes
isqu'à former
glacis , & le
& qui avoit
teur étoit de
se terminoit
lancher étoit
toutes sortes
lustrade , qui
coquilles de
re semblable
d'une bitume
t à tout cet

calier finissoit,
qui exprimoit
açon extraor-
ieds de haut,
miférable qui
& d'en tirer
, on trouvoit
tendue , cou-
l ils avoient
ideaux.



Penitences MEXICAINES .



Sacrifice des CAPTIFS .



ET COUTUMES RELIGIEUSES.

23

» Une autre chapelle à gauche de la première & de la même fa- Figures.
 » brique & grandeur, enfermoit l'idole appellée *Tlaloch*. Le trésor
 » de ces deux chapelles étoit d'un prix inestimable. Les murailles &
 » les autels étoient couverts de joyaux & de pierres précieuses sur des
 » plumes de couleurs. »

On fait que les mexicains étoient dans l'usage d'immoler à leur Dieu la plupart des prisonniers qu'ils faisoient sur l'ennemi ; telle est, au moins, l'accusation dont les chargent les écrivains espagnols, & ils sont trop universellement d'accord sur ce point, qu'on ne peut se dispenser de les croire, sans afficher le pyrrhonisme le plus coupable. (fig. 89). La pompe & l'éclat qu'ils donnoient à cette fête en annonçant un peuple puissant & fastueux, laissoit appercevoir la barbarie la plus sombre & la plus réfléchie dont on puisse soupçonner l'esprit humain. Aussi-tôt que les captifs étoient arrivés au magnifique amphithéâtre des sacrifices, on les faisoit monter l'un après l'autre, par un escalier, nus & les mains liées. On étendoit successivement chacun de ces malheureux sur une pierre ; l'un des prêtres qui avoit le département de la gorge, car cette horrible fonction de faire mourir ainsi les hommes étoit partagée, lui mettoit le collier ; & les quatre autres le tenoient par les pieds & les mains. Alors le souverain pontife, qui portoit le nom de *Topilzin*, appuyoit le bras gauche sur son estomac : après quoi, la main droite armée d'un couteau de caillou fort large & bien acéré, il ouvroit le sein de la victime, à qui il arrachoit le cœur qu'il présentoit tout fumant au soleil, pour offrir à cet astre les premières vapeurs qui s'en exhaloient ; ensuite, se tournant vers l'idole qu'il avoit quittée pendant l'opération, il lui frottoit la face de sang, & prononçoit quelques paroles mystérieuses en forme d'invocations. Les autres prêtres jetoient le corps du haut en bas de l'escalier, avec la précaution de n'y toucher que des pieds, pour ne pas contracter une souillure qui les auroient rendus suspens, *ipso facto*, de toutes leurs fonctions ; & les degrés étoient si roides, que le cadavre étoit précipité dans un instant, sans aucun autre secours. Tous les captifs destinés au sacrifice, recevoient tour-à-tour le même traitement jusqu'au dernier. Après cela, ceux qui les avoient pris sur l'ennemi, & qui les avoient livrés aux prêtres, enlevoient les corps, pour les distribuer à leurs amis. Ceux-ci, jaloux d'être en quelque sorte admis à la table de la divinité en participant aux aliments qu'on avoit servis sur ses autels, les mangeoient, dit-on, avec beaucoup de piété.

Dans toutes les provinces de l'empire cette barbarie étoit exercée avec le même zèle & la même dévotion. Les écrivains espagnols, qui nous ont transmis l'histoire de ces usages, assurent qu'il y avoit des fêtes où l'on voyoit jusqu'à cinq mille de ces victimes, que l'on faisoit soigneusement engraisser après les avoir rassemblées dans les courtes qui se faisoient sur l'ennemi. Ils ajoutent, ce qui paroît visiblement une exagération, que l'on faisoit à Mexico, capitale de ce vaste empire, des sacrifices qui coutoient la vie à plus de vingt mille captifs. Les mêmes écrivains vont encore plus loin : ils ne rougissent pas d'assurer que l'empereur *Ahuizotl*, prédécesseur de Montezuma II, qui dut, comme on fait, sa perte aux espagnols, fit égorger, dans l'espace de soixante-quatre jours, soixante-quatre mille quatre-vingt-quatre de ces malheureux, pour donner de l'éclat à la cérémonie de la consécration d'un temple qu'il avoit fait élever à la principale idole du pays. On voit assez que les espagnols, ayant le plus grand intérêt à diffamer ainsi un peuple qu'ils ont noyé dans son sang, n'ont fait aucune difficulté d'exagérer des faits, déjà trop abominables par les circonstances, pour le rendre plus odieux. Quoi qu'il en soit, il paroît assez certain que, si l'on mettoit trop d'intervalle entre les guerres, le grand *Topiltzin*, craignant d'exposer sa nation au courroux du ciel, dont on cessoit d'ensanglanter les autels, assembloit un synode des autres prêtres, ses suffragants qui portoient, de concert avec lui, leurs plaintes à l'empereur, & lui représentoient que les Dieux mourroient de faim. Là, comme partout ailleurs, on se faisoit toujours un devoir d'obéir au sacerdoce ; parce qu'il n'oublioit jamais de parler au nom de la divinité. Aussi-tôt après ces représentations, on donnoit avis à tous les caciques, que les Dieux demandoient à manger (*). Toute la nation, soit par animosité contre ses voisins, soit, comme il est plus vraisemblable, par un cruel préjugé que les prêtres savoient si habilement entretenir, paroissoit sous les armes ; & guidé par quelques spécieux prétextes, qui ne manquent jamais aux brigands qui veulent faire la guerre, on commençoit à faire des incursions

(*) On dit que ce fut ce motif, autant que le dessein d'entretenir la valeur dans l'âme de la nation mexicaine, qui porta Tlacaëlle, oncle de Montezuma I, à persuader au prince son neveu, de ne pas soumettre la république de Tlascala. Si cela est vrai, il me paroît étonnant que toutes les nations de l'Amérique n'aient pas conspiré la perte d'un peuple dont la constitution étoit si barbare.

sur les peuples limitrophes, dont les prisonniers servoient à assouvir Figures.
la faim des divinités féroces du Mexique.

Souvent il arrivoit que l'on donnoit au captif, destiné au sacrifice, la permission de se défendre contre un sacrificateur (*fig. 88*); attaché 88.
par les pieds à un poteau, il étoit armé d'un casque & d'une espee de fabre, avec lesquels il paroît les coups que le prêtre lui portoit. S'il étoit assez heureux pour vaincre le ministre inhumain qui le poursuivoit, la loi vouloit qu'il fût relâché; & il acquéroit, parmi les mexicains, une réputation distinguée de valeur & de fermeté.

Les antis, peuples qui habitoient les montagnes qui séparent l'empire du Pérou de celui du Mexique, sacrifioient, comme les mexicains, tous les captifs que le sort de la guerre faisoit tomber entre leurs mains (*fig. 86 bis*). Ils dépouilloient chacun de ces malheureux, l'attachoient nud à un gros pieu, & lui déchiqetoient le corps avec des rasoirs & des couteaux faits avec des cailloux fort tranchans. Si l'on en croit les espagnols, les femmes y portoient la férocité jusqu'à recueillir le sang de ces malheureux, dont elles teignoient leurs mamelles, avant de donner à tetter à leurs enfans. Cette inhumanité accoutumoit les jeunes antis à boire le sang humain & à le verser sans répugnance. 86 bis.

Il y avoit, à ce sujet, au Mexique, un usage dans ce grand empire qui n'a été observé par aucune autre nation que par les mosquitoes, peuples barbares & indépendans, que l'on trouve encore au cap de Gracias Adios, en Amérique. Tous les ans, on donnoit aux prêtres des principaux temples du pays, un esclave qui représentoit l'une des idoles qu'on y adoroit. Après l'avoir lavé avec soin, on le revêtoit des habits & des ornemens de la divinité. On lui imposoit le même nom; il recevoit pendant toute l'année le même culte & les mêmes honneurs. Une garde de douze hommes veilloit sans cesse autour de lui, autant pour l'empêcher de fuir, que pour fournir à ses besoins & lui rendre un hommage continuel. Il occupoit le plus honorable appartement du temple, & les principaux seigneurs de l'empire, jaloux d'approcher d'une si redoutable divinité, l'y servoient avec beaucoup de soumission. Lorsqu'il jugeoit à propos de sortir, il étoit accompagné d'un grand nombre d'adorateurs, qui témoignoit la vénération qu'ils lui portoient, par leur empressement à lui plaire. On lui mettoit entre les mains une petite flûte, qu'il touchoit par inter-

ercée avec
, qui nous
les fêtes où
faisoit soi-
courses qui
ement une
ste empire,
captifs. Les
pas d'assurer
II, qui dur,
s l'espace de
gt-quatre de
de la consé-
ale idole du
rand intérêt à
g, n'ont fait
inables par les
soit, il paroît
des guerres, le
roux du ciel,
n synode des
ert avec lui,
es Dieux mou-
faisoit toujours
amais de parler
ns, on donnoit
à manger (*).
soit, comme
prêtres favoient
& guidé par
s aux brigands
des incursions

aleur dans l'âme de
, à persuader au
ela est vrai, il me
a perte d'un peuple

Figures. valle pour avertir le peuple de son passage. A ce bruit, les femmes fortoient tenant leurs enfans entre leurs bras, qu'ils lui présentoient, en follicitant pour eux sa bénédiction. Tous les habitans de la ville marchaient sur ses traces, en gardant le plus religieux silence. Mais tant d'honneurs, tant d'adorations, n'empêchoient pas qu'on lui fit passer la nuit dans une étroite prison, à laquelle on donnoit le nom important de sanctuaire, & dont la situation répondoit de sa personne, autant que la vigilance de ses gardes. Ces soins, ces témoignages de respectes & de vénération, duroient jusqu'au jour de la fête. On le sacrifioit alors avec la pompe & la magnificence que l'on employoit dans les plus grandes solemnités.

Berosé & Ktesias, faisoient mention, au rapport d'Athénée, d'une fête apellée *sacrée*, qu'on célébroit tous les ans à Babylone, qui pourroit assez figurer avec cet usage du Mexique. Voici comment Diogene l'a décrit à Alexandre dans le quatrième discours de Dion Chrysostome. Les perses, dit-il, prenoient un prisonnier condamné à mort, le plaçoient sur le trône du Roi, le revêtoient de ses habits, & lui permettoient, tant qu'elle duroit, de vivre dans les délices, & de jouir des concubines du prince. Personne ne l'empêchoit de faire ce qu'il vouloit. On obéissoit fort respectueusement à ses ordres. Après cela, ils le dépouilloient, le frappaient de verges, & le pendoyent en cérémonie. Pendant les cinq jours que duroit cette fête, l'ordre des choses étoit totalement bouleversé dans l'empire. Les maîtres étoient obligés d'obéir à leurs domestiques, & ceux-ci revêtus d'une robe semblable à celle des rois, commandoyent à toute la nation.

L'usage fréquent que faisoient les mexicains de sacrifier des hommes, avoit donné naissance à l'édifice le plus bizarre & le plus lugubre qui fut jamais, qu'on appelloit le *cimetière des sacrifices* (fig. 89.) On nommoit ainsi une espèce d'amphitéâtre, de forme oblongue, fabriqué de têtes de morts, liées artistement ensemble avec du ciment. La précaution qu'on avoit eue de placer les dents de toutes ces têtes en dehors, avoit ménagé aux passants le spectacle le plus horrible & le plus effrayant que l'on puisse imaginer. Au côté de l'édifice s'élevoit quatre grandes tours, qui n'étoient formées que de têtes placées en différens compartiments, de manière que de quelque côté qu'on jettât les yeux, on ne voyoit que des images de morts. Sur le théâtre

es femmes
entoient ,
e la ville
Mais tant
fit passer
om impo-
erbonne ,
gnages de
ce. On le
employoit

ée, d'une
one, qui
comment
de Dion
condamné
ses habits,
élices, &
it de faire
ses ordres.
& le pen-
cette fête,
Les maî-
ci revêtus
toute la

s hommes,
ugubre qui
89.) On
, fabriqué
nt. La pré-
es têtes en
rrible & le
ce s'élevoit
placées en
côté qu'on
r le théâtre



Le MERCURE des MEXICAINS adoré à CHOLULA sous le nom de QUETZALCOUATL.



A Paris, chez M. de la Harpe.

DIVINITÉ qui préside à la CHASSE.

même, plus de soixante poutres, éloignées de quatre ou cinq palmes les unes des autres, & liées entr'elles par des petites solives qui les traversoient, offroient une multitude prodigieuse d'autres têtes enfilées successivement par les tempes. Les espagnols comptèrent, dit-on, plus de cent trente mille têtes, dans tout cet édifice, sans y comprendre celles qui entroient dans la composition des tours. La ville entretenoit plusieurs personnes, qui n'avoient d'autres fonctions que de remplacer les têtes qui tomboient, & de conserver l'ordre établi dans cet abominable lieu. Peuples de la terre; mortels orgueilleux, qui portez si loin vos prétentions, ce sont vos annales qui nous traçent un tableau si touchant de vos erreurs; oui, ce sont les vôtres, & vous n'en rougissez pas!

Les prêtres du Mexique observoient entr'eux une espèce de hiérarchie, assez semblable à celle qui est en usage parmi les catholiques. Leur chef, appelé *Topiltzin*, réunissoit un pouvoir immense à des richesses très-considérables; son habillement ressembloit beaucoup à celui de l'empereur. Il portoit sur la tête une couronne de belles plumes de plusieurs couleurs. Ses oreilles étoient décorées de pendants d'or enrichis d'émeraudes. Un petit tuyau blanc semblable à celui dont on ornoit la statue de *Tescalipuca*, lui perceoit la levre inférieure (fig. 90); il étoit revêtu d'une robe d'écarlate, assez semblable aux chapes des prêtres catholiques. L'habillement des autres n'étoit pas uniforme, il changeoit selon les circonstances & les solemnités.

La dignité des prêtres de *Vitzlipulzli* étoit héréditaire; mais celle des divinités subalternes étoit élective. La consécration de ces ministres se faisoit, comme chez nous, par l'onction. On les oignoit depuis les pieds jusqu'à la tête, d'un espèce de parfum noir, mêlé de raifin; & ce qui devoit les rendre encore plus dégoûtants, c'est qu'ils renouvelloient cette onction désagréable chaque fois qu'ils devoient se préparer à faire quelque sacrifice, ou à solemniser une fête.

Les prêtres des mexicains, qui paroissent avoir été du nombre des plus déterminés imposteurs qui aient jamais affligé la terre, pratiquoient, dit-on, des austérités surprenantes, afin de mériter d'autant mieux la considération publique, qu'ils paroissent se dévouer d'avantage aux mortifications & à la pénitence. Souvent lorsque les grandes fêtes approchoient, ils jeûnoient dix à douze jours de suite. Pendant ces moments de macération & de récipiscence, la loi ne leur per-

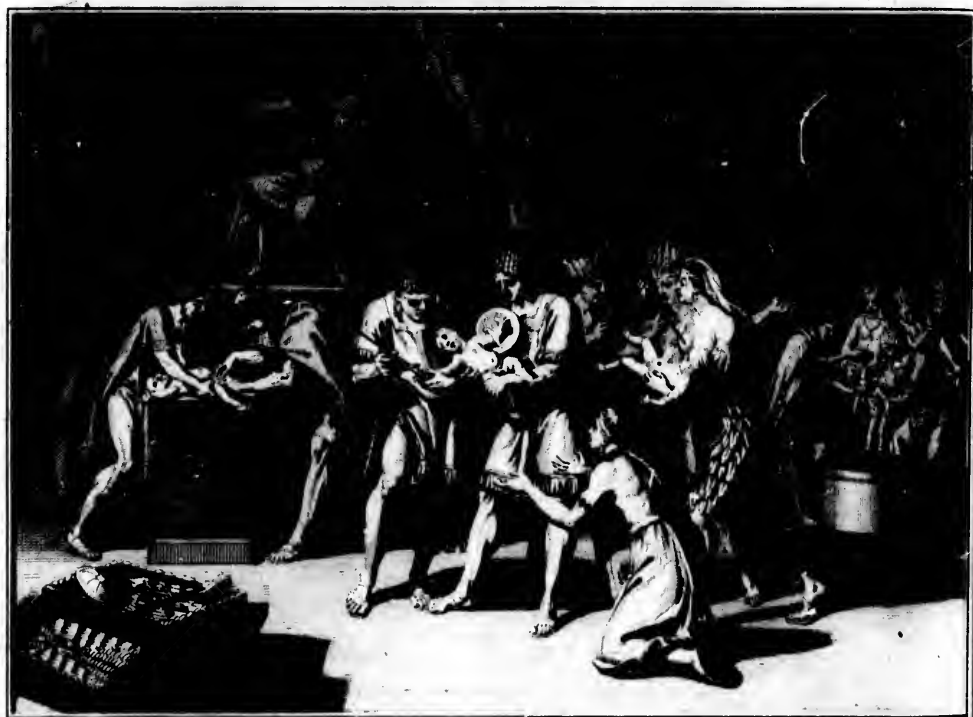
Figures. mettoit pas d'approcher de leur femme. Quelquefois ils pratiquoient tout ce qui pouvoit détruire la génération, dans l'intention de plaire à la divinité dont ils étoient les ministres. Souvent aussi fanatiques & aussi barbares que le furent autrefois les prêtres de Cybelle, ils se mutiloient honteusement les parties que la nature a consacrées à la génération. Leur discipline leur défendoit l'usage des boissons fortes, & ils donnoient à la contemplation & à la prière une partie du tems que les hommes donnent au sommeil. Souvent on les voyoit rassemblés à minuit dans leurs temples, pour se livrer à une pénitence solennelle. Tandis que l'un d'entre eux appelloit le peuple à la dévotion, on donnoit d'un espee de cors, un autre encensoit la statue de la divinité. Un de ces ministres commençoit alors la pénitence, en se perçant la cheville du pied avec une lancette; les autres remplissoient successivement la même cérémonie; & chacun se frottoit les tempes & les oreilles du sang qui sortoit de la plaie; tous alloient ensuite se laver dans un lac appelé *la piscine du sang*. Pour mieux persuader le peuple de la vérité de cette pénitence, ils avoient coutume de montrer au peuple l'instrument dont ils s'étoient servis pour faire l'incision. Les autres peines que ces prêtres s'infligeoient, dit-on, en présence du Dieu qui présidoit à la pénitence, consistoient à se fouetter avec de grosses cordes nouées, & à se frapper, les uns les autres, à grands coups de pierre (*fig. 89*). D'ailleurs tous ces prêtres possédoient des revenus considérables, indépendamment des offrandes du peuple, qui formoit un objet très-important. Ces possessions immenses étoient le prix des mortifications apparentes auxquelles ces hypocrites s'affujettoient.

Si l'on en croit les auteurs espagnols, ceux des membres du clergé qui déservoient les temples, passaient d'abord un tems assez considérable dans un séminaire, où on les formoit au pénible exercice des fonctions du sacerdoce. Ils y entroient souvent dès l'âge de sept à huit ans. Ces jeunes candidats avoient le sommet de la tête rasé. Les autres cheveux couvroient à peine les oreilles, à l'exception de ceux de derrière la tête qu'ils portoient flottants sur leurs épaules, ou attachés en forme de houpes. Ils n'avoient pas d'autre habillement qu'un espee de sac de toile. Ils restoient dans ce séminaire jusqu'à l'âge de vingt ans. On les établissoit alors par des mariages analogues à leur condition, & on les attachoit à un sanctuaire.

antiquoient
de plaire
antiques &
le, ils se
crées à la
boissons
riere une
ouvent on
pour se
entre eux
espece de
e ces mi-
heville du
vement, la
oreilles du
er dans un
uple de la
au peuple
Les autres
du Dieu
de grosses
ands coups
des revenus
qui formoit
e prix des
tissoient.
du clergé
ez confidé-
exercice des
de sept à
e rasé. Les
on de ceux
les, ou at-
ment qu'un
usqu'à l'âge
analogues à



MARIAGE des MEXICAINS.



CEREMONIES que les MEXICAINS pratiquent à l'égard de leurs ENFANS.



ET COUTUMES RELIGIEUSES. 19

Les mexicains comme les péruviens, avoient un ordre de vestales, Figures.
 vêtues de blanc & qui portoient le nom de *filles de la pénitence*. On
 les recevoit dans la communauté à l'âge de douze ou treize ans.
 On leur rasoit la tête, comme on le fait aujourd'hui à nos reli-
 gieuses. Leurs fonctions consistoient à apprêter les viandes sacrées,
 à nettoyer les temples, & à faire tous les ornemens qui servoient
 à leurs décorations. Elles se levoient, dit-on, à minuit, pour servir
 la divinité, & elles pratiquoient diverses autres austérités auxquelles
 leur règle les assujettissoit. Comme les vestales du Pérou, elles faisoient
 vœu de virginité; mais ce genre de mortification n'étoit que pour un
 tems; & la loi leur permettoit, comme autrefois à Rome, de se
 marier après avoir passé quelques années dans le cloître.

On dit que les mexicains honoroient un saint qui avoit été un
 excellent chasseur (*fig. 90*). On célébroit la fête de ce héros par une 90.
 chasse solennelle: tandis que sa statue étoit placée sur un autel,
 érigé, pour cet effet, sur le sommet d'une montagne, autour de
 laquelle on avoit allumé plusieurs feux, les dévots chasseurs pour-
 suivoient les bêtes sauvages; qui, pour échapper à la violence des
 flammes, prenoient la fuite vers le haut de la montagne; là, on
 les affommoit devant l'autel, & l'on sacrifioit au héros le cœur de
 ces animaux. La chasse finissoit par des chants d'allégresse & des cris
 de joie. Les chasseurs ramenoient ensuite la statue du saint en triom-
 phe, & l'on couronnoit la cérémonie par un festin solennel.

Les mariages des mexicains se célébroient avec beaucoup plus de 91.
 magnificence & de solennité qu'au Pérou (*fig. 91*). Lorsque les
 parties étoient d'accord sur les conditions; elles se rendoient au
 temple où l'un des prêtres examinoit leurs volontés par des ques-
 tions précises & destinées à cet usage. Ce ministre prenoit ensuite
 d'une main le voile de la femme & le manteau du mari, qu'il nouoit
 ensemble par un coin; & ce symbole signifioit le lien sacré qui alloit
 les unir jusqu'au tombeau. Ils retournoient à leur maison avec cet
 espece d'engagement & accompagnés du sacrificateur. Là, ils alloient
 visiter leur foyer, qui, dans leur opinion, étoit le médiateur des dif-
 férens qui surviennent entre les époux; précédés du sacrificateur &
 les mains jointes, ils en faisoient le tour sept fois de suite. On
 s'asséyoit ensuite afin de recevoir également la chaleur du feu; &
 c'étoit par cette cérémonie qu'on mettoit le sceau au mariage. On
 commençoit ensuite le repas nuptial, après lequel des vieillards se

Figures. retiroient avec le marié pour lui donner des conseils utiles, touchant les devoirs que son nouvel état l'obligeoit à remplir ; des vieilles femmes donnoient la même leçon à la mariée. Ensuite les uns & les autres se retiroient, & les jeunes époux consommoient le mariage.

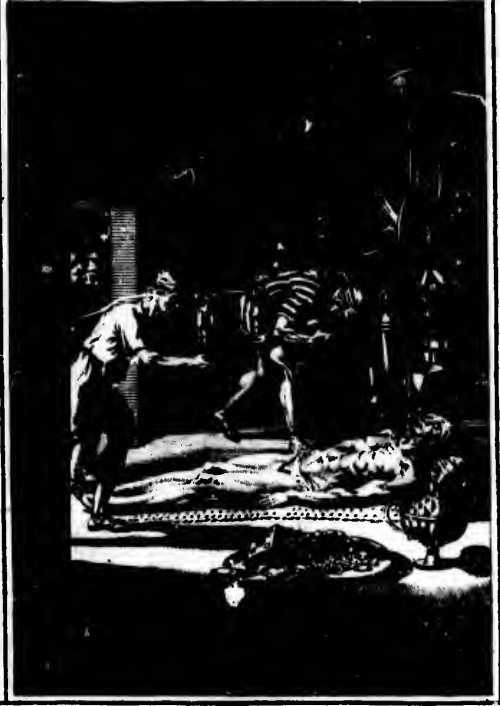
La loi du divorce étoit reçue chez les mexicains, & ce peuple croyoit que le bon ordre & le repos des ménages exigeoient que deux époux se séparassent, lorsqu'ils ne pouvoient plus se souffrir réciproquement. Malheureusement, le plus petit événement, une querelle passagère autorisoit cette séparation. Quel qu'en fût le motif, il pouvoit toujours s'opérer, lorsque le consentement étoit réciproque ; la femme retenoit les filles & le mari les garçons. Dès que le mariage étoit ainsi rompu, il étoit défendu, sous peine de la vie, de se réunir ; & le péril de la rechute étoit l'unique remède que les loix eussent imaginé contre le divorce, où l'inconstance naturelle à ces peuples les portoit aisément. Peu scrupuleux sur la sagesse des filles, dont ils excusoient sans peine les débordements, ils exigeoient de leurs femmes une chasteté rigoureuse ; & malgré l'habitude qui les entraînoit eux-mêmes dans le vice de l'incontinence, les adulteres étoient punis du dernier supplice. On lapidoit les deux coupables sans aucune miséricorde ; On permettoit cependant les femmes publiques & les maisons de débauche, fléau des grandes villes, & le désespoir des âmes vertueuses & timorées.

Les enfants nouveaux nés étoient portés avec beaucoup de solennités au temple, où les prêtres leurs faisoient diverses exhortations sur les misères auxquelles l'espèce humaine est sujette. Si les enfants étoient nobles, on leur mettoit une épée à la main droite, & à la gauche un bouclier. Il en étoit ainsi des gens du peuple auxquels on présentoit des outils analogues à la profession de leur pere. Le prêtre portoit ensuite l'enfant sur l'autel, où il lui tiroit quelques gouttes de sang des oreilles & du prépuce, avec une lancette de pierre. Enfin, il le jettoit dans l'eau, en adressant à Dieu quelques prières. Tel étoit le baptême de ce peuple américain.

91. Les mexicains, moins prudens que les égyptiens & les chinois, enterroient ordinairement leurs morts auprès de leurs maisons (*fig. 92*). Souvent on brûloient les cadavres, & l'on ensevelissoit leurs cendres dans les temples avec celles des divers ustenciles que l'on jugeoit devoir leur être nécessaires dans l'autre vie. C'étoit les prêtres qui présidoient aux funérailles. On y chantoit ; on y faisoit même des festins. Le corps



CONVOI funèbre des MEXIQUAINS .



PRESENS que les MEXIQUAINS font à leurs morts .



Les habitants de VENEZUELA boivent les cendres de leurs CACIQUES après avoir brûlé leurs corps .



Les habitants de VENEZUELA pleurent sur le corps de leurs CACIQUES .

, touchant
es vieilles
uns & les
iage.
ce peuple
que deux
éciproque-
érelle pas-
il pouvoit
; la femme
ariage étoit
se réunir ;
dix eussent
es peuples
s, dont ils
leurs fem-
s entraînoit
oient punis
ans aucune
ques & les
ésespoir des

o de solem-
exhortations
les enfants
te, & à la
auxquels on
e. Le prêtre
ues gouttes
erre. Enfin,
Tel étoit le

es chinois,
s (fig. 92).
urs cendres
geoit devoir
idoient aux
s. Le corps

d
w
le
fo
es
ve
m
un
d
la
p
le
o
l'e
ét
co
p
ra
de
de
O
d
d
v
le
p
a
c
d
d
f
h
y
d
à
g

des grands seigneurs étoit communément porté dans les temples, avec une pompe extraordinaire. Les prêtres venoient les recevoir avec leurs encensoirs, chantant des hymnes funebres, accompagnés du son lugubre de quelques flûtes. Tandis qu'on sacrifioit ceux de leurs esclaves qui devoient les servir dans l'autre monde, les prêtres élevoient à diverses reprises le corps en haut. On enterroit avec ces morts beaucoup d'or & d'argent pour les mettre à portée de tenir un rang distingué dans l'autre monde. Le peuple imitoit les grands dans cette profusion absurde; & personne n'oublioit jamais d'enrichir la tombe ou le bûcher de tout ce que le mort avoit possédé de plus précieux. Les amis des défunts venoient leur faire des présens. Ils leur parloient même aussi sérieusement que s'ils eussent été vivants. Les obseques des grands duroient ordinairement dix jours.

Lorsque l'empereur étoit malade, on voiloit toutes les idoles de l'empire; & l'on ne leur ôtoit ce masque, que lorsque le prince étoit mort ou guéri. Aussi-tôt après son décès, on expédioit des courriers dans toutes les provinces de l'empire, pour annoncer au peuple la nouvelle de sa mort. On invitoit toute la noblesse à ses funérailles. Quatre jours se passoient sans qu'on touchât au corps du prince décédé. Après cet intervalle, on le lavoit, & l'on prenoit une toupe de ses cheveux que les mexicains conservoient comme une relique. On lui mettoit un émeraude dans la bouche; on l'enveloppoit dans dix-sept couvertures, sur la dernière desquelles étoit empreinte l'image du génie qui avoit été particulièrement l'objet de la dévotion du souverain. On le portoit ensuite, le visage couvert d'un masque, dans le temple où devoit être sa sépulture. Il y étoit reçu pompeusement par le clergé, au bruit des hymnes & des fanfares. Le grand prêtre adressoit ensuite une prière à Dieu, & ordonnoit que l'on jettât le corps dans le feu, avec tout ce qui étoit destiné à l'accompagner dans l'autre monde. Enfin, on enfermoit les cendres & le toupet de cheveux dans un cercueil orné de peinture en-dedans, & représentant en-dehors l'image du prince défunt.

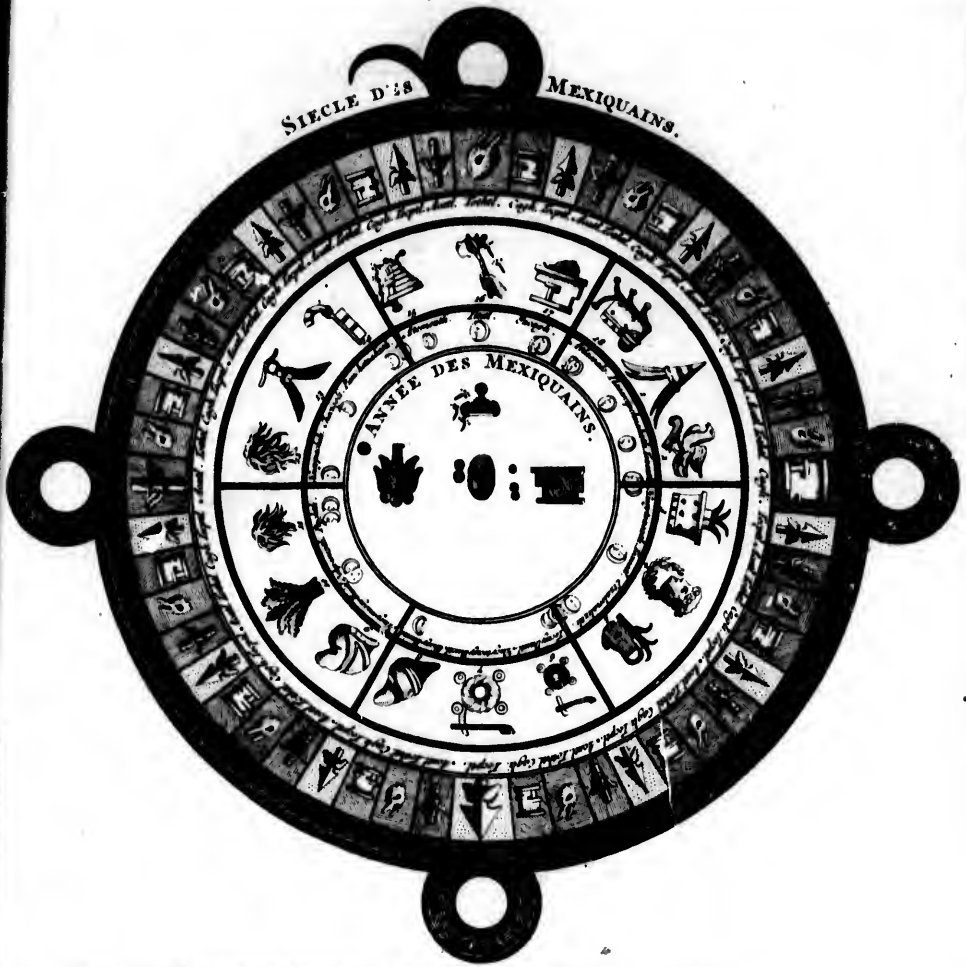
Les mexicains avoient porté les sciences & l'industrie à un plus haut degré que n'avoient faits les péruviens. Ce qui prouve aux yeux du philosophe, que leur nation étoit plus ancienne que celle des incas. Ils ne connoissoient pourtant pas l'usage des lettres; mais à l'exemple des anciens égyptiens, ils avoient certains signes hiéroglyphiques, à l'aide desquels ils se rappelloient le souvenir des évé-

Figures. nements mémorables. Ils peignoient fort artistement leurs idées sur des toiles de coton préparées pour recevoir le pinceau. Souvent ils ajoutoient des nombres à ces images ; & telle étoit , dit l'auteur de l'histoire de la conquête du Mexique , la justesse de leurs dispositions , que le nombre , le caractère & la figure s'entraidoient réciproquement à exprimer la pensée , & formoient un raisonnement entier. Ces peuples avoient des livres entiers de cette espece , où ils conservoient la mémoire de tout ce qui se passoit dans leur empire ; ce qui contribuoit le plus à conserver à la postérité ces fragmens précieux de l'histoire mexicaine , étoit l'usage observé dans cette région , de faire chanter dans les temples les exploits des grands hommes de la nation. On enseignoit aussi aux enfans ces compositions poétiques , & les événemens se transmettoient ainsi d'âge en âge avec une médiocre altération. L'histoire romaine , celle des grecs & des égyptiens , n'eut pas d'autre origine que celle des mexicains.

Ces peuples régloient leur calendrier sur le mouvement du soleil , dont ils savoient prendre la hauteur & les déclinaisons qu'ils leurs apprenoient les différences du tems & des saisons. Leur année étoit de trois cents soixante-cinq jours ; mais ils la divisoient en dix-huit mois de vingt jours chacun ; ce qui faisoit le nombre de trois cents soixante. Les cinq derniers étoient considérés comme intercalaires. On les ajoutoit à la fin de l'année , afin quelle égalât le cours du soleil. Ces cinq jours étoient toujours employés à la table , au plaisir & aux divertissemens. Les ouvriers cessoient leur travail ; on fermoit les boutiques ; on ne plaidoit pas dans les tribunaux ; on ne sacrifioit pas même dans les temples. Les citoyens se visitoient les uns les autres ; & ils se permettoient toutes sortes de licence , afin de se dédommager par avance des maux qu'ils alloient essuyer dans le cours de la nouvelle année.

L'année des mexicains commençoit au premier jour du printemps ; elle ne différoit de notre année solaire que de trois jours qu'ils retranchoient de notre mois de février. Leur semaine étoit de treize jours qu'ils marquoient sous des noms différens , sur leur calendrier par diverses figures ; leur siecle étoit de quatre semaines d'année (fig. 93). Si l'on peut ajouter foi à ceux qui nous ont tracé l'histoire des grecs , des égyptiens & des hébreux , ce calendrier ressembloit assez à celui de ces peuples de l'antiquité.

Lorsqu'un



Les MEXIQUAINS expliquoient leurs pensées, et donnoient une idée des choses sensibles par des Hiéroglyphes, à la façon des Anciens Egyptiens. C'est de cette manière que leur Siècle et leur année étoient représentés. Une Roue peinte contenoit l'espace d'un Siècle distingué par années et chargé des événements mémorables. Le Siècle étoit de 52. Années solaires, chacune de 365. jours, 4. Indictions de 13. Les Années formoient la division de la roue & répondoient aux 4. parties du Monde de la manière suivante.

Un Serpent environnoit cette Roue, et marquoit par ses 4. anneaux les 4. divisions. L'Hiéroglyphe de la première, qui marquoit le Nord, étoit un Lapin, sur un fond bleu, que l'on appelloit TUCHTELLA. de la seconde pour l'Orient, une canne sur un fond rouge, on l'appelloit ACATL. de la troisième pour le Nord, une épée avec une pointe de pierre sur un fond jaune, on l'appelloit TECPATL. de la quatrième pour l'Occident, une maison sur du vert, on l'appelloit CAHUI. Entre ces quatre divisions, il y en avoit douze petites dans lesquelles les quatre Hiéroglyphes étoient distribués successivement en donnant à chacun sa valeur numérique jusqu'à 13. qui étoient le nombre d'années qui composoient l'Indiction, on faisoit la même chose dans la deuxième Indiction, avec les mêmes noms depuis un jusqu'à 13. dans la troisième et dans la quatrième jusqu'à

ce que le Cercle de 52. Ans fit fini, de la manière qui suit.

0
0 0
0 0 0
0 0 0 0
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

on observoit cette manière de compter par treize non seulement dans les années, mais aussi dans les mois. Ils recommençoient lors qu'ils arrivoient à 13.

L'Année solaire étoit de 365. jours, et les Mois de 20. leurs noms & leurs Hiéroglyphes sont marquez dans la figure par 1. 2. 3. & ainsi de suite, jusqu'à 18.

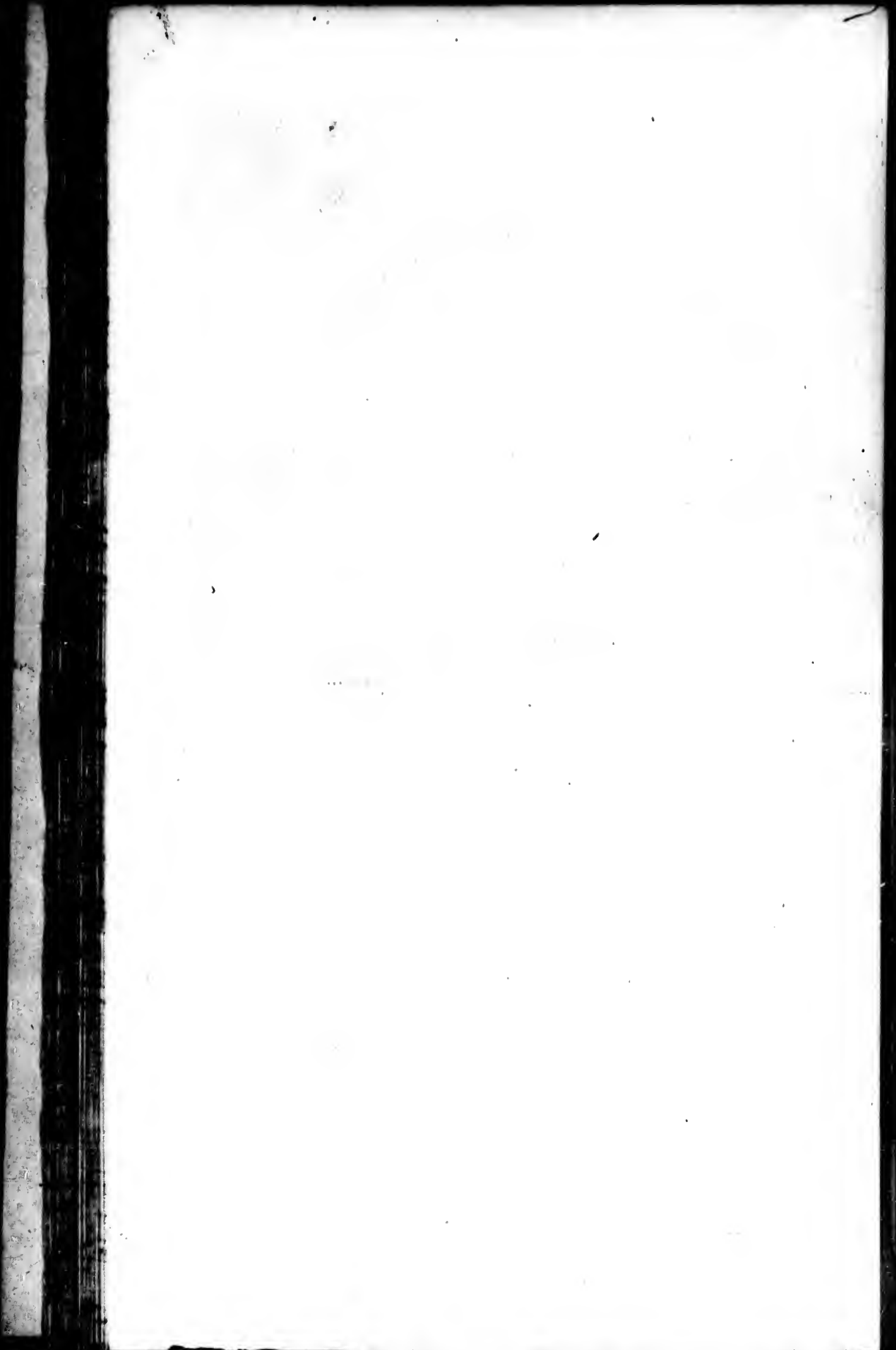
Pour faire l'Année complète de 365. jours les Mexiquains en ajoutent 5 aux 18 mois de 20. jours chacun, qui faisoient l'Année.

Cette Explication est tirée de GEMELLI CARERI Livre VI de ses VOYAGES chap. V.

leurs idées sur
u. Souvent ils
dit l'auteur de
rs dispositions,
t réciproque-
nement entier.
où ils con-
leur empire ;
fragments pré-
cette région,
ls hommes de
ons poétiques,
avec une mé-
& des égypt-

du printems ;
rs qu'ils re-
treize jours
alendrier par
ée (fig. 93).
re des grecs,
assez à celui

Lorsqu'un





Desolation des MEXICAINS à la fin du SIECLE.



Rejouissances des MEXICAINS, au commencement du SIECLE.



ET COUTUMES RELIGIEUSES.

33

Lorsqu'un siècle étoit sur le point de terminer sa carrière, tout étoit en mouvement parmi les mexicains (*fig. 94*). Ces peuples aussi superstitieux que nous le fûmes autrefois en Europe, croyoient qu'à cette époque devoit arriver le bouleversement de la terre & l'anéantissement du genre humain. Chacun se dispoit à la mort. Ces fanatiques cassoient leur vaisselle, éteignoient leur feu, couroient comme des furibonds dans les rues, & ne se donnoient du relâche, que lorsqu'ils voyoient renaître le crépuscule qui leur annonçoit un siècle nouveau. On saluoit alors le soleil avec des transports inexprimables de joie, & au son de divers instruments. Chacun se rendoit avec empressement au temple, pour rendre grace à Dieu de nouveau bienfait que le genre humain venoit d'en recevoir. Les sacrificateurs allumoient du feu nouveau devant les autels, en frottant deux morceaux de bois sec l'un contre l'autre, & l'on faisoit couler le sang des victimes. Tous les peuples se repandoient ensuite dans les villes & dans les campagnes, & célébroient cette grande solemnité avec toute la pompe que leur fortune leur permettoit d'y employer. Il ne faut qu'ouvrir nos annales pour s'appercevoir que tous les peuples de l'Europe furent long-tems tout aussi extravagans sur ce point, que l'étoient les mexicains.

Figures.

94.

A R T I C L E X X I.

Religion des Isles Caraïbes.

IL est d'autant plus difficile de pénétrer la véritable religion des caraïbes, que ces peuples ont été presqu'entièrement exterminés par les européens; & que, pour pallier la fureur dont on a usé à leur égard, on s'est efforcé de défigurer leur croyance, leurs mœurs, leurs loix & leurs usages. Si l'on en croit quelques écrivains, ces nations, couvertes, d'ailleurs, des plus horribles infamies, n'eurent jamais la moindre idée de la divinité. D'autres en font autant de disciples de Manichés, & prétendent qu'ils reconnoissent deux principes, dont l'un est bon, l'autre mauvais. Ce qui paroît le plus certain, d'après les relations des voyageurs les plus éclairés, c'est que les caraïbes adorent un Dieu, auquel ils attribuent toutes les qualités qu'ils croyent propres à faire le bien. Le pere Labat ajoute à ce système la croyance d'un esprit mal faisant, & auquel ils adressent des prieres en plusieurs

circonstances. Cet être, quel que soit sa nature, n'est cependant ni éternel, ni infini. Ces peuples pensent, vraisemblablement comme toutes les autres nations de la terre, que cette espèce de démon, entièrement subordonné aux volontés du grand être, ne jouit que d'une puissance empruntée.

Les caraïbes, par un système également semblable à celui que l'on trouve dans tous les codes théologiques des peuples du monde, animent toute la nature de divers esprits, dont les fonctions consistent à conduire les êtres dont elle est composée. Ils leurs offrent de la cassave & tous les prémices des fruits qu'ils recueillent. Quelquefois animé de reconnaissance envers ces génies, ils font un festin en leur honneur. Ces sortes d'offrandes ne sont accompagnées d'aucune cérémonie bien caractérisée: Ils les placent simplement à l'une des extrémités de leurs cabanes, sur des tables de jonc & de tatanier. Ces peuples croient bonnement que les esprits se rendent à ces festins pour s'y réjouir; & la légende assure que l'on a souvent entendu remuer les vases qui contiennent ces présents, & le bruit des machoires des divinités subalternes pour lesquelles on les a préparés.

Ces peuples, les plus ignorants & les plus barbares de tous ceux qui habitent l'Amérique, se livrent aveuglément aux présages; & les superstitions dont ils font usage à ce sujet, ne les cedent à aucunes de celles qui ont été pratiquées sur le reste de la terre. Ils portent, par exemple, l'imbécillité jusqu'à croire que les chauve-souris sont animées par des esprits aériens dont les fonctions consistent à faire la garde pendant la nuit; ils observent le vol de ces oiseaux avec autant d'attention & de piété, que les romains en mettoient autrefois à observer celui de l'épervier. Souvent on trouve dans leur maison des callebasses remplies des cheveux ou des os de quelqu'un de leurs parents; & ils consultent, avec la soumission la plus profonde, ces tristes débris des corps de leurs amis. Leurs prêtres leurs persuadent que l'esprit du mort vient ranimer ses ossements, pour avertir la famille des maux qui menacent de fondre sur sa tête.

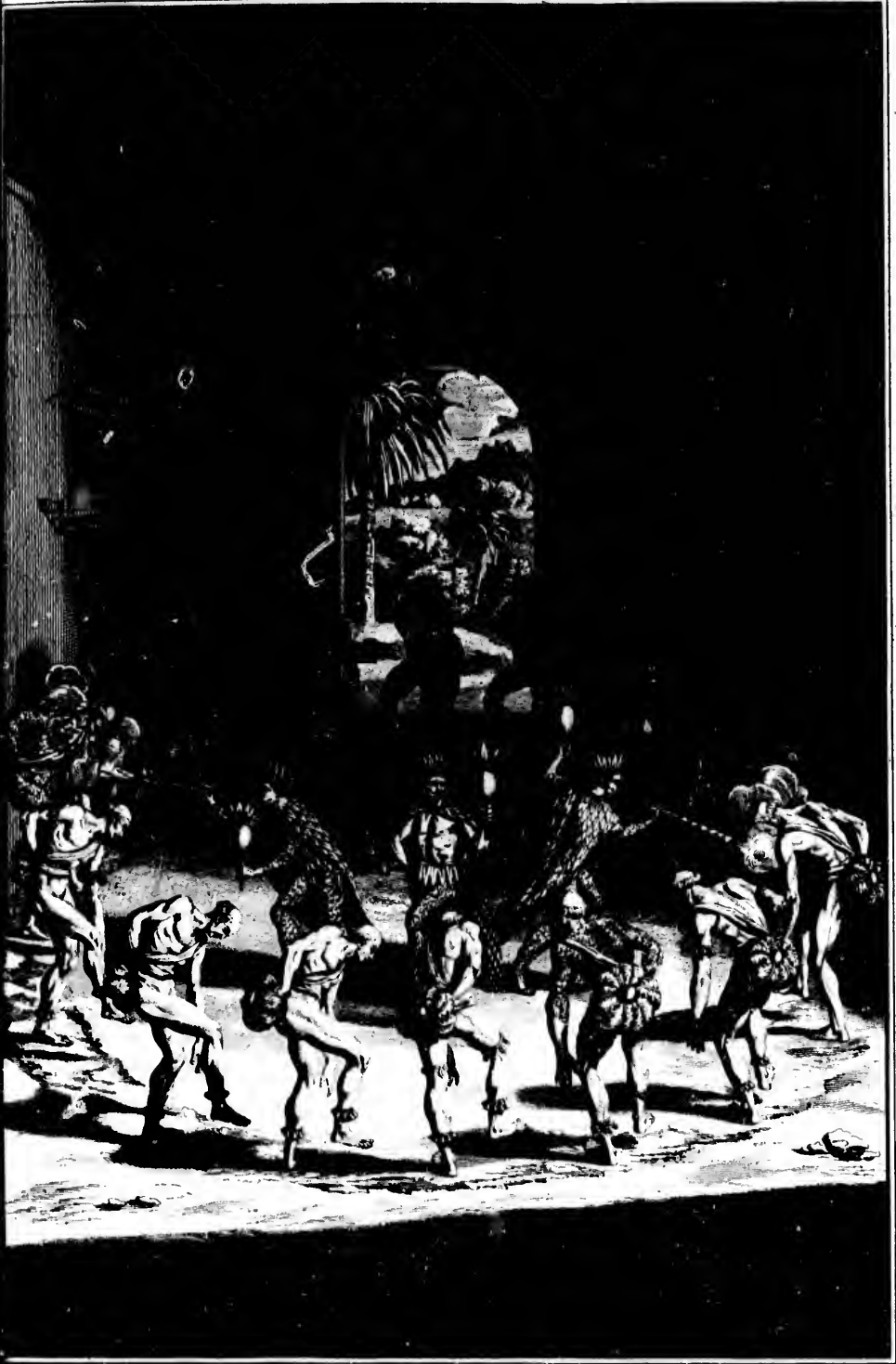
Ces prêtres s'appellent *Boiés*. Ils sont, comme ceux des nations de l'antiquité, ministres de la religion & médecins; chacun d'eux à son génie particulier, qu'il se vante de pouvoir évoquer par le chant de certaines paroles, & la fumée du tabac. La nation se prépare-t-elle à aller à l'armée? ce sont ces prêtres qui l'assemblent, qui lui soufflent le courage, à l'aide d'une pipe à tabac, & au milieu d'une danse religieuse

pendant ni
ment comme
démon, en-
uit que d'une

elui que l'on
du monde,
ctions con-
urs offrent de
Quelquefois
festin en leur
aucune céré-
ne des extré-
tatanier. Ces
à ces festins
entendu re-
les machoires

de tous ceux
sages; & les
à aucunes dé-
s portent, par
font animées
aire la garde
e autant d'at-
bis à observer
les callebasses
parents; &
tristes débris
que l'esprit
famille des

ations de l'an-
x à son génie
de certaines
elle à aller à
ussille le cou-
nse religieuse



Manière dont les PRÊTRES CARIBES souillent le Cœur.

& véritablement grotesque (*fig. 95*). Lorsqu'un caraïbe se dispose à entrer dans l'ordre du sacerdoce, les anciens boiés le préparent à recevoir cette dignité par une discipline assez rigoureuse. Il doit, dit-on, s'abstenir, dès son enfance, de plusieurs sortes de viandes, & jeûner souvent au pain & à l'eau, dans une petite case où il ne voit personne que ces maîtres : ceux-ci lui font des incisions dans la peau ; & ils lui donnent à boire du jus de tabac, qui, en le purgeant avec violence, le dégage, disent les caraïbes, des impuretés de la terre. Ils lui frottent le corps de gomme, & le couvrent ensuite de plumes. C'est par cet habillement bizarre, qu'ils apprennent aux néophytes à être diligents à consulter les génies & prompts à exécuter leurs ordres.

Toutes les connaissances des prêtres caraïbes, dans la médecine consistent dans des évocations, & dans différentes autres opérations magiques. Lorsqu'ils s'approchent d'un malade, il font d'abord préparer une offrande, destinée à apaiser le génie malfaisant. Ensuite ils éteignent les feux de la case, & font sortir les personnes qui leur paroissent suspectes. Après cela, ils ordonnent qu'on amène le malade, alors ils fument un bout de perun dont ils broient dans leurs mains une partie ; & faisant en même-temps claquer leurs doigts, ils soufflent en l'air ce qu'ils ont broyé. C'est alors que l'esprit bienfaisant, qu'on a invoqué, arrive à l'odeur de ce parfum, & répond aux questions du prêtre : celui-ci s'approche de son malade, & manie plusieurs fois la partie affligée ; souvent il succe la plaie où il souffle mystérieusement dessus, pour en extirper la cause du mal. Si tous ces prétendus remèdes ne soulagent point le malade, le boiés lui déclare tout simplement que la divinité ne veut pas qu'il demeure plus long-temps sur la terre, & qu'il faut se disposer à partir pour l'autre monde.

Si le malade est assez heureux pour revenir en santé, on fait un festin au génie auquel il est redevable de son rétablissement. On prépare pour cela une table, sur laquelle on lui sert de la cassave & de louicou ; & ces alimens restent ainsi servis sur cette table. Le lendemain le boiés, qui a conduit le malade, se met en possession de ces offrandes ; & telle est la vénération que les caraïbes ont pour elles, qu'il n'est permis qu'aux vieillards & aux premiers de la nation d'y toucher. A la fin du festin on noircit le convalescent avec des pommes de junipa.

Les filles caraïbes errent communément nues dans les campagnes,

jusqu'à 12 à 15 ans. Dès que la nature apprend à leur famille qu'elles sont devenues nubiles, les parents s'assemblent, & ordonnent que désormais elles porteront un tablier, signal de la modestie qui doit caractériser leur sexe. Chez ces peuples, le frere n'a pas, comme on l'a dit, le droit d'épouser sa sœur, mais il peut s'unir à sa cousine germaine, à sa niece & à toutes celles de ses parentes d'un degré supérieur. La polygamie n'est pas généralement reçue chez cette nation. Cependant il arrive souvent que les chefs prennent plusieurs femmes, par esprit de luxe & de magnificence; mais, de toutes ces femmes, une seule est légitime, & toutes les autres lui sont subordonnées.

Le mari exerce un empire absolu sur sa femme. L'usage lui accorde le droit de vie & de mort sur sa personne. Le moindre soupçon d'infidélité, le plus léger mécontentement suffit pour le déterminer à la mettre à mort. Cependant, dit le pere Labat, malgré la dureté de cet esclavage, les femmes obéissent avec tant d'exactitude, de silence, de douceur & de respect à leurs maris, qu'il est rare de voir qu'ils soient obligés d'user de toute leur autorité.

Un pere observe à la naissance de son premier né mâle une retraite & un jeûne très-austere de trente ou quarante jours. Ce tems expiré, on choisit deux jeunes caraïbes pour lui taillader la peau sur tout le corps; ils frottent ces plaies avec du jus de tabac, & ils le mettent ensuite sur un siege peint de rouge. Alors des vieillards se présentent, & lui mettent à la bouche des aliments que des femmes lui ont apportés. Quand il a fini de manger, ces vieillards font des largesses de deux pieces de cassave qu'il tient entre ses mains. La cérémonie se fait en place publique; & tandis qu'elle dure, il est monté sur deux cassaves qu'il est obligé de manger ensuite. Après cela, on frote de sang le visage de l'enfant, & cette espece de baptême a pour objet de lui inspirer de la valeur. Plus le pere témoigne de patience dans les incisions douloureuses qu'on lui fait, plus on présume que l'enfant aura de courage. Le pere doit aussi s'abstenir de différentes sortes d'alimens, chaque fois que sa femme accouche. Dès que l'enfant est né, on le baigne; & s'il naît la nuit, l'usage exige que le pere se baigne avec lui.

Quinze jours après la naissance des enfans, la loi veut qu'on leur donne un nom. Ce nom est pris de quelqu'un des plus distingués des ancêtres de la famille, d'un arbre, ou de quelqu'autre objet qui leur

est agréable & propre à figurer le courage. Cette cérémonie se fait avec autant d'éclat que les mœurs des caraïbes le leurs permettent. Ils y employent un parain & une maraine ; & ce sont eux qui percent à l'enfant les oreilles , la levre inférieure & l'entre-deux des narines , auxquels on attache des pendans. Lorsque l'enfant a atteint l'âge de deux ans , on lui coupe les cheveux avec la même cérémonie.

Quand un caraïbe a rendu le dernier soupir , tous les parens s'assemblent dans sa maison pour pleurer la perte qu'a fait la famille. On met ensuite le cadavre dans un puits creusé dans un coin d'une cabanne , d'environ quatre pieds de diametre & de six à sept pieds de profondeur. Le mort y est accroupi les coudes sur les genoux , & les pommes de ses mains soutiennent ses joues. Il est peint en rouge , avec des moustaches & des raies noires. Ses cheveux sont liés derrière la tête. A côté de lui sont , son arc , ses flèches , son couteau , & différentes autres ustenciles auxquels il paraissoit attachés pendant sa vie. On l'ensable ainsi jusqu'aux genoux , pour le soutenir quelque tems dans cette posture. Alors tous les parens s'approchent du cadavre , & lui témoignent leur douleur par des cris & des contorsions ridicules. Après toutes ces cérémonies , on comble la fosse , & les parens se retirent à la maison du mort , où ils noyent leur douleur dans les plaisirs d'un festin.

A R T I C L E X X I I.

Religion des peuples de Panama , de Paria , du Jucatan , de l'Isle Espagnole & de quelques autres contrées d'Amérique.

LA plupart des peuples dont nous allons parler , ont été exterminés par l'ambition ou le fanatisme des européens ; & leur religion , qui fut le prétexte des horreurs que l'on commit contre eux , n'est plus aujourd'hui qu'un mélange de superstitions grossières qui se sont introduites parmi eux depuis la conquête des espagnols. Ces nations reconnoissent néanmoins dans tous les tems le principe fondamental de toutes les religions ; l'unité d'un Dieu , moeur & conservateur de tout ce qui existe , & l'immortalité de l'ame , dogme si propre à consoler les hommes des peines qu'ils éprouvent dans ce monde. A cette

Figures. croyance, tous ces peuples joignirent certains préjugés que la superstition a malheureusement fait naître par-tout ; & peut-être vit-on quelquefois ces fils illégitimes d'une imagination égarée, l'emporter sur les préceptes de la raison. Delà cette multitude de génies dont les fonctions remplissent les légendes des américains ; delà ces évocations mystérieuses, ces oracles, ces prophéties ; delà, en un mot, toutes ces absurdités, souvent révoltantes & sacrilèges, que l'on remarque dans le culte de ce peuple foible & pusillanime.

Il ne paroît pas que les nations qui sont l'objet de cet article, aient jamais eu de temples propres à fixer l'attention de la postérité. On voyoit autrefois seulement à Campêche un théâtre carré, qui avoit été construit pour cet usage. Sur ce théâtre, haut d'environ quatre coudées, étoit la figure d'un homme en marbre, que deux animaux ; 98. d'une forme extraordinaire, sembloient vouloir déchirer (fig. 98). Près de cette figure étoit la représentation d'un serpent de quarante-sept pieds de longueur, & gros à proportion, qui engloutissoit un lion. Ces deux dernières figures étoient de marbre & renfermées par des especes de palissades. Le pavé étoit jonché d'ares, de flèches, d'os & de têtes de morts. On ignore, & quel fut le constructeur de ce sanctuaire, & les cérémonies dont on y accompagnoit le culte dû au créateur.

Les prêtres sont à-peu-près les mêmes dans toutes ces contrées. Autrefois, dans l'isle espagnole, aujourd'hui appelée *S. Domingue*, ils avoient converti le culte public en danses, en chansons & en différens autres divertissemens. Ces chansons qu'ils appelloient *areita*, rouloient sur les exploits de leurs ancêtres & sur l'amour que chacun doit avoir pour sa patrie. Elles pouvoient être considérées comme les chroniques de la nation. A chaque fête, on se rassembloit dans une 95. espece de temple, on dançoit au son d'un espece de bois creux (fig. 96). Le tabac étoit le parfum qui fumoit alors à l'honneur de la divinité ; ensuite les prêtres montoient en chaire, & débitoient à leurs fidèles tout ce que leur imagination, échauffée par la fumée du tabac, pouvoit leur suggérer sur la morale & la théologie.

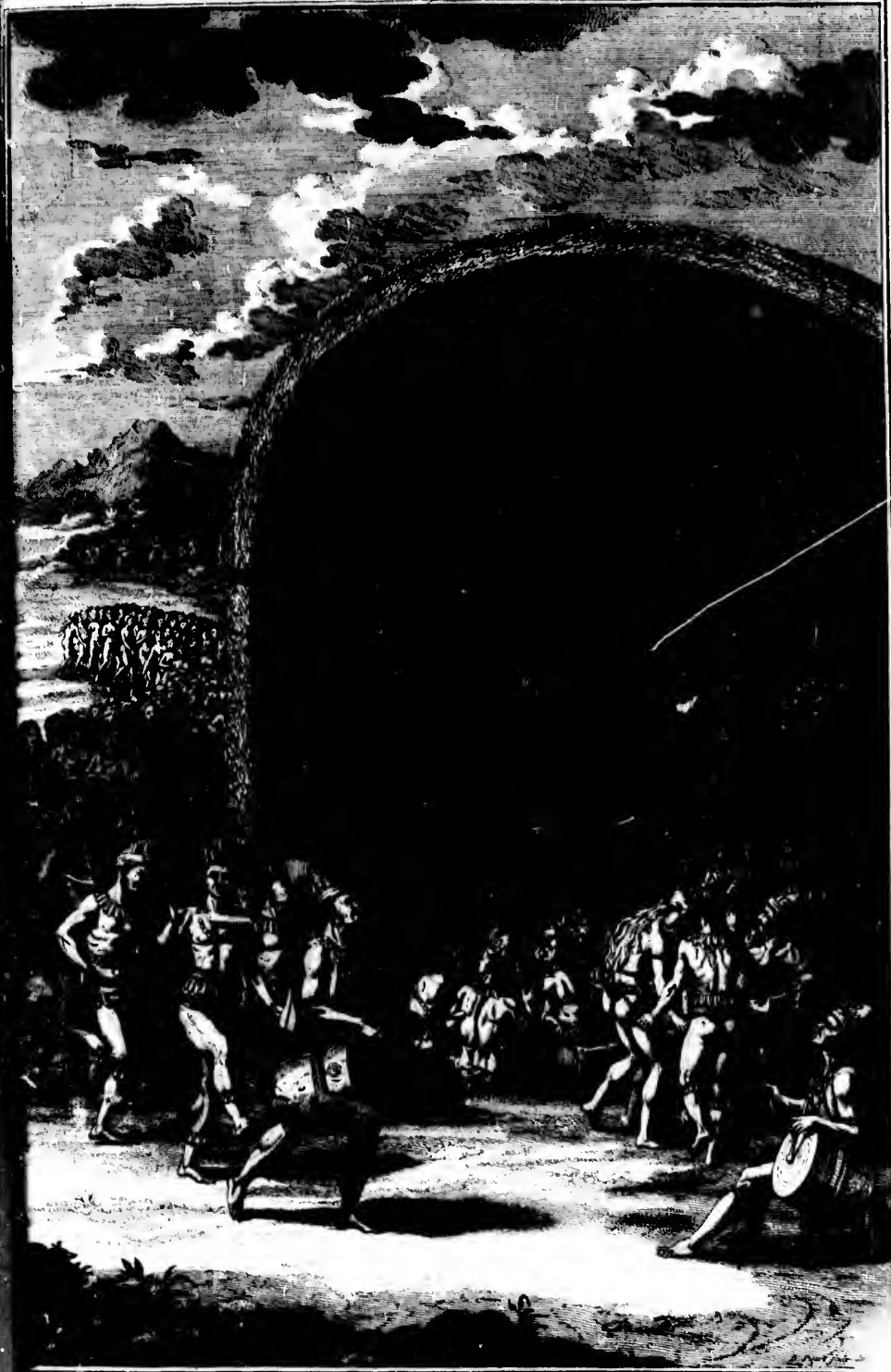
Ces ministres furent toujours les seuls médecins de ces nations parmi lesquelles ils vivoient. Souvent tout leur art ne consistoit que dans certaines évocations magiques, auxquelles ils ajoutoient les connoissances qu'ils pouvoient avoir acquises par l'espérance. Ceux de Cuman, par exemple, employent, dans la guérison des malades, certaines

que la superf-
 ur-ètre vit-on
 e, l'emporter
 génies dont
 delà ces évo-
 , en un mot,
 que l'on re-

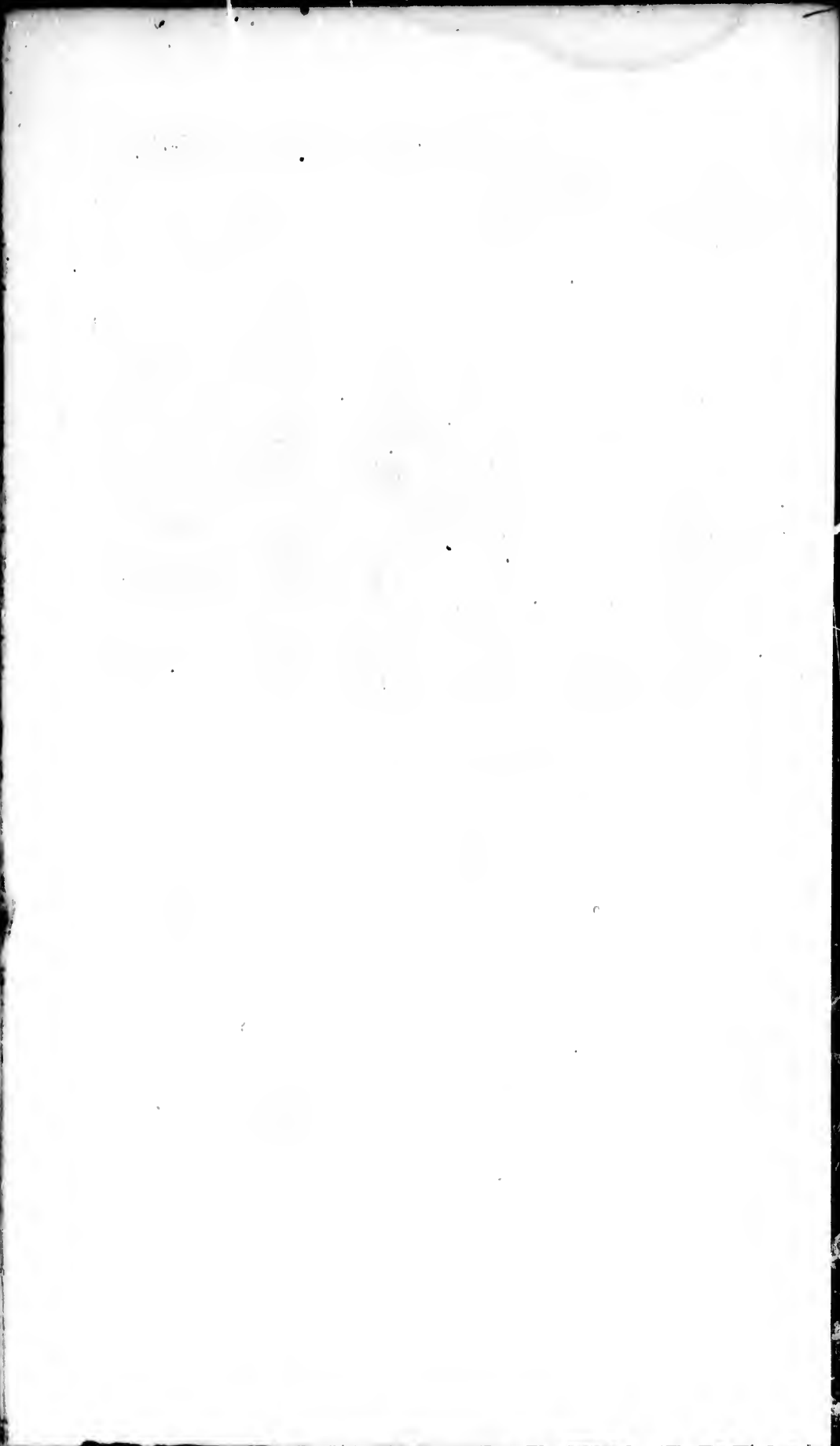
article, aient
 postérité. On
 ré, qui avoit
 nviron quatre
 eux animaux,
 fig. 98). Près
 quarante - sept
 tissoit un lion,
 mées par des
 lèches, d'os &
 eur de ce sanc-
 e culte dû au

ces contrées.
 S. Domingue,
 nansons & en
 lloient *areita*,
 ur que chacun
 es comme les
 ploit dans une
 eux (fig. 96).
 e la divinité;
 leurs fidelles
 tabac, pou-

nations parmi
 oit que dans
 t les connoif-
 x de Cuman,
 es, certaines



CEREMONIE Religieuse des Caribbeens de l'Isle ESPAGNOLE.





Manière dont les SAUVAGES de PARIA gouvernent leurs MALADES .



DANSE des SAUVAGES de PARIA autour des MOURANS, et leurs CEREMONIES FUNEBRES.

con
d'o
ils
par
app
pla
pla
ave
du
jur
En
retr
s'il
diff
I
On
ils
plo
per
ils
que
des
S
bois
rou
avo
ne
s'il
tots
mèn
I
tion
trait
fille
plus
leur
ture
S

ET COUTUMES RELIGIEUSES.

39

compositions faites de racines & d'herbes mêlées avec de la graisse d'oiseaux ou de bêtes à quatre pieds. Lorsque le mal est extérieur, ils succent souvent la plaie avec la bouche, en ajoutant quelques paroles à cette opération. Si le malade ne guérit pas de ce premier appareil, le médecin le frotte vigoureusement, succe de nouveau la plaie, & conjure l'esprit malin de permettre à la santé de reprendre sa place dans le corps du moribond. Il prend ensuite un morceau de bois avec lequel il frotte si violemment la bouche, le gosier & l'estomac du malade qu'il vomit jusqu'au sang : le prêtre redouble alors ces conjurations, frappe du pied, crie & jesticule avec une nouvelle force. Enfin, le charlatan annonce à l'assemblée que le diable forcé dans sa retraite par son art magique, a abandonné le corps du malade. Mais s'il vient à mourir, le prêtre médecin se tire aisément d'affaire, en disant que son heure étoit venue.

Figures.

Les peuples de Paria nous paroissent beaucoup plus sages à cet égard. On ne voit pas qu'ils employent le secours de leurs prêtres, quand ils sont malades. Un de leur citoyen est-il attaqué de la fièvre; ils le plongent dans une rivière (fig. 97), & le font ensuite courir à 97. perte d'haleine & à coups de fouet autour d'un grand feu, après quoi ils le portent dans son hamac. Ils font aussi usage de la diette. Quelquefois ils se servent de la saignée, & alors ils ouvrent une des veines des reins.

Si l'on désespère de la guérison du malade, on le porte dans un bois. Là, on le suspend entre deux arbres de son hamac, & l'on danse toute la journée autour de lui. On l'abandonne à la nuit, après lui avoir laissé de quoi se nourrir pour quatre jours. S'il guérit, les parens ne négligent aucune dépense pour ce réjouir de cet événement; mais s'il en meurt, on n'y pense plus. On a vu plus haut que les hottentots, peuples du cap de Bonne-Espérance, observent, à-peu-près, le même usage.

Ici, comme partout ailleurs, les prêtres sont l'ame de l'administration publique. On n'entreprend jamais la guerre, on ne conclut aucun traité de paix, sans avoir pris leurs avis. On a remarqué qu'ils choisissent toujours la nuit pour vaquer à leurs cérémonies magiques; & plus elle est noire, ajoute-t-on, plus ils sont certains du succès de leurs opérations. Les annales du monde nous apprennent que l'imposture & la fourberie mirent plus d'une fois cet expédient en usage.

Si l'on en croit les écrivains espagnols dont les relations sont pleines



ES.



S FUNEBRES.

Figures.

de faits absurdes & incroyables, les prêtres de Cuman sont initiés dès l'enfance à la prêtrise. La loi veut que ces jeunes gens fassent une retraite austère de deux années au milieu des bois. Pendant ce tems de recueillement, ils ne mangent rien qui ait du sang; ils ne voyent aucune femme, ils ne sortent pas de leur caverne, & ils oublient, pour ainsi dire, jusqu'à leur propre famille. Les prêtres énérites vont les visiter pendant la nuit, & leur donner des préceptes analogues aux fonctions dont ils vont se charger. Quand le tems du séminaire est expiré, ils les reçoivent dans leur corps, & leur apprennent les mystères que chaque membre de cette compagnie veut savoir. Ces prêtres portent le nom de *Piaias* dans la langue de pays. Ils jouissent, comme ailleurs, de fort grands privilèges. On observe sur-tout, que, chargés d'offrir à Dieu les prémices de tous les biens de la terre, ils ont seuls le droit de s'approprier la virginité des jeunes filles qui se marient, pour en rendre compte à la divinité.

On a accusé la plupart de ces peuples d'immoler des hommes à l'éternité. Ce que nous avons dit des mexicains, & les faits avérés que l'histoire ancienne nous a conservés touchant la plupart des peuples de l'antiquité, prouvent, sans réplique, la justesse de cette déplorable inculpation, & que la nation la plus sensée peut se porter aux plus affreux attentats quand elle a été subjuguée par la superstition. Les peuples de Nicaragua, par exemple, sacrifioient toujours un prisonnier à la fin de toutes les campagnes qu'ils faisoient. C'étoient les prêtres, moteurs funestes de cet abominable sacrifice, qui se chargeoient d'exécuter. Le sacrificateur tournoit, dit-on, trois fois autour de la victime en chantant quelques hymnes d'un ton lugubre & lamentable. Il lui ouvroit ensuite l'estomac, & lui arrachoit le cœur tout fumant; il se frottoit le visage de son sang, & partageoit le corps en diverses portions (*fig. 98*). Le cœur appartenoit au grand prêtre, les pieds & les mains au roi, & le reste au peuple. La tête étoit plantée sur un poteau, qui portoit le nom de la province avec laquelle on étoit en guerre. Les écrivains ajoutent que souvent on sacrifioit sur ces poteaux des hommes même du pays; & telle étoit l'illusion que les préjugés avoient fait naître dans l'esprit de ces peuples, que ceux qu'on avoit sacrifiés de la sorte, espéroient de jouir un jour des honneurs de l'apothéose. Le même usage étoit observé à Tabasco. Le prêtre, armé de couteau sacré, arrachoit le cœur de la victime, après lui avoir ouvert l'estomac. On enchâssoit ensuite son corps tout sanglant dans un creux pratiqué dans le cou d'un lion d'airain. Le

sang

nt initiés dès
fassent une
t ce tems de
s ne voyent
ls oublient,
mérites vont
analogues aux
re est expiré,
mystères que
res portent le
me ailleurs,
gés d'offrir à
s le droit de
our en rendre

mmes à l'éter-
que l'histoire
le l'antiquité,
culpation, &
eux attentats
de Nicaragua,
de toutes les
onestes de cet
sacrificateur
ant quelques
ite l'estomac,
de son sang,
cœur appar-
& le reste au
le nom de la
ajoutent que
pays; & telle
esprit de ces
ient de jouir
bservé à Ta-
ur de la vic-
ite son corps
d'airain. Le
fang



IDOLES de CAMPÈCHE et de IUCATAN.



IDOLES de TABASCO.



MARIAGE des INDIENS du PANAMA.



B. Ponce de Leon 1712

Les PARENS & les AMIS DÉFRICHANT la TERRE qui est destinée aux NOUVEAUX MARIAGES.

fang du malheureux tomboit ainsi dans un reservoir de pierre, ^{Figures.} au bord duquel on voyoit une figure humaine aussi de pierre, qui paroissoit regarder avec attention le fang de la victime immolée. (fig. 98.) 98.

Il fut toujours d'usage, chez tous ces peuples, de n'épouser qu'une seule femme; &, en effet, quoique le climat qu'ils habitent, soit beaucoup plus chaud que le nôtre, il ne provoque pas si impérieusement à la jouissance que celui qui, en Afrique, est sous le même parallèle. Cependant, si l'on en croit les espagnols, la polygamie s'étoit introduite dans l'isle de S. Domingue, &, à l'époque de la conquête, les insulaires y prenoient autant de femmes qu'ils pouvoient en entretenir. Chaque cacique, ajoutent-ils, en avoit une trentaine dans son sérail. Ceux de ces indiens, dit Coréal, qui habitent les provinces de Darien & de Panama, n'employent pas beaucoup de cérémonies dans leur mariage. Ils se demandent réciproquement l'un à l'autre, sans aucune autre démarche préliminaire; & l'usage permet même à la fille de faire les premières propositions. La demande est aussi-tôt suivie du contrat; & celui-ci de la cérémonie nuptiale. On invite communément un grand nombre de personnes aux noces, parce que la coutume exige que chacun des conviés fasse un présent aux nouveaux époux. Ces présens, analogues aux besoins des familles & au luxe de la nation, consistent en des haches, des couteaux de pierre, du mahis, des œufs, de la volaille, des hamacs, du coton, &c. Ils laissent leur présent à l'entrée de la cabanne, & se retirent ensuite jusqu'à ce que la cérémonie de faire les présens soient achevée. On songe ensuite à célébrer la noce, dont voici la cérémonie (fig. 99). Celui qui se marie présente à la porte de la cabanne, à chacun des convives, une callebace pleine de *chicali*, boisson ordinaire de ces peuples. Tous ceux qui sont des noces boivent ainsi à la porte; après quoi, les peres des nouveaux mariés entrent, en tenant leurs enfans par la main. Alors le pere de l'époux, tenant à la main droite l'arc & une flèche dont il présente la pointe; fait sa harangue à l'assemblée. Ensuite il danse, & fait diverses contortions bizarres, jusqu'à ce qu'il soit excédé de fatigue. Le pere de la mariée danse à son tour, & fait les mêmes grimaces. Cette scene terminée, le pere de l'époux se met à genoux & présente son fils à la fiancée, dont le pere, aussi à genoux, la tient également par la main. Toutes ces civilités sont à peine finies, que le paranymphe du marié, suivi d'une nombreuse escorte, court aux champs, la hache à la main,



en sautant de toutes ses forces , pour abattre les arbres qui occupent le terrain où doivent loger les deux conjoints ; & tandis que les hommes défrichent cette terre , le paranymphe de la mariée , avec toute sa suite , y sement des grains.

Les femmes de l'isthme de Panama , sont , à proprement parler , les esclaves de leurs maris ; elles sont employées , soit à la maison , soit à la campagne , aux ouvrages les plus bas & les plus pénibles. Cependant tel est l'esprit de subordination que l'éducation leur a inspiré pour leurs maris , qu'elles s'acquittent de leur devoir avec une gaité & une promptitude qui font toujours le sujet de l'admiration des européens. Aussi , dit Vaser , ces femmes sont en général d'un bon naturel , civiles , obligeantes les unes envers les autres ; elles montrent même tant de complaisance envers les étrangers , qu'elles sont toujours prêtes à leur rendre tous les services qui sont dûs légitimement à leurs époux.

Il paroît par ce que l'on vient de rapporter des mariages de ces peuples , que les prêtres ne se mêlent pas des cérémonies qui accompagnent l'union conjugale. Il en est autrement de ceux de Nicaragua. Chez eux c'est au prêtre qu'il appartient de consacrer par ses prières les liens que contractent les nouveaux époux. Quand le mariage est conclu entre les deux familles , ce ministre prend le fiancé & la fiancée par le petit doigt , & les conduit dans une chambre près d'un feu allumé pour cette cérémonie. Là , il les instruit particulièrement de leur devoir , & adresse au ciel quelques prières pour leur prospérité ; & ses exhortations durent jusqu'à ce que le feu soit éteint. C'est alors que le mariage est censé terminé , & que les deux époux ont le droit de jouir des privilèges de l'hyménée. Ici , comme en Judée , la virginité est une clause essentielle du mariage ; & un nouveau mari qui croiroit n'avoir pas trouvé ce précieux trésor chez son épouse , auroit le droit de la répudier sur le champ. Cependant , si la femme soutient son innocence , c'est au cacique éclairé , sans doute , par le prêtre , qu'il appartient de prononcer sur la validité du soupçon. Une femme qui viole la fidélité conjugale , est punie par une répudiation ignominieuse. On ajoute encore à cet opprobre une défense expresse de contracter de nouveaux engagements. Il seroit peut-être à désirer qu'un tel usage s'introduisît parmi nous. La flétrissure qui suivroit le crime , retiendroit au moins les femmes dans leur devoir , & les empêcheroit de donner à leurs enfans l'exemple scandaleux du débordement , du parjure & de la prostitution.

qui occupent
que les hom-
avec toute fa

nt parler, les
maison, soit à
es. Cepondant
inspiré pour
gaité & une
les européens.
urel, civiles,
même tant de
prêtes à leur
s époux.

es de ces peu-
qui accompa-
de Nicaragua.
par ses prieres
e mariage est
é & la fiancée
s d'un feu al-
ement de leur
spérité; & ses
t alors que le
droit de jouir
rginité est une
droit n'avoir
e droit de la
on innocence,
appartient de
ole la fidélité
. On ajoute
r de nouveaux
e s'introduisit
roit au moins
onner à leurs
& de la prof-



CEREMONIE funebre des peuples qui habitent aux environs du fleuve ORENOQUE.



CEREMONIE funebre des BRESILIENS.

fu
ci
pe
bi
fq
ap
Le
les
in
en
pl
qu
ha
bl
leu
pl
rib
ufa
pl
pas
en
&
cer
me
va
fy
de
mo

de
»
»
»
»
»
»
»



RENOQUE.



ET COUTUMES RELIGIEUSES.

43

Tous ces peuples ont chacun leurs usages particuliers touchant leurs ^{Figures.} funérailles. Les uns enterrent leurs morts, les autres les brûlent; ceux-ci les décharnent pour en conserver les squelettes, & ceux-là les pendent à des arbres pour servir d'alimens aux oiseaux. Ceux qui habitent aux environs de l'Orenoque, pendent dans leur cabanne les squelettes de leurs parens, & les ornent de plumes & de colliers, après que la pourriture a consumé la chair des cadavres (*fig. 100*). ^{100.} Les arvaques, qui habitent au sud de l'Orenoque, réduisent en poudre les os de leurs caciques; & les femmes & les amis de ces guerriers infusent cette poudre dans leur boisson, & ensevelissent ainsi dans leurs entrailles ceux qu'ils ont chéris ou respectés pendant leur vie. Les peuples de la nouvelle Grénade ensevelissoient autrefois, avec leurs caciques, tous ce que ces princes avoient possédé de plus précieux; leurs habits, leurs armes, leurs esclaves, tous partoient avec eux. Ils n'oublioient pas sur-tout les alimens dont ils pouvoient avoir besoin dans leur voyage de l'autre monde. Le peuple imitoit les souverains & employoit en cette occasion toute la magnificence dont elle étoit susceptible. Quelquefois les femmes suivoient leurs maris dans le tombeau. Cet usage, que le fanatisme seul des indiens semble autoriser, ne subsiste plus en Amérique. On en voit encore un dans ces contrées qui n'est pas moins ridicule ni moins sanguinaire. Si une femme qui allaite son enfant vient à mourir, il faut que ce jeune infortuné suive sa mere; & en cette occasion, ces peuples aiment beaucoup mieux immoler cette victime innocente, que de le laisser véger sur la terre sans sa mere. Cet abominable usage qui est généralement suivi par les sauvages du canton d'Onnontagué, est encore moins effrayant que le système des Perses, qui prétendent, comme on le voit dans la LI Porte de leur Sadder, qu'un enfant non-sévré d'une mere morte en péché mortel, doit être précipité dans l'enfer.

On assure que les nations qui habitoient autrefois la grande peninsule de Jucatan, étoient circoncises. « Nous en avons tant de témoignages, » dit Grotius, qu'on ne peut le nier sans rougir. Pierre Martir, ajoute » le baptême à la circoncision. Herrera dit, continue cet auteur, que » le baptême avoit chez eux le nom de régénération. On le donnoit » aux enfans à l'âge de trois ans. Les parens se dispoient à cette cérémonie par le jeûne & la continence. Ils avoient aussi une espece » de confession, l'onction au front, une honnête sépulture, & la croyance du jugement universel. » Ainsi d'après ces auteurs, les

américains pratiquoient la plupart des usages qui caractérisent le christianisme , sans avoir jamais entendu parler de cette religion.

Les habitans de la nouvelle Grénade célèbrent solennellement l'anniversaire de la mort de leurs guerriers. Ces anniversaires , qui prouvent la persuasion intime où sont ces peuples de l'immortalité de l'ame , consistent en festins , où l'on chante des hymnes mêlés de pleurs & de gémissemens. Ces cantiques lugubres comprennent les louanges des héros morts pour la patrie , & des malédictions contre l'ennemi qui leur a ravi le jour. Pour rendre la scene plus touchante & plus pathétique ; ils font une image de l'ennemi , & on la met en pieces à la gloire du héros qu'il a tué. Après cela , on se livre à la joie ; on chante , on danse , on boit , on s'enivre. Le lendemain dès la pointe du jour , on met l'image du défunt dans un grand canot , plein de tout ce qu'ils croyent pouvoir lui être agréable , & ils font consumer tout cela par le feu en son honneur. La joie recommence ensuite , & les femmes sur-tout s'y distinguent par leurs danses & leurs gestulations. Les jeunes gens , de leur côté , qui se disposent à mettre en usage leur valeur , à l'avantage de leur patrie , font une espece de sacrifice à l'ame de ces guerriers , dont ils desirerent imiter le courage. Ce sacrifice consiste à se faire une incision au prépuce avec un os de poisson bien aiguisé. Le sang qui découle de la plaie , est une libation qu'ils croyent agréable aux mânes de ces héros.

On a remarqué que , chez les américains , comme autrefois chez les grecs & chez les romains , la privation de la sépulture imprimoit sur le mort une espece de tache infamante & le rendoit inhabile à la possession du paradis. Il y avoit des lois , disent nos relations , pour les enfans décédés peu après leur naissance. S'il mouroit quelqu'un de froid dans la neige , ils croyoient que tout le pays étoit menacé de quelque fléau , & que le ciel étoit en courroux. C'est pourquoi ils n'oublioient rien pour l'appaiser ; ils cherchoient le corps avec le plus grand soin ; & s'ils étoient assez heureux pour le trouver , sa cabane étoit aussitôt environnée d'un concours prodigieux de peuple qui s'y rendoit de tous les cantons voisins. On s'y faisoit réciproquement des présens , & chaque famille faisoit un festin. On portoit ensuite le corps au lieu de sa sépulture ; & là , on l'exposoit sur une natte élevée , à l'un des côtés de laquelle on faisoit une fosse , & de l'autre un grand feu. Ce brasier étoit le préliminaire du sacrifice qu'on alloit faire , & dont le cadavre devoit être la victime. Alors des jeunes

gens
poie
préc
qu'o
tous
ce c
T
lesq
nelle
des p
fond
occar
buer
l'ann

L
avons
théol
c'est-à
relle
natio
les br
dit-on
ancét
furen
fouch
fort
a été
On
gicus
furen
priso
avec
graiss

gens environnoient le corps, & , avec des couteaux , ils en découpoient les parties les plus charnues , crayonnées auparavant par un prêtre. On jetoit ces morceaux de chair dans le feu , à mesure qu'on les enlevait. Ils ouvraient ensuite le cadavre & en retiroient tous les viscères qui devenoient aussi la proie des flammes. On jetoit ce corps ainsi décharné dans la fosse qui lui avoit été préparée.

Tandis qu'on morceloit ainsi ce cadavre , des jeunes femmes , parmi lesquelles se mêloient les parentes du défunt , tournoient processionnellement au-tour de ces jeunes gens , & leur mettoient dans la bouche des grains de porcelaine , pour les engager à remplir dignement les fonctions de leur ministère. Cette cérémonie étoit de rigueur en ces occasions ; & si on la négligeoit , le peuple ne manquoit pas d'attribuer à cette omission les accidens qui pouvoient survenir pendant l'année.

A R T I C L E X X I I I .

Religion des Peuples du Brésil.

IL est inutile de répéter ici , au sujet de cette nation , ce que nous avons déjà dit des peuples dont nous avons développé la croyance. Sa théologie est à peu près la même que celle des autres américains ; c'est-à-dire , qu'elle prescrit la croyance d'un Dieu , d'une ame immortelle , & des peines & des récompenses dans une autre vie. Cette nation n'a aucune idée de la création du monde. Il paroît cependant que les brésiliens ont une idée confuse du déluge. Ils racontent au moins , dit-on , qu'un étranger fort puissant & qui haïssoit extrêmement leurs ancêtres , les fit tous périr par une violente inondation. Deux personnes furent réservées pour renouveler le genre humain , & c'est de cette souche que les brésiliens prétendent être descendus. Cette tradition , fort conforme à celle qui se trouve chez tous les peuples de la terre , a été consignée dans leurs chansons.

On assure que les brésiliens , dont la plupart des cérémonies religieuses étoient les mêmes que celles des péruviens & des mexicains , furent aussi dans l'usage de faire couler sur leurs autels le sang des prisonniers faits en guerre. Quelque tems avant le sacrifice , ils traitoient avec beaucoup de soin ces malheureuses victimes , afin que , devenues grasses , elles fussent plus dignes d'être offertes à la divinité. Lorsque le

jour destiné au sacrifice étoit arrivé, on les regaloit pour la dernière fois, où ces malheureux s'ényvroient afin d'être moins sensibles aux douleurs qu'on leur préparoit. Sur la fin du repas, deux ou trois brésiliens, des plus vigoureux, faisoient la victime & la garrotoient par le milieu du corps. Dans cet état, ils la promenoient dans tout le canton, & s'arrêtoient, enfin, au lieu marqué pour le sacrifice. Là, chacun d'eux prenant un bout de la corde, s'éloignoit à une certaine distance du patient; &, pour que le prisonnier ne fût pas tué sans défense, on lui apportoit des pierres qu'il pouvoit lancer contre ceux qui l'environtoient. Lorsque ses armes étoient épuisées, un brésilien armé d'une massue venoit lui signifier l'arrêt de sa mort, & l'assommoit à l'instant. La liturgie exigeoit que l'on observât avec soin la manière dont le prisonnier tomboit. Si c'étoit sur le dos, on en concluoit que celui qui l'avoit frappé ne vivroit pas long-tems. Falloit-il donc que les annales de tous les peuples du monde fussent fouillées de pareilles abominations! ô homme, que ton cœur, naturellement doux & bienfaisant, devient atroce & barbare quand il se laisse guider par la superstition!

Les prêtres brésiliens ne sont ni moins cupides, ni moins charlatans que la plupart de ceux des autres nations. Ici, comme à Delphes & à Delos, ce sont les oracles qui les enrichissent, & qui leur ménagent un crédit immense auprès du peuple. La loi veut que celui des prêtres qui se dispose à prononcer un oracle, jeûne pendant neuf jours, & s'abstienne, pendant ce tems-là, de tout commerce avec sa femme; & ici, comme ailleurs, l'abstinence & la chasteté sont les vertus préliminaires à toutes les actions qui ont la religion pour objet. Ce terme expiré, l'imposteur se rend dans une cabanne que l'on a construite exprès. Là, il commence par prendre le bain. Il avale ensuite un certain breuvage qui doit avoir été préparé de la main d'une fille vierge. Enfin, il se couche dans un hamac; & c'est là qu'il reçoit du ciel certaines inspirations qui le mettent à portée de dévoiler l'avenir.

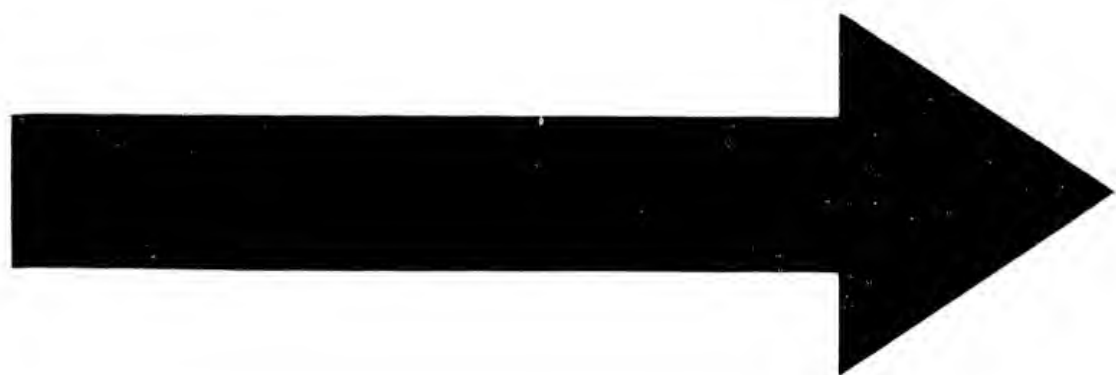
Ces peuples, comme autrefois les tibaréniens, pratiquoient des pénitences rigoureuses, tandis que leurs femmes sont enceintes; les jeûnes qu'ils font en ces occasions sont encore plus austères quand leurs femmes sont délivrées. Le mari suspendant alors son hamac vers le toit de la cabanne, il s'y ensevelit dans la retraite & dans le silence, & observe un jeûne de six semaines si rigoureux, qu'au bout de ce tems-là, il en sort décharné comme un squelette. Cette mortification finie, il sort de sa cabanne, & va tuer un oiseau pour son épouse. Il fait ensuite un

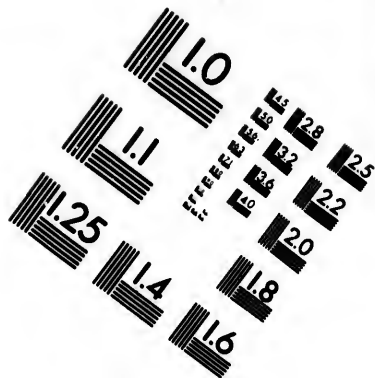
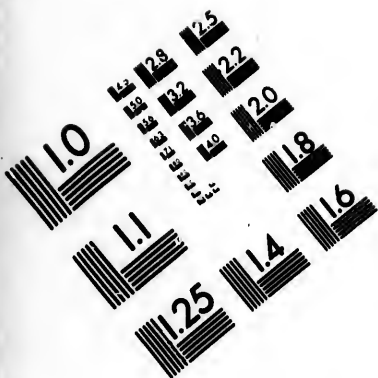
festin
a enta
que l
mang
des d
Ce n
d'inde
dans
reux
ne pe
Ce
encor
se réj
quels
persu
natur
jeûne
miers
ensuit
Il
de les
l'âge
ancie
leur b
on les
on les
fant u
de de
gnen
pas u
de la
à can
on le
pend
hama
dans
mang
hama

festin à ses parens & à ses amis, des extrémités des pains de cassave qu'il a entamé pendant son jeûne, & dont l'usage ne lui permettoit de manger que le milieu. Le pere du Terre ajoute, qu'avant de commencer à manger, tous les convives découpent la peau du malheureux mari avec des dents d'acouty, & tirent du sang de toutes les parties de son corps. Ce n'est pas tout : ils prennent ensuite 60 ou 80 gros grains de poivre d'inde, les plus forts qu'ils peuvent trouver ; & , après l'avoir bien broyé dans le mortier, ils lavent de cette liqueur pimantée les plaies du malheureux pere. Ce genre d'onction le fait beaucoup souffrir. Cependant il ne peut appercevoir la moindre plainte sans se couvrir d'infamie.

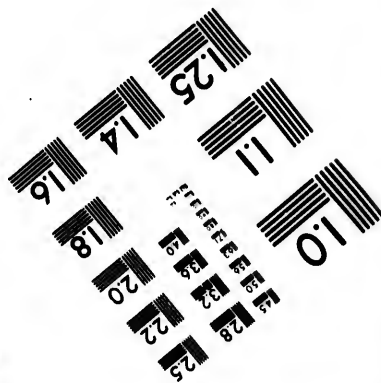
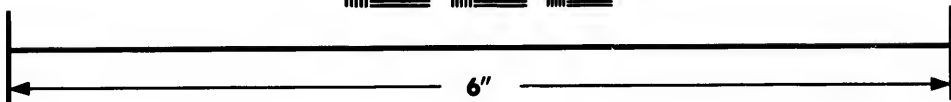
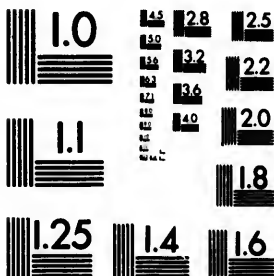
Cette cérémonie achevée, on le ramene à son lit, où il demeure encore quelques jours, tandis que les autres vont faire bonne chere & se réjouir à ses dépens. Son jeûne continue six mois entiers, pendant lesquels il ne mange ni oiseaux ni poisson. Cette défense a pour objet la persuasion où sont les brésiliens que l'enfant participeroit à tous les vices naturels aux animaux dont le pere auroit mangé. Il faut observer que ce jeûne si long & si rigoureux, est prescrit par la loi à l'occasion des premiers nés. Ceux que l'on observe à la naissance des enfans qui surviennent ensuite, sont beaucoup plus supportables.

Il ne paroît pas que les brésiliens pratiquent la circoncision, à l'égard de leurs enfans mâles. La loi assujettit seulement les filles, parvenues à l'âge de puberté, à une opération cruelle, qui peut figurer avec cette ancienne cérémonie judaïque. On commence, dit le pere Lafiteau, par leur brûler les cheveux, le plus près de la tête qu'il est possible. Ensuite on les fait tenir debout sur une pierre plate ; & , avec une dent d'acouty, on leur tranche la chair depuis le haut des épaules jusqu'au dos, en faisant une croix de biais & plusieurs autres coupures. Les grincemens de dents & les différentes contorsions que font ces pauvres filles, designent assez la douleur qu'elles ressentent ; mais la honte les retient, & pas une n'ose laisser échapper un seul cri. On frotte toutes ces plaies avec de la cendre de courge sauvage, qui est tout aussi corrosive que la poudre à canon, & avec laquelle on forme des caracteres qui ne s'effacent jamais : on leur lie ensuite les bras & tout le corps d'un fil de coton. On leur pend au col les dents d'un certain animal, & on les couche dans leur hamac, parfaitement enveloppées. Elles demeurent trois jours entiers dans cette retraite, & passent tout ce tems-là sans parler, sans boire ni manger. Ces trois jours étant expirés, on les fait descendre de leur hamac pour les délier, & on leur fait poser les pieds sur le même





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
19
20
22
25

10
11
12
13
14
15
16
17

Figures. grès où on leur a fait la première opération, afin qu'elles ne touchent pas d'abord la terre de leurs pieds. Delà on les remet dans leur lit où elles ne prennent d'autre nourriture que quelques racines cuites, & un peu de farine & d'eau. Elles demeurent dans cet état jusqu'à la seconde purgation, après laquelle on leur découpe tout le reste du corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, d'une manière encore plus cruelle que la première. On les remet de nouveau dans leur hamac. Elles y sont un peu moins gênées, & leur abstinence est un peu moins austère qu'à la première retraite; mais elles ne peuvent sortir ni converser avec qui que ce soit de la cabanne, & ne s'occupent qu'à filer & à éplucher du coton. Le troisième mois, on les frotte d'une couleur noire, faite d'huile de jenipat, & elles commencent à sortir pour aller aux champs.

400. Les brésiliens sont dans l'usage d'enterrer leurs morts (*fig. 100*). Les fosses dans lesquelles ils les mettent, sont rondes & ressemblent à un tonneau. Ils les y descendent tout droits; & la superstition du pays exige qu'ils laissent autour d'eux diverses sortes de mets, afin que le mauvais génie, trouvant quelque chose à manger auprès du défunt, ne soit pas tenté d'enlever son corps. Comme ils changent souvent de demeure, afin que l'endroit où est la fosse ne devienne point inconnu, ils la couvrent d'une plante du pays, nommée *pindo*; & toutes les fois qu'ils passent près de ces fosses, ils font des chants lugubres à l'honneur des morts, avec un tintamarre épouvantable. On dirait, ajoute Coréal, qu'ils veulent les ressusciter.



E U R O P E.

SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

A R T I C L E X X I V.

Religion de ceux des peuples d'Europe qui ont conservé la religion naturelle.

L'EUROPE est partagée entre trois grandes religions principales ; le judaïsme, le christianisme & le mahométisme. La religion naturelle, sur les débris de laquelle ces cultes se sont établis, ne subsiste plus que chez un fort petit nombre de peuples, que nos missionnaires ont méprisés, ou parmi lesquels ils n'ont pu élever des autels. Tels sont les kamtschadales, les lapons, & quelques autres petites peuplades que la nature a placées à l'extrémité du nord. Le peu de commerce qu'on entretient avec ces nations innocentes, l'ignorance dans laquelle elles se plaisent à vivre, leur éloignement, la rigueur du climat qu'elles habitent, le peu de civilisation apparente qui regne dans ces bords, tout cela a opposé, jusqu'à présent, des obstacles presque insurmontables à la curiosité de ceux qui ont voulu approfondir leur croyance & leurs cérémonies religieuses. La plupart des voyageurs qui ont pénétré chez elles, étoient ou ignorans, ou prévenus ; & , au lieu de nous tracer les mœurs & la théologie de ces peuples, ils ne nous ont déployé que leurs propres superstitions, leurs préjugés, leur folie. Ainsi, forcés de composer notre ouvrage, à la lueur d'un tel flambeau, nous ne marcherons qu'en tâtonnant, pour ne pas substituer l'erreur à la vérité ; & souvent les conséquences que la saine raison nous suggérera des faits même que nous apprennent ces historiens dangereux & infidèles, nous mettront à portée de découvrir la vérité que nous nous empressons à chercher.



SECTION PREMIÈRE.

Religion des Kamtschadales.

ON comprend sous le nom de Kamtschatka, patrie des kamtschadales, cette grande péninsule qui borne l'Asie au nord-est, & qui s'étend du nord au midi, vers le septième degré trente minutes. Nous devons la description de ce pays à M. Krasheninicoff, jeune étudiant de Moscou, que l'impératrice, Anne de Russie, envoya en 1733, avec plusieurs autres savans, pour découvrir cette région. La jeunesse de l'auteur, son inexpérience, le peu de progrès que la philosophie avoit fait alors en Russie, tout cela a fait glisser beaucoup d'erreurs dans son ouvrage. Cependant, comme il est le plus précieux & le plus détaillé que nous ayons sur ce sujet, il nous force à en faire usage, en modifiant par nos réflexions ce qui nous paroît manifestement erroné.

« Les kamtschadales, dit notre auteur, ont conçu de la divinité » des idées absurdes, ridicules & extravagantes. Ils n'en parlent que » pour s'en moquer; & s'il leur arrive quelques malheurs, ils l'accablent de malédictions & de blasphèmes. » On sent de quel poids doit être une telle inculpation sous la plume du jeune observateur moscovite. Les kamtschadales ne forment pas une société de foux; & les annales du monde ne nous apprennent point qu'une telle république ait jamais existé dans l'univers. Ces peuples ont une religion; c'est celle de la nature. Ils adorent un Dieu unique, comme le firent autrefois les patriarches; ils appellent cette divinité *Cuchu*, nom qui correspond à celui que nous donnons au tour-puissant. Ils l'adorent & le respectent de tout leur pouvoir; les hommages extérieurs qu'ils lui rendent, sont analogues à leurs usages, à leur mœurs, à l'état de civilisation où se trouve leur république. Ils ne lui élèvent pas des temples éclatans, tels que ceux dont les grecs, les romains & d'autres nations aussi puissantes & aussi fastueuses alimentoient leur orgueil. Un pillier, entouré de haillons, & placé dans une vaste plaine, est le seul sanctuaire que leur pauvreté leur permet de construire à l'honneur de la divinité; tel est leur respect pour ce lieu saint, que chaque fois qu'ils en approchent, ils y offrent en sacrifice des pièces de poissons, ou diverses autres choses qui servent à leur nourriture. Un kamtschadale qui passeroit dans cet endroit sans s'acquitter de ce sujet,

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 51

des devoirs que la religion lui prescrit, seroit considéré comme un impie, & indigne de jouir plus long-tems de la lumière qu'il tient de son créateur. D'ailleurs, les kamtschadales, qui, comme toutes les autres nations, ont à se reprocher d'avoir altéré la religion naturelle, ont aussi la foiblesse d'admettre des anges bons & mauvais. Ils honorent les uns par des sacrifices, par des prières, par des actes de bienfaisance ; & ils s'empres- sent de témoigner aux autres toute l'horreur que leur inspirent leur qua- lité malfaisante. Les kamtschadales admettent aussi l'immortalité de l'ame ; & c'est une justice que M. de Krasheninicoff a été forcé de leur rendre. Ils ont du paradis & de l'enfer les mêmes idées qu'en ont conçu les mahomé- tans & les chrétiens. Ils proportionnent les peines ou les récompenses de l'autre vie aux crimes ou aux bonnes actions que l'homme aura commis dans celle-ci ; & sans épuiser leur esprit sur la nature de ses peines & de ses récompenses, ils croient tout simplement que l'enfer offre par tout l'image de la misère & de la décrépitude, & que le paradis est un séjour de délices ; où les bienheureux goûteront l'éternité dans le sein de l'opulence & des plaisirs.

Si l'on en croit M. Krasheninicoff, ces peuples n'ont aucune espee de notion de la morale ; le vice & la vertu sont égaux à leurs yeux. Ils considèrent le meurtre, le suicide, l'adultère & la violence, comme des actes absolument indifférens ; & ils ne croient qu'une action est un péché, qu'autant qu'elle peut leur nuire. Ce qu'on vient de dire de l'état des ames dans l'autre monde, d'après l'historien même du Kamtscha- dale, suffit pour oétruire une accusation à laquelle Hobbes eût pu croire. Loin de considérer les actions humaines comme autant d'actes indiffé- rens, ces peuples se livrent souvent aux plus minutieuses superstitions dans la crainte d'offenser Dieu. Ils regardent, par exemple, comme un crime de se baigner dans l'eau chaude, ou de s'approcher d'un volcan. La coutume veut qu'ils râclent la neige qui s'attache à leurs pieds avec un couteau, & qu'ils aiguifent fort souvent leurs haches lorsqu'ils voyagent. S'ils manquoient à ces formalités religieuses, ils se croiroient coupables d'un crime considérable.

Ce peuple, aussi respectable que le furent autrefois les germains, exerce envers les étrangers la même hospitalité que celle qui excita autrefois l'admiration de Tacite en faveur de cette nation scandinave. Les formalités qu'ils observent, lorsqu'il est question de faire honneur à un étranger, qui aborde chez eux, sont parfaitement les mêmes que celles dont usoient les germains ; & c'est ce qui nous détermine à en tracer ici

rapidement le tableau. Lorsqu'un étranger arrive dans la maison d'un kamtschadale, celui-ci prépare autant de mets qu'il en faudroit pour dix hommes. Il chauffe sa hute autant qu'il peut; & l'usage veut que l'hôte & l'étranger se dépouillent de tous leurs habillemens. Le kamtschadale sert à celui-ci tout ce qu'il a préparé; & tandis que l'étranger mange, l'hôte verse de l'eau sur des pierres rougies au feu, jusqu'à ce que sa hute soit parvenue à un degré de chaleur insupportable. L'étranger fait tous ses efforts pour endurer cette chaleur, & pour manger tout ce qu'il lui a servi; & de son côté, l'hôte met tout en œuvre pour l'obliger à se plaindre du chaud & à le prier de le dispenser de manger tous les mets qu'on lui a servis; mais la civilité ne permet pas qu'on en vienne là. Pendant tout ce singulier repas, l'hôte ne mange rien, & il a la liberté de sortir de la hute. Le convive, au contraire, est obligé d'y rester jusqu'à ce qu'il se soit avoué vaincu.

Lorsque l'étranger veut se retirer, après avoir été traité si civilement, il demande son congé. L'usage ne permet pas qu'il l'obtienne, sans faire un présent à son hôte. Celui-ci, de son côté, est obligé à lui en faire un proportionné à celui qu'il reçoit. S'il arrivoit que l'avarice s'opposât à ces témoignages réciproques de reconnaissance & de confraternité, celui qui s'en seroit rendu coupable, seroit deshonoré pour jamais, & personne ne voudroit entretenir aucun commerce avec lui.

On ignore si les kamtschadales ont des personnes préposées spécialement à l'administration des mystères. M. Krashennicoff assure même qu'ils n'ont aucun devin de profession, comme on en trouve chez tous les autres peuples septentrionaux. Si cela est, tout nous porte à croire qu'à l'exemple des premiers hommes, chaque chef de famille exerce chez lui le sacerdoce. La plupart des femmes passent pour forcieres, & font le métier d'interpréter les songes. Dans leur conjuration, elles marmotent certaines paroles sur les nageoires de poissons, la saranne & autres choses semblables, avec lesquelles elles guérissent les maladies, détournent les malheurs & prédisent l'avenir. Ces peuples ajoutent beaucoup de foi aux songes. Ce préjugé fut celui de tous les peuples primitifs. Ils se les racontent les uns aux autres dès qu'ils sont éveillés, & c'est par-là qu'ils jugent de ce qui doit leur survenir. Quelques-uns de ces songes ont une interprétation fixe. Indépendamment de la magie, ils se piquent encore de chiromancie; & en examinant les lignes qu'un homme a dans la main, ils lui prédisent hardiment tout ce qu'il doit craindre ou espérer.

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 53

Les kamtschadales, que M. Krasheninicoff nous a représentés comme les impies beaucoup plus dangereux que des athées, ont cependant, selon lui, diverses fêtes instituées pour honorer la divinité. Le mois de novembre seul en offre trois; & c'est pour cela qu'ils l'appellent *le mois de la purification*. Il est quelques-unes de ces fêtes, qui, au rapport du voyageur Russe, se célèbrent de cette manière. Ils prennent un petit oiseau & un poisson, qu'ils font rôtir sur les charbons; il les partagent entr'eux, & chacun jette sa part au feu par forme de sacrifices faits aux esprits qui président à la fête. Ils font ensuite bouillir le poisson, versent le bouillon, qui a servi à le faire cuire, devant une image de la divinité, & mangent ce qui reste de ce ragoût. Ils emportent ensuite un bouleau dans leur grange & l'y laissent pendant un an. C'est ainsi que se termine la fête.

Les kamtschadales, quoique plongés dans l'ignorance la plus profonde, ont cependant parmi eux des poètes dont ils font un très-grand cas. Ces sortes de rimailleurs composent des chansons, dont le sujet roule ordinairement sur la passion qu'ils ont pour leurs maîtresses. Ils y déclarent leur chagrin, leurs espérances & les autres affections dont ils sont pénétrés. Les femmes sur-tout se mêlent beaucoup de poésies; & à la délicatesse du langage, elles joignent communément une voix claire, agréable & sonore. Les kamtschadales aiment passionnément la musique. Ils n'ont cependant aucun instrument que la flûte, encore ne savent-ils pas en tirer un ton.

Lorsqu'un kamtschadale a conçu le dessein de se marier, il cherche une femme dans quelques villages voisins, & rarement dans le sien; & lorsqu'il en a trouvé une qui lui convient, il fait savoir ses intentions à ses parens; & à l'imitation du patriarche Jacob, il les prie de lui permettre de les servir pendant quelque tems. On lui accorde aisément cette permission; & tandis qu'il est à leur service, il met tout en usage pour obtenir leurs bonnes grâces. Il leur demande alors la permission d'enlever sa femme; & s'il a été assez heureux pour plaire au pere & à la mere, à sa maîtresse & à ses parens, on la lui accorde sur le champ. Si cette union ne leur convenoit point, l'usage veut qu'on lui fasse quelques présens, pour le dédommager des services qu'il a rendus, & on le congédie. Souvent on voit ces amoureux passionnés aller servir dans quelques villages étrangers, sans communiquer leurs intentions à personne; & quoiqu'on soupçonne le motif de ce procédé, on feint de l'ignorer jusqu'à ce que quelqu'un de leurs amis porte la parole.

Lorsqu'un amant a obtenu la liberté d'enlever sa maîtresse, il épie l'occasion de la trouver seule ou dans la compagnie d'un petit nombre de personnes propres à les protéger. Cette fille est revêtue de deux ou trois robes, & entortillée tellement de courroies & de filets, qu'elle n'a pas plus de mouvement qu'une statue. Si l'amant est assez heureux pour la trouver seule ou peu accompagnée, il se jette sur elle & commence par lui arracher ses habits, ses courroies & ses filets; & c'est en quoi consiste toute la cérémonie du mariage. S'il se présente quelques femmes, elles tombent sur le galant sans miséricorde, elles le battent, elles lui arrachent les cheveux, elles lui égratignent le visage, & mettent tout en usage pour l'empêcher d'exécuter son dessein. Souvent on en voit qui renouvellent infructueusement leurs tentatives pendant plusieurs mois. Cette cérémonie finie, l'amant a la liberté de coucher avec sa maîtresse, & le lendemain il l'emmena dans son village. Au bout de quelque tems le mari & la femme retournent chez leurs parens, & l'on célèbre solennellement le mariage. M. Kratscheninickoff qui, en 1739, fut témoin de cette cérémonie, dit qu'on y procéda de cette manière.

« L'époux, ses amis & sa femme, vinrent rendre visite à leur beau-
 » pere, sur trois bateaux. Toutes les femmes étoient dedans, & les
 » hommes les pouvoient tout nus avec de longues perches. Elles mirent
 » pied à terre environ à 100 pas du village; elles commencerent à
 » chanter, & firent des conjurations avec un flacon d'étoupes attaché au
 » bout d'une baguette, marmottant quelques paroles sur une tête de
 » poisson sec qu'elles entortillerent avec le haüsier, & qu'elles donne-
 » rent à garder à une vieille femme. La conjuration finie, elles revetirent
 » la mariée d'une casaque de peau de mouton, & lui pendirent quatre
 » idoles autour du corps, de manière qu'elle avoit de la peine à marcher.
 » Elles remonterent dans leurs bateaux & se rendirent au village, où elles
 » mirent une seconde fois pied à terre. Elles prirent la mariée par la main
 » & toutes les femmes la suivirent.

» Lorsqu'elle fut à l'entrée de la hute, elles la descendirent par le
 » moyen d'une lanierie qu'on lui attache autour du corps. La vieille
 » femme qui portoit la tête de poisson la précédait. Elle posa la tête au
 » bas de l'escalier. L'époux, sa femme & tous ceux qui étoient présens,
 » la foulèrent aux pieds & la jetterent dans le feu.

» Lorsqu'on eût dépouillé la mariée de ses ornemens superflus, tous
 » les étrangers se placerent. L'époux chauffa la hute & leur servit à
 » manger. Le lendemain le maître de la maison leur donna un repas splen-

» dide , & le troisieme jour ils repartirent. Les mariés restèrent encore
 » quelques tems pour travailler avec leur beau-pere. On distribua les
 » hardes de la marié aux parens , dont chacun lui fit un présent. »

On ne pratique ces cérémonies que dans un premier mariage. Les femmes veuves peuvent se marier sans tous ces préliminaires. Elles sont néanmoins assujetties à un usage tout aussi genant qu'il est bizarre. Celui qui épouse une de ces veuves , ne peut coucher avec elle , sans qu'on lui ait ôté ses péchés. La loi veut que ce soit un étranger qui s'en charge , en couchant une nuit avec elle. Comme cette fonction est regardée comme deshonorante chez les kamtschadales , les veuves eurent long-tems beaucoup de peine à trouver des gens qui voulussent se charger de les absoudre. Heureusement les cosaques se sont établis dans le pays , & cette nation compatissante fournit sans scrupule des jeunes gens qui ob- solvent la nouvelle épouse.

La polygamie est reçue chez les kamtschadales , malgré l'usage con- traire observé dans tous les pays du nord. Chaque citoyen à deux ou trois femmes , avec lesquelles il couche tour-à-tour. Le divorce y est aussi permis ; & le moindre motif autorise les époux à se séparer. Le ma- riage n'est d'ailleurs défendu qu'entre un pere & sa fille , une mere & son fils. Un beau-pere peut épouser sa belle-fille , & les cousins germains se marient très-fréquemment ensemble.

Il n'est pas de pays au monde où les femmes éprouvent moins de dou- leur à donner le jour à leurs enfans qu'au Kamtchatka. Fletter dit en avoir vu une qui , dans le tems qu'elle étoit en travail , vaquoit à son ménage , & qui , un quart d'heure après avoir accouché , sortit avec son enfant dans ses bras , sans qu'il parut aucune altération sur son visage. Elles accouchent ordinairement à genoux , en présence de tous les habi- tans du village sans distinction d'âge ni de sexe. Elles nétoyent leurs en- fans avec de l'étope , leur lient le cordon umbilical avec un fil d'ortie , le coupent avec un caillou tranchant , & jettent le placenta aux chiens. Elles leur mettent sur le nombril de l'*épilobium* maché , & l'enveloppent avec de l'étope en guise de linge. Chacun prend ensuite tour-à-tour le nouveau né , le caresse , fait son horoscope , & adresse des complimens à ses parens. Telle est la seule cérémonie qu'ils fassent à leurs enfans , & il ne paroît pas que la religion y entre pour rien.

Les kamtschadales ne brûlent ni n'enterrent les cadavres de leurs pa- rens. Ils l'attachent tout simplement par le col avec une courroie , le traînent hors de la hute , & le jettent aux chiens. Ils en font autant des

habits du défunt que la superstition ne permet pas d'employer à aucun usage.

La loi veut que quiconque a manié un mort, se purifie ; & ce préjugé singulier n'est pas particulier aux kamtschadales, il appartient à tous les peuples du monde. Voici comme ils se purifient. Ils vont couper quelques racines dans les bois, & en construisent un cercle dont ils font deux fois le tour, les reportent dans l'endroit où ils les ont prises & les jettent du côté du couchant. Ceux qui ont traîné le corps, sont obligés de prendre deux oiseaux dont ils brûlent l'un, & mangent l'autre avec leur famille. Cette purification ne peut pas d'abord se différer jusqu'au lendemain ; car, s'il arrivoit qu'ils la négligeassent, personne ne voudroit plus communiquer avec eux. La famille fait une espèce de sacrifice pour le repos de l'ame du mort. Elle mange un poisson à dîner, & jette ses navigateurs au feu.

Les koreki, voisins des kamtschadales, pratiquent différemment leurs funérailles ; ils ont l'usage de brûler leurs morts. Ils procedent ainsi à cette cérémonie. Après avoir revêtu le cadavre de ses plus beaux habits, ils le font traîner par celles des rennes, auxquelles il a été le plus attaché pendant sa vie, jusqu'à l'endroit où l'on a préparé le bûcher. Les armes du défunt, & quelques-unes de ses ustenciles, telles que sa lance, son carquois, ses fleches, son couteau, sa hache & sa marmite, sont précipités avec lui dans les flammes. Tandis que le feu le consume, ils égorgent les rennes qui l'ont traîné, mangent une partie de sa chair, & jettent le reste au feu, par forme de sacrifice.

Ces peuples célèbrent l'anniversaire du défunt un an après sa mort. Tous les parens s'assemblent dans le village où il est décédé. Ils prennent deux jeunes rennes qui n'ont pas encore porté le joug & toutes les cornes qu'ils ont amassées pendant toute l'année. Ils se rendent solennellement à l'endroit où, l'année précédente, on a fait brûler le corps. Quelque fois cette cérémonie se fait sur une montagne. Là, ils égorgent les rennes, dont ils offrent le sang au Dieu protecteur des ames pieuses. Le shaman, prêtre ou forcier du pays, enterre les cornes, en disant tout haut qu'il envoie au mort un troupeau de rennes pour le servir dans l'autre monde. Après la cérémonie, chacun retourne chez soi, & se purifie en passant entre deux pieux plantés en terre. Le devin les frappe pendant ce tems-là, avec une baguette, & prie l'ame du mort de ne pas les inquiéter.

à aucun

e préjugé
à tous les
per quel-
font deux
les jettent
bligés de
avec leur
qu'au len-
voudroit
ifice pour
tte ses na-

ment leurs
nfi à cette
habits, ils
us attaché
Les armes
ance, son
ont préci-
, ils égr:-
& jettent

es sa mort.
écédé. Ils
e joug &
Ils se ren-
on a fait
montagne.
protesteur
enterre les
de rennes
n retourne
a terre. Le
prie l'ame

RELIGION.



JUMALA DIVINITÉ des LAPONS.



WIRKU-ACCHA DIVINITÉ des LAPONS.



THORON DIVINITÉ des LAPONS.



STOR-JUNKARE DIVINITÉ des LAPONS.

L
gion
depe
mill
La p
on e
app
com
mier
Dieu
avoir
ou J
tent
somm
Suéd
conf
ment
attrit
sous
sous
besoi
qui f
ne d
Le
times
chats
ticul
sacri
qu'ils
chez
Le
rie ;
noiff

RELIGION DES LAPONS.

Les peuples qui habitent la Laponie, sont partagés entre deux religions; la religion naturelle, que ces nations paroissent avoir conservée, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, & le christianisme, que des missionnaires suédois ont porté chez elles. Il ne sera question ici que de la première, la seconde trouvera sa place à l'article du christianisme. Si on en croyoit Scheffer, celui des voyageurs qui paroît avoir le mieux approfondi les mœurs & les usages de ce peuple isolé; ils professent, comme les chrétiens; le dogme de la trinité (fig. 101). La première portion de cette triple divinité, s'appelle *Tiermes* ou *Thoron*, Dieu du tonnerre; la seconde s'appelle *Storjunkare*; & celle-ci paroît avoir le gouvernement de l'univers. Enfin, la dernière s'appelle *Balvre* ou *Jumala*, nom que les lapons donnent au soleil. Quelques-uns y ajoutent une quatrième personne, qu'ils appellent *Wirkes-Accha*. Nous sommes fort éloigné d'adopter les rêveries que débite à ce sujet l'écrivain suédois. Les lapons, n'adorent comme toutes les autres nations, qui ont conservé la religion naturelle, qu'un Dieu unique, un être souverainement intelligent, en qui réside une puissance sans bornes, & dont tous les attributs sont fort au-dessus de l'esprit humain; peut-être l'adorent-ils sous différentes dénominations; peut-être lui rendent-ils leurs hommages sous les formes qui conviennent mieux & à leur intelligence & à leurs besoins; mais cet usage qui fut celui de tous les peuples de la terre, & qui fut sur-tout si long-tems suivi par les grecs & par les romains, peut ne donner aucune atteinte à leur orthodoxie sur l'unité d'un Dieu.

Les lapons adorent la divinité par des sacrifices sanglants; & les victimes qu'ils choisissent pour ce sujet, sont ordinairement des rennes, des chats, des chiens, des poules ou des agneaux. Ces peuples choisissent particulièrement l'automne, pour offrir, d'une manière plus solennelle, ces sacrifices à la divinité; & cet usage a pour motif la croyance où ils sont qu'ils ont beaucoup plus grand besoin des secours du ciel pendant l'hiver, chez eux toujours long & rigoureux.

Les lapons sont, de tous les peuples, les plus entêtés de la sorcellerie; & il en doit être ainsi chez une nation idiote & qui n'a aucune connoissance de la physique. Quelques auteurs vantent sérieusement leur



Figure.

101.

des LAPONS.

des LAPONS.

habilité surprenante dans cet art. Ils disent qu'aussi adroits que le fut autrefois Médée, ils rendent un homme immobile par la force de leurs enchantemens ; qu'ils font tomber la pluie, & operent divers autres prodiges propres à figurer honorablement dans notre légende. Schaeffer rapporte que des familles entières ont leur démon familier & différens des démons des autres familles, & la plupart contraires les uns aux autres. « Chaque lapon a de plus, ajoute-t-il, ses démons familiers & domestiques, un seul, deux, trois & plus, pour se défendre contre les entreprises du démon de son ennemi. »

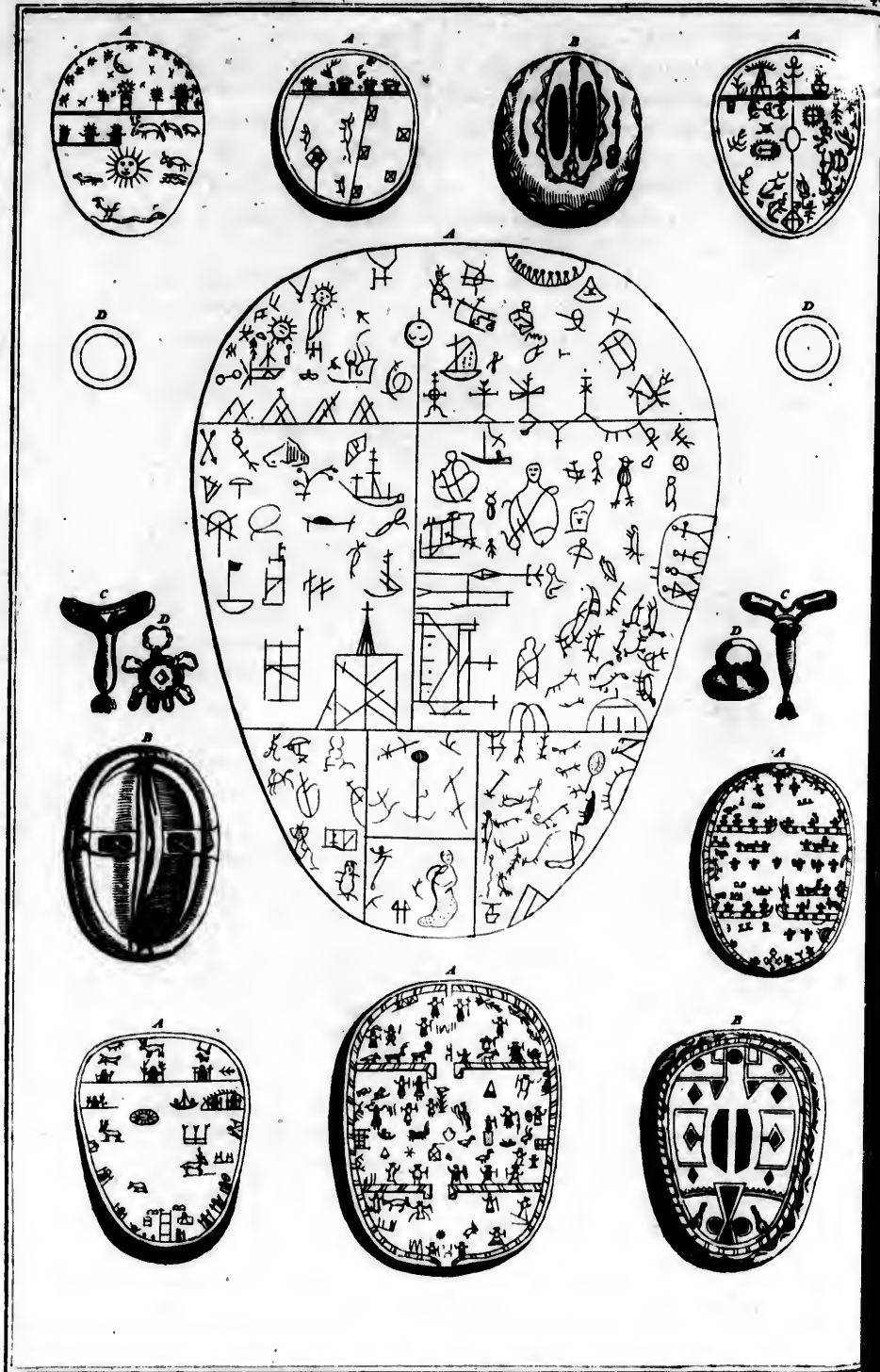
« Quelques lapons, ajoute l'écrivain danois, gagnent les démons par leur travail, d'autres les engagent dans leurs intérêts par leurs prières. Quelques-uns, enfin, les reçoivent dès le bas âge, & apprennent ainsi, comme naturellement, l'art magique. Ces démons daignent quelque fois se communiquer à ceux qu'ils jugent dignes d'une si grande faveur ; & Schaeffer va nous apprendre en quoi consiste cette communication. C'est, nous dit-il, une certaine maladie, durant laquelle les démons représentent des images, & procurent des visions par lesquelles on apprend, autant que l'âge peut le permettre, ce qui appartient à cet art. Ceux qui tombent pour la seconde fois dans cette maladie, ont bien plus de visions qu'en la précédente ; & s'il leur arrive d'avoir pour la troisieme fois cette maladie, toutes les visions leurs sont en cette occasion montrées à découvert ; & ils sont si savans, qu'ils peuvent voir distinctement les objets les plus éloignés & les plus impénétrables. »

On voit en Laponie des forcieres qui se vantent de pouvoir augmenter la rigueur du froid. Ces femmes prétendent être redevables de ce privilege important à la froide constellation sous laquelle elles ont pris naissance. Voici quelle est la cérémonie dont elles font usage en cette occasion. Elles pétrissent une petite statue avec de la neige, puis mâchant de l'écosse d'aulne, elles en frottent la tête de cette figure de neige & lui crachent de cette même écosse au visage, sur les mains & sur les pieds. Schaeffer dit « qu'elles en usent encore autrement, en mâchant cette écosse d'aulne & en la crachant ensuite dans les chemins par où elles passent, ou bien sur les bords à droite & à gauche de ces chemins. Les lapons ont aussi des secrets pour tempérer la rigueur du froid ; ils prennent, ajoute Schaeffer, la peau d'une ourse & l'exposent à l'air pendant la nuit. Le lapon sitôt qu'il est levé, prend ses verges & fouette cette peau en prononçant quelques paroles magiques. Ces peuples s'imaginent que le tems s'adoucit par ces coups redoublés ; pour ce même effet, ils cou-

ue le fut au-
ce de leurs
s autres pro-
chaeffe rap.
différens des
aux autres.
& domesti-
re les entre-

démons par
eurs prieres.
apprennent
ns daignent
ne si grande
tte commu-
laquelle les
ar lesquelles
artient à cet
aladie, ont
l'avoir pour
en cette oc-
euvent voir
étrables. »

augmenter
ce privilege
s naissance.
e occasion.
de l'écosse
ui crachent
s. Schaeffer
osse d'aulne
t, ou bien
ns ont aussi
ent, ajoute
la nuit. Le
au en pro-
ent que le
t, ils cou-



A. Pour comp. de 1791
TAMBOURS MAGIQUES des LAPONS.
 A. Le dessus de diverses sortes de TAMBOURS MAGIQUES. | C. MARTEAU avec lequel on frappe sur le TAMBOUR
 B. Le dessous de quelques TAMBOURS MAGIQUES. | D. ANNEAUX MAGIQUES.

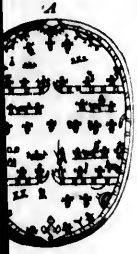
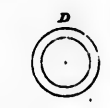
ET COUTUMES RELIGIEUSES. 59

» pent aussi en petites pieces la peau d'un phaon, & jettent ces pieces Figures.
» dans le feu en recitant quelques prieres. »

Le tambour est le principal instrument de la magie des lapons (fig. 102); 102.
il est ordinairement fait d'un tronc creusé de pin ou de bouilleau, qui
dit Schaeffer, croit dans un certain endroit, & se tourne, en suivant
directement le circuit du soleil. « La souche, ajoute l'historien de la La-
» ponie, & toutes ses plus petites branches, sont tellement courbées,
» que toutes ces courbures, prenant dès le bas, montent & s'élevent
» jusqu'au plus haut; de maniere que de la droite elles se penchent vers
» la gauche. Ce bois est d'une seule piece; savoir, d'une partie du tronc
» de l'arbre fendu & tellement creusé au milieu, que ce qui est plat en
» fait la partie supérieure sur laquelle on étend la peau, & ce qui est
» convexe, en fait la plus basse partie, & la poignée dont on le tient,
» parce qu'ils ont coutume de façonner ainsi cette partie, qu'après y
» avoir fait deux trous fort longs; ce qui se trouve de bois entre ces
» deux ouvertures, peut servir de pognée; ce qui reste sur les côtés &
» qui tient en forme de cercle la peau bandée, n'est pas parfaitement rond,
» mais d'une figure qui ressemble à l'ovale; la peau tendue sur ces tam-
» bours est couverte de figures symboliques que les lapons y tracent avec
» du rouge. »

Ces peuples ignares ont pour leur tambour une vénération extraordi-
naire. Une fille qui commence à ressentir l'incommodité ordinaire à son
fexe, ne peut même le toucher du bout du doigt. Quand il faut, dit
Schaeffer, le transférer d'un lieu dans un autre, ils le portent respectueu-
sement après tous les autres ustenciles du ménage. C'est au mari qu'il
appartient de faire ce transport, & la femme ne peut s'en mêler. Ils pren-
nent pour cela un chemin différent des routes communes; car ils crai-
gnent que si trois jours après que le tambour a été transporté, quelqu'un
& particulièrement une femme & une fille viennent à passer par le même
chemin, elles ne meurent sur le champ, ou qu'il ne leur arrive quelques
grands malheurs. Cependant celle qui a commis cette imprudence, peut
l'expier en donnant un anneau de laiton que l'on attache au tambour.

Lorsqu'un lapon veut apprendre quelque chose par le moyen du tam-
bour, il faut que, pendant la cérémonie, lui & tous les assistans soient à
genoux. Veut-il connoître ce qui se passe dans les pays étrangers? « il
» met dessus son tambour à l'endroit où l'image du soleil est dessinée,
» quantité d'anneaux de laiton attachés ensemble avec une chaîne de
» même métal. Il frappe de telle sorte sur le tambour avec son marteau...



» que ces anneaux se remuent. Il chante en même-tems d'une voix fort
 » distincte une chanson que les lapons appellent *jonke*, & tous ceux de
 » leur nation qui s'y trouvent présens, tant les femmes que les hommes,
 » y ajoutent chacun leurs chansons auxquelles ils donnent le nom de
 » *duvra*... Les paroles qu'ils proferent sont si distinctes, qu'elles expri-
 » ment le nom du lieu dont ils desirent savoir quelque chose. Après avoir
 » quelque tems frappé sur le tambour, il le met en quelque façon sur sa
 » tête, & il tombe aussi-tôt par terre, comme s'il étoit endormi ou tombé
 » en quelque défaillance. On ne lui trouve ni poux, ni sentiment, ni
 » aucune marque de vie. C'est ce qui a donné occasion de croire que
 » l'ame de ce devin sortoit effectivement de son corps, & que, conduite
 » par les démons, elle alloit au pays d'où l'on vouloit avoir des nouvelles.
 » Tandis que le lapon, qui doit deviner, est en cet état, on dit qu'il
 » souffre de telle sorte, que la sueur lui découle abondamment du visage
 » & de toutes les parties du corps. L'assemblée continue cependant de
 » chanter jusqu'à ce qu'il revienne de son sommeil. On ajoute que si l'on
 » discontinuoit le chant, le devin mourroit. Il en seroit ainsi si l'on
 » essayoit de le reveiller. C'est pour cela qu'on a soin de chasser les mou-
 » ches d'autour de lui. A son reveil, le lapon raconte tout ce qu'il a
 » appris.»

Lorsqu'un lapon a résolu de prendre une épouse, il cherche une fille telle qu'elle puisse convenir à ses facultés. Il va ensuite voir ses parens, accompagné de son pere, de sa mere, ou de quelques amis propres à lui servir de médiateurs. Lorsqu'ils sont arrivés à la cabanne du pere de la fille, on les invite à y entrer, à l'exception du jeune homme qui doit rester à la porte jusqu'à ce que les conditions du mariage aient été fixées. La fille paroît aussi rarement dans cette entrevue; la prudence exige qu'on l'éloigne alors de la cabanne, & qu'on l'envoye faire paître des rennes dans quelques bois du voisinage. L'amant scele la promesse qu'on lui fait en faisant présent à son futur beau-pere de diverses viandes, telles qu'une langue de renne, un morceau de castor, ou tout autre mets recherché chez les lapons.

Le mariage, quoique convenu entre les parties, ne se contracte pas sur le champ. On differe quelquefois pendant plusieurs années la célébration des noces. Le jour fixé pour cette grande solemnité, on en prévient tous les membres des deux familles. Ceux-ci s'assemblent la veille dans la cabanne du pere de la fille, où l'époux distribue les présens de noces stipulés par le contrat. Le lendemain on célèbre les noces;

e voix fort
us ceux de
s hommes,
le nom de
lles expri-
Après avoir
çon sur sa
i ou tombé
iment , ni
croire que
, conduite
nouvelles.
n dit qu'il
du visage
endant de
que si l'on
nsi si l'on
r les mou-
ce qu'il a

e une fille
es parens,
pres à lui
ere de la
e qui doit
été fixées.
nce exige
pâtre des
sse qu'on
les, telles
e mets re-

contracte
ées la cé-
, on en
mbient la
les pré-
es noces;



MARIAGE des LAPONS .



BAPTÊME des LAPONS .



FUNERAILLES des LAPONS .



LAPON en action le TAMOUR MAGIQUE sur le dos, devant le TENTEUR l'œuvre.

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 61

& ce sont les prêtres de chaque canton qui sont chargés de remplir ces fonctions (fig. 103.) Figures.
103.

Lorsqu'un lapon s'aperçoit que sa femme est enceinte, il observe en quel état est la lune; car il croit pouvoir deviner quel sera le sexe de l'enfant par la position de cette planète au moment de la conception. Le premier soulagement qu'on donne à la femme nouvellement accouchée, consiste dans un bouillon fait avec de la graisse de baleine. On lave son enfant dans l'eau froide ou de la neige, jusqu'à ce qu'on s'aperçoive qu'il a de la peine à respirer. On le met alors dans l'eau chaude. Ceux des lapons qui sont profession du christianisme, plongent l'enfant dans le chaudron jusqu'au col; & ils font ensorte qu'il ne tombe aucune goutte d'eau sur sa tête, jusqu'à ce qu'il ait été baptisé. L'enfant ainsi lavé est aussi-tôt enveloppé dans une peau de lievre, au lieu du linge dont on fait usage dans le reste de l'Europe (fig. 103).

Les lapons jouissent communément d'une santé vigoureuse. Aussi n'ont-ils ni médecins, ni chirurgiens, ni apothicaires. Le mal des yeux est la principale indisposition à laquelle ils soient sujets. Souvent elle leur cause la perte de la vue. La fumée dont leur cabanne est toujours inondée & la lueur du feu devant lequel ils passent la plus grande partie de leur tems, leur occasionnent cette dangereuse incommodité. Lorsque quelqu'un d'entr'eux tombe malade, ils tâchent d'abord par le moyen de leur tambour de favoriser s'il guérira, ou s'il doit en mourir. Lorsqu'ils sont assurés de sa mort prochaine, ils abandonnent à le moribond, & ne s'occupent que du festin des funérailles, qu'ils font quelquefois avant que le malade soit mort. Aussi-tôt qu'il a rendu l'esprit, on étend le cadavre au milieu de la cabanne, & tous les assistans s'éloignent promptement de cet asile des ombres. Si la personne appartient à une famille riche, on enveloppe son corps dans un drap de toile; si, au contraire, elle étoit pauvre, on l'enfvelit dans de l'étoffe de laine. Quelques-uns revêtent le corps mort des meilleurs habits qu'il a portés pendant sa vie.

Le corps ainsi enfveli, se met dans le cerceuil par un lapon que les parens ont prié de rendre au mort ce dernier office. L'usage veut qu'on donne à celui qui se charge de cette fonction d'un anneau de laiton qu'on lui lie au bras droit, où il demeure attaché jusqu'à ce qu'il ait rempli ce devoir. Quelques-uns mettent tout uniment le corps avec son traîneau dans la terre (fig. 103); & sur-tout dans les pays où il n'y a que des rochers sans arbres. D'autres entourent de pieces de bois le cadavre porté sur son traîneau. Il en est qui les mettent dans des cavernes



Ns.



ont de PRÉDIRE l'aveu.

dont ils bouchent l'entrée avec de grosses pierres. On enterre communément avec le corps du défunt, sa hache, un caillou & un morceau d'acier pour faire du feu. Tous ces objets sont destinés à servir aux besoins du mort dans l'autre monde.

Les cérémonies de l'enterrement étant terminées, on procède au festin funebre. Ce repas se fait ordinairement trois jours après celui des funérailles. On y invite tous les parens & les alliés du défunt. L'usage exige qu'on y mange la chair du renne qui a traîné le corps mort jusqu'au lieu de la sépulture, après l'avoir immolé à l'honneur du défunt. On prend garde sur-tout que les os de cet animal ne se perdent pas. On les amasse soigneusement dans un panier, sur lequel la famille du défunt met l'image d'un homme proportionné à sa taille, & on enterre ainsi religieusement ces tristes débris.

Il est inutile de parler ici des sciences. Les lapons n'ont pas même l'idée de leur existence. Les arts sont aussi chez eux au berceau. Celui dans lequel ils ont fait le plus de progrès, consiste à fabriquer des barques pour la pêche. Leurs chemins toujours couverts de neige, les ont aussi forcés à construire des traîneaux avec lesquels ils font leurs voyages. Ils sont aussi tous les ustenciles dont ils peuvent avoir besoin dans leur ménage, & sur-tout des corbeilles & des paniers artistement travaillés. Chacun travaille à ces divers objets selon qu'il peut en avoir besoin dans sa famille. Il y a rarement parmi eux des hommes qui s'occupent uniquement des arts mécaniques. Chacun travaille chez soi selon les principes qu'il a reçus de ses peres, sans prétendre donner un nouveau degré de perfection à l'ouvrage dont il s'occupe. De leur côté, les femmes privées des ressources qui se présentent à leur sexe, au midi de l'Europe, sont obligées de faire tout ce qui, chez nous, est du ressort des tailleurs, des pelletiers, des gantiers & des cordonniers. Elles filent avec assez de propreté des nerfs de rennes préparés; & elles font, de leurs propres mains, tout ce qui est nécessaire pour attacher les rennes aux traîneaux. D'ailleurs, les fonctions les plus laborieuses sont partagées entre les deux sexes. C'est pour cela que les femmes portent, comme les hommes, de grandes culottes propres à les garantir de la neige.



L
 plu
 ven
 liv
 qu
 pré
 qui
 vai
 bit
 ce
 de
 ne
 terr
 ger
 mé
 Ale
 offr
 dès
 cup
 reli
 par
 teur
 cet
 nati
 ran
 niv
 com
 plu
 cha
 omb
 ceu
 gear

SECTION II.

Religion des Juifs modernes.

LES juifs sont de tous les peuples de la terre, les plus anciens & les plus infortunés. Placés autrefois dans un coin de l'Asie, ignorés de l'univers, avec lequel ils n'entretenoient aucune espèce de communication, livrés entierement à la culture d'une terre stérile, qui formoit leur unique ressource, ils vivoient paisiblement, gouvernés par leurs rois, leurs prêtres & leurs prophetes. Alexandre fut le premier prince européen, qui ébranla cette nation casaniere. Possédé du démon des conquêtes, le vainqueur de Darius porta ses pas vers la Palestine; & telle fut son ambition, qu'il ne dédaigna pas de réunir à ses vastes & inutiles possessions, ce rocher couvert de ronces & de bruyeres, que tout autre eût cru indigne de ses armes.

Cet événement communiqua à la nation juive une énergie, dont on ne l'eût peut-être pas cru capable. Abandonnant successivement une terre qui se refusoit à ses efforts, elle se mêla parmi les peuples étrangers. L'Egypte, pour laquelle elle eut long-tems tant d'adversion & de mépris, fut d'abord le théâtre de sa prospérité. Alexandrie, bâtie par Alexandre, pour servir d'entrepôt à tout le commerce du monde, & offrir à l'industrielle activité des peuples un asile lucratif & assuré, reçut dès-lors dans ses murs, une multitude de fugitifs, que la misère ou la cupidité chassoit de la Judée. Scrupuleusement attachés à leurs principes religieux & à leurs usages, ils affecterent de mépriser celles des nations parmi lesquelles ils s'étoient retirés. Ce peuple devint fourbe, imposteur, usurier, sacrilege; & ces vices, qui le croiroit, il les puïsa dans cet éloignement même qu'il témoignoit pour les habitudes vicieuses des nations qu'il fréquentoit. A force de publier ses privileges, ses espérances, & sur-tout l'espoir qu'il avoit de donner un jour des loix à l'univers, il se rendit odieux, méprisabile; toutes les nations convinrent, comme de concert, de fouler aux pieds un horde de vagabonds, déjà plus qu'avilie par ses foiblesses, sa morgue, & ses friponneries; &, chaque fois que l'on crut pouvoir se permettre impunément quelques ombrages ou des persécutions, elle se vit accablée, de tous côtés, par ceux que des motifs d'indignation & de ressentiment portoient à la vengeance.

Tel étoit l'état déplorable de cette nation infortunée, lorsque les romains, ce peuple à jamais mémorable par ses vertus & par ses forfaits, conçut le dessein important de soumettre toute l'Asie à son capitolé. Ces conquérans, aussi souples & aussi adroits, qu'ils étoient intrépides dans les combats, prenoient peu de part aux préjugés des peuples qu'ils subjugoient. Leur ambition se bornoit à vaincre; & ils abandonnoient sans peine ceux qu'ils avoient soumis, à leur propre religion, à leurs usages, à leurs loix, pourvu que ces statuts ne blessassent pas la souveraineté du peuple romain. Le génie qui avoit terrassé Mithridate, forgé des fers à Carthage, & subjugué la plus grande partie du monde, alors connu, ne devoit pas trouver de grands obstacles en Judée; aussi cette région fut-elle soumise sans aucun effort. Si les juifs eussent été aussi sages, qu'ils étoient turbulens, ils eussent baissé la main de ceux qui leur apportoient des chaînes. Continuellement agités, depuis le regne d'Alexandre, par des séditions intestines, en proie au premier prince qui paroïsoit sur leur rocher, ils ne pouvoient goûter de vrai bonheur que sous les drapeaux du peuple romain, dont l'administration étoit alors aussi équitable qu'elle est devenue depuis oppressive. Mais l'imagination toujours remplie de l'idée séduisante d'un Messie, qui devoit soumettre à Jérusalem tous les peuples de la terre, il leva l'étendard de la révolte, & força l'empire romain à détruire un peuple qui ne méritoit pas d'habiter ses foyers.

Cet événement fut l'époque d'une convulsion générale. Une foule de juifs fanatiques, quittant la Palestine, se répandit dans l'empire romain, & y occasionna des séditions. En vain, dit le judicieux abbé Fleury, le gouvernement usa de sévérité; le fanatisme faisoit chaque jour de nouveaux progrès; & l'on vit le parti d'un Barchochebas ébranler l'empire romain jusques dans ses fondemens. Le mal dura pendant plusieurs siècles. Les juifs, tantôt accueillis & tantôt persécutés, fuyoient de province en province, & laissoient par-tout des traces de leurs superstitions. Ceux qui étoient assez adroits pour échapper aux séductions de leurs prédicans, devenoient bientôt la victime des usuriers & des concussionnaires. Enfin, telle fut la réputation de perversité qu'il acquit en Europe, que les gouvernemens n'oublioient jamais, lorsqu'il étoit question de punir un crime dont on ignoroit l'auteur, de l'imputer à la nation juive fixée dans leurs états.

L'Europe, plus civilisée aujourd'hui qu'elle ne le fut jamais, éclairée de plus en plus du flambeau de la philosophie, n'a vraisemblablement pas

pas
les
l'op
les
sou
vage
les r
pere
men
qui
L
qu'u
nati
l'am
plu
pein
doit
dise
dern
de l
Il
chin
gieu
relle
les r
qui
ple,
falle
renc
diffé
que
cêtr
rite
que
part
dari
rop
sup

pas les mêmes catastrophes à craindre de la part des juifs. Loin de maîtriser les peuples chez lesquels ils se sont retirés, ils gémissent eux-mêmes dans l'oppression ; & c'est cet opprobre même, dont ils sont couverts, qui les retient dans les chaînes de l'ignorance qu'on leur reproche. Que les souverains relâchent désormais les liens qui les retiennent dans l'esclavage ; qu'ils les placent au nombre de leurs sujets ; qu'ils leur accordent les mêmes privilèges, les mêmes immunités ; bientôt devenus citoyens, peres de famille, ils déposeront ces sentimens de haine nationale, vraiment outrageans pour l'humanité, & se concilieront l'estime des nations qui les ont reçus dans leur sein.

La plupart de nos écrivains font aux juifs un mérite de n'adorer qu'un Dieu. Cette doctrine fut, en effet, la leur, dès l'origine de cette nation ; mais long-tems on a douté s'ils admettoient l'immortalité de l'âme ; & , ceux qui ont prétendu qu'ils l'ignoroient, s'appuient sur la plupart des passages du pentatheuque, où l'auteur n'envisageant que les peines & les récompenses de cette vie, ne parle jamais de ce que l'on doit craindre ou espérer dans l'autre monde. Quoi qu'il en soit de cette discussion, qui paroît assez inutile ici, il est certain que les juifs modernes admettent cette doctrine importante, qu'ils prétendent avoir reçue de leurs peres.

Il est peu de peuples au monde, sans en excepter les brames & les chinois, qui soient assujettis à un si grand nombre de cérémonies religieuses que le sont les juifs. Indépendamment de leur inclination naturelle au fanatisme, à la superstition, aux minuties ; leur séjour parmi les nations étrangères les a presque forcés à adopter diverses pratiques qui se sont insensiblement amalgamées avec les leurs. Ceux, par exemple, qui demeurent parmi les chinois, ont, comme ces derniers, une salle dédiée à leurs ancêtres & à leurs grands hommes. C'est là qu'ils leur rendent des honneurs, selon l'usage observé dans le pays. Ce qui différencie, à ce sujet, l'observance des juifs de celle des chinois, c'est que, au lieu des tableaux où ceux-ci inscrivent les noms de leurs ancêtres, les juifs ont des castolettes plus ou moins grandes, selon le mérite & la qualité des héros qu'ils veulent honorer. Il n'y a d'exception que pour ceux qui ont été mandarins. Ceux-ci ont chacun un tableau particulier, sur lequel sont inscrits leur nom & le degré de leur mandarinat. Les juifs ne se sont cependant pas montrés aussi dociles en Europe ; & ils s'y sont fait un mérite de conserver la plupart de leurs superstitions, malgré les plaisanteries des nations qui se sont efforcées

de les éclairer , en les dévouant au ridicule. Ouvrons les livres de leurs docteurs.

Les rabins nous apprennent que tout juif , zélé pour sa religion , doit laisser une partie de sa maison imparfaite , lorsqu'il la fait construire , en mémoire de la désolation dont la ville & le temple de Jérusalem sont maintenant affligés. Ainsi , d'après ce principe , un fils d'Abraham ne peut décentement acheter d'un chrétien , une maison entièrement achevée , à moins qu'il ne s'engage envers la synagogue , de faire enlever quelque partie de la charpente & de la maçonnerie , pour se conformer à la loi.

Les juifs , comme la plupart des autres peuples de l'Inde , sont extrêmement délicats sur la qualité des vases dont ils font usage , soit pour boire ou pour manger ; & s'ils avoient servi à d'autres personnes qu'à des juifs , la loi veut qu'ils les brisent afin qu'ils ne se souillent par les différentes impuretés qui pourroient émaner d'une main infidèle. Ce peuple idiot ne peut se vêtir d'étoffe tissue de lin & de laine ; & c'est à cause de cette défense , qu'il croit trouver dans le deutéronome , que ses dévots ne cousent jamais un habit de laine avec du fil , ni un habit de toile de lin avec de la laine.

Les rabins qui , depuis plusieurs siècles s'occupent à surcharger la loi judaïque , d'une multitude de préceptes aussi ridicules qu'ils sont puériles , ont sur-tout porté leurs regards sur les choses qui pouvoient contribuer à la propreté. Aussi-tôt qu'un juif est sorti du lit , le talmud exige qu'il se lave avec le plus d'attention qu'il lui est possible. Avant cette ablution légale , il n'oseroit toucher à quoi que ce soit. Quelques rabins , imitant les folies de quelques peuples de la presqu'isle de l'Inde , prétendent qu'on ne doit pas jeter par terre l'eau dont on s'est lavé , de crainte que , si quelqu'un marchoit sur cet eau impure & souillée , il ne contractât par-là-même quelque souillure. D'autres casuistes de cette nation , plus rigoristes encore que ces derniers , ont décidé que le crime de manger son pain sans s'être lavé les mains , étoit plus grand que celui dont on se rendoit coupable par quelque commerce avec une femme débauchée.

Le lévitique veut que quiconque touche un mort , un lépreux ou des reptiles , soit immonde ; & c'est comme tel qu'on lui défendoit l'entrée du temple. Cependant depuis que ce monument célèbre de la piété éjuive a été détruit , les juifs prétendent que ce précepte n'a plus aucune force ; superstitions , malgré les plaisanteries des nations qui se sont efforcés

& , en effet , il paroît que depuis plusieurs siècles , il n'y a plus que les dévots zélés qui s'y assujettissent.

Les juifs dont la plupart des superstitions sont les mêmes que celles des perses , attachent , comme ces derniers , une idée singulière de religion & de piété à l'éternement. Les rabins disent qu'après la création , Dieu fit une loi générale , selon laquelle tout homme vivant n'éternuerait jamais qu'une fois , & que , dans le même instant , il rendrait son ame à Dieu , sans aucune autre indisposition. Jacob qui craignoit fort la mort subite , & qui desiroit de pouvoir , avant de mourir , donner ordre aux affaires de sa conscience & de sa famille , s'humilia devant le Seigneur , lutta encore une fois avec lui , & lui demanda instamment la grace d'être excepté de la règle. Ce patriarche fut au li-tôt exaucé. Il éternua & ne mourut pas. Les princes de la terre , informés de ce privilège , ordonnerent unanimement qu'à l'avenir les éternemens seroient accompagnés d'actions de grâces & de vœux pour la prospérité de celui qui éternue.

Les rabins veulent que leurs fideles remplissent au sortir du lit , les devoirs qu'exigent d'eux la nature. Lorsqu'ils se sont acquités de ces fonctions , il ne leur est pas permis de se toucher de la main droite , parce que cette main est destinée à écrire la loi , & à manier les phylacteres. Le rituel défend de prononcer le nom de Dieu , tant que l'on s'occupe à soulager la nature ; & ce même ouvrage ordonne de se tourner vers le nord ou le midi , pour ne pas scandaliser les deux autres points cardinaux du monde.

Les juifs , comme tous les peuples de l'Asie , ont une multitude de préceptes qui les obligent à faire l'aumône à leurs freres ; & l'on peut dire , à la louange de cette nation dispersée , qu'il y a peu de préceptes dans son code religieux , qui soit plus respecté que celui-ci. La loi les assujettit à divers jeûnes très-rigoureux. Celui qu'ils solemnisent à cause de la double destruction du temple de Jérusalem , est l'un des plus remarquables. Le repas de la veille doit être frugal , formé d'un seul mets & accompagné de modestie , de piété & sur-tout d'une tristesse amere pour la *désolation de Jérusalem*. Les juifs Allemands mangent alors des légumes & des œufs , parce qu'ils croient y voir l'image du deuil & de l'amertume. Si Pythagore eût été juif , il n'eût , au contraire , mangé que des fèves , parce que ce grand philosophe trouvoit manifestement dans ce légume le symbole de la douleur & de la mort. Autrefois on se contentoit de pain sec que l'on trempoit dans de l'eau salée. On pre-

Figures. noit ce triste repas auprès du foyer, vêtu d'un sac quelquefois couvert de cendres, & toujours noyé dans les larmes & suffoqué par les sanglots. Une cruche pleine d'eau servoit à étancher la soif du pénitent, & à réparer ses forces abattues par les prières, les gémissemens & l'affliction. La nuit qui précédoit ce grand jeûne, étoit aussi une nuit de fatigues, de pleurs & de pénitence. On ne couchoit que sur la dure; & souvent un affreux cilice empêchoit le pénitent de fermer la paupière. Ces austérités gênantes ne subsistent plus que parmi les plus dévots des juifs. On trouve cependant encore parmi eux, ce jour-là, l'image de la tristesse qui les accabloit autrefois. L'usage ne permet pas d'ouvrir les livres de la loi, parce que ses divins préceptes, ont pour objet de porter la joie dans l'ame du vrai croyant; on ne se salue pas non plus; & toutes les démarches des juifs annoncent le deuil qui regne alors parmi eux. Quoique la tristesse soit moins caractérisée le lendemain, la loi prescrit cependant certains procédés qui tiennent beaucoup de l'austérité de la veille; on s'abstient de viande, de vin & de toute autre liqueur forte; on observe la frugalité la plus rigoureuse dans les repas; l'usage du mariage est sévèrement défendu, & il n'est pas permis de se montrer dans aucune assemblée qui ait autre chose pour objet que le culte public.

Un tems de pénitence pour les plus dévots des juifs, c'est le mois d'août, qu'ils appellent le mois d'*élul*. Ils le passent ordinairement en pénitence & en mortifications; c'est, à proprement parler, le carême des juifs. Ils examinent alors tous les replis de leur conscience, & prennent la plus forte résolution de ne plus offenser leur Créateur. Les pénitences qu'ils exercent en cette occasion, consistent à se plonger dans l'eau froide, à se battre la poitrine de toutes ses forces, & à se donner rigoureusement la discipline (*fig. 104*). Les juifs italiens se levent tout le mois d'*élul* avant le jour, pour réciter les prières prescrites par le rituel, faire leur confession générale & se livrer à des actes de pénitence & d'austérité. Les allemands, beaucoup moins rigoristes sur ce point, se contentent d'observer ces sortes de mortifications quatre jours avant la nouvelle année, qui commence avec le mois de *tisri* ou septembre.

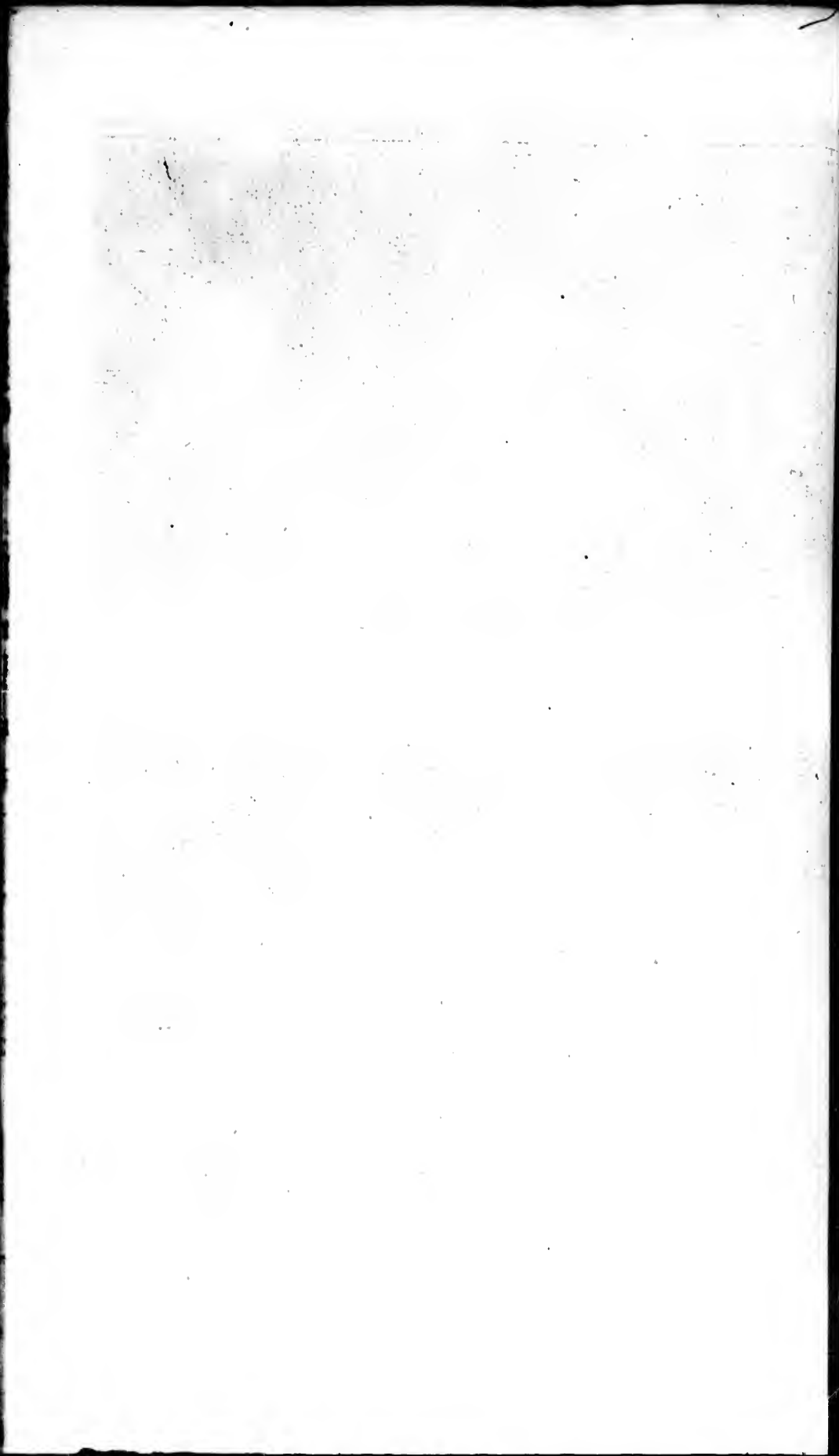
105. Dès qu'on est entré dans le mois d'*élul*, on donne du cors, soir & matin, à la synagogue (*fig. 105*). Les rabins rapportent deux causes, d'où ils prétendent tirer l'origine de cette pratique. Moïse, disent-ils, monta pour la seconde fois de grand matin, & le premier jour d'*élul*, à la montagne de Sinai, pour recevoir de la main de Dieu les nouvelles

quelques cou-
 qué par les
 u pénitent,
 mens & l'af-
 une nuit de
 sur la dure ;
 er la pau-
 plus dévots
 là, l'image
 pas d'ou-
 pour objet
 s non plus ;
 regne alors
 demain, la
 up de l'au-
 toute autre
 s les repas ;
 ermis de s'é-
 objet que le

est le mois
 irement en
 le carême
 science, &
 éateur. Les
 longer dans
 donner ri-
 levent tout
 s par le ri-
 e pénitence
 ce point,
 jours avant
 septembre.
 ors, soir &
 eux causes,
 disent-ils,
 our d'élul,
 es nouvelles



Là PENITENCE des JUIFS ALLEMANNS dans leur SYNAGOGUE.



... ..

Let



Le SON du COR au PREMIER JOUR de L'AN.



Peinture d'après nature et gravée par B. Picoté 1722

Le CHIPUR ou le JOUR du PARDON tel qu'il se célèbre chez les JUIFS ALLEMANDS.

tab
auc
con
gn
ne
cro
coe
à l
dia
me
tou
de
fon
juif
hun
dor
cou
voy
qu'
pain
dou
sur
mer
béli
rabi
tieu
pass
que
I
cha
env
Les
iniqu
& y
rile
un p
péché
tiné

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 69

tables de la loi ; & ce législateur n'en descendit que le dix de tifri , jour auquel on célèbre la fête des expiations. Il ordonna que l'on donnât du cors au camp des israélites pendant le séjour qu'il faisoit sur la montagne , afin qu'on ne se plaignît pas de l'absence de ce patriarche , & qu'on ne se livrât pas à des actes contraires à ses préceptes. D'autres rabbins croient que cette institution n'a pour objet que de ranimer dans le cœur du pécheur la crainte des jugemens de Dieu & de le provoquer à la pénitence. Quelques-uns ajoutent que le son du cors écourdit le diable , fait oublier à cet esprit malin que la nouvelle année va commencer , & le met hors d'état d'accuser la nation juive au tribunal du tout-puissant. On discontinua cependant de donner du cors la veille de la nouvelle année. Le premier de l'an arrivé , la loi veut que le son du cors se fasse entendre dans toutes les régions habitées par les juifs. La fête que l'on célèbre alors dure deux jours. La synagogue humiliée , contrite & pénétrée du plus vif sentiment des péchés dont elle est coupable , prie à haute voix , & dans une posture beaucoup plus humiliante qu'à l'ordinaire. En Allemagne , les juifs envoient leurs enfans au grand rabin , pour recevoir sa bénédiction. Lorsqu'on se met à table , le maître de la maison prend un morceau de pain , le trempe dans du miel , & demande à Dieu que l'année soit douce , abondante & heureuse. Tous ceux qui sont à table marchent sur les traces du maître , & remplissent les mêmes cérémonies. Rarement on oublie de servir à ces repas une tête de mouton , symbole du bélier qui fut autrefois sacrifié par Abraham , au lieu de son fils Isaac. Les rabbins toujours occupés à entretenir leurs fideles dans les plus minutieuses superstitions , prétendent qu'un bon juif ne peut raisonnablement passer le premier jour de l'an , sans manger du fenouil , de l'ail & quelques autres herbes odoriférantes.

Les anciens juifs , environnés de toutes parts de solitudes immenses , chargeoient autrefois de leurs péchés , en cette occasion , un bouc qu'ils envoyoient au désert , & qu'on appelloit pour cela *le bouc émissaire*. Les juifs modernes , privés des mêmes moyens , se déchargent de leurs iniquités sur les poissons. Après le repas , ils vont sur le bord de l'eau & y secouent leurs habits. Cette pratique , qui n'est pas la moins périlleuse de celles qui se trouvent prescrites dans le talmud , est fondée sur un passage de Michée , où ce prophète dit que l'éternel *précipitera nos péchés au fond de la mer*. Les dix premiers jours de l'année sont destinés à la pénitence & au recueillement. On jeûne , on prie , on

s'afflige, on se tourmente, souvent même on se fustige, pour empêcher Dieu de jeter ses regards sur les iniquités passées. Quelques rabbins assurent, que les neuf premiers jours de chaque année, l'être suprême s'occupe à examiner les actions des hommes, & que, le dixième, il prononce la sentence qui les condamne ou les justifie.

Long-tems les juifs ont observé une fête appellé *capara*, qui se célébroit la veille du jeûne de l'expiation. Les hommes prenoient alors un coq, & les femmes une poule; les femmes enceintes prenoient l'un & l'autre. Le chef de famille, tenant le coq à la main, récitoit quelques passages des psaumes & du livre de Job. Il se frappoit ensuite trois fois la tête, en disant à chaque coup: *ce coq sera échangé pour moi, il expiera mes péchés, il souffrira la mort, & je jouirai de la vie.* Cette cérémonie bizarre étoit répétée trois fois, parce qu'elle représentoit l'expiation de ses péchés, des péchés de sa famille & de ceux de ses domestiques. Après les trois coups donnés, il étrangloit le coq, en lui serrant fortement le col, pour montrer au pécheur qu'il avoit mérité de perdre la vie; il lui coupoit la gorge, pour montrer que le pécheur auroit dû perdre son sang; il le jettoit contre le pavé, pour faire appercevoir au pécheur qu'il méritoit d'être lapidé; il rôtiissoit cet animal pour faire comprendre au pécheur qu'il méritoit d'être condamné au feu éternel. Enfin, on jettoit les entrailles de cette victime sur le toit de la maison. Il faut observer que l'usage exigeoit que le coq fût blanc, & que l'on étoit persuadé qu'un coq d'une autre couleur, déjà couvert de ses propres iniquités, n'étoit pas propre à se charger de celles d'autrui.

Cette cérémonie ne se pratique plus gueres que parmi quelques familles juives d'Allemagne & de Pologne. On se contente aujourd'hui de se préparer à la solennité de l'expiation par des ablutions fréquentes; car c'est toujours par-là, que les asiatiques, quelle que soit la religion qu'ils professent, préludent dans leurs fêtes & dans toutes leurs cérémonies. Les rabbins ordonnent que l'on dispose pour ce jour-là les bougies; & chacun porte sa chandelle à la synagogue. En Allemagne les hommes seuls ont le droit d'en porter; ailleurs les femmes partagent avec eux ce privilège. Quelques juifs, plus dévots que leurs confreres, vont à la synagogue avec deux bougies, dont l'une a pour objet d'éclairer l'âme & l'autre le corps. Ce jour-là est le signal d'une réconciliation générale. Chacun va trouver ses ennemis, scelle avec eux une paix éternelle, & demande humblement pardon, à ceux qu'il croit

avoir offensés. Si quelqu'un est assez opiniâtre & assez impie pour se refuser à une réconciliation, on proteste contre le refus devant trois témoins, & l'on revient trois fois à la charge. Après cette formalité, la plus estimable du rituel moderne des hébreux, la conscience du pé-nitent est dégagée du fardeau de la rancune.

La fête de l'expiation, que les juifs appellent *chipur*, remonte à la plus haute antiquité, & on la trouve expressément ordonnée dans le chapitre XVI & XXIII du lévitique. Lorsque la solemnité commence, on s'assemble à la synagogue; chacun allume sa chandelle; on entonne les prières & les cantiques d'une voix lugubre & fort élevée. Chaque fidele exprime l'affliction dont son ame est pénétrée, par des actes de pénitence austères & multipliés. Les enfans qui n'ont pas encore onze ans, les femmes enceintes, les femmes nouvellement accouchées, celles qui nourrissent, les malades, les infirmes & les vieillards sont seuls exceptés des mortifications prescrites en pareil cas.

Le premier soir de la fête, on appelle à l'assemblée ceux qui menent une vie scandaleuse & déréglée; deux rabins, dont l'un se tient à la droite & l'autre à la gauche du chanfre, font cette invitation solennelle, & déclarent à l'assemblée qu'ils permettent de prier avec les méchans. Après cela, le chanfre va ouvrir l'*hechal*, pupitre hébreu, & chante une assez longue prière que la synagogue repete tout bas. Cette prière a pour objet d'abolir les vœux indiscrets, les sermens téméraires, & les résolutions précipitamment formées pendant le cours de l'année précédente.

Quelques dévots pénétrés du sentiment de la plus vive syndérese, passent la nuit, souvent même la journée suivante, dans la même posture, uniquement occupés de prières. Ceux qui ne se livrent pas à une pénitence si rigoureuse, sont obligés de reparoître dès le point du jour à la synagogue, & de continuer leur pénitence. A la fin du jour, le rabin étend ses mains vers le peuple, & lui donne la bénédiction de Moïse, que la multitude reçoit avec l'humilité la plus profonde. Après la bénédiction, le *chafan* monte en chaire & donne du cors. On fête alors la nouvelle lune.

Les juifs ne solemnisent qu'imparfaitement cette dernière fête. Ils n'interrompent ni leur travaux, ni le cours de leurs affaires. Il n'y a que les femmes qui ne font rien ce jour-là. Le soir qui suit le renouvellement de la lune, les juifs dès qu'ils apperçoivent le croissant, se rassemblent pour faire une prière à Dieu, dans laquelle ils le qualifient

Figures. de créateur des planettes & de restaurateur de la nouvelle lune. Ils font aussi dans cette priere mémoire du roi David ; & , lorsqu'elle est finie , ils se saluent réciproquement avant de se séparer.

106. L'une des principales solemnités des juifs , c'est la pâques (*fig. 106*). Chacun fait que cette fête , instituée pour perpétuer le souvenir des mortifications que la nation hébraïque avoit éprouvées chez les égyptiens , retraçoit aux yeux des israélites les grands prodiges que Dieu opéra autrefois , pour retirer son peuple chéri des mains des infideles. Si l'on en croit Joseph & quelques autres écrivains , le temple de Jérusalem , quelque vaste qu'il fût , n'avoit pas assez d'étendue pour contenir la multitude prodigieuse des peuples qui s'y présentoient tous les ans pour y célébrer la pâques. Le bétail qu'on y sacrifioit alors étoit innombrable ; & toutes les richesses de Salomon eussent à peine suffi pour faire face aux dépenses immenses que le grand sacrificateur & ses lévites faisoient pendant tout le tems de cette grande solemnité. Quoi qu'il en soit , l'état déplorable & d'humiliation où se trouve réduite aujourd'hui la nation juive , ne lui permet pas de donner tant d'éclat à cette fête. Chacun commence par penser sérieusement aux pains azymes. L'usage exige que l'on se pourvoie , trente jours au moins d'avance , du grain nécessaire pour cet objet important , & la précaution que l'on prend pour le choix & la consommation de ce grain , est toute extraordinaire. Il faut , par exemple , que le cheval qui le porte au moulin soit bûté , de peur que le grain ne s'échauffe. Il faut découdre , laver & recoudre le sac où l'on a retenu le grain d'une pâques à l'autre. Les différentes précautions avec lesquelles ils s'affurent de la bonne qualité du levain , sont tout aussi singulieres que multipliées. La lumiere du soleil ne suffit pas pour éclairer les juifs , les allemands surtout , dans l'examen qu'ils font des trous de leurs maisons , où le hasard auroit pû porter des miettes de pain levé. On lui associe la chandelle ; & , pour peu que le pere de famille soupçonne sa vue de foiblesse , il ne fait point difficulté de prendre des lunettes , pour n'avoir rien à se reprocher sur un point si délicat. Enfin , ses recherches sont couronnées par une priere , dans laquelle il demande à Dieu que *tout ce qu'il y a de pain levé dans la maison , tant ce qu'il a trouvé que ce qui a pu échapper à ses regards , devienne comme la poudre de la terre & s'anéantisse.*

Les juifs ne sont pas moins scrupuleux sur la composition des pains azymes , que sur la recherche du pain levé & sur la préparation du grain ,

grai
des
puif
C'est
& si
il de
à ce
Q
ceau
aux
qu'il
gale
ficat
au s
C'est
d'un
l'acti
L
paré
affie
azym
pour
peup
ment
vaill
de p
du vi
ceaux
chicc
parlé
la pâ
fouli
veut
foien
pere
les c
Chac
le cor

grain , qui sert à le former. L'eau que l'on doit employer à faire la pâte des azymes , est examinée avec le soin le plus scrupuleux ; & , en la puisant , on doit élever son cœur à Dieu , & faire sa prière à demi-voix. C'est au pere de famille qu'il appartient seul de pétrir ces pains sacrés ; & si la vieillesse ou les infirmités ne lui permettoient pas d'y travailler , il doit , au moins , mettre les mains dans la pâte , & assister en personne à ce travail religieux.

Quiconque pétrit le pain des azymes , doit négliger les petits morceaux de pâte qui se détachent de la masse , & permettre aux chats & aux souris de les manger à mesure qu'ils tombent à terre. L'usage exige qu'il prenne un morceau de pâte dont il fait un petit gâteau. Cette galette que l'on brûle aujourd'hui , étoit autrefois le partage du sacrificeur. Il faut bien prendre garde de pétrir la pâte dans un lieu exposé au soleil , de peur que la chaleur de cet astre ne la fasse fermenter. C'est aussi pour ce motif qu'on la remue continuellement. Aux yeux d'un juif qui fait sa religion , il n'est point de crime comparable à l'action de celui qui oseroit manger du pain levé pendant la pâque.

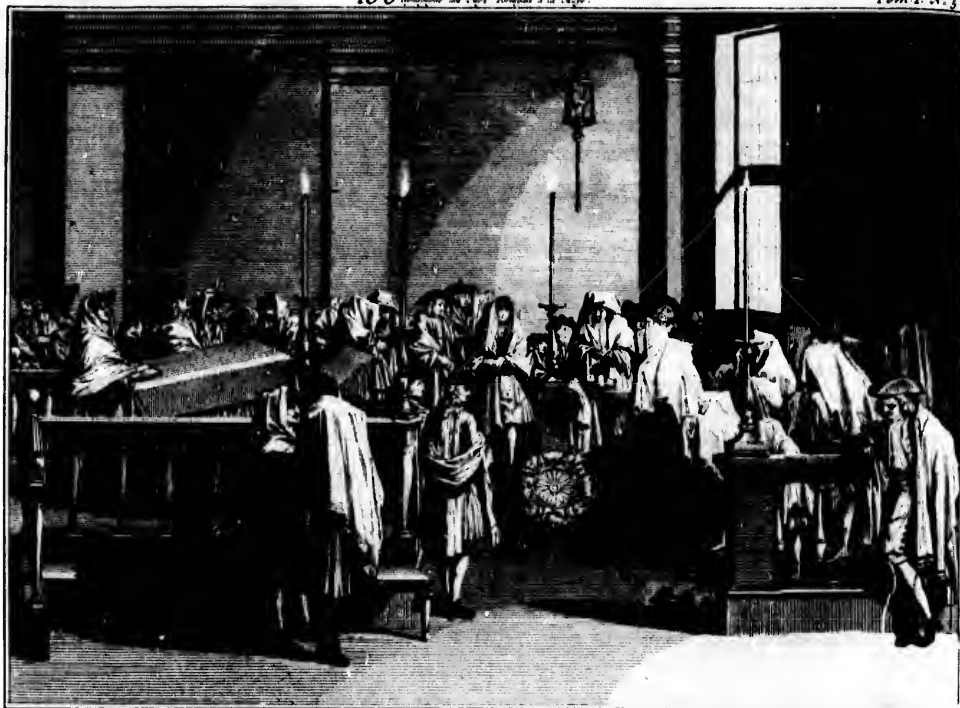
La table qui sert à la célébration du repas paschal , doit être préparée par les femmes ; tel est l'esprit de la loi. Le pere de famille s'y assied avec ses enfans & ses domestiques. On sert sur cette table des pains azymes , un plat couvert , qui renferme trois gâteaux , dont l'un est pour le grand-prêtre , l'autre est pour les lévites , & le dernier pour le peuple ; l'os de l'épaule d'un agneau , un œuf dur & un plat grossièrement apprêté , symbole de la brique à laquelle la nation judaïque travailla autrefois en Egypte. Ce mets est une pâte fort épaisse , composée de pommes , d'amandes , de noix & de figues , qu'ils font cuire avec du vin & qu'ils assaisonnent de canelle négligemment rompue en morceaux. Un autre plat contient des laitues , du cerfeuil , du persil , de la chicorée sauvage & du cresson. Ce sont les herbes ameres dont il est parlé dans l'exode. La loi assujettissoit les anciens juifs , en mangeant la pâque , à se ceindre les reins , à prendre un bâton , & à ôter ses souliers. Cet usage ne subsiste plus depuis leur dispersion. La coutume veut qu'ils se mettent à table d'un air empressé , comme s'ils se disposoient à s'enfuir vers le Nil , chargés de l'argenterie des égyptiens. Le pere de famille bénit alors la pâque ; on verse ensuite du vin à tous les convives , & on en donne même aux enfans qui sont au berceau. Chacun des convives se lave d'abord les mains , & appuie ensuite le coude gauche sur la table. Ils vident ainsi leur premier verre ; ensuite

chacun trempe un peu d'herbes ameres dans le vinaigre , tandis que le maître de la maison fait une priere analogue à la circonstance. Celui-ci distribue en deux pieces le gâteau des lévites. Il en cache une sous la serviette , & prend l'autre qu'il montre à sa famille , en lui parlant ainsi : « voici le pain de misere & d'oppression que nos peres ont mangé en » Egypte ; que celui qui a faim s'approche & mange. C'est ici le sacrifice de l'agneau paschal ». L'épaule de l'agneau paroit ensuite sur la table ; & l'on verse un second coup à boire. Après cela , le pere de famille fait chanter au plus jeune de la compagnie un cantique , qui contient un récit circonstancié de la délivrance miraculeuse de leurs ancêtres. Quand on est à l'endroit du cantique , où il est parlé des dix plaies qui affligerent alors l'Egypte , ils font rejailir avec le doigt un peu de vin hors du verre. Ils haussent en même-tems la voix , vident leurs verres & continuent le chant. Le pere de famille se lave une seconde fois les mains , prend un des gâteaux sur lequel il dit quelques paroles pour le bénir , le rompt en divers morceaux , & le sert à tous les convives. Ce pain , ainsi consacré , se mange avec les herbes ameres ; & ensuite on partage l'agneau. Lorsque ce repas de larmes & de tristesse est sur le point de finir , le pere de famille prend la moitié du gâteau qu'il avoit caché sous sa serviette , en mange un peu , & distribue le reste aux convives. Il n'est plus permis ensuite de rien manger ; on boit seulement deux coups de vin. Au dernier , le chef du repas prend son verre , l'éleve un peu , & prie Dieu qu'il fasse éclater sa colere sur les nations qui le méconnoissent. Il est des pays où les convives s'emprescent d'emporter tous les ustenciles qu'on a servis sur la table , en mémoire du présent que leur fit autrefois le Dieu d'Isaac & de Jacob , de tous les meubles qui appartenoient aux égyptiens.

Cinquante jours après pâques les juifs , comme les chrétiens , célèbrent la fête de la pentecôte. A cette solemnité , cinq personnes lisent le sacrifice du jour , & l'histoire de Ruth. On fait entrer du lait dans tout ce qu'on sert à sa table ; & en mémoire de la montagne de Sinäï , sur laquelle Dieu publia la loi , on y mange toujours un gâteau assez épais , qu'on appelle le *gâteau de Sinäï*. Ils prétendent , en effet , que la loi fut , ce jour-là , donnée à Moïse sur la montagne de Sina. C'est pour cela qu'ils ont coutume d'orner leur synagogue & leur maison de guirlandes de fleurs. Cette fête qu'on appelloit autrefois *le jour des prémices* ou *la fête de la moisson* , dure communément deux jours. Les juifs interrompent alors tous leurs travaux & toutes leurs affaires ; mais

andis que le
nce. Celui-ci
une sous la
parlant ainsi :
at mangé en
ici le sacri-
ensuite sur la
e pere de fa-
ue, qui con-
de leurs ancé-
des dix plaies
gt un peu de
vident leurs
e seconde fois
paroles pour
les convives.
s ; & ensuite
esse est sur le
au qu'il avoit
le reste aux
n boit seule-
nd son verre,
re sur les na-
ves s'empref-
able, en mé-
de Jacob, de

étiens, céle-
rsonnes lisent
du lait dans
gne de Sinai,
gâteau assez
en effet, que
de Sina. C'est
leur maison
is le jour des
ux jours. Les
affaires ; mais



A. Les **PRÊTRES** descendants d'**ARON** donnant la **BENEDICTION** au **PEUPLE**.



Moïse d'**EXPOSER** la **LOY** au **PEUPLE**, avant que de commencer à la **LIRE**.



le PEUPLE.



à la LIRE.



PROCESSION des PALMES chez les JUIFS PORTUGAIS.



REPAS des JUIFS pendant la FÊTE des TENTES.

la f
vie.
... I
fête
fête
pass
dant
tent
& c
plus
rich
chès
plac
truir
... L
mair
liés
char
remu
l'occ
un m
occa
... L
myrt
fait
fit au
leufe
rapio
défer
plain
le fu
laiffe
conn
d'aill
que
donn
... L
alors

la loi ne leur défend pas de préparer les choses nécessaires à la Figures.
vie.

Le quinzième du mois de tifri est la solennité, que l'on appelle la fête des tentes ou des tabernacles, qui dure neuf jours (fig. 107). Cette fête a pour objet de représenter les travaux de leurs ancêtres après leur passage de la mer rouge, & les soins que prit d'eux la providence pendant qu'ils demeurèrent dans le désert. Ils dressent ordinairement des tentes auprès de leurs maisons, dans leurs cours ou dans leurs jardins; & c'est-là qu'ils célèbrent la solennité. Cette tente ne doit pas avoir plus de vingt coudées, ni moins de dix enpans de hauteur. Les gens riches ornent la leur de tapisseries, qu'ils couvrent souvent de branches d'arbres chargés de fruits. Ces cabannes doivent, d'ailleurs, être placées dans un lieu sain & agréable; & il n'est pas permis de les construire sous des toits ni sous des arbres.

Lorsque pendant cette fête on paroît à la synagogue, on tient de la main droite une branche de palmier, trois de myrthe & deux de saule liés ensemble. La main gauche est garnie d'une branche de citronnier chargée de son fruit. On les approche les unes des autres, & on les remue en les tournant, d'abord à l'orient, puis au midi; ensuite à l'occident, & enfin au septentrion. Chacune de ces évolutions présente un mystère, sur lequel les rabbins n'oublient pas de faire part, en cette occasion, à leurs fideles des plus importantes réflexions.

Le septième jour de la fête, est le plus solennel. On quitte alors le myrthe, la palme & le citronnier; & l'on ne retient que le saule. On fait sept fois le tour du pupitre en mémoire de la procession que Josué fit autour des murailles de Jerico, & que le fils de Nun fit ainsi miraculeusement tomber au son des trompettes. On récite les prières avec une rapidité incroyable, pour figurer l'empressement que l'on mettoit au désert dans les actes même de religion. On tire de l'héchal cet exemple de la loi; le pupitre est orné de fleurs; & comme ce jour-là & le suivant sont des jours de réjouissances pour la synagogue, on s'y laisse aller à des excès de joie; & l'on scandalise souvent ceux qui ne connoissent pas ces mystères de la piété judaïque. Chacun se réjouit, d'ailleurs, dans sa famille, à proportion de ses moyens; & pendant que dure cette fête, les juifs se font réciproquement un devoir de se donner des repas.

Le 23 septembre, neuvième jour de la fête des tentes, on célèbre alors celle de la loi (fig. 108). Cette fête est d'institution moderne; &

Figure. nous ne croyons pas qu'il en soit fait aucune mention dans la bible. Les juifs se réjouissent alors de ce qu'il a plu à Dieu de relire & de méditer de nouveau la loi qu'il destinoit au peuple juif. Dès le soir qui commence le neuvième jour, on adresse à Dieu quelques prières, après lesquelles on sort de l'arche tous les livres de la loi, que l'on porte en procession autour du pupitre. On répète la même cérémonie le lendemain matin; & l'on reporte ensuite ces livres avec pompe dans l'héchal, à l'exception de trois que l'on retient. On lit dans le premier la fin de la loi, dans le second, le commencement, & dans le troisième, ce qui concerne les offrandes, dont il est parlé au XXIX chapitre des nombres. Cette lecture se fait au bruit des acclamations du peuple. Ceux qui sont chargés de lire la loi, s'appellent les époux de la loi; & on les reconduit chez eux avec les plus grands honneurs. C'est ce même jour que l'on fait la distribution des offices ecclésiastiques, & principalement ceux qui ont la loi pour objet. On les vend aux plus offrans; & l'argent qui en provient, est distribué aux pauvres où employé à la réparation de la synagogue.

Les juifs célèbrent, en mémoire de leur délivrance de la perfidie d'Aman, une fête qu'ils appellent *purim* (fig. 109). Cette solemnité tombe, à peu-près, au même-tems que le carnaval des chrétiens; & les réjouissances qui sont en usage, pendant le *purim*, peuvent le faire regarder comme le carnaval des juifs. Ce qui différencie ces deux especes de fêtes, c'est que le carnaval des chrétiens est suivi de tristesse, au lieu que la pénitence précède celui des juifs. Voici comme M. Basnage décrit le *purim* des juifs.

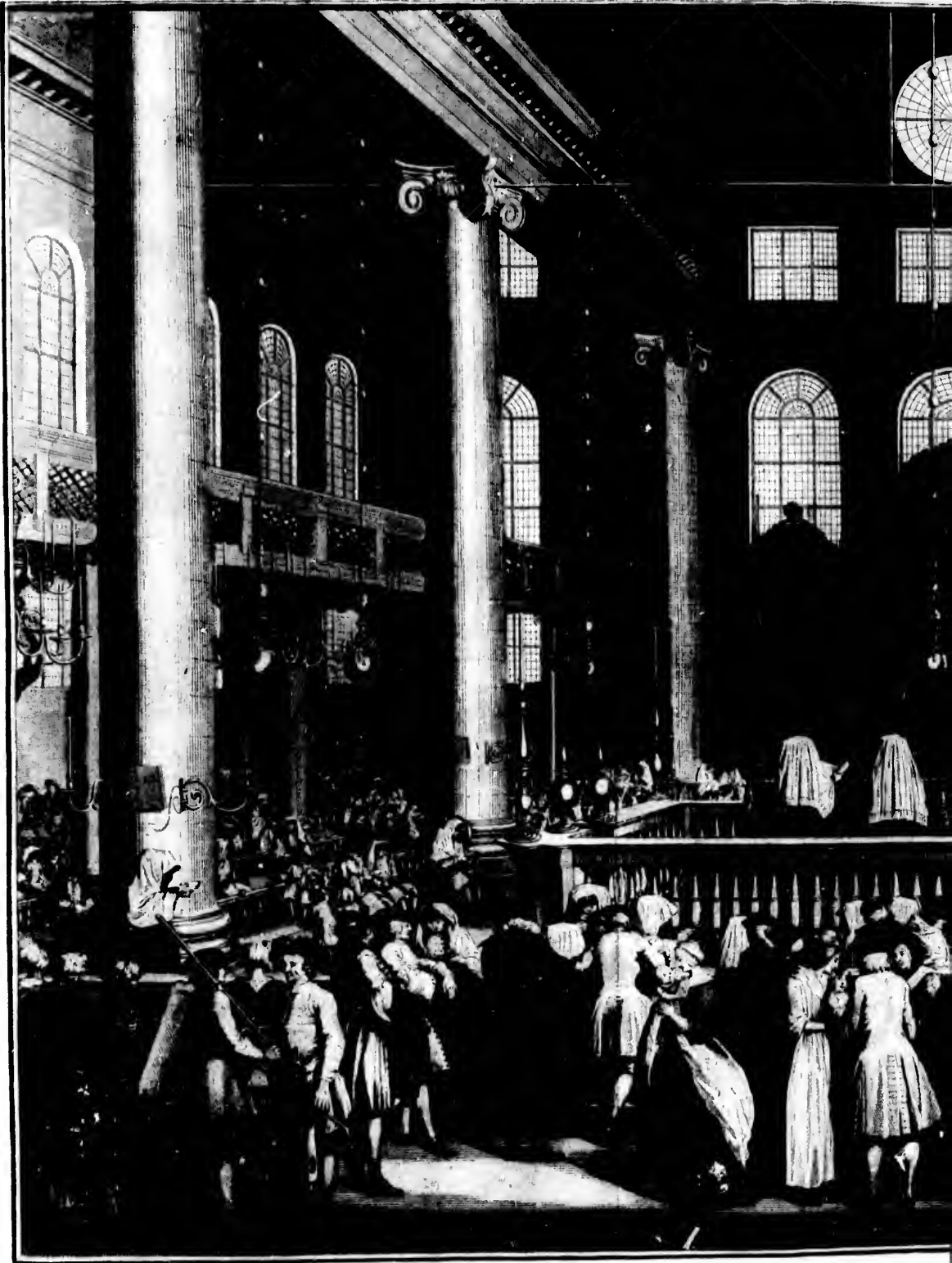
« On donne le matin aux pauvres de quoi se réjouir le soir. On » leur envoie même souvent les mets de sa table, afin qu'ils fassent meil- » leur chere. On fait la collecte du demi-sicle, qu'on payoit autrefois » pour le temple; & on la distribue à ceux qui vont en pèlerinage à » Jérusalem, où ils aiment à se faire enterrer, afin d'éviter la peine d'un » long voyage au jour de la résurrection; & de se trouver plus près » de la vallée de Josaphat. On va le soir à la synagogue, pour y en- » tendre la lecture du livre d'Esther, que le chafan explique à l'assem- » blée. Le lecteur peut s'asseoir, au lieu qu'il doit être toujours debout » quand il lit la loi. Après avoir déployé le volume, il fait trois prières » pour rendre grace à Dieu de ce qu'ils sont appellés à cette cérémo- » nie, de ce qu'il les a délivrés; & de ce qu'il les a fait vivre jusqu'au » jour de cette fête. Il lit ensuite toute l'histoire d'Aman & d'Esther. Il

la bible. Les
 k de méditer
 i commence
 es lesquelles
 n procession
 main matin ;
 l'exception
 loi , dans le
 concerne les
 Cette lecture
 chargés de
 conduit chez
 que l'on fait
 nt ceux qui
 l'argent qui
 éparation de

e la perfidie
 e solemnité
 hrétiens ; &
 peuvent le
 cie ces deux
 ivi de trif-
 oici comme

le soir. On
 fassent meil-
 oit autrefois
 pèlerinage à
 a peine d'un
 er plus près
 pour y en-
 ue à l'assem-
 ours debout
 trois prieres
 tte cérémo-
 vre jusqu'au
 k d'Esther. Il





La fête de PURIM.



Pl. de PURIM.

» y a cinq endroits où il éleve la voix d'une manière à faire peur aux Figures
 » femmes & aux enfans. Il tâche de réveiller par-là ceux qui dorment,
 » ou de marquer sa joie. Il est obligé de lire sans respirer les noms des
 » dix enfans d'Aman. Lorsqu'on prononce le nom de ce persécuteur,
 » un bruit épouvantable se fait entendre dans la synagogue. En quel-
 » ques endroits on grave le nom d'Aman sur une pierre ; & , dans le
 » moment qu'on lit ce nom , on frappe la pierre sur laquelle il est
 » gravé , contre une autre pierre , en criant : *que le nom du méchant*
 » *périsse & soit effacé !* On finit par des malédictions contre Aman &
 » contre sa femme , par des bénédictions pour Mardochee & pour Ester ,
 » & par des louanges à Dieu qui a conservé son peuple. On sort de la
 » synagogue pour aller se mettre à table ; & l'on y revient le matin ,
 » pour entendre encore une fois l'histoire d'Ester. Après toutes ces céré-
 » monies commence une débauche si grande & si générale , qu'on a
 » confondu cette fête avec les baccanales des payens. »

Le 25 de *chistu*, les juifs célèbrent la fête des lanternes , qui dure huit jours. Cette solemnité qu'on retrouve , par je ne fais quelle raison , chez les chinois , a été instituée en mémoire de la victoire remportée sur les grecs par les Machabées. On solemnise aussi dans cette fête l'exécution mémorable d'Holopherne par la fameuse Judith. Chacun allume une lampe le premier jour , deux le second , & ainsi jusqu'au dernier qu'on en allume huit. Chaque maison doit être aussi illuminée ; mais le costume religieux exige que la lumière se présente à gauche en entrant chez soi.

Il n'est personne qui ne connoisse la solemnité que les juifs appellent le *sabat*. Cette fête qui répond au dimanche des chrétiens , & au vendredi saint des mahométans , est aussi ancienne que la nation judaïque. On la trouve fort soigneusement recommandée en divers endroits du pentatheuque. Cette fête commence le vendredi au soir , demi-heure avant que le soleil se couche. En ce moment , chaque juif doit avoir sa maison éclairée d'une lampe (*fig. 110*). Ce sont les femmes qui sont 110:
 » obligées d'allumer ces lampes , à cause de l'indiscrétion d'Adam , qui en mangeant du fruit défendu , après avoir été séduit par Eve , a éteint la lumière du monde. Celle qui allume , étend ses deux mains sur le luminaire après qu'il a commencé à éclairer , & récite une priere destinée à cette cérémonie. J'ai quelque fois entré , en ce moment , chez des juifs de Paris , parmi les moins ignorans ; & j'ai eu la consolation d'y voir



leur appartement très-artistement illuminé, tandis que les rayons du soleil doroiert encore le toit des maisons.

Toute œuvre servile est expressément défendue dans ce saint jour. Il n'est pas même permis de se pourvoir des choses nécessaires à sa subsistance. On se coupe les ongles le vendredi, & l'on fait que chez les juifs, comme parmi les perses, il n'est pas indifférent de quelle manière on doit les couper.

Au repas qui se fait le vendredi au soir, le chef de la maison bénit le pain & le vin. Il commence par cette liqueur ; & tandis qu'il la bénit, il fixe attentivement les luminaires du sabat. A la bénédiction du pain, le pere de famille le tient élevé entre ses mains, en prononçant à voix haute le nom de Dieu. On sert deux pains sur la table, en mémoire de la double portion de manne qu'on recueilloit le vendredi dans le désert.

Le jour de sabat est un jour de réjouissance & de repos. La loi veut aussi que l'on secoure alors les pauvres & les affligés. L'homme ne doit pas sur-tout oublier sa femme ; & les rabins assurent qu'un enfant conçu dans la nuit du sabat, doit être un être privilégié. Les juifs sont assujettis, ce jour-là, à diverses prieres extraordinaires. La principale cérémonie de cette fête consiste à montrer la loi au peuple. Le chafan chargé de cette fonction éminente, la pose ensuite sur le pupitre & appelle sept personnes de l'assemblée pour lire la section du jour. Le *cohen* lit le premier, un lévite suit, & les séculiers viennent après. Une huitième personne fait la lecture de quelques passages tirés des prophetes. Il n'y a que les femmes qui ne soient pas admises à ces lectures. Après cette cérémonie, le chafan élève de nouveau le livre de la loi, & donne la bénédiction au peuple. On renferme ensuite ce saint livre & l'on récite des prieres, ou l'on écoute un rabin balbutiant quelque sermon. Le jour du sabat est aussi une espèce de solemnité pour les morts. On adresse à Dieu des prieres pour le repos de leurs ames, on fait des aumônes en leur mémoire, & l'on s'acquitte envers eux d'une partie des devoirs que les catholiques romains employent en pareil cas. Cette pratique fondée sur l'antiquité, est une arme bien puissante contre les chrétiens-protestans. Après les prieres du soir, on donne une seconde fois la bénédiction au peuple qui se prosterne dévotement devant le Dieu d'Israel.

On fait que les principaux prêtres des juifs étoient tous tirés autre-

fois de la famille d'Aaron, dans laquelle Dieu, par un privilège spécial, avoit fixé le grand sacerdotee. Tous les autres étoient pris indistinctement dans la tribu de Lévi; & tel étoit le privilège dont jouissoit cette maison, que les noms de *prêtres* & de *lévites* étoient synonymes. Destinés à se faire respecter du peuple, comme interprètes de la divinité, la loi vouloit qu'ils fussent exempts de toutes imperfections naturelles. Un bossu, un borgne, un boiteux eût deshonoré les autels. La cérémonie de leur consécration étoit fort simple. On les introduisoit dans le parvis du tabernacle ou du temple. Ils s'y lavoient eux-mêmes avec de l'eau pure destinée à cet usage. On les revêtoit ensuite de leurs habits sacerdotaux, & on les amenoit au souverain pontife, qui les présentait à l'éternel. L'âge auquel ils pouvoient exercer les fonctions du ministère avoit été fixé par Moïse à vingt-cinq ou trente ans; & ils pouvoient les continuer jusqu'à cinquante.

Les devoirs de ces prêtres consistoient, ou à brûler de l'encens dans le lieu saint, le matin & le soir, ou à offrir les sacrifices particuliers aux jours ordinaires; à répandre au pied de l'autel le sang des victimes, à entretenir un feu continu sur l'autel des holocaustes, à allumer les lampes; enfin, à faire & à offrir les pains de proposition sur la table d'or.

Indépendamment de ces devoirs importants, le clergé des juifs, comme celui des autres peuples de la terre, remplissoit aussi hors du temple diverses autres fonctions qui ne contribuoient pas peu à leur concilier le respect de la nation. Seul pédagogue du peuple, c'étoit à lui qu'il appartenait d'instruire la multitude, & dans les loix civiles, & dans les devoirs prescrits par la religion. Lui seul connoissoit des motifs qui occasionnoient le divorce entre les époux. Lui seul déterminoit les occasions où il falloit employer l'épreuve des eaux de jalousie, proclamait au son de la trompette le sabbat & les autres fêtes solennelles, & souvent il interposoit son crédit & son autorité, pour terminer les différends qui naissoient parmi les fideles. Quoique ministres de la paix, ces prêtres donnoient le signal pour aller à la guerre, & ils encourageoient par leurs exhortations les soldats aux combats.

L'habillement des prêtres juifs ressembloit assez à ceux des diacres de la primitive église chrétienne. Il consistoit en une tunique, des caleçons, une ceinture & une tiare. Tous ces vêtemens étoient de lin; & l'on voit dans Joseph, que leur tiare, assez semblable à celle de nos évêques, représentoit un casque pointu & ouvert. Leur ceinture, car

cet ornement fut celui de tous les asiatiques , étoit tissue de maniere qu'elle ressembloit à une peau de serpent. Elle étoit ornée de diverses figures, aussi artistement travaillées que l'ignorance des ouvriers juifs pouvoit le permettre. Leur tunique étoit sans couture , & il leur étoit ordonné de couper de tems en tems leurs cheveux , en signe de l'humilité dont ils faisoient profession. Ces divers ornemens , ainsi que ceux dont les laïcs faisoient usage en Judée , ne sont presque plus connus des juifs.

Depuis la destruction de Jérusalem & la dispersion des juifs , le clergé de cette nation ne subsiste plus dans le même ordre. Les rabins qu'ils appellent *sages* ou *cacham* , ont succédé aux prêtres & aux sacrificateurs. Les plus sçavans de ces nouveaux ministres exercent sur leurs fideles une autorité presque absolue dans tout ce qui concerne les affaires civiles & ecclésiastiques. Ce sont eux qui célèbrent les mariages , & président aux cérémonies du divorce. Ils prêchent dans les synagogues , & ils enseignent dans les académies. Dans toutes les assemblées , ils occupent les premieres places. Leur pouvoir s'étend jusqu'à infliger des peines à ceux qui violent les préceptes de la loi ; ils les excommunient même , & cette dernière branche de leur autorité les rend extrêmement redoutables. Cependant la charge de rabin , quoique assez difficile à exercer , n'est pas fort lucrative. Le grand rabin , ainsi qu'on l'appelle à Francfort & à Cologne , est le seul qui retire quelque bénéfice de sa dignité.

La consécration des rabins n'offre rien de cet appareil imposant qu'emploient la plupart des autres nations , à l'ordination de leurs prêtres. Lorsqu'un nouveau rabin se présente pour la première fois à la synagogue , le chantre , que les juifs nomment *chafan* , l'appellent tout haut par son nom , en y joignant le titre de sa nouvelle dignité ; & il l'invite à s'approcher du pupitre pour expliquer les livres saints. Le rabin fait d'abord quelques complimens , & diffère , par modestie , à se rendre à cette invitation ; mais il cede enfin , & commence l'exercice de son ministère. Telle est l'unique cérémonie qu'on emploie pour consacrer un rabin. Aussi les juifs le considerent-ils plutôt comme un docteur , chargé d'expliquer la loi , que comme un ministre revêtu du caractère sacerdotal. Dans les régions où s'étend l'autorité du grand rabin , on ne peut en créer de nouveaux sans sa permission.

L'assemblée la plus importante chez les juifs , & que l'on pourroit peut-être comparer à nos conciles nationaux , c'est le *sanedrin* tant ancien que moderne. Ce grand consistoire des juifs fut établi par Moïse ; il étoit

étoit
qui
que
ple.
noie
qu'i
il le
qui
des
corp
C'est
loi d
subs
notre
privi
L
autre
est d
bres
tante
pend
la fy
offra
diréc
partie
pour
L
semb
fême
ce p
de ce
presé
faible
fente
cice
plus
en e

étoit composé de soixante-onze anciens, parmi lesquels il y en avoit un qui portoit le titre de président. Cette assemblée ne pouvoit se tenir que dans la ville de Jérusalem, dans un lieu qui faisoit partie du temple. Toutes les causes importantes, les affaires sur-tout qui concernoient la religion, étoient de son ressort. Son autorité étoit si grande, qu'il pouvoit, dit-on, juger les rois même, & interpréter la loi comme il le jugeoit à propos; deux privilèges également formidables. Ceux qui refusoient de se soumettre à ses décisions, étoient considérés comme des impies, excommuniés de droit. Ils étoient sensés ne plus faire corps avec la nation, & il étoit défendu de communiquer avec eux. C'est dans ce sens qu'un rabin appelle le *fanedrin*, le fondement de la loi de bouche & la colonne de la véritable doctrine. Ce consistoire a subsisté jusqu'à la dispersion des juifs; mais cinquante-sept ans avant notre ère, Gabinus, gouverneur de Syrie, lui enleva une partie de ses privilèges.

Lorsque les juifs, chassés de Jérusalem, se furent fixés au milieu des autres nations, ils substituèrent au *fanedrin* divers tribunaux, dont l'objet est de connoître de toutes les affaires relatives à la religion. Les membres de cette juridiction juive s'appellent *parnassim*. Quelqu'importantes que soient les fonctions de ces sortes de juges, ils ne sont cependant que des laïcs choisis à la pluralité des voix. Ce sont eux que la synagogue charge du soin de recueillir l'argent des aumônes & des offrandes, dont ils font la distribution aux pauvres. Ils sont comme les directeurs de la synagogue, ils pourvoient à tous ses besoins, & les parties les plus importantes de l'administration est de leur ressort. On pourroit les comparer aux diacres de l'ancienne église chrétienne.

Les synagogues des juifs sont des temples où la nation proscrire s'assemble pour adresser à Dieu ses prières. Le pentatheuque défend expressément de bâtir d'autre temple que celui de Jérusalem; &, en effet, ce point de réunion suffisoit pour ce peuple; l'éloignement des juifs de ce lieu saint, & la nécessité de se réunir pour observer les rites prescrits par la loi, obligèrent cette nation à construire des synagogues, faible image du temple dont ils ne jouissent plus. Le lieu qu'ils choisissent aujourd'hui pour élever leurs synagogues dans les villes où l'exercice public de leur culte est permis, est toujours le plus élevé & le plus sain qu'ils peuvent trouver. C'est aux théologiens à décider si, en cela, ils ne contreviennent pas à cette défense si souvent répétée

^{Figures.} dans la bible, selon laquelle il ne leur est pas permis d'adorer le Dieu d'Israël sur les lieux hauts.

Le rituel prescrit diverses formalités qui doivent être observées dans la construction d'une synagogue. Ce temple doit être percé de manière que l'entrée regarde le lieu où l'on prie ; c'est-à-dire, que si l'on prie tourné vers l'orient, la porte doit être pratiquée à l'occident, & cela, pour que le juif puisse s'incliner vers l'héchal, lieu où sont renfermés les livres saints, en entrant dans la synagogue. Ici, comme dans les temples des protestans, on ne voit aucune image. La loi qui défend ces sortes de décorations, & dont s'appuyent les chrétiens réformés est positive, & se trouve répétée en divers endroits du pentateuque. Les murailles sont cependant boisées ou couvertes de tapisseries. Tout au tour sont des sentences ou des passages tirés de la bible, propres à exciter la dévotion des fideles. Au milieu sont communément des lampes ou des chandeliers destinés à éclairer le lieu saint. Le long des murs sont des bancs pour la commodité du peuple. A l'entrée ou au milieu est un pupitre, où l'on place le livre de la loi ; plusieurs armoires distribuées çà & là, où sont renfermés les livres & les vêtements dont on se sert pour les prières. A la porte sont placés des troncs, dont l'objet est de recueillir les aumônes.

Les femmes ne sont pas mêlées avec les hommes dans les synagogues. Les juifs ont prudemment rélégué ce dangereux objet de distraction dans un lieu séparé, situé dans une galerie haute & fermée d'une jalouise de bois. C'est dans cet espece de jubé, que les femmes font leurs prières, voyant tout ce qui se passe dans les synagogues sans pouvoir être aperçues des hommes.

Les juifs ont des synagogues dans presque tous les lieux où ils sont établis. On en voit en France, en Allemagne, en Hongrie, en Bohême, en Hollande, en Italie, à la Chine & en divers autres endroits du monde ; mais la plus belle & la plus célèbre de l'univers est celle des juifs portugais d'Amsterdam (*fig. 111*). Ce superbe édifice a été construit à l'orient de la ville. Sa longueur est de cent cinquante pieds sur cent de large, sans y comprendre la cour & les murailles extérieures. Sa hauteur jusqu'à la voûte est de soixante-dix pieds. Des deux côtés regnent des galeries immenses destinées aux femmes. Cinq rangs de lampes l'éclairent pendant la solemnité du sabbat. L'arche & le pupitre sont d'un bois précieux qui vient des Indes. La dédicace de cette synagogue se fit le 2 août 1675, avec la plus grande solemnité. On a fait

rer le Dieu

servées dans
de maniere
l'on prie
, & cela,
renfermés
ne dans les
défend ces
és est posi-
e. Les mu-
out au tour
s à exciter
les lampes
g. des murs
ée ou au
s armoires
mens, l'oc
ncs, d'ar

ynagogues.
distraktion
ne jalousie
urs prieres,
e apperçus

où ils font
n Bohème,
endroits du
t celle des
a été conf-
e pieds sur
extérieures,
deux côtés
q rangs de
le pupitre
cette syna-
On a fait



La dédicace de la synagogue et l'entrée de l'arche de la loi se célébra pendant 8 jours le 10^e du mois de Heshvan 5475 qui se rapporte au mois de tout 1073 ou en fait la commémoration tout les 5 ans.



De Pissel dessin.

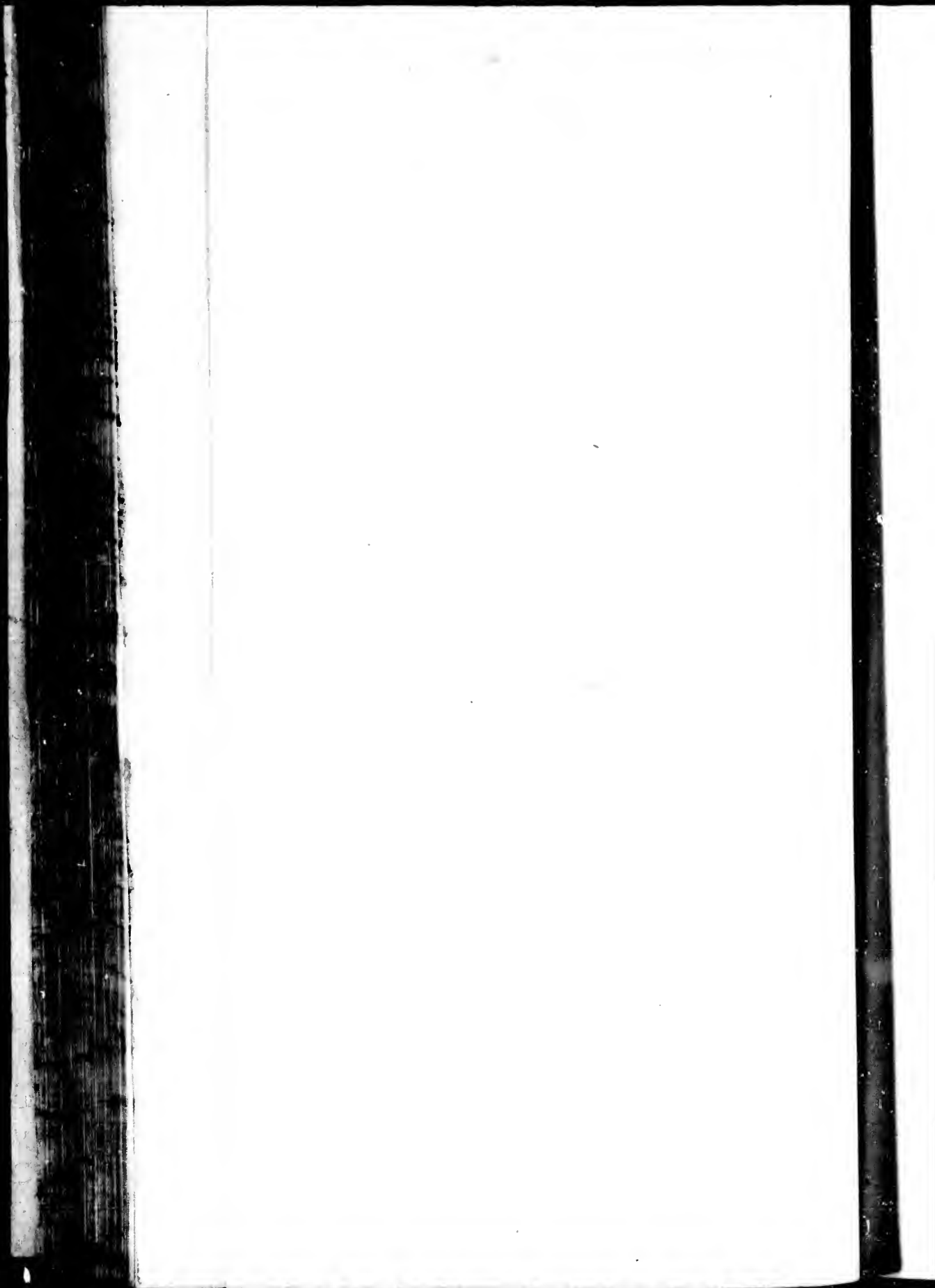
- A. *L'Abbaté en sa garde les livres de la Loi*
 B. *Abba en sa garde en le Ha van et Moïse le ont la Loi*
 C. *Les 3 Giberous pour les femmes*

LA DEDICACE DE LA SINAGOGUE DES JUIFS PORTUGAIS



DES JUIFS PORTUGAIS, A AMSTERDAM.

La cérémonie de la consécration et l'entrée des livres de la Loi se célébra pendant 8 jours le 16^e du mois de Mars l'an 1675, qui se rapporte au mois d'Avril 1676, on en fit la consécration tous les ans.





A TARBO en Voile blanc, qu'il met sur leur tête à la Synagogue pendant la prière sans y avoir aucun poids de MATHIEU en carton ou y ferait.
 BB Le bois grande en un dehors et en dedans avec la TAPPIELA
 CC TAPPIELA avec STAT en la TAPPIELA de la main en regard et le second en regard de

AD TAPPIEL en TAPPIELA SURI BORD en la TAPPIELA de la tête
 EE Moud en regard de D d'encre la son
 FF Sept ouvert du TARBO à ouvert les TAPPIELIN à la son à un son

un
 Jan
 pe
 mi
 ric
 d'e

 lo
 ho
 pe
 fu
 raf
 av
 de
 les
 gn
 no

 phy
 de
 tof

 &
 qu
 do
 tu
 La
 fac
 for

 de
 cia
 Co
 esp
 mi
 pu

un recueil des sermons qui furent prêchés à cette occasion par les rabbins. Figures. Jamais l'imagination de ces prêtres ne s'échauffa si vivement. Les hyperboles les plus étonnantes, les miracles, les prophéties, tout fut mis à contribution. On assure qu'un juif trouva dans Esaïe la construction de cette synagogue, & le nom de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, flathouder des provinces unies.

Lorsque les juifs font leurs prières dans la synagogue, ils s'enveloppent la tête & les épaules d'un voile blanc & carré, garni de houpes, qu'ils attachent avec des cordons (*fig. 112*). Ce voile s'appelle *taled*. Il tire, dit-on, son origine de ce voile sacré dont Moïse fut obligé de se couvrir en descendant de la montagne de Sinäi, pour rassurer les juifs éblouis de l'éclat de la gloire que la majesté divine avoit imprimée sur son visage. Le *talmud* veut que le juif fidèle à ses devoirs, porte continuellement le *taled*, souverain préservatif contre les tentations du démon. Les cordons avec les houpes qui accompagnent ce voile, s'appellent *zizith*. Chaque cordon du *zizith* à cinq nœuds, à cause des cinq livres de Moïse. 112.

Au *taled*, les juifs associent les *teffilims*, que les grecs appellent *phyladères*. Ce sont des cordons qu'ils entrelacent dans les doigts de la main gauche, lorsqu'ils font leurs prières. L'institution de ces *teffilims* remonte, dit-on, jusqu'à Moïse; il ne paroît pourtant qu'il en soit fait aucune mention, dans les ouvrages de ce législateur hébreu. Le rituel veut qu'on mette ce divin ornement avant le *taled*; mais, en le quittant, celui-ci doit être ôté le premier. L'un & l'autre renferment des sentences prises dans la bible. S'il arrivoit que ces *teffilims* tombassent par terre, le juif auquel ce malheur arrive, doit jeûner toute la journée. Lorsqu'on remplit les fonctions de la nature, il est bien important de les éloigner à quatre coudées de soi. La loi défend sur-tout de les porter aux enterremens. Ces ornemens sacrés sont interdits aux femmes, à cause des infirmités auxquelles elles sont sujettes.

On a dit qu'il appartenoit aux *parnassims*, magistrats des juifs, de lancer les foudres de l'excommunication contre ceux de leurs justiciables qui se rendent coupables de quelques prévarications importantes. Cette peine, la plus rigoureuse que puisse subir un juif, est de deux espèces. La première, qui pourroit être appelée l'*excommunication mineure*, ne consiste que dans une simple malédiction que l'on prononce publiquement contre le coupable. Cette punition a néanmoins tant de

force, que celui contre lequel elle est employée, n'est plus considéré que comme un membre gangrené de l'église juive. Personne ne lui parle, ne converse avec lui, ne le considère; & l'on ne pourrait approcher de lui qu'à la distance d'une toise sans participer à la souillure qui le retient dans les liens de l'excommunication. La loi lui défend expressément d'entrer dans la synagogue. Isolé, pénitent, couvert d'opprobre & d'ignominie, il reste assis à terre & les pieds nus, jusqu'à ce que l'excommunication soit solennellement levée.

La grande excommunication est beaucoup plus formidable encore; elle est aussi beaucoup plus solennelle, & ne s'emploie que dans les occasions les plus importantes & les plus graves. La synagogue, couverte de deuil, & pleurant un fils qu'elle va perdre, n'est alors éclairée qu'avec des torches noires. Tout respire la mort & présente le spectacle de la terreur. Les parnassims, au son d'un cor, maudissent avec les plus horribles imprécations, celui qui s'est rendu coupable du crime qui a provoqué contre lui un tel châtiment; & toute l'assemblée répond *amen*. On refuse alors à ce malheureux tous les secours que chaque membre de la société a droit d'exiger de son voisin; & cette dureté, fruit du zèle le plus amer, s'étend jusqu'à ceux qui lui appartiennent. A-t-il un mort dans sa maison, un enfant à circoncire, sa femme à purifier? personne ne doit l'aider. On ne pleure pas la mort de ce malheureux; & on met une pierre sur son tombeau, pour faire connoître qu'il a mérité d'être lapidé. La loi défend expressément à ses parens de prendre le deuil pour lui.

Nous trouvons dans Bayle, un exemple aussi frappant, qu'il est authentique, de la rigueur outrageante avec laquelle les juifs traitent les excommuniés. Le juif Acosta, dit-il, ayant encouru l'excommunication, se vit exposé au mépris & aux insultes de ses frères & de ses plus proches parens. Les enfans provoqués par le zèle indifférent des faux dévots, outrageoient ce malheureux dans les rues, le poursuivoient en l'accablant d'imprécations, & jettoient des pierres contre sa maison. Ceux qui le rencontroient, témoignoient l'horreur que leur inspiroit sa vue, en crachant d'une manière affectée; tout le monde le fuyoit comme un pestiféré. Le chagrin, suite naturelle d'une si triste situation, l'ayant fait tomber malade, il demeura sur son lit sans secours, sans consolation, sans soulagement; & ce qui acheva d'accabler ce juif infortuné, c'est qu'il fut permis à l'un de ses frères, en vertu de l'excommunication, de s'approprier tout ce qu'il possédoit.

La polygamie étoit reçue parmi les anciens juifs. La loi leur permettoit même, de joindre à leur femme légitime, un nombre indéterminé de concubines. Ainsi, lit-on dans la bible, que Roboam avoit dix-huit femmes & soixante concubines, & qu'il donna plusieurs femmes à son fils Abia, qu'il avoit choisi pour son successeur. La plupart des patriarches & des rois de cette nation, tels qu'Abraham, Isaac, Jacob, Saul, David & sur-tout Salomon, usèrent de ce privilège. Les juifs modernes, fixés parmi les nations qui ont proscrit la polygamie, s'en tiennent aujourd'hui à une seule épouse. Mais ils sont persuadés, comme l'étoient leurs ancêtres, qu'un homme ne peut demeurer dans le célibat jusqu'à l'âge de dix-huit ans, sans manquer essentiellement à ses devoirs. Les cérémonies qui précèdent ou qui accompagnent leurs mariages, sont assez semblables à celles qui sont en usages parmi les chrétiens. La promesse se donne en présence de quelques témoins. Le futur met un anneau au doigt de sa future, en lui disant, *sois mon épouse*. Communément le mariage se célèbre un ou deux mois après les fiançailles. Le jour de cette grande solemnité est fixé par le rabin. Ce ministre choisit ordinairement un mercredi ou un vendredi pour les filles, & un jeudi pour les veuves. Ce jour doit être dans la nouvelle lune, s'il est possible. Ce tems-là est, pour la synagogue juive, un tems de fécondité.

C'est pendant le mariage qu'on règle la dot de la nouvelle épouse; on dresse alors un écrit par lequel l'époux promet de donner une somme pour le douaire, & y engage tous ses biens jusqu'à *son mantau*. Ici, comme en France, on ne peut exiger le douaire, qu'après la mort de l'époux. Il est, d'ailleurs, égal pour toutes les filles juives, quelles que soient leurs richesses & leur qualité; les rabbins l'ont fixé à une somme d'environ deux cens livres de notre monnoie.

Les huit jours qui précèdent la noce, sont des jours de plaisirs, de joie & de divertissemens. Les deux futurs époux restent scrupuleusement renfermés pendant cet espace de tems. La veille des noces, la future épouse prend le bain nuptial, où elle est accompagnée de toutes les femmes, ses parentes & ses amies. L'époux lui envoie ensuite une ceinture nuptiale, & en reçoit une de sa future. Ce qui différencie ces deux présens respectifs, c'est que la ceinture de l'épouse est ordinairement charmée d'or, & que celle de l'époux ne présente que de l'argent. Nous remarquerons ici que, chez les juifs, comme parmi les grecs, les romains, les égyptiens, les américains & les noirs

Figures. de l'Afrique, la ceinture fut toujours considérée comme le symbole de la chasteté conjugale.

Le jour des noces, les deux époux se parent le plus magnifiquement qu'il leur est possible. Tel est l'usage de toutes les nations du monde, qui étalent, en ce grand jour, toutes les richesses dont le préjugé les rend propriétaires. Alors l'épouse, la tête nue & les cheveux flottans sur ses épaules, est conduite pompeusement à la maison nuptiale, par des femmes & des filles de ses amies. On la fait asseoir entre deux matrones; & là, chacune des filles qui l'environne s'empresse de la revêtir de ses ornemens nuptiaux, dont le voile est le principal. L'épouse, ainsi parée va s'asseoir, avec ses deux marraines, sous un dais soutenu par

113. quatre jeunes garçons, ou appuyé sur quatre piliers (fig. 113). Le trône nuptial est ordinairement placé dans un jardin ou dans une cour; & c'est toujours en plein air que l'on doit prononcer la bénédiction conjugale. L'époux s'y rend accompagné de ses paranymphe & de ses amis, & l'épouse y vient escortée par ses compagnes. Les jeunes gens, tenant en main un flambeau, chantent des chansons nuptiales. L'épouse tourne trois fois autour de l'époux, & celui-ci deux fois autour de l'épouse. Le rabin couvre l'un & l'autre du même talet; prototype du poêle dont se servent, en ces occasions, quelques catholiques romains. Ensuite le rabin présente du vin aux mariés, & prononce la bénédiction du mariage; l'époux ayant bu, il met l'anneau au doigt de l'épouse, & lui dit: *tu es mon épouse*. On apporte une seconde fois du vin, dont les deux conjoints boivent un peu en même-tems, & répandent le reste par terre.

Le repas nuptial consiste en diverses volailles que sept bénédictions consécutives ont sanctifiées. Le premier mets qu'on présente à la mariée, est une poule avec son œuf, en signe de la fécondité dont Dieu doit honorer le nouveau mariage. Le soir, les paranymphe conduisent les époux dans leur chambre; & après leur avoir fait un discours pathétique

114. sur les devoirs de l'union conjugale, ils se retirent (fig. 114). D'ailleurs, les cérémonies nuptiales ne sont pas par-tout les mêmes; & les juifs allemands en pratiquent plusieurs qui ne sont pas connus des portugais.

On fait que Moïse permit le divorce à ses compatriotes: « si un homme a pris une femme, dit ce législateur, & qu'elle ne trouve pas grace devant ses yeux à cause de quelque difformité, il la répudiera. » Les juifs modernes ont conservé ce privilège important. Cependant pour empêcher l'abus, que des maris capri-

mbolè de

agnifique-

ations du

dont le

& les che-

la maison

soir entre

resse de la

L'épouse,

utenu par

13). Le

une cour;

énédictio

hes & de

Les jeunes

nuptiales.

deux fois

me taled;

ues catho-

, & prot-

et l'anneau

porte une

n peu en

nédictions

la mariée,

Dieu doit

duisent les

pathétique

4). D'ail-

es ; & les

onnus des

: « si un

ne trouve

té, il la



A. le Mari venant de verser.
B. le Mari veillé.
C. la cérémonie devant de Marassa à la Mariée.

CEREMONIE NUPTIALE
des
JUIFS PORTUGAIS.

D. D. les 2 Personnes servant de Parrains au Mari.
E. le Rabbin. F. les Chantres.
G. Cds. qui ont les 2 Amis qui les 2 Epoux promettent.



A. le Mari donnant l'anneau à la Mariée avec deux sous le talit.
B. le 2 à Marassa de la Mariée.
C. les 2 Parrains du Mari.

CEREMONIE NUPTIALE
des
JUIFS ALLEMANDS.

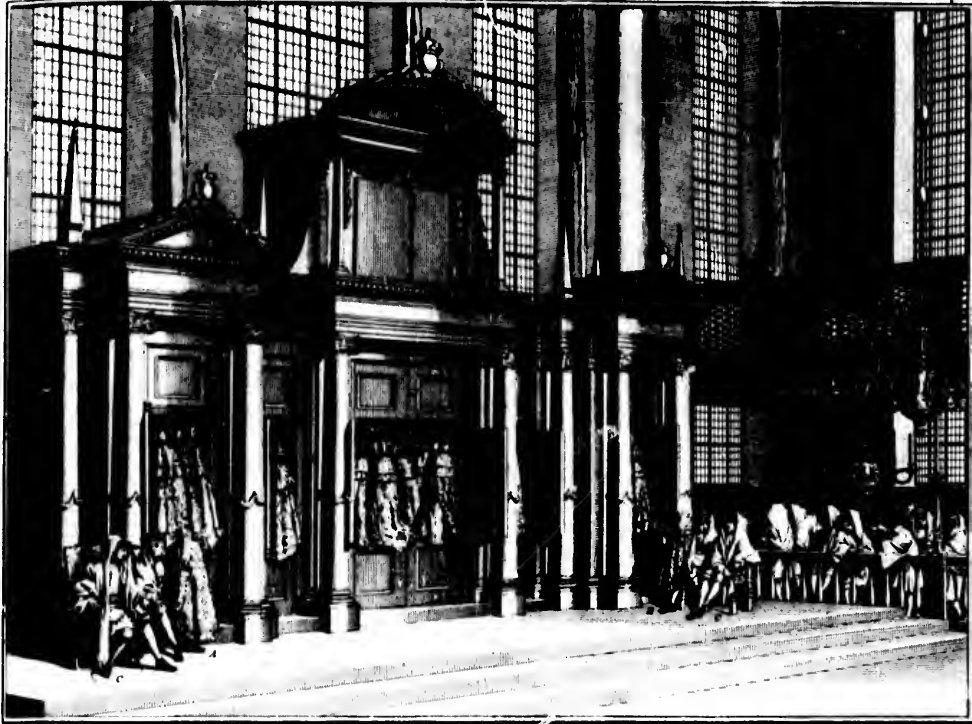
D. le Rabbin. E. le Serrurier de la S'm, pour
F. le Chantre tenant la Pentecôte pour faire faire les Epoux.
G. deux personnes des Parrains, ceux qui marchent devant le Mari.



A Le vider de
B Le vider de
C Le vider de



A Le vider de
B Le vider de
C Le vider de



1 Le Cidre Berwald
 2 Le Cidre Tora
 3 Le Cidre qui croient s'abstenir de commémorer, et de finir la lecture de

SIMCHA TORA
 ou
JOYE pour la LOY.

4 Le Loy le dernier, pour de la fête des exilés. Le Cidre Tora est celui qui la finit. Le Cidre Berwald est celui qui la recommence. CC Deux Purimassins.



1 Le Cidre Tora le soir, qui il finit la lecture de la Loy
 2 Le Cidre Berwald le jour, qui est d'un
 3 Le Cidre qui croient s'abstenir de commémorer, et de finir la lecture de

MENIERE
 de conduire les
EPOLA de la LOY

4 Le Cidre qui croient s'abstenir de commémorer, et de finir la lecture de la Loy
 5 Le Cidre Berwald le jour, qui est d'un
 6 Le Cidre Tora le soir, qui il finit la lecture de la Loy

cieux & volages pourroient en faire , les rabbins ont surchargé cette cérémonie de tant de formalités , qu'il arrive souvent , que , pendant l'intervalle , les parties font la paix & se réconcilient. L'adultere & la fornication font les principales causes du divorce. La lettre qu'un juif écrit en pareil cas à sa femme , s'appelle *ghett*. Elle doit être écrite en présence d'un ou de plusieurs rabbins , & quelques témoins , dont aucuns ne soient parens , ni du mari , ni de la femme , ni même entr'eux. La cérémonie qui dissout le mariage chez les juifs allemands , offre des particularités assez intéressantes. « Trois rabbins , dit Buxtorf , » un écrivain & deux témoins s'assemblent à la porte de la synagogue » avec le mari & la femme ; l'un de ces ministres fait l'office de président. A sa droite est le plus âgé des témoins , & l'autre à sa gauche. » Vis-à-vis de lui sont placés l'écrivain , le mari & la femme. Le président , après avoir fait plusieurs questions au mari , pour savoir ses » dernières intentions , lit , avec les deux témoins , la lettre de divorce. » Il interroge ensuite l'écrivain , pour savoir si , en écrivant cette lettre , il n'a omis aucune des formalités prescrites par la loi. Puis il fait » plusieurs questions aux témoins concernant la signature qu'ils ont » apposée au bas de la lettre ; & il demande à la femme si elle accepte » le divorce. Sur la réponse affirmative , il lui fait ouvrir les mains , » de manière que les paumes se trouvent jointes vers le poignet. Si » elle a encore des bagues dans ses doigts , il l'oblige à les ôter. Il plie » ensuite la lettre de divorce , la donne au mari & lui suggere le compliment qu'il doit faire à sa femme , en la lui présentant. Ce compliment , communément aussi énergique qu'il est peu agréable pour » l'épouse , est aussitôt répété par le mari. Celui-ci donne en même » tems la lettre de divorce à sa femme , qui ne la pas plutôt reçue , » qu'elle ferme la main & cache la lettre dans sa poche ou sous ses habits. Peu après , le rabin redemande la lettre & renouvelle ses interrogatoires , pour donner au mari le tems de se repentir de la démarche qu'il fait. Ce ministre voyant que le mari persiste , coupe la lettre » en forme de croix , & prononce l'arrêt redoutable du divorce. Cette » cérémonie lugubre est couronnée par une exhortation , dans laquelle » le rabin recommande à la femme de ne pas prendre un nouvel époux , » avant les trois mois expirés. »

Nous venons de dire que l'adultere étoit un des principaux motifs qui autorise le divorce chez les juifs modernes. Il en étoit ainsi chez leurs ancêtres. Souvent même ce crime , assez mal constaté , suffisoit

pour opérer le divorce. L'historien Joseph, nous a conservé le détail d'une cérémonie assez bizarre que ses compatriotes employoient pour découvrir le crime ou l'innocence d'une femme que son mari soupçonnoit d'adultère. « Un époux, dit-il, qui se croyoit ainsi outragé par » sa femme, offroit un *gomor* de farine d'orge, dont il jettoit une » poignée sur l'autel & le reste étoit pour les sacrificateurs. L'un de » ceux-ci mettoit ensuite la femme à la porte qui regardoit le tabernacle, lui ôtoit le voile qu'elle portoit sur la tête, écrivoit le nom » de Dieu sur un parchemin, & l'obligeoit de déclarer, avec serment, » si elle n'avoit pas violé la fidélité conjugale; ensuite il ajoutoit cette » imprécation : que si elle s'étoit effectivement rendue coupable du » crime dont on la soupçonnoit, & que son serment fut faux, sa cuisse » droite se démit à l'heure même, que son ventre se crevât & qu'elle » mourut ainsi misérablement. Mais si, au contraire, son mari, poussé » par sa jalousie ou par-tout autre passion, avoit injustement soupçonné » sa vertu, il plût à Dieu de lui donner un fils au bout de dix mois. » Après ce serment, le sacrificateur trempoit dans l'eau le parchemin sur lequel il avoit écrit le nom de Dieu; & lorsque ce nom étoit entièrement effacé & le parchemin dissout dans l'eau, il le mêloit avec de la poussière du pavé du tabernacle, & faisoit avaler ce breuvage à cette femme. Si elle avoit été accusée injustement, elle devenoit grosse & accouchoit heureusement. Si, au contraire, elle étoit coupable d'avoir, par un faux serment & par son impudicité, manqué de fidélité à Dieu & à son mari, elle mouroit couverte d'infamie, dit Joseph, de la manière à laquelle le sacrificateur l'avoit condamnée.

Chez les juifs, la veuve d'un homme qui meurt sans enfans appartient de droit à son beau-frère; & celui-ci peut l'épouser, ou lui permettre de choisir un autre mari. Dans ce dernier cas, la loi prescrit diverses formalités, auxquelles la femme est assujettie pour obtenir sa liberté. « Celui, dit le deuteronome, qui ne voudra pas épouser la veuve de » son frère, fera, en présence des principaux du lieu, déchaussé par » la veuve après qu'elle aura craché devant lui. » Voici comment se pratique aujourd'hui cette cérémonie. Trois rabbins & deux témoins vont choisir un lieu où l'on puisse la remplir. Le lendemain, dès le matin, ils s'y transportent, & y font paroître devant eux la veuve & son beau-frère, qui disent qu'ils se présentent pour être libres. Le principal rabbin exhorte l'homme à épouser la veuve; mais celui-ci persistant à le refuser, il chausse un soulier qui se trouve là tout prêt pour la cérémonie.

le détail
ient pour
soupon-
tragé par
ettoit une
. L'un de
le taber-
oit le nom
e ferment,
utoit cette
upable da
, sa cuisse
& qu'elle
uri, poussé
souponné
ix mois. »
hemin sur
toit entié-
oit avec de
reuvage à
noit grosse
coupable
de fidélité
it Joseph,

sans appar-
ou lui per-
erit diverses
sa liberté.
la veuve de
chauffé par
emment se
moins vont
es le matin,
c son beau-
ncipal rabin
sistant à le
ur la céré-
monie.



A Le Père de l'Enfant
 B Le Père dans une autre chambre, avec la Mère, sur
 la femme, dans le moment que se fait la Circumcision
 et elle se en son lit avec des Châsseuses

La CIRCUMCISION
 des
JUIFS PORTUGAIS.

C Le Chirurgien tenant l'Enfant sur ses genoux pendant l'opération
 D Un Sage rade pour le Prophète d'Israël
 E Le Mère, en celui qui fait la Circumcision de l'Enfant
 F Le Rabbin, ou Parent, ou un d'Israël tenant la coupe



A Un Sauceteur, ou descendant de la Famille d'Israël, empor-
 tant l'Enfant
 B Le Père, qui est de l'argent pour le Rachat

Le RACHAT
 du
PREMIER NE.

C Un Mère de l'Enfant D Un Sage pour
 E Le Mère. Les autres sont des Parents et des
 amis de cette famille



un grand tableau
de l'œuvre
est la copie



une femme
à l'œuvre
est la copie

monie. Alors, la femme approche & lui dit en hébreu : « le frere de Figures.
 » mon mari ne veut pas continuer la postérité de son frere en Israël ;
 » & il refuse de m'épouser comme beau-frere ». Celui-ci répond d'un
 ton assuré : « il ne me plaît point de la prendre ». Alors la femme se
 baïsse, dénoue & déchaussé son soulier, le jette à terre & crache devant
 lui, en disant en hébreu : « Ainsi fait-on à l'homme, qui n'édifie pas
 » la maison de son frere. Sa maison sera appelée en Israël, *maison du*
 » *piel nu.* » Elle prononce trois fois ces paroles, & chaque fois les
 assistans lui répondent *piel nu.* Alors le rabin lui dit, qu'elle peut se
 marier à quiconque elle jugera à propos de choisir ; & si elle désire un
 acte qui constate la cérémonie du *déchaussement*, le rabin le lui délivre.

Tous les enfans juifs sont assujettis à la cérémonie douloureuse de
 la circoncision. Cet usage qui fut observé chez la plupart des peuples
 de la terre, & sur-tout chez les nations des parties méridionales de
 notre globe, remonte au berceau même du peuple juif, & fut le signe
 caractéristique de l'alliance du seigneur avec ce peuple. Lorsqu'une
 femme est en travail d'enfant, on appelle un rabin pour faire la lec-
 ture de quelques psaumes propres à soulager sa douleur. Si elle accouche
 d'un enfant mâle, toute la maison retentit de la joie qui s'y fait sentir.
 Huit jours après on procede à la circoncision. Les hommes seuls peu-
 vent remplir cette cérémonie importante ; & les femmes pourroient tout
 au plus retrancher le prépuce, à défaut d'hommes propres à faire l'opé-
 ration. On y employe indifféremment un morceau de verre, un couteau
 de pierre ou un rasoir. Les juifs modernes, plus riches que n'étoient
 leurs ancêtres, ne sont gueres usage que de ce dernier instrument
 (fig. 115). L'enfant que l'on présente doit d'abord être préparé par
 un bain analogue à son âge. Le parain assis sur un siège à côté duquel
 il y en a un autre vuide, destiné au prophète Elie, tient l'enfant sur
 ses genoux. L'un des assistans porte un candelabre chargé de douze
 bougies, représentant les douze tribus d'Israël. Deux autres tiennent
 chacun une grande tasse pleine de vin rouge. Un quatrieme tient le
 rasoir, & un cinquieme le plat au sable (fig. 116). C'est dans ce sable
 que le circonciseur jette le prépuce, portion destinée à l'esprit infer-
 nal. Pendant toute cette cérémonie, on chante des psaumes, on adresse
 à Dieu des prieres analogues à la circonstance.

Le circonciseur lave proprement & bande la plaie faite à l'enfant
 ainsi initié dans la religion des juifs. Le pere rend alors graces à Dieu,
 & le prie d'honorer son enfant de sa bénédiction. S'il arrivoit qu'un



enfant tombât malade avant son huitième jour, & qu'il ne pût supporter l'opération, on la retarderoit sans inconvénient. S'il mourait sans ce sceau sacré du judaïsme, on lui ôteroit le prépuce avant de l'enterrer, & on lui donneroit un nom, afin que les parens pussent le réclamer à la résurrection.

Le jour où une femme est en couche, elle demeure privée de la compagnie de son mari. Si elle a mis au monde un garçon, cette solitude dure sept semaines; mais la loi la prolonge pendant trois mois à la naissance d'une fille.

Lorsqu'un juif est malade, on convoque tous ses amis, parmi lesquels doit être un rabin, confesseur du moribond. Celui-ci confesse alors, tous ses péchés, en donnant des signes de repentance & de contrition. A la synagogue on prie Dieu pour son ame; on fait des vœux, on distribue des aumônes; &, dans tous ces actes de bienfaisance & de piété, on change toujours le nom du mourant, pour tromper le diable qui est alors aux aguets. Lorsque le mourant rend le dernier soupir, on déchire un peu son habit, au côté gauche. Quelques rabbins exigent, que, pendant ce moment lugubre, on jette dans la rue toute l'eau qui se trouve dans la maison & dans tout le voisinage.

Lorsqu'on a fermé les yeux au mort, on lave son cadavre, afin que son ame se montre purifiée au tribunal de l'éternel. On l'enveloppe ensuite dans un suaire, on lui couvre le visage, on lui plie le pouce dans la main & on l'attache avec un des cordons de son taled, afin qu'il puisse passer dans l'autre monde avec ce voile sacré. Les plus dévots se font enterrer avec l'habit qui leur a servi le jour du *chipur* ou de l'expiation. Le mort est placé dans un cercueil, garni de linge blanc, d'un peu de terre, avec une pierre sous la tête. Le cadavre doit être couché sur le dos; & chez les allemands, quand on sort ce cercueil de la maison, l'usage veut que l'on jette après une brique ou un pot cassé pour montrer que l'on chasse la tristesse de la maison, en transportant le mort dans son dernier domicile. Lorsqu'il est arrivé au lieu de la sépulture, le rabin fait l'éloge du mort, & adresse à Dieu la prière que le rituel prescrit en pareil cas. Là, sont tous ceux qui pouvoient lui appartenir par le lien de l'amitié, soit par ceux de la parenté; & s'il étoit quelqu'un qui eût négligé de se réconcilier avec lui pendant sa vie, il doit au moins, en cette occasion, lui toucher le gros orteil, & lui demander pardon des mortifications qu'il a pu lui faire éprouver.

Le cercueil étant fermé, tous ceux qui accompagnent le mort, tous

Supporter
e sans ce
enterrer,
éclamer à

ée de la
e solitude
à la naif-

si lequel,
esse aloi,
le contri-
es vœux,
ance & de
e le diable
er soupir,
is exigent,
e l'eau qui

, afin que
enveloppe
e le pouce
, fin qu'il
s dévots se
ou de l'
blanc, d'un
être couché
l de la mai-
e cassé pour
supportant le
de la sépul-
riere que le
oient lui ap-
enté; & vil
pendant la
gros orteil,
éproover.
mort, tour-



Les ACAPOTI ou les sept tours, autour du CERCUÏL.



Paris, chez M. de la Harpe.

Les ASSISTANS jettent de la terre sur le CORPS.

nent sept fois autour du catafalque, en priant Dieu pour l'ame du défunt (fig. 117). Ces sept tours s'appellent *acafoth*. On dépose ensuite le cercueil dans la terre, en évitant sur-tout qu'il ne soit pas trop près d'un autre cercueil; de peur qu'au jour de la résurrection, l'ange Gabriel ne se méprenne sur le compte des deux voisins, & qu'il n'attribue à l'un ce qui ne conviendrait qu'à l'autre. Chacun travaille alors à le couvrir de terre, les uns avec la main, les autres avec une pelle, jusqu'à ce que la fosse soit entièrement remplie.

Les juifs, comme tous les peuples du monde, témoignent leurs regrets de la perte de leurs parens ou de leurs amis, par toutes les expressions extérieures de la douleur & du désespoir. Cependant plus modérés que ne le furent autrefois les grecs & les romains, ils croiroient commettre un crime, en se déchirant la peau & en s'arrachant les cheveux, dans ces occasions; & cette sage maxime est prescrite dans le XIV^e. chapitre du deuteronomie. En quittant le lieu de la sépulture, chacun arrache deux ou trois fois de l'herbe, & la jette derrière soi en prononçant ces paroles du 72^e. psaume: *ils fleuriront en la ville comme l'herbe de la terre*. Ils se lavent ensuite les mains, s'assient & se levent neuf fois en récitant le 91^e. psaume. Enfin, ils s'en retournent à la maison, où ils purifient soigneusement tout ce qui peut avoir servi à l'usage du mort.

Les juifs, comme les chrétiens, vont prier de tems en tems sur les tombeaux de leurs parens; & cet usage, qui remonte à la plus haute antiquité, suffiroit seul pour prouver que les juifs ne douterent jamais de l'immortalité de l'ame. Ceux qui montrent une vénération sincère pour la mémoire de leurs parens, célèbrent tous les ans, par la prière, l'anniversaire de leurs morts.

Les juifs furent toujours les plus ignorans de tous les peuples de la terre; & il ne paroît pas qu'ils aient encore fait beaucoup de pas pour sortir de cette létargie profonde dans laquelle ils gémissoient. Il n'y a cependant aujourd'hui quelques écoles, où l'on enseigne les loix de Moïse, avec les gloses & les commentaires, dont les rabbins les ont surchargées; mais ces écoles, qui n'offrent rien de plus important qu'autrefois, ne servent gueres qu'à apprendre aux juifs divers traits de superstition, d'imposture & de fanatisme, qui perpétuent dans cette nation le goût déplorable du merveilleux.

Les rabbins sont les chefs de ces académies judaïques. Ces prétendus docteurs se font un mérite d'ignorer tout ce qui n'est pas compris dans le *talmud*; & l'on fait quelle foule de puérités, quelle multitude de



mensonges sent la base de cette compilation absurde. L'origine de ce livre est très-ancienne. Environ six-vingt ans après la destruction du temple, le rabin Judas, surnommé *Raben-Hacakdock*, le plus éclairé qu'eussent alors les juifs dans leurs tribus, voyant que ses compatriotes commençoient à perdre de vue la tradition de leurs peres, composa un livre, où il renferma les sentimens & les constitutions de tous les rabbins qui avoient vécu jusqu'à lui. Ce livre qui s'appelle *misna*, est distribué en six parties. La premiere traite de l'agriculture; la seconde, des fêtes; la troisieme, des mariages & de tout ce qui concerne les femmes; la quatrieme, des affaires civiles & de toutes les contestations qui naissent entre particuliers; la cinquieme, des sacrifices, & la sixieme, des puretés & des impuretés.

Cet ouvrage, écrit d'une maniere trop concise pour des peuples aussi ignorans que les juifs, occasionna bientôt les plus vives disputes. Chacun voulut l'interpréter à sa mode. Pour parer à cet inconvénient, deux rabbins qui étoient alors à Babylone, *Ravena* & *Ravafce*, receuillirent les différentes explications qu'on avoit données de la *misna* jusqu'à leurs tems, avec les sentences les plus mémorables des principaux docteurs de la nation. Cette nouvelle compilation, qui fut appelée la *ghemarr* ou *talmud de Babylone*, fut distribuée en soixante parties. Ce dernier ouvrage fut encore enrichi d'un commentaire par le rabin *Salomon Ijaki*, auquel une académie de rabbins joignit dans la suite diverses additions. Telle est la compilation, qui, avec les livres de la bible, comprend toutes les loix des juifs, soit religieuses, soit civiles. Long tems les papes craignant, sans doute, que l'esprit humain ne s'égarât dans ce dédale obscur de frivolités, en ont défendu la lecture à leurs fideles. Les évêques & les docteurs des nations catholiques, ont suivi, sur ce point, leur exemple. Cette défense ne subsiste plus aujourd'hui que dans nos livres; & elle étoit, à dire vrai, assez inutile; car tel est le désordre & l'impéritie qui regnent dans le talmud, que les savans même n'ont pas le courage de l'ouvrir pour y puiser des preuves frappantes de l'imbécillité de l'esprit humain, livré à ses foiblesses & à son aveuglement.



e de ce
du tem-
éclairé
patriotes
composi
ous les
, est dif-
éconde,
erne les
estations
fixieme,

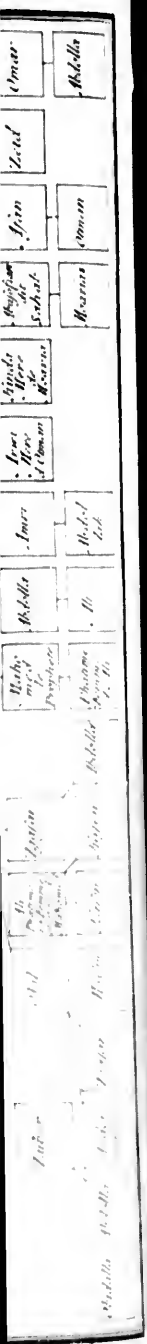
les aussi
Chacun
, deux
euillirent
u'à leurs
docteurs
ghemarr
e dernier
Salomon
diverses
a bible,
e civiles.
main ne
a lecture
ques, ont
is aujourd-
tile; car
que les
s preuves
s & à son

S E C T I O N I I I .

Religion des Musulmans.

CETTE religion, qui, comme le judaïsme, ne diffère de la religion naturelle, que dans les pratiques extérieures, s'est assujettie la plus riche, la plus belle & la plus vaste portion de notre hémisphère. Mahomet en est le fondateur. Ce grand homme, l'un des plus illustres & des plus intrépides sectaires qui aient tourmenté la terre, étoit issu de l'une des principales familles des arabes; & si l'on en croit sa généalogie (fig. 118), il tiroit son origine d'Hinaël, fils du patriarche Abraham. Il naquit, dit-on, le 22 avril de l'année 578 de l'ère des chrétiens. Le berceau d'un tel prophète devoit être continuellement environné de prodiges; & en effet, les docteurs musulmans assurent qu'il s'en opéra un très-grand nombre à sa naissance. Quoi qu'il en soit de ces miracles, qu'on nous permettra de passer sous silence, il paroît certain que Mahomet étant parvenu à l'âge de douze ans, *Abu-Taleb*, son oncle, chargé de son éducation, le mena voyager avec lui dans la Syrie, afin de le perfectionner dans le commerce qu'il vouloit lui faire embrasser. Arrivé à *Bosra*, ces deux arabes allèrent visiter un monastère où ils furent accueillis par un moine nestorien, qui, dans un siècle où tous les moines étoient dans la plus honnête barbarie, passoit pour être éclairé. Ce moine, que les chrétiens des siècles postérieurs ont chargé de tant d'imprécations, s'appelloit *Sergius*. L'extrême vivacité de Mahomet, son air spirituel & modeste frappèrent ce religieux, qui dès-lors s'intéressa à son sort, & lui aida, dit-on, beaucoup dans la suite à la composition de son alcoran.

De retour à la Mecque, Mahomet jugea dès-lors qu'il pourroit rendre un jour son nom mémorable. Frappé des éloges qu'il avoit reçus de *Sergius*, & encouragé par la stupidité de ses compatriotes, il s'efforça de mériter leur bienveillance & de fixer sur lui leurs regards. Toutes ses actions portoient le caractère de la sagesse & de la modestie; il s'étudia à acquérir de la valeur, genre de mérite beaucoup plus estimable qu'aucun autre chez un peuple féroce & indiscipliné; enfin, il affectoit un attachement sincère à la religion & aux préjugés des arabes, pour mériter de plus en plus leur estime. Lorsque Mahomet eût atteint l'âge de



Figures.

118.

vingt-cinq ans, Abu-Taleb le maria à une veuve l'une des plus riches & des plus belles de sa tribu. Cette veuve, nommée *Khadija*, & dont quelques historiens ont dit, sans aucune preuve, qu'il fut long-tems le valet, exerçoit un commerce aussi étendu que pouvoit l'être alors celui des arabes. Cette union ayant mis Mahomet en état de paroître avec éclat dans sa tribu, il fit un second voyage en Syrie, où le moine Sergius l'exhorta de nouveau à mettre en usage les talens qu'il avoit reçus du ciel, pour établir une religion nouvelle sur les débris de celle qui subsistoit en Arabie. Il revint à la Meque, la tête pleine de cet important projet. Déterminé à le mettre à exécution, ou à périr dans la peine, il le confia à ceux de ses amis qu'il croyoit dignes de partager un tel secret. L'approbation qu'ils donnerent à son dessein, & la docilité qu'il espéroit trouver dans les *koreishites*, déjà prévenus fortement en sa faveur, firent naître dans son cœur de grandes espérances. Cependant, persuadé qu'une telle entreprise exigeoit les plus mures réflexions, il employa quinze ans entiers à disposer ses moyens; & ce fut pendant ce long intervalle de tems, qu'il étudia les dogmes des juifs & des chrétiens, pour réfuter ceux qui ne convenoient pas à son plan de législation, ou pour adopter quelques-unes des idées religieuses de ces deux peuples. De-là la bigarrure désagréable, le mélange insipide & indigeste de la religion naturelle, des opinions des juifs, & des dogmes des chrétiens, qu'on apperçoit dans tous les chapitres de l'alcoran.

Mahomet commença par subjuguier sa femme de cette source, que bien d'autres sectaires ont mis utilement en usage, l'issanifine passa dans le cœur de quelques-uns de plusieurs de ses amis & sur-tout dans celui du fameux Ali, qui contribua tant dans la suite à étendre la nouvelle religion, & que les persans considèrent aujourd'hui comme un prophète au moins égal à Mahomet.

Soutenu par un tel lieutenant, le fils d'Abdalla se mit à prêcher en public. Il se déclina d'abord contre la corruption des mœurs, l'oubli & le mépris de la religion. Il reprocha ensuite à ses compatriotes leur idolâtrie, leur folie, leur impiété & le goût déplorable qu'ils avoient pour des superstitions aussi sacrilèges qu'elles étoient absurdes. Des remontrances aussi vigoureuses irritèrent le peuple; les chefs des tribus s'indignèrent; & la plupart des habitans de la Meeque se déclarèrent ouvertement les ennemis du nouveau prophète. Le sage Abu-Taleb allarmé du soulèvement général des *koreishites*, conseilla sérieusement à son neveu de renoncer à ses projets & de se contenter des profetes

qu'il avoit faits dans sa famille : « je ne m'en contenterai pas, répondit brusquement Mahomet ; Dieu est pour moi. Je ne crains ni mes concitoyens, ni les arabes, ni tous les hommes réunis. Quand ils plauroient contre moi, le soleil à ma droite & la lune à ma gauche, je n'abandonnerai pas la sainte entreprise que j'ai formée. » Abu-Taleb frappé de cette fermeté, ne douta plus que son neveu ne fût inspiré d'en haut ; il crut à ses révélations, & lui promit de le protéger contre quiconque oseroit l'inquiéter. Dès-lors le nouvel apôtre ne se contraignit plus ; il bravoit le murmure, méprisoit les clameurs de ses ennemis, rassembloit presque chaque jour le peuple de la Mecque, & confirmoit sa vocation par le récit des visions qu'il prétendoit avoir toutes les nuits, & par le compte qu'il rendoit de ses conversations avec l'ange Gabriel. La chaleur de ses discours, le zèle qui paroissoit l'embraser, la simplicité des dogmes dont il prescrivait la croyance, le penchant si naturel à tous les hommes pour la nouveauté, entraînerent plusieurs ; & Mahomet comptoit déjà environ cent disciples, lorsque les koreishites & les principaux habitans de la Mecque imaginèrent d'opposer la force & la sévérité des châtimens à la propagation de la nouvelle doctrine. Ils persécutèrent dès-lors tous ceux qui embrasseroient l'islamisme. Ils persécutèrent violemment les partisans & poursuivirent Mahomet lui-même, avec tant d'acharnement, qu'il fut obligé de prendre la fuite, accompagné de quatre-vingt-trois hommes & de dix-huit femmes sans compter les enfans. Cette troupe fugitive alla chercher un azile dans les états de *Najiski*, roi d'Ethiopie, qui la reçut avec bonté, refusa de la livrer aux koreishites, dont il dédaigna les présens, & méprisa les menaces.

Mahomet, ainsi outragé, poursuivi par ceux qu'il vouloit éclairer, eut recours aux miracles. Il opéra, en effet, dit la légende turque, une multitude de prodiges qui ne contribuèrent pas peu à augmenter la troupe de ses disciples. Cependant ce moyen n'ayant pas encore suffi pour convertir ceux qui étoient jaloux de sa prospérité, ou qui apprécioient les ressorts qu'il faisoit mouvoir pour parvenir à l'apostolat, il se mit à la tête des tribus qu'il avoit subjuguées, mit en main de ses disciples les armes du fanatisme & de la révolte ; & par cet expédient, qu'une foule d'autres sectaires eussent volontiers employé, il devint bientôt maître des nations qui avoient osé le proscrire. La soif du pillage, l'amour de la religion, l'erreur, la séduction, l'esprit de parti & diverses autres passions, réunirent, en peu de tems, sous ses drapeaux,

des milliers d'ames, qui, peu auparavant, vivoient paisiblement dans leurs foyers. Tandis qu'il passoit au fil de l'épée ceux qui opposoient la moindre résistance à sa mission, il attiroit les autres par les promesses flatteuses d'une éternité toujours renaissante dans le sein des voluptés. Ce prophète parcourant ainsi les diverses provinces de l'Arabie, la torche du fanatisme d'une main, & de l'autre l'arme sanglante des conquérans, parvint en peu de tems à frayer à ses successeurs la route aux plus vastes conquêtes. Il étoit déjà lui-même arrivé au plus haut degré d'élevation, & la renommée le plaçoit au nombre des plus heureux brigands & des plus adroits imposteurs, lorsqu'il mourut à Médine, l'an 632 de notre ère, âgé de 73 ans.

La doctrine que prêchoit Mahomet, étoit, en effet, très-propre à faire une brillante fortune. Ce grand homme ne prescrivit d'autre dogme que celui de l'unité de Dieu, de son éternité & de son invincibilité. Hélas! falloit-il donc répandre tant de sang, livrer tant de combats, deshonorer la terre par tant de forfaits, pour tracer aux yeux de l'homme des vérités éternelles que les passions n'avoient que défigurées! il est vrai que, pour faire entendre à ses compatriotes cette sublime doctrine, quelque simple qu'elle fût, il a mis en ordre diverses impostures très-propres à décréditer sa mission.

L'ouvrage qui comprend la religion des turcs, s'appelle *alcoran*; c'est, à proprement parler, la bible des musulmans. Cet ouvrage, fruit des méditations de Mahomet & du moine Sergius, est distribué en 184 chapitres, dont les uns paroissent avoir été écrits à la Mecque & les autres à Médine, ville d'Arabie, que l'apostolat de Mahomet a rendus si célèbres. Nous n'avons eu jusqu'à présent en françois que des versions très-imparfaites de l'alcoran; &, en effet, pour traduire un tel livre, il faut être philosophe; & malheureusement il est rare que les philosophes fassent le métier de traducteurs. On voit cependant par les morceaux tronqués qui se trouvent dans nos bibliothèques, que jamais homme n'eut une idée plus grande de la majesté suprême que ne l'avoit Mahomet. Chaque chapitre commence par le nom de Dieu; & jamais l'auteur ne néglige l'occasion de rendre hommage aux attributs ineffables de cet être souverain: « c'est Dieu, dit-il, cet être miséricor-
» dieux & ineffable, qui a créé les cieus & la terre, c'est à lui que
» l'univers appartient. Homme, qui que tu sois, il fait tes pensées, il
» connoît tout ce qui se passe dans les profonds replis de ton ame, il
» n'ignore rien de ce qui se passe sur la terre. Grand Dieu! vous êtes le
» seul

» seul à qui ce nom inéfaible soit dû ; & toutes ces idoles, qu'il a plu
 » aux nations d'élever sur tes autels, ne sont que des vases d'argile
 » que tu peux briser d'un clin d'œil ». Qu'on lise avec impartialité le
 chapitre de l'alcoran, auquel on a donné pour titre *de la vache*, & qu'on
 prononce sur l'importance & l'orthodoxie de la doctrine de Mahomet.

La morale presque inconnue, dit-on, chez les arabes au siècle de ce
 législateur, occupe une place très-distinguée dans son livre. L'orgueil
 de Lucifer, dit-il, « couvrit l'éclat de cet archange de ténèbres épaisses ;
 » & ce fut cette passion honteuse & avilissante qui occasionna sa chute
 » mémorable. Ceux qui se laissent emporter à la vanité du siècle, & qui
 » ne rendent pas des actions de grâce à celui qui donne & qui ôte
 » les richesses, deviendront semblables à cette puissance proférée. »

» L'avare employe tous ses soins, met en œuvre toutes ses facultés,
 » pour remplir ses coffres d'or & d'argent ; mais cette cupidité meur-
 » trière éloigne de son ame la grace divine, qui doit faire son unique
 » félicité, & le rend indigent au milieu même de ses richesses. »

» La colere excite dans l'esprit humain les mêmes orages que les
 » vents furieux élevent sur la mer ; elle fait faire naufrage à la raison,
 » ouvre la porte à la calomnie, aux injures, aux meurtres, & précipite
 » l'homme dans l'oubli de soi-même & de la divinité. »

» La gourmandise a causé la perte du premier homme ; elle privera
 » de la gloire céleste ceux de ses descendans qui se plongeront dans le
 » même péché. »

» L'envie est un feu couvert qui trouble le repos & la tranquillité
 » de celui qui s'y livre ; elle lui ôte la paix de l'ame, dont elle est le
 » bourreau perpétuel. »

» La paresse est une habitude horrible ; parce que non-seulement elle
 » nous détourne des affaires humaines, mais qu'elle nous fait négliger
 » le culte divin & l'observation de nos devoirs. »

» L'incontinence est un péché presque irrémissible ; &, c'est pour ce
 » motif que le prophète a préféré le mariage de bonne heure. »

Mahomet, que l'on accuse avec raison d'avoir trempé l'épée du fan-
 natisme dans le sang d'une multitude de victimes, n'oublia cependant
 pas la défense de l'homicide. Il inspira à ses sectateurs tant d'horreur
 pour le meurtre, que les mahométans croient que ce crime ne sera
 remis, dans l'autre vie, par la justice de Dieu, qu'autant que dans celle-ci
 on aura satisfait à celle des hommes. Aussi, chez eux, la loi sévit-elle ri-
 goureusement contre ceux qui s'en rendent coupables.

Figures.

Il est peu de peuples au monde plus charitables que ne le sont les mahométans. Les plus pauvres se font un devoir de faire l'aumône à ceux qui réclament leurs secours, & cette obligation est fort rigoureusement prescrite par l'alcoran. Chaque musulman s'empresse de visiter les prisons, d'assister & de délivrer les prisonniers, de donner de l'argent aux *imans*, pour être distribué aux pauvres honteux; ils font des prières pour les morts, lavent leurs corps, leurs coupent les ongles, les ensevelissent & les portent à la sépulture. D'autres remettent leurs dettes à un débiteur mort insolvable, & renferment ses billets dans son cercueil pour soulager son ame. Quelques-uns font bâtir des mosquées, & l'on chante continuellement les louanges de Dieu; fondent des collèges pour instruire la jeunesse & des hôpitaux pour les voyageurs, pour les malades & les insensés. Tout le monde, sans aucun égard à la religion ou à la patrie, est reçu avec la plus tendre humanité dans ces aziles respectables de la piété musulmane. Il y en a qui font construire des ponts, des fontaines, des puits, des citernes & des habitations publiques pour les voyageurs. Les pauvres eux-mêmes se font la charité les uns aux autres. On en voit qui, ne pouvant l'exercer autrement, assistent le prochain de leur propre personne; ils s'enchaînent avec des prisonniers pour dettes, demandent l'aumône pour leur élargissement, raccommode les chemins, servent de guides à ceux qui voyagent & leur donnent à boire.

La charité des mahométans s'étend jusqu'aux animaux. On voit chez eux des fondations dont l'objet est de pourvoir à la nourriture des chiens & des chats, & des hommes entretenus pour leur porter à manger dans les carrefours (*fig. 119*). Il est des musulmans assez foux ou assez dévots pour porter la charité jusqu'à payer un artisan afin qu'il ait soin d'arroser chaque jour des arbres stériles, de crainte que la sécheresse ne les fasse mourir. Plusieurs achètent des oiseaux uniquement dans l'intention de leur donner la liberté.

Les musulmans sont distribués en une multitude de sectes, que l'obscurité de l'alcoran a fait naître. Les quatre principales sont celles d'Abubeker, d'Ali, d'Otman & d'Omar. Les turcs sont attachés aux opinions d'Abubeker, beau-père de Mahomet; les persans suivent celles d'Ali; les tartares se sont attachés au char d'Otman; & les indiens à celui d'Omar. Ces quatre sectes se foudroient réciproquement, & se font la guerre sans relâche.

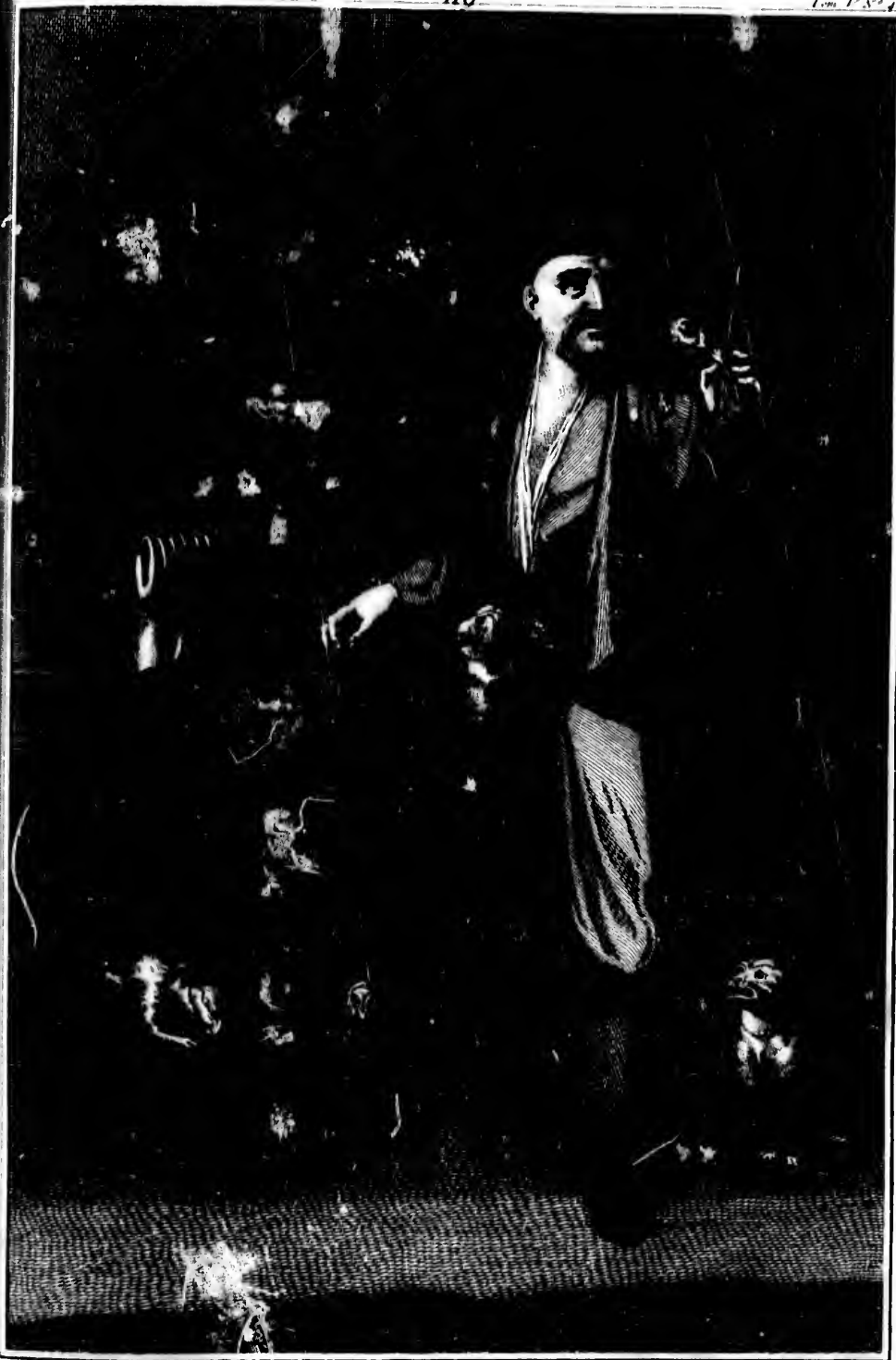
Le petit nombre d'articles de foi, qui divisent ces quatre sectes, sont

font les
umône à
rigoureux-
de visiter
r de l'ar-
s font des
s ongles,
tent leurs
s dans son
nosquées,
t des col-
oyageurs,
égard à la
s dans ces
construire
habitations
nt la cha-
ccer autre-
enchainent
eur élargif-
qui voya-

voit chez
des chiens
anger dans
ssez dévots
n d'arroser
e les faïte
tention de

que l'obf-
les d'Abu-
c opinions
les d'Ali;
ys à celui
se font la

Étes, font



DGI GUERDGI ALBANOIS se porte au devant des chats de la maison pour nourrir les chats

que
l'ai
barr
M
qui
l'un
cet
bek
inn
gue
rell
des
sim
éto
cur
une
éto
cha
pou
trin
pas
Cet
feh
par
jug
per
de
gu
un
go
gé
pl
»
»
»

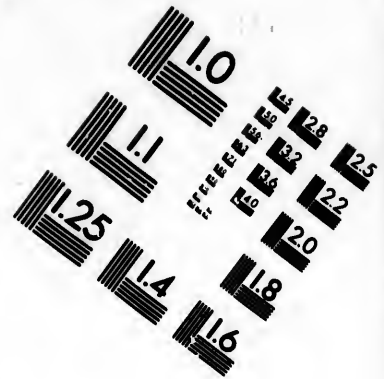
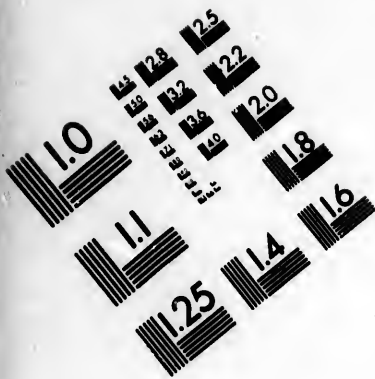
que trois d'entr'elles ne seroient peut-être pas éloignées de se réunir. Mais l'animosité la plus vive, la fureur la plus sanguinaire, oppose des barrières insurmontables entre celles d'Abubeker & d'Ali.

Mahomet étant mort, couvert de gloire, il fut question de savoir qui seroit son successeur au trône qu'il avoit eu le courage d'élever. Ali, l'un de ses premiers disciples, son cousin & son gendre, prétendoit à cet honneur; mais il avoit un puissant rival dans la personne d'Abubeker, beau-pere du prophète. Ce grand différend partagea ce peuple immense, subjugué par Mahomet. Les deux concurrents se firent une guerre sanglante & opiniâtre: & la superstition venant mêler à la querelle ses sophismes & ses subtilités, servit encore à augmenter l'animosité des deux partis. La doctrine de Mahomet étoit incontestablement toute simple; mais les puérités & les subtilités dont il avoit farci son alcoran, étoient souvent inintelligibles ou susceptibles de plusieurs sens. Ces obscurités sur lesquelles Mahomet n'avoit pas daigné s'expliquer, exigeoient une interprétation. Abubeker & Ali, amis & confidens du fils d'Abdallah, étoient seuls en état de jeter quelque jour sur cette matiere. Ils s'en chargerent en effet. Mais opposés sur le droit de la succession, ils ne pouvoient pas manquer de l'être sur l'explication de la nouvelle doctrine. Chacun d'eux substitua ses idées à celle de Mahomet; & plusieurs passages de son alcoran requrent de leur part une interprétation diverse. Cette méfintelligence entre les deux théologiens, fut la source d'un schisme fameux dans les annales de l'islamisme; & chacun embrassa le parti qui convenoit le mieux à sa conscience, à ses lumieres, à ses préjugés, à ses intérêts. Les turcs choisirent pour chef Abubeker; & les persans embrasserent la doctrine d'Ali.

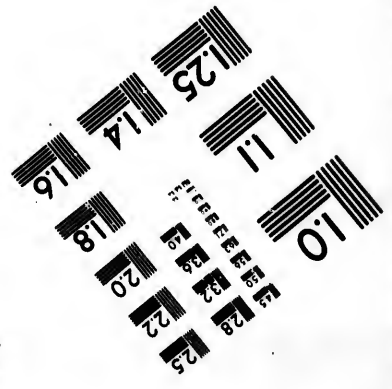
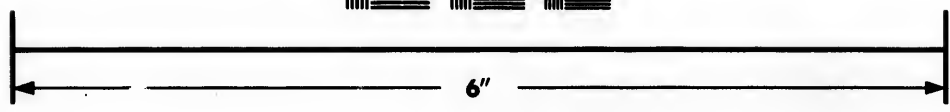
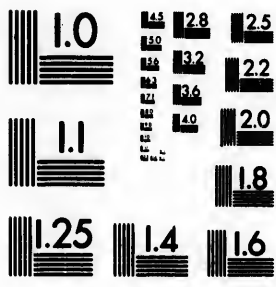
On a beaucoup écrit sur les divers sujets religieux qui divisent ces deux peuples. Nous épargnerons au lecteur des détails vraiment fatigans & fort peu instructifs. Nous nous contenterons de rapporter ici une sentence rendue par le Mupthi Ezad-Effendi, contre Scha Abbas, gouverneur de Sari Halif, roi de Perse, & contre tous les persans en général, que Ricaut dit avoir extrait d'un livre autorisé à Constantinople, & qui suffira pour donner une idée de cette controverse.

« Quand vous n'auriez, dit le Mupthi, dans cette sentence qu'il adresse » à tous les persans, quand vous n'auriez pas d'autre hérésie que celle » de mépriser ces illustres amis de Mahomet, Omar, Otman & Abubeker, votre crime ne laisseroit pas d'être tel, que vous ne pour-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
E 28
E 32
E 22
E 20
E 18
E 16

10
E 28
E 32
E 22
E 20
E 18
E 16

» riez l'expier par des prières de mille ans, ni par des pèlerinages con-
» timels. »

» L'une de vos opinions détestables, & qui tient le premier rang parmi
» les autres, c'est que vous vous croyez bien obligés de vous rassem-
» bler dans les mosquées, mais non pas d'y prier Dieu ; & vous fondez
» cette conduite sacrilege sur ce que, l'ancien ordre des prêtres étant
» éteint, vous n'avez personne qu'une vie pieuse & exemplaire rende
» capable de vous prêcher, de vous instruire, & de vous conduire aux
» prières publiques. »

» Vous niez que le verset appelé le *couvercle*, qui est dans l'alcoran,
» soit authentique. »

» Vous rejetez les dix-huit versets, qui nous ont été révélés pour
» l'amour de sainte Heche, femme de Mahomet. »

» Vous ne coupez jamais vos moustaches ; vous vous privez seule-
» ment de la barbe du menton, le plus bel ornement de l'homme ; &
» ce qu'il y a de plus détestable, vous la coupez comme il vous plaît. »

» Vous mettez à vos souliers & à vos chausses, en mépris du pro-
» phète, la sainte couleur verte consacrée à la bannière de Mahomet ;
» & par cet usage impie & sacrilege, vous avez l'audace de profaner
» une chose qui ne doit orner que la plus noble partie de l'homme. »

» Vous buvez hardiment du vin. A l'égard des viandes, vous ne met-
» tez pas de différence entre celles qui sont pures & celles qui ne le sont
» pas ; vous mangez de tout indifféremment. »

» Vous souffrez que plusieurs hommes habitent charnellement avec
» une seule femme. »

» Abubeker n'a-t-il pas été converti le premier à la foi ? Omar n'étoit-il
» pas le plus vaillant défenseur de la religion mahométane contre les
» chrétiens ? n'est-ce pas le chaste Otman, qui a mis en ordre & distingué
» les chapitres de l'alcoran ? n'est-ce pas le brave & sivant Ali qui por-
» toit le *zulfécar* ou l'épée à deux tranchans ? Iman-Assan & Iman-
» Huseim n'ont-ils pas été martyrs pour la foi dans le désert de
» Kerbel ? »

» Vous soutenez dans vos livres qu'il est permis de piller & de ruiner
» le pays des musulmans, d'emmener leurs femmes & leurs familles
» prisonnières ; & , par ce principe de malice qui vous caractérise,
» vous osez, dans le dessein de les couvrir d'opprobres, les promener
» toutes nues dans les marchés & les exposer en vente. Les payens même
» ne tiendroient pas une pareille conduite ; & ce trait seul suffit pour

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 101

» montrer, d'une manière évidente, que vous êtes les plus insolens & les plus irréconciliables ennemis que nous ayons. Enfin sachez, que vous êtes le cloaque impur où vont se confondre tous les crimes du genre humain. »

Telle est l'esquisse de cette grande contestation qui regne, depuis tant de siècles, entre les deux plus puissans peuples de l'Asie; telles sont les malédictions scandaleuses qu'ils prononcent l'un contre l'autre. Il semble que les turcs détestent beaucoup plus les persans qu'ils n'en sont haïs. Il n'y a pas de genre de mortifications, de vexations même qu'ils ne leur fassent éprouver lorsque l'occasion s'en présente. Quoique la jeunesse de tous les peuples de la terre puisse être reçue dans les écoles du sérail de Constantinople, ils n'y souffrent pas les jeunes persans; parce que, telle est l'opinion qu'ils ont de l'hérésie d'Ali, qu'ils croient que le commerce seul de ses sectateurs souille ceux qui se le permettent. Dans la guerre, les persans ne peuvent jamais attendre de quartier de la part de leurs ennemis. Ceux-ci les considèrent mêmes comme indignes de servir en qualités d'esclaves. Ils leurs prodiguent les qualifications les plus odieuses; & ils ne les désignent jamais que par la qualité d'impies ou d'infidèles. La nécessité seule contraint les turcs à faire la paix avec cette nation proscrire. Lorsque dans ces occasions, l'ambassadeur paroît pour la première fois à la porte, il commence par offrir un alcoran. De son côté, le sultan dans l'audience qu'il donne à ce ministre, se fait lire le catalogue des présens qu'il apporte, & lorsqu'on vient à nommer l'alcoran, il baise le sien placé à côté de lui sur un coussin; comme si, par cette cérémonie, il vouloit faire entendre que l'alcoran orthodoxe est celui des turcs, & que celui des persans n'est qu'un livre apocryphe.

La religion musulmane, calquée, comme on l'a dit, sur celle des juifs, prescrit à peu près les mêmes pratiques extérieures. L'ablution qui fait une partie si essentielle du culte juif, est aussi ordonnée très-strictement par Mahomet, & ce précepte, fort raisonnable en Asie, n'a pas peu contribué à empêcher que l'isnamsisme ne pénétrât dans les pays froids. Un bon musulman ne peut adresser à Dieu sa prière sans s'être lavé; & c'est pour cette raison qu'il y a des fontaines dans le parvis de toutes les mosquées, qu'on en voit dans tous les carrefours, qu'on en pratique dans les grands chemins, dans les forêts, dans les campagnes, en un mot dans tous les lieux que les musulmans peuvent avoir occasion de parcourir.

Les mahométans distinguent trois especes d'ablutions ; l'une, qui se fait par immersion ; l'autre, qui n'a pour objet que les pieds & les mains ; & la troisieme, où à défaut d'eau, on employe du sable ou de la terre. L'alcoran & la *sonna*, loi orale des mahométans, indiquent une multitude d'occasions où les unes & les autres de ces ablutions sont nécessaires. Les persans, d'ailleurs, diffèrent, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, des mahométans ; & les uns & les autres suivent l'usage, la tradition & les mouvemens de leur piété.

Il n'y a pas d'acte de dévotion plus étroitement recommandé dans l'alcoran après la priere, que le pèlerinage de la Mecque, berceau du législateur. Tout musulman doit le faire au moins une fois pendant sa vie. L'indigence où les infirmités, peuvent seules l'en dispenser. Autrefois, lorsqu'une piété fervante animoit les sultans & les califes, ces princes remplissoient eux-mêmes ces devoirs de la religion. On observe que Haaron, le justicier, contemporain de Charlemagne, le fit huit fois pendant sa vie. Plusieurs autres princes ont imité depuis cet exemple ; & ce fut pendant ce pèlerinage, que Bajazet II apprit, en 1482, la mort de Mahomet II, son pere. Le grand seigneur & la plupart des autres princes mahométans de l'Asie ne sont pas aujourd'hui si dévots. En rendant hommage à la loi qui veut qu'on visite le tombeau du prophète, ils s'acquittent de ce devoir important par des ambassadeurs.

Les persans, divisés, comme on l'a dit, depuis long-tems des turcs par un schisme qui fit autrefois répandre de nombreux de sang, ne sont que très-rarement le pèlerinage de la Mecque. Ils doivent l'indifférence qu'ils témoignent à cet acte de piété, au grand *Abbas*, Roi de Perse. Ce prince, aussi habile politique que grand guerrier, voulant décréditer le pèlerinage de la Mecque & de Médine, parce qu'il faisoit sortir de la Perse beaucoup d'argent qui n'y rentrait plus, imagina d'en établir un autre qui fût du goût des peuples, & qui ne les obligeât pas à sortir du royaume. Dans cette vue, il fit bâtir une superbe mosquée sur le tombeau de Riza, huitieme iman, fils d'Ali, qui mourut en Perse près de Mached, & dont le tombeau fût entierement négligé pendant plusieurs siècles. Abbas attacha de grands revenus à cette mosquée ; &, persuadé que l'exemple des souverains détermine aisément les sujets, il voulut faire lui-même ce pèlerinage accompagné de toute sa cour. Dès-lors les peuples s'empresèrent à porter leur vœux de ce côté-là ; & les successeurs d'Abbas s'étant fait une loi de commencer leur regne par

ions ; l'une , qui se
s pieds & les mains ;
sable ou de la terre.
ndiquent une mul-
blutions font néces-
nt comme sur beau-
utres suivent l'usage ,

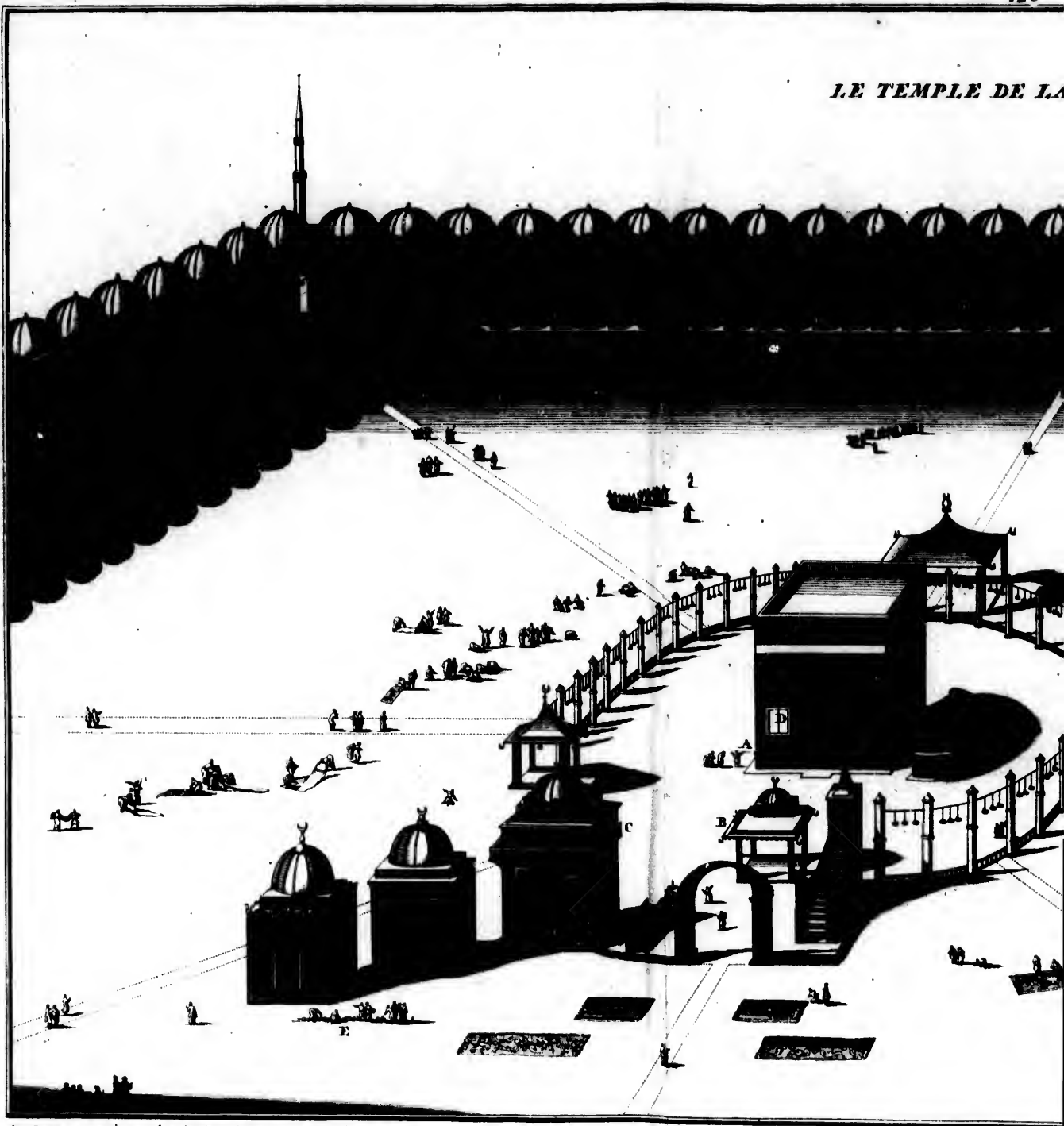
t recommandé dans
ecque , berceau du
une fois pendant sa
en dispenser. Autre-
& les caliphes , ces
religion. On observe
emagne , le fit huit
ité depuis cet exem-

Il apprit , en 1482,
neur & la plupart des
aujourd'hui si dévots.

le tombeau du pro-
s ambassadeurs.

long-tems des tures
ens de sang , ne font
doivent l'indifférence
Abbas , Roi de Perse.
er , voulant décréditer
ce qu'il faisoit sortir
us , imagina d'en éta-
ne les obligeât pas à
ne superbe mosquée
Ali , qui mourut en
ièrement négligé pen-
enus à cette mosquée ;
ne aisément les sujets,
gné de toute sa cour.
eux de ce côté-là ; &
mencer leur regne par

LE TEMPLE DE JA

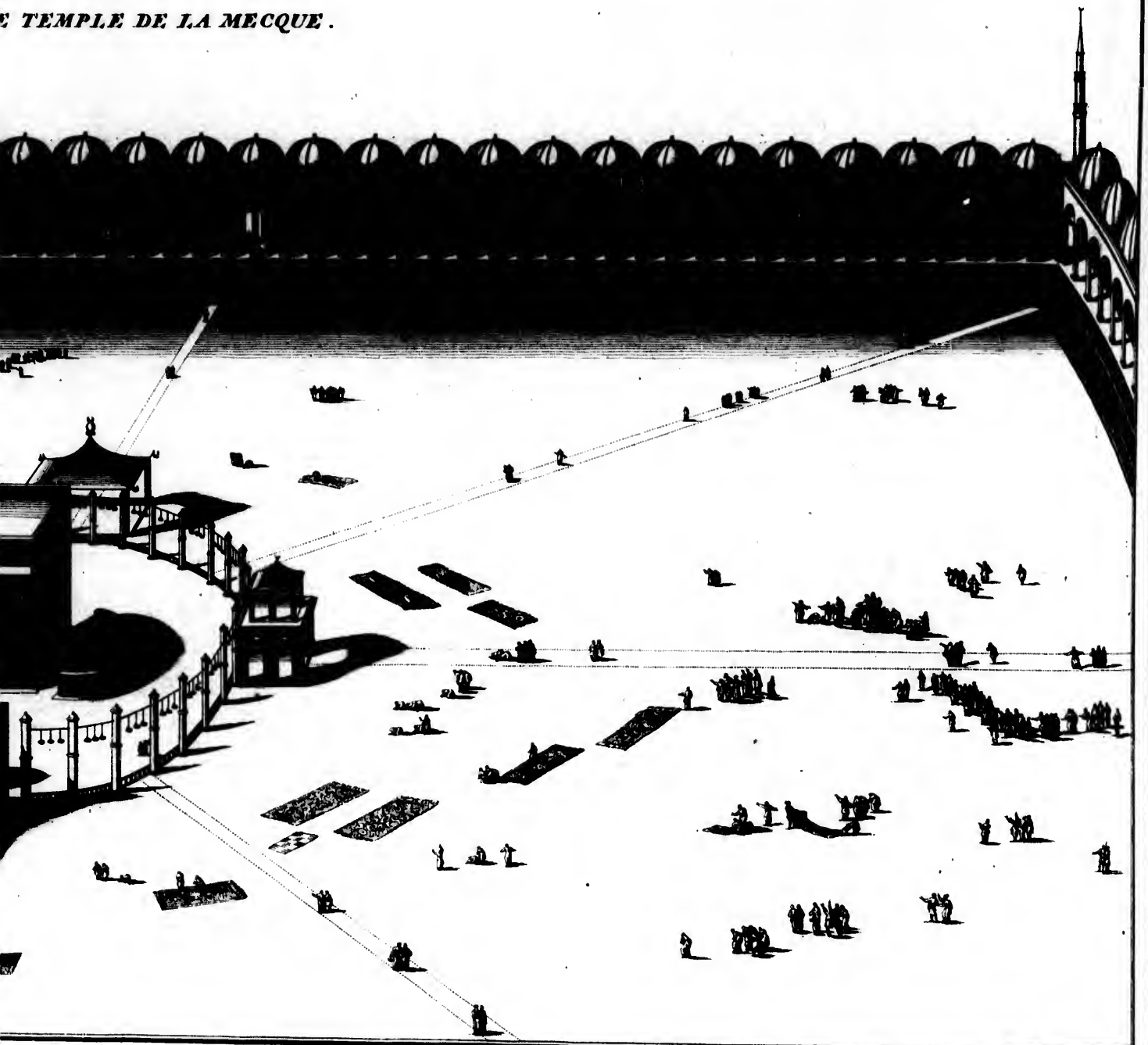


A. La pierre noire encastrée dans le mur de la Casba.

B. Cimetière où l'on montre des vestiges des pieux d'Abraham.

C. Bâtiment qui renferme le puits de Z...

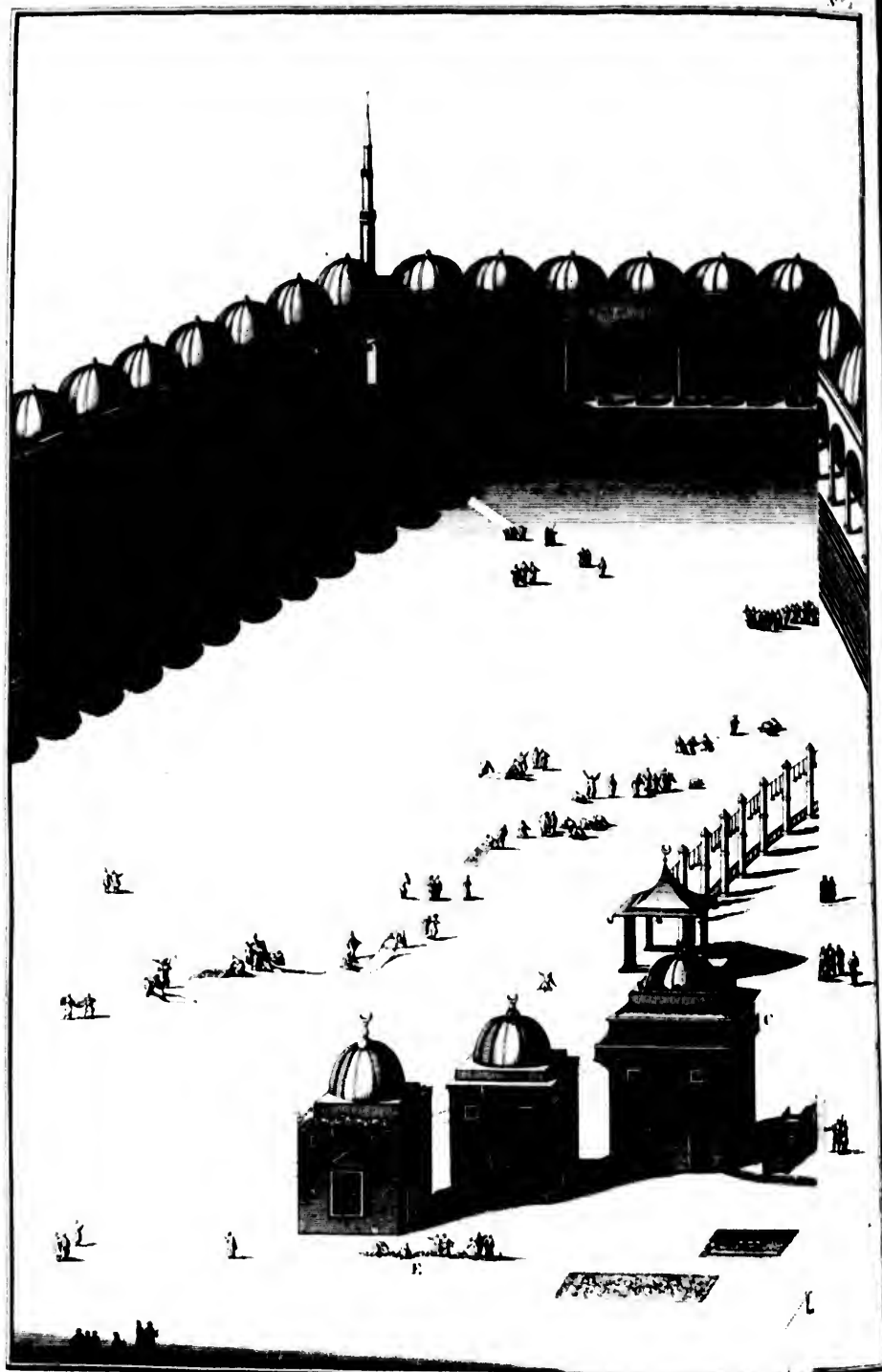
LE TEMPLE DE LA MECQUE.



ment qui renferme le puits de Zemzem.

D. Porte de la Caaba.

E. Entrée où l'on donne de l'eau du puits de Zemzem aux Pèlerins



A La pierre noire enchassée dans le mur de la Citaba

B On voit ou l'on montre des vestiges de nos Pelerons

ce pèlerinage, le tombeau de Riza devint si célèbre, que l'on se désolait presque absolument du voyage de la Mecque.

Les caravanes qui conduisent les pèlerins à la Mecque, passent d'abord à Médine. Après avoir demeuré quelques jours en cette ville, occupées à des actes de piété relatifs aux circonstances, elles se rendent à *Gibel-Arassa*, ville située à deux journées de la première, où les crédules musulmans croient qu'Adam trouva sa femme Eve, cinq cens ans après en avoir été séparé par l'ange exterminateur. Les pèlerins y passent la nuit & le jour suivant en dévotion; le lendemain ils descendent dans la vallée de *Mina*, située au pied des montagnes. Là, ils égorgent un nombre prodigieux de moutons, en mémoire du sacrifice que fit autrefois Abraham de son fils Isaac; & la plus grande partie de ces viandes est distribuée aux pauvres. Ensuite les hommes se rasant la tête, & les femmes se coupent les cheveux. Chacun coupe ses ongles, les enterre, & jette sept petites pierres ramassées dans le chemin pour exprimer son détachement des choses de la terre.

Arrivés à la Mecque, les pèlerins font sept fois le tour de la *kaaba*; & on les arrose de l'eau d'un puits miraculeux, celui-là même qu'un ange montra, dit la légende, à Agar, lorsque son fils Ismaël étoit sur le point de mourir de soif. La *kaaba* est une maisonnette située dans l'enceinte du temple de la Mecque, & que les musulmans disent avoir été construite par Abraham dans le tems de ses persécutions (fig. 120). 120.

Le dix-septième jour, tous les pèlerins s'assemblent devant la tente du *chek*. Ce souverain pontif de la loi musulmane, le plus puissant prêtre du monde, paroît debout à l'entrée de son domicile, élevé sur un escabel, afin d'être vu de tous les assistans. Là, il adresse à Dieu sa prière & donne la bénédiction à tout le peuple. Jusques-à ce grand pontife défraye les pèlerins, avec les sommes que lui envoient annuellement tous les princes de la croyance musulmane; mais alors le pèlerinage est sensé terminé; & ceux qui jugent à propos de rester plus long-tems à la Mecque, sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leur dépense.

Ces pèlerinages sont la source d'un revenu considérable dont jouit le *chek*. Chaque pèlerin fait à ce pontif de grands présens; & il ne pourroit se dispenser de remplir cette obligation sans passer pour un impie. En dédommagement des sommes dont il enrichit ce grand prêtre, chaque pèlerin tâche de remporter de la Mecque quelques lambeaux de sa vieille tente, ou quelques morceaux des anciens tapis qui cou-



vue des pèlerins

vroient le tombeau de Mahomet. C'est le chek qui distribue ces précieuses reliques, qui lui sont toujours payées fort cher. Il est inutile d'observer que la légende musulmane attribue les plus grandes vertus à ces reliques, que les disciples de Mahomet vont ainsi chercher en Arabie.

Ce souverain pontif exerce diverses autres concussions sur ses fideles. Lui seul peut vendre la nourriture des pèlerins; & s'ils ont besoin de vêtemens, de montures ou de quelques autres ustenciles, il leur en vend à un prix excessif. Dépositaire des tapis & de la tente qui décorent le tombeau de Mahomet, il en envoie tous les ans des lambeaux aux princes mahométans, qui ne manquent jamais de lui témoigner leur reconnaissance pour un si grand bienfait. Quelque fois il envoie le tapis entier ou la tente entiere; mais les plus grands princes sont seuls qui puissent attendre de lui une grace si signalée.

Mahomet jaloux d'attirer les juifs sous ses étendards, affecta toujours de marcher sur leurs traces & de s'approcher de leurs opinions. Jérusalem, si chere à cette nation, fut encore un des termes de pèlerinage qu'il prescrivit à ses sectateurs. L'objet de cette dévotion est placé aujourd'hui dans une église bâtie par l'empereur Justinien, & dont les turcs, chronologistes aussi ignorans que leur dévotion est puérile, attribuent faussement la construction à Soliman. C'est, dit la légende, une pierre de trois coudées en carré, suspendue miraculeusement en l'air par Mahomet même. Ce prophète étoit monté sur son âne, lorsqu'il reçut ordre de l'ange Gabriel de monter au ciel. Il y fut enlevé avec sa monture & la pierre; mais celle-ci d'un trop pesant aloi, pour pénétrer jusqu'aux cieux, fut obligée de s'arrêter en chemin, & elle y est demeurée jusqu'à nos jours, suspendue en l'air.

La circoncision, adoptée par Mahomet, n'est pas découlée de la religion juive. Long-tems avant le fils d'Abdallah, les arabes & généralement tous les orientaux, observoient cet usage. Cette opération que les juifs & les turcs eussent dû abandonner en se fixant en Europe, n'est pourtant pas essentielle dans la loi mahométane. Plusieurs turcs effrayés, sans doute, par les douleurs que ressent celui qui se fait inscrire de cette maniere sur le catalogue musulman, évitent de se faire circoncire; tous les docteurs mahométans soutiennent même que les enfans morts incircis, n'ont pas moins le droit de prétendre à une heureuse éternité. Cependant ceux des chrétiens qui abjurent la religion de leurs peres, pour prendre le turban, sont obligés de s'affujettir à la circoncision, &

cette

ue ces pré-
l est inutile
andes vertus
chercher en

r ses fideles.
t besoin de
, il leur en
qui décorent
ambeaux aux
noigner leur
il envoie le
es sont seuls

ecta toujours
nions. Jéru-
le pèlerinage
est placé au-
& dont les
puérile, ac-
la légende,
aculeusement
ur son âne,
. Il y fut en-
o pesant aloi,
n chemin, &

lée de la reli-
& générale-
opération que
Europe, n'est
urcs effrayés,
scrire de cette
conciere ; tous
s morts incir-
reufe éternité.
e leurs peres,
conciision, &
cette



*AMANT TURC qui se coiffe le bras devant sa Ma-
tresse pour preuve de son Amour.*

ENFANT TURC que l'on mène à la Circoncision



TCHINGUI Danseur Turc.

TCHINGUIS ou Danseuse Turque

cette obligation a peut-être pour objet d'éviter la rechute dans laquelle Figures.
pourroient tomber les néophites.

Les anciens arabes & les sarrasins ne se faisoient circoncire qu'à treize ans, pour marcher sur les traces d'Ismaël, qui ne le fut, dit-on, qu'à cet âge. Les mahométans assujettissent leurs enfans à cette cérémonie, lorsqu'ils ont sept ou huit ans (fig. 121). Quelque douloureuse que soit cette opération à cet âge, cet usage leur paroît d'autant plus sage, 121.
que l'enfant peut alors comprendre la profession de foi qu'on lui fait réciter en cette occasion. On pare de beaux habits celui qui doit être circoncis. On décore sa tête d'un beau turban. Accompagné de plusieurs enfans de son âge, & conduit par un iman, il se rend à cheval à la mosquée. Chez les juifs un rabin est chargé de cette opération; ici c'est un chirurgien. Celui-ci prend le bout du prépuce avec de petites pincettes, en coupe l'extrémité, & bassine la plaie avec quelque'eau astringente, afin d'arrêter l'hémorragie. Au retour de la mosquée, tous les parens s'assemblent chez le pere, distribuent des présens au jeune musulman & passent le reste de la journée dans le divertissement & dans la joie. Chez les tures, les femmes sont exemptes de cette opération gênante. On se contente de leur faire prononcer, le pouce droit élevé, les paroles de la confession de foi. Il n'en est pas ainsi des femmes persannes, auxquelles il en coute quelques gouttes de sang.

Ceux des tartares qui sont musulmans, solemnisent tous les ans une fête appellée *suadba*, pendant laquelle on circoncit autant d'enfans qu'il s'en présente, depuis six jusqu'à quatorze ans. La cérémonie commence par un repas, où l'*Akhouna*, prélat du pays, tient la premiere place, & en son absence, un prêtre d'un ordre inférieur. Les tartares séculiers s'asseient près de lui, sur de larges bancs, & la cour de la maison est ordinairement remplie. Aussi-tôt, après le repas, on prend le thé; ensuite autant d'hommes qu'il y a d'enfans, les présentent à la compagnie, & l'*Abdal*, chargé de l'opération, prie l'*Akhouna* de le bénir avant d'entamer l'ouvrage. Après cette formalité, on conduit les enfans dans un appartement séparé, s'il y en a là, on les met sur un banc large, & l'on étend sur eux une couverture légère. La mere seule a communément le droit d'assister à cette cérémonie. L'*Abdal* commence alors l'opération. Il tient une assiette de bois sur laquelle est une petite aiguille de bois, une pincette de bois, un vieux rasoir, & un peu de coton brûlé. Il se met à genoux devant l'enfant, lui découvre les pieds, & les tient ferme entre ses genoux, tandis que la mere ou quelque

sou-ministre lui tient les mains. Il prend ensuite la partie qu'il va circoncire, & repoussant la surpeau, afin qu'elle ne soit pas ridée, il passe avec la main, l'aiguille de bois dessous cette surpeau, dont il pince & attire un petit morceau; puis, prenant, de la main droite, la pincette de bois, il la passe sous l'aiguille & sur la surpeau; de manière que l'on ne voit en-deçà de la pincette, que le petit morceau qu'il a pincé de la main gauche. Alors il prend le rasoir, coupe ce morceau, repoussé la surpeau encore plus haut, met sur la place un peu de coton brûlé, qui, à l'instant, arrête le sang. Cela fait, il place l'enfant de sorte qu'il ait les genoux élevés & un peu écartés, afin que la partie blessée soit libre de tous côtés & à l'abri de tout frottement; ensuite il le couvre & passe à un autre. A chaque enfant, ainsi circoncis, tous les assistants jettent un cri, en témoignage de la joie qu'ils ressentent, en voyant ces enfans devenir musulmans. Le petit morceau est triangulaire & d'environ une ligne & demie de chaque côté. L'abdal le donne à la mere, qui le met dans du coton, & le garde précieusement; mais si les enfans n'ont plus leur mere, il jette ces morceaux. Il visite la plaie pendant huit jours, sans y rien mettre, & fait tous ses efforts pour empêcher que la surpeau ne retombe pas; mais si ce malheur arrive malgré lui, la loi exige qu'il recommence l'opération avec les mêmes cérémonies.

Les tures, comme les juifs, les chrétiens & tous les autres peuples de la terre; à l'exception des perses, ont divers jeûnes pendant l'année auxquels la loi musulmane les assujettit. Mais ces jeûnes sont beaucoup plus rigoureux que les nôtres. Ils consistent à ne rien manger depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, à ne goûter d'aucune boisson de quelque nature qu'elle soit, & à n'avoir aucun commerce avec les femmes. On sent combien ces privations sont gênantes dans les pays chauds, & combien il en coûte aux dévots musulmans pour remplir rigoureusement la loi sur ce sujet.

Les tures ont leur *ramadham*, espece de carême semblable à celui des chrétiens. Cette abstinence religieuse dure pendant tout le cours de la lune du neuvieme mois. Dès qu'on a atteint l'âge de raison, c'est un crime de ne pas s'y conformer, quelque prétexte qu'on ait pour réclamer l'indulgence de la loi. Le plus grand nombre des tures employent tout ce mois à diverses bonnes œuvres, à la lecture de l'alcoran, à la méditation, à la priere. Les plus libertins suspendent leurs débauches; & les femmes publiques même, chose étonnante, semblent avoir oublié leurs prostitutions. C'est surtout un crime abominable de boire

il va cir-
e, il passè
l pince &
a pincette
re que l'on
pincé de
repoussé la
rûlé, qui,
u'il ait les
it libre de
e & passè
ns jettent
ces enfans
viron une
qui le met
n'ont plus
uit jours,
la surpeau
xige qu'il

es peuples
nt l'année
beaucoup
depuis le
n de quel-
s femmes.
mauds, &
reusement

e à celui
e cours de
, c'est un
our récla-
mployent
ran, à la
bauches;
avoir ou-
de boire



L'E. GRAND SEIGNEUR en habit de Cérémonie le jour de Beiram





Le BAIRAM ou la Pâque des MAHOMETANS

Tem. F. No. 19



The page is mostly blank with some faint, illegible markings and a vertical line of text on the right side.



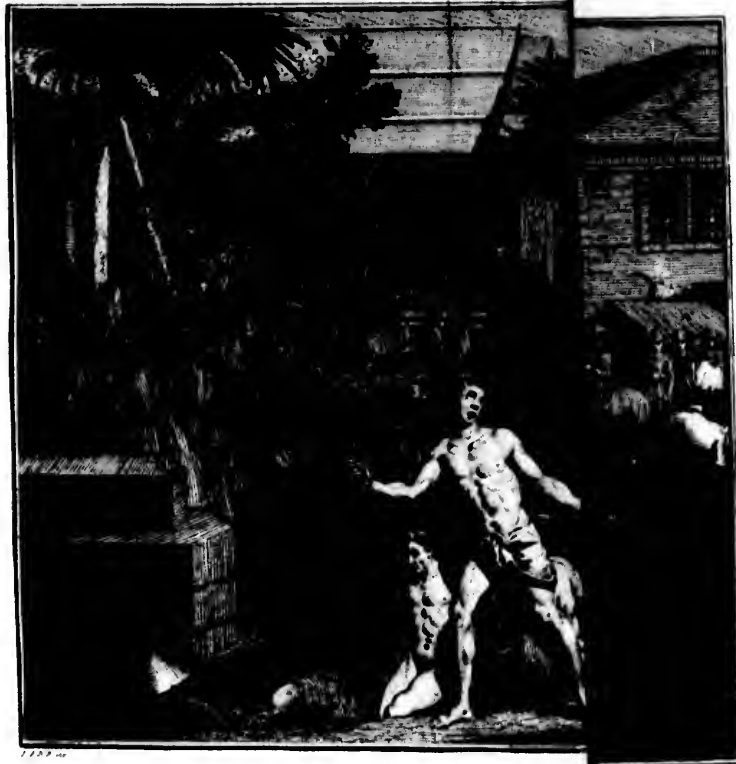
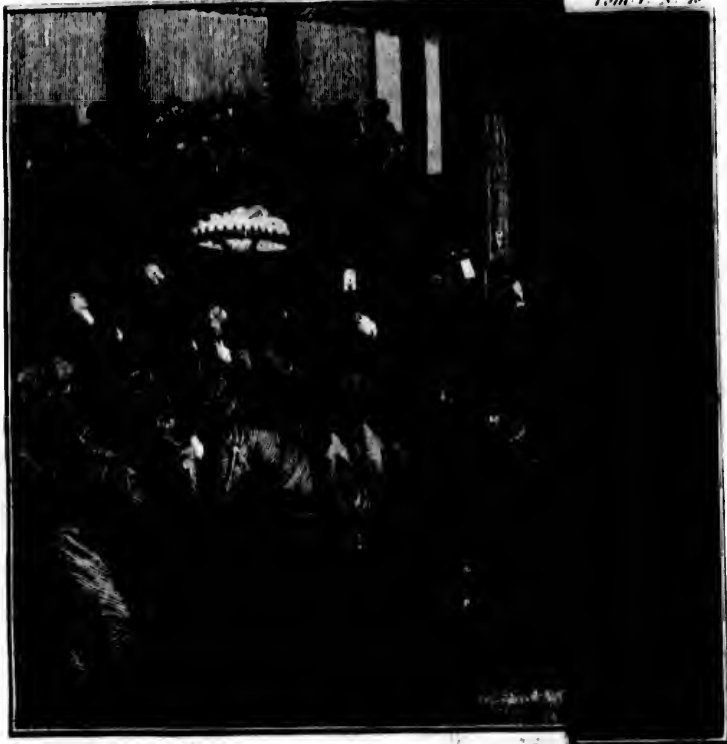




Le CARNAVAL des TURCS.



La FÊTE d'HUSSEIN.



du
de
pa
ma
mi
fe
la
lev
me
ép
les
qu
ég
ru
vie
qu
l'a

ma
du
l'o
lif
fer
in
ter
s'i
ple
l'a
me
à
fu
&
(
oc
on
ce
fo
ro

du vin ; & ceux qui prennent cette liberté dans d'autres tems , ont soin Figures.
de s'en abstenir pendant quatorze jours avant le grand jeûne pour ne pas scandaliser leurs voisins. Pendant le ramadham , il n'est permis de manger qu'avant le point du jour , & le soir à l'apparition de la première étoile. Mais si l'on en croit les voyageurs chrétiens , les moins scrupuleux se dédommagent avantageusement durant les ténèbres , de la rigueur du jeûne qu'ils ont observé pendant le jour. Ils font durer leur repas du soir pendant une grande partie de la nuit. Le peuple même , considérant ces especes de fêtes comme un carnaval (*fig. 122*) , 122.
épargne sur ses autres dépenses , pour avoir de quoi se régaler pendant les nuits du ramadham. En effet , ces nuits sont d'autant plus agréables que les boutiques sont alors ouvertes comme en plein jour , & qu'il est également permis aux hommes & aux femmes de se promener dans la rue. Comme les mois des mahométans sont lunaires , leur ramadham vient tous les ans dix jours plutôt que l'année précédente , de manière que tous les trente-sept ans , ce jeûne a parcouru tous les mois de l'année.

Ce grand carême est terminé par la fête la plus solennelle du rituel mahométan , & qu'on appelle le *bairam* (*fig. 123*). Cette solennité 123.
dure trois jours , pendant lesquels on s'assemble dans les mosquées où l'on fait les prières publiques plus longues qu'à l'ordinaire. Les imans y lisent plusieurs chapitres de l'alcoran. Ils accompagnent ces lectures de sermons dont le sujet est toujours l'amitié fraternelle & le pardon des injures. Touchés de ces exhortations , les bons musulmans se souhaitent réciproquement toutes sortes de biens , s'envoient des présens & s'invitent mutuellement à se réjouir les uns chez les autres. A l'exemple des juifs , ils tuent dans chaque famille un mouton qu'ils appellent *l'agneau pascal* , & qu'ils mangent avec beaucoup de solennité , en mémoire du sacrifice d'Abraham. Le grand seigneur lui-même prend part à l'allégresse publique. Son palais est alors magnifiquement orné. Assis sur son trône , il reçoit les vœux & les présens des grands de sa cour ; & c'est ordinairement ce jour-là qu'il distribue ses grâces & ses bienfaits (*fig. 124*). Le principal divertissement que prennent les turcs , en cette 124.
occasion , consiste à tendre des escarpolettes dans les rues , sur lesquelles on voltige en l'air avec plus ou moins de violence , selon la volonté de celui qui se fait ainsi bercer. On expose aussi des roues dans les carrefours , sur lesquelles les dévots musulmans tournent en dépit de cette roue de fortune qui a été si peu favorable à leur gouvernement.

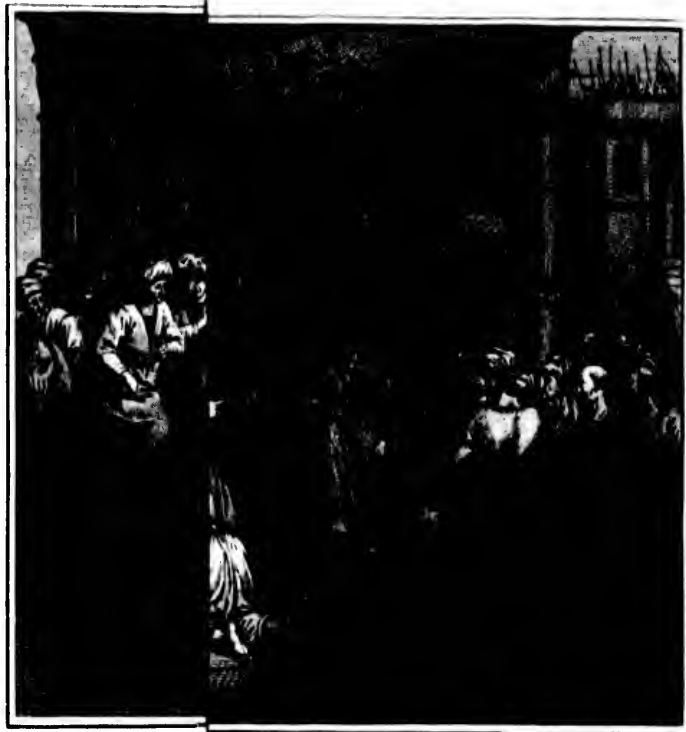
Figures.

La fête la plus solennelle chez les tures, après le bairam, c'est le *meuloud*, établi pour célébrer la naissance de Mahomet. On honore en ce jour la mémoire de ce prophète par le recueillement, les longues prières & la simplicité des habits. Le grand seigneur donne lui-même l'exemple de la modestie. Ce prince se rend, dès le matin, à la mosquée du sultan Selim, habillé de drap blanc, sans dorure ni pierreries, & suivi seulement de quelques pages. Il assiste au panégérique de Mahomet, avec le *mûfti*, le *visir* & les pachas, tous modestement vêtus. Après la prière, un coup de canon avertit la cour de se rendre à la circoncision. Cette dernière cérémonie terminée, le grand seigneur rentre dans le sérail par une porte secrète, & passe le reste de la journée dans la retraite.

Souvent il arrive que le sultan des tures donne à ses sujets le spectacle pompeux d'une cavalcade; & ce jour-là est chommé dans tout l'empire ottoman. Celle que Thevenot dit avoir vu faire à Constantinople, à l'honneur de l'empereur du Mogol, s'exécuta de cette manière (fig. 125). « On commença par couvrir de sable le chemin qui conduit depuis le sérail jusqu'à la mosquée du sultan Mehemet, où devoit aller sa hauteesse. Les janissaires se rangerent en haie de chaque côté de la rue. La cavalcade commença par le grand *sou-bachi*, ayant à son côté le commissaire général, & suivi d'une troupe de janissaires. Après eux venoient les gardiens des chiens courans du grand seigneur, & des grues, tous fort bien montés. Ceux-ci étoient suivis des janissaires, commandés par leur aga, montés sur de beaux chevaux, & la tête décorée d'un bonnet d'argent doré, surmonté de belles plumes. Après eux venoient les spahis, puis environ cinquante chiaoux, tous bien montés, ayant l'épée au côté, & tenant, de la main droite, leurs massues; ensuite venoient les *muteseracas*, aussi à cheval, & marchant en bon ordre. On voyoit après ceux-ci les officiers, qui portent les plats du grand seigneur lorsqu'il mange hors du sérail. Ils étoient à cheval, ainsi que les eunuques & les muets qui les suivent; ensuite les visirs & le *caymacan*, lieutenant du grand visir, dont la place étoit alors vacante; puis les valets de pied du grand seigneur, portant en tête des bonnets dorés. Ceux-ci étoient à pied; & derriere eux étoit leur chef à cheval, suivi du porte-valise du grand seigneur, aussi bien monté. Après eux venoient onze chevaux élégamment enharnachés, avec des housses enrichies de pierreries, des étriers d'argent doré, une grosse masse d'argent dorée à l'arçon droit

est le
re en
gues
même
mof-
eries,
Ma-
vétus.
à la
r ren-
urnée

spec-
s tout
ntino-
aniere
con-
devoit
e côté
yant à
Taires.
gneur,
janif-
x, &
lumes.
, tous
roite,
al, &
s, qui
ail. Ils
es sui-
vifir,
grand
pied;
lité du
bevaux
es, des
n droit



Andréas 1801

et d'après plus



CALVALCADE du GRAND SEIGNEUR



La FÊTE du POIDS au MOGOL

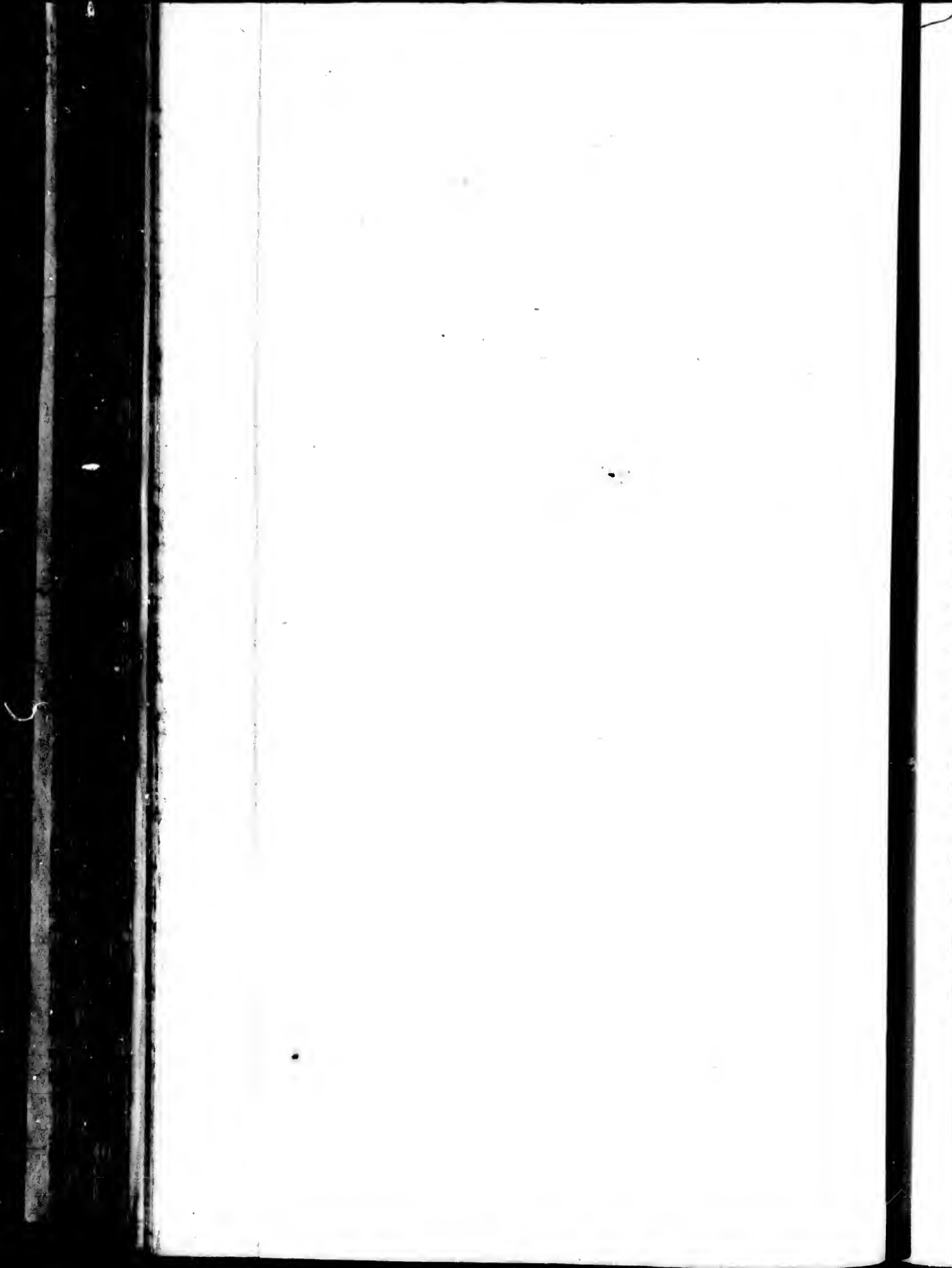


du GRAND SEIGNEUR.



POIDS au MOGOL.

Ch. Dupré del.



» de la selle, de l'autre côté, un couteau d'un pied de long; le tout
 » garni de pierreries. Ces chevaux étoient conduits à la main par
 » autant de spahis bien montés. Après ces chevaux, venoient environ
 » cinq cent solaques à pied, ayant le doliman retrouffé à la ceinture,
 » avec des manches pendantes, & sur la tête un bonnet garni de plu-
 » mes, portant l'arc à la main & derrière le dos, le carquois plein de
 » fleches. Au milieu de cette escorte, étoit le grand seigneur, monté
 » sur un beau cheval, couvert de pierreries. Ce prince avoit une veste
 » de velours cramoisi; & à son bonnet étoient deux aigrettes noires,
 » ornées de grosses pierreries jusqu'à la hauteur de plus de deux doigts.
 » A sa droite étoit le grand écuyer, & à sa gauche le petit, tous deux
 » à pied. Il faluoit tout le peuple, ayant toujours sa main droite sur
 » l'estomach, & s'inclinant d'un côté & d'autre; le peuple, de son
 » côté, lui souhaitoit, d'une voix basse & respectueuse, mille bénédic-
 » tions. Après le grand seigneur, venoient à cheval, le felictar-aga,
 » portant l'épée, l'arc & le carquois du grand seigneur; & à sa gauche,
 » le grand maître de la garde-robe, portant en sa main le turban du
 » prince; puis le killar-agafi & le capi-agafi, & deux autres pages
 » aussi à cheval, portant des pots d'argent pleins d'eau, pour donner
 » l'abdest au sultan, & à boire, si la soif venoit à le prendre. La marche
 » étoit fermée par un grand nombre d'officiers du sérail, tous bien
 » montés. Le grand seigneur entra ainsi dans la mosquée du sultan
 » Mehemet; & après y avoir fait sa priere, ce prince changea de
 » veste, pour en prendre une de satin rouge, & revint au sérail en
 » bon ordre.»

On observe au Mogol, un usage dont la pompe & la magnificence
 peuvent égaler celles qu'on emploie dans cette fête. C'est la fête du
 souverain de cette belle partie de l'Inde. Pendant cette solemnité, qui
 dure cinq jours, tout l'empire est dans la joie, & s'enyvre de plaisirs.
 Tous les officiers de l'état, les gouverneurs des provinces, sont de riches
 présens au monarque. Une ancienne coutume établie dans ces régions,
 veut qu'alors l'empereur se fasse peser publiquement. La balance, où
 l'on pose ce monarque, dit Thevenot, est fort riche: « on dit que les
 » chainons en sont d'or; les deux bassins, garnis de pierreries, & le fléau
 » sont aussi d'or massif. Le roi, richement habillé & chargé de joyaux,
 » s'assied sur les talons, dans l'un des bassins de la balance, & l'on
 » met dans l'autre des poids d'or massif. On publie avec soin ce que
 » pèse ce prince; & le procès-verbal que l'on dresse de cette céré-

» monie ridicule, est déposé fort religieusement dans les archives de
 » l'état. Lorsque le monarque pèse plus que l'année précédente, le
 » peuple en témoigne sa satisfaction par des acclamations générales,
 » par des feux de joie, par des festins & par d'autres marques de ré-
 » jouissance. »

Les persans ont, à peu près, les mêmes fêtes que les autres musulmans. Ils en célèbrent cependant une qui leur est particulière, & qui tire son origine du schisme scandaleux qui divisa les habitans de la Perse moderne, des autres musulmans. Cette fête a pour objet d'honorer la mémoire d'Husséin, fils d'Ali, & de Fatime, fille de Mahomet, & qui périt dans une bataille qu'il perdit, en combattant pour le Kalifat. Son frere Hasséin fut aussi tué dans la même guerre, & c'est à cause de la mort de ces deux héros, que le rituel persan appelle cette solemnité, *la fête des enfans d'Ali*. La piété exige que les musulmans témoignent en cette occasion la plus profonde douleur. Les uns paroissent presque nus & barbouillés de sang, pour mieux caractériser la mort tragique de ces héros; & les autres courent dans les rues, barbouillés de noir, pour représenter l'extrême chaleur & la soif qui dévoient Husséin. Chacun se livre aux plus affreuses grimaces; & dans les intervalles de ces pieux exercices, on crie de toutes ses forces; *Husséin, Hasséin, Hasséin, Husséin*. Si l'on en croit Thevenot, il est quelques dévots, parmi les persans, qui, pendant cette fête, s'enterrent jusqu'au cou par dévotion; & l'on en voit qui restent ainsi la tête couverte d'un pot de terre. Mais l'une des plus grandes cérémonies de cette fête consiste en différentes processions mystérieuses. Les dévots couverts de leurs armes, & ayant à leur tête des étendards, des tambours & divers autres instrumens militaires, représentent la guerre où périt le généreux Husséin; & sur les châlles & les bannieres, sont tracées les persécutions que souffrit ce martyr de la foi musulmane. Les femmes se signalent sur-tout, comme partout ailleurs, par une piété fervente & un zèle apostolique. Elles se frappent la poitrine avec des lamentations épouvantables, & des contorsions affreuses. Cette scène, que la superstition la plus ridicule a pu seule imaginer, est terminée par des mascarades, par des festins, par des débauches, & par divers excès, propres à faire repentir un gouvernement éclairé d'avoir autorisé l'établissement d'une telle fête.

Ces solemnités & celle du petit bairam, que l'on célèbre soixante-dix jours après le grand, sont à peu près les seules que les musulmans

ET COUTUMES RELIGIEUSES. III

célébrent avec éclat. On fait qu'ils observent religieusement le vendredi; & que ce jour de repos est pour eux ce que le samedi est aux juifs & le dimanche aux chrétiens; mais les cérémonies qu'ils y pratiquent sont trop communes pour mériter de fixer notre attention.

Les temples où les mahométans font leurs prières, s'appellent *mosquées*. Ces lieux sacrés, aussi nus que le sont ceux des protestans, n'offrent ni autels, ni figures, ni images; & l'alcoran défend expressément ces décorations. Mais on y voit beaucoup de lampes, & plusieurs petits dômes, soutenus par de belles colonnes de marbre & quelquefois de jaspe & de porphyre. Avant d'arriver à chaque mosquée, on entre par une grande cour ombragée de cyprès, de sicomores, de platanes & d'autres arbres touffus. Au milieu de cette cour est un vestibule sous lequel est une fontaine qui fournit par plusieurs robinets, de l'eau nécessaire aux ablutions. Cette cour est environnée de cellules destinées à l'habitation des prêtres attachés à la mosquée. On y trouve aussi des appartemens pour les étudiants & les pauvres étrangers, auxquels on distribue tous les jours un potage au riz, des lentilles, de l'orge mondé & trois fois la semaine du mouton.

Les revenus des mosquées sont immenses, sur-tout ceux des *jamis* ou *mosquées royales*. On assure qu'elles absorbent la troisième partie des revenus de l'empire; profusion extravagante, disposition scandaleuse qui ne peut servir qu'à entretenir l'indolence des prêtres & la superstition des peuples! Sainte Sophie de Constantinople possède elle seule des biens si prodigieux, qu'un grand nombre de personnes préposées à l'administration de son revenu, ne s'occupent que de cet objet. Malgré les aumônes abondantes qu'on y distribue journellement à un grand nombre de pauvres qui se présentent régulièrement à la porte de la mosquée; malgré les honoraires & les pensions considérables dont jouissent les imans, les docteurs & ceux qui sont préposés à l'éducation de la jeunesse, il reste encore tous les ans une somme très-importante, que l'on dépose dans le trésor pour faire face aux réparations qu'un incendie ou tout autre événement pourroit occasionner. Ce que l'on peut dire à la louange de ces institutions, c'est que la loi défend expressément de distribuer aucune portion de ces biens ecclésiastiques, à des prêtres qui ne seroient pas employés au ministère; & le pacha ne négligeroit pas de condamner à une vigoureuse bastonnade l'économe d'une église qui seroit part à des êtres inutiles, à des imans sans fonctions, des revenus confiés à sa vigilance.

Figures.

Lorsqu'un sultan fait construire une mosquée, ce temple porte le nom de son fondateur. Ainsi le grand jamis, bâti par Mahomet II, est appelé de son nom *Muhammedi*. Mais ce privilege ne s'étend pas aux particuliers, ni même aux princes du sang; & les mosquées, que leur piété les porte à fonder, portent communément le nom du saint musulman auquel elle est dédiée.

Chaque mosquée a ses minarets ou clochers. Ce sont des tours de trois ou quatre toises de diametre dans leur base, qui se terminent en une aiguille surmontée d'un croissant. Ces tours sont couvertes de plomb comme tout l'édifice & souvent dorées. Elles ne servent pas comme chez nous à contenir les cloches. Les turcs n'en connoissent pas l'usage. Ce sont des crieurs appelés *Mueçins*, qui, uniquement destinés à en remplir les fonctions, prononcent à haute voix, du haut des minarets, les paroles de *salavat* & annoncent la priere au peuple, en se tournant au midi, au septentrion, à l'orient & à l'occident. Cette invitation se repete cinq fois le jour, pour les prieres qui demandent la présence du peuple dans le temple. Le vendredi on en ajoute une sixieme.

Les mahométans, comme tous les peuples de la terre, ont un clergé dont les membres sont occupés à prier pour le peuple, à l'instruire & à dévorer une partie de sa subsistance. On a dit que le chek, dont le domicile a été fixé à la Mecque, étoit le grand pontif de cette religion. Mais son autorité, fort étendue en Arabie, n'a gueres d'influence chez les turcs ni chez les persans. Les premiers ne reconnoissent pour souverain pontif que le mufti (fig. 126), qui est, selon eux, l'image vivante du grand prophète. Ce grand prêtre, chose étonnante, ne jouit d'aucun revenu déterminé; il ne possède, ni terres, ni bois, ni maisons, ni aucun autre domaine. La piété musulmane, une pension modique qu'il reçoit du sultan, & certaines places dont il peut disposer dans quelques mosquées, sont ses seules ressources; & ces trois objets suffisent pour le mettre dans l'aisance & lui permettre de tenir un rang analogue à sa dignité. Le sultan, maître absolu de toutes les places de son empire, a seul le droit de nommer le mufti; c'est ce prince lui-même qui l'installe, en lui faisant présent d'une riche veste de martre zibeline & de mille écus d'or.

La puissance du mufti s'étend dans toutes les parties de l'empire musulman; & son autorité est d'autant plus formidable, qu'il tient en main les deux glaives. Comme les loix sont sensées avoir été puisées dans l'alcoran, lui & ses délégués en sont seuls interprètes, & un pacha

ou

emple porte le
 homet II, est
 étend pas aux
 ées, que leur
 du saint musul-

s tours de trois
 inent en une
 rtes de plomb
 s comme chez
 as l'usage. Ce
 inés à en rem-
 s minarets, les
 se tournant au
 e invitation se
 la présence du
 eme.

, ont un clergé
 à l'instruire &
 chek ; dont le
 de cette reli-
 ères d'influence
 innoissent pour
 n eux, l'image
 nante, ne jouit
 bois, ni mai-
 e pension mo-
 peut disposer
 ces trois objets
 e tenir un rang
 s les places de
 ce prince lui-
 este de martre

es de l'empire
 , qu'il tient en
 voir été pnifées
 es, & un pacha
 ou



LE MOUFTI ou Chef de la Loi.



*LE CADI-LESKIER, Chef des Loix. Il y en a un
d'Europe et un d'Asie.*



EMIR, Homme de Loy de la Race de Mahomet.



A Paris, chez les Libraires.

EFFENDI, Homme de Loy dans son Etude.



IMAM, Ministre d'une Mosquée.

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 113

ou tout autre officier ture s'exposeroit à de vives réprimandes, s'il ne ^{Figures:} prononçoit pas ses jugemens selon cette loi. Sa juridiction est d'ailleurs partagée entre deux kadiflesker, qui sont comme deux patriarches, dont l'un a dans son département la Turquie europ. e, & l'autre la Turquie asiatique.

Chacun de ces kadifleskers a sous lui plusieurs *mollahs*, que l'on pourroit comparer à nos métropolitains. On distingue ces pontifs par les revenus attachés à leur place. Les uns sont des mollahs à trois cens aspres, & les autres à cinq cens seulement.

Sous les mollahs sont les *cadis*, dont la dignité a beaucoup de rapport avec celle de nos évêques. Leur juridiction s'étend sur un territoire déterminé; & ils y exercent, soit par eux-mêmes, soit par les *émaïns*, la double autorité de prêtres & de magistrats. Toutes les affaires, soit civiles, soit religieuses, sont de leur ressort.

Quant aux émaïns ou imans (*fig. 127*), ce sont des prêtres tures, ^{127.} attachés aux mosquées, & qui remplissent, dans leur district, les fonctions qu'exercent nos curés dans leurs paroisses. Ces ministres n'ont d'ailleurs aucun caractère bien déterminé. Privé de la place qu'il occupe dans sa mosquée, un émaïn redevient simple laïc & se confond dans la foule des esclaves du grand seigneur. Leur habillement est le même que celui des tures. Il n'y a que leur turban qui offre quelque différence propre à les faire distinguer de la multitude. C'est le grand visir qui les place dans les mosquées; & l'examen que fait le cadis des candidats, est la seule cérémonie de leur ordination.

Le clergé musulman jouit de plusieurs privilèges très-distingués; & son autorité est d'autant plus étendue, qu'il gouverne un peuple ignare, superstitieux & habitué à l'esclavage dès le berceau. Un prêtre ture ne peut jamais être puni de mort. Le plus grand supplice qu'on puisse lui infliger ne s'étend pas au-delà du bannissement & de la confiscation des biens. Pour éluder cette loi, souvent funeste à la société, les sultans ou les visirs usent quelque fois d'adresse. Ils honorent, en apparence, celui qu'ils veulent punir, d'une place honorable dans la milice. Séduit par cet appas, il dépose la casaque sacerdotale pour endosser la cuirasse; &, par cette imprudence, que l'ambition ou la cupidité lui fait commettre, il devient justiciable des juges ordinaires, & soumis à toute la rigueur des loix. Ce fut ainsi que le dernier sultan donna une queue de cheval aux cadis, soupçonnés d'être les auteurs de la rébellion qui avoit coûté la vie à Achmet III. Cette marque de leur nouvelle dignité fut le

Figures. témoignage de leur dégradation , & le signal de leur mort. Le muphti lui-même , malgré les privilèges du corps dont il est le chef , a été quelquefois puni du dernier supplice. Amurat IV le condamna à être broyé vif dans un mortier de marbre ; & ce prince fut le premier des sultans qui ait osé inventer ce genre de supplice. Il disoit fort gravement à ce sujet : que *les têtes que leur dignité exempte du tranchant de l'épée , doivent être brisées par le pilon.*

Indépendamment des prêtres dont nous venons de parler , tous les peuples mahométans ont chez eux des *émirs* , descendus de Mahomet par sa fille Fatime , & qui appartiennent en quelque sorte au clergé. Longtems ils ne s'occupèrent que des fonctions religieuses , & le trésor royal leur payoit une pension pour leur subsistance & leur entretien. Ils semblent avoir renoncé à cette éminente distinction , & on les voit aujourd'hui exercer tous les emplois de l'empire. Tous portent un turban d'un verd de mer foncé , couleur affectée au prophète dont ils descendent. Les tures ont une vénération profonde pour le sang d'un homme qui leur a donné la religion qu'ils professent. Les *émirs* jouissent , en considération de leur naissance , de plusieurs privilèges , & spécialement de celui de ne pouvoir être insultés ni frappés qu'il n'en coûte la main droite au coupable ; & tout magistrat qui oseroit entreprendre d'exercer contre l'un d'eux les rigueurs de la loi , seroit sévèrement puni. Cependant pour que cette liberté dont jouissent les *émirs* ne dégénere pas en licence , ils ont pour supérieur l'*Emir-Bachi* (*fig. 128*) , qui a pouvoir de vie & de mort sur tous ceux qui lui sont soumis. Mais ce chef de l'une des plus anciennes familles qui soit dans le monde , met toujours dans l'exercice de sa juridiction , toute la décence & la circonspection nécessaires ; & jamais il ne fait exécuter publiquement aucun de ceux qui lui sont subordonnés. Ce magistrat , jaloux de ménager l'honneur & la réputation du corps auquel il appartient , juge ou fait juger les contestations à l'amiable , étouffe dès leur naissance toutes les aventures scandaleuses , & punit secrètement les plus coupables des *émirs*.

Les chrétiens , ennemis jurés des *émirs* , qui s'occupèrent longtems à les convertir à la foi musulmane , ont publié une foule de calomnies propres à décréditer cette race de Mahomet. Ils ont prétendu que leurs mœurs étoient aussi corrompues , que leur esprit étoit borné & leur fanatisme excessif. Leur généalogie-même a été vivement attaquée , & l'on a prétendu que l'*émir-bachi* , d'autant plus respecté que sa tribu ,

Le muphti
a été quel-
être broyé
des sultans
ment à ce
épée, doi-

, tous les
Mahomet
au clergé.
& le trésor
entretien,
on les voit
un turban
ils descen-
un homme
aissent, en
écialement
n coute la
ntreprendre
éverement
émirs ne
fig. 128),
umis. Mais
e monde,
ence & la
bliquement
ux de mé-
ient, juge
ance toutes
apables des

et longtems
calomnies
que leurs
& leur fa-
taquée, &
e sa tribu,



EMIR Chef des Descendans de MAHOMET.



DERVICH en Moine Turc qui tourne par devotion.



SAKA Charitable Derriche qui porte de l'eau par la ville et la donne par charité.



TURC qui fait sa prière.



DERVICH des Indes



de l'eau par la
te.



des



PRIEUR d'un COUVENT de DERVIS



DELI espece de BRAVE qui suit le GRAND VIZIR



Differens habillemens des DERVIS



SANTON autrement CALENDER & ARDA

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 115

étoit plus nombreuse, ne se faisoit aucun scrupule d'y inscrire ceux qui pouvoient payer son diplôme. Toutes ces accusations, fruit d'un zele trop amer, sont vraisemblablement exagérées. Les émirs, sans être soumis à la verge du magistrat, n'ont pas moins à craindre celle de leur chef, les réprimandes de leurs parens, la perte de leur honneur, de leur réputation & de leur charge; & le sang de Mahomet est trop respecté chez les turcs; la tribu qui compose sa famille est trop connue, chacun de ses membres a trop d'intérêt à ménager la conservation de ses privileges, pour qu'on lui associe, sans discrétion ni pudeur, tous ceux qui auroient envie de s'y faire agréger.

Les turcs, singes, en matiere de religion, des chrétiens & des juifs, ont, comme eux, des moines & des anachorettes. Ces religieux musulmans s'appellent *dervis*. Ils font profession d'une vie dure & austere, pleine de bonnes œuvres, & uniquement occupée des choses célestes; mais on les voit, en Turquie, fort peu fidels à remplir leurs engagements. Les uns vivent dans une indolence vraiment méprisable; quelques autres passent les jours entiers sur les chemins, ou au coin des rues fréquentées; & courbés vers la terre, marmottant quelques prieres, dont ils n'entendent pas même la force, ils reçoivent indignement l'aumône sans la demander. Il en est d'autres, qui, montés sur des échasses, & tenant à la main une demie pique, courent par la ville nuds en chemise, en criant comme des forcenés, & en prononçant quelques sentences de l'alcoran. De tous ces religieux, les uns sont mariés, tiennent des boutiques, exercent des métiers; d'autres également inutiles à eux-mêmes & à la société dont ils font membres, vivent dans le célibat, & passent leur vie dans les monasteres. Chaque ordre a, comme chez nous, son uniforme; mais tous portent un grand bonnet de feutre pointu; & c'est particulièrement cette marque caractéristique qui les distingue des autres musulmans (*fig. 129*).

Les plus célèbres des dervis mahométans, sont ceux qu'on appelle *mevevis*. Ces religieux font profession d'être patiens, humbles, modestes & charitables. Il y en a à Constantinople, qui conduisent dans les rues un cheval chargé d'eau pour la distribuer aux pauvres (*fig. 130*). Leur soumission à l'égard de leur supérieur est très-édifiante; & ils gardent toujours le plus profond silence en sa présence. La plupart s'habillent d'un gros drap de laine brune; leurs bonnets faits de poil de chameaux blanchâtre, ressemblent à un chapeau haut & large qui n'auroit pas de bord. Ils ont toujours les jambes nues & la poitrine décou-

Figures. verte. Quelques-uns, affectant un ton d'austérité au-dessus même de la règle, se brûlent diverses parties du corps avec des fers chauds. Semblables à nos capucins, ils se ceignent les reins avec une ceinture de cuir, & ils jeûnent tous les jeudis de l'année.

Les mardis & les vendredis de chaque semaine, le supérieur du couvent fait un sermon à ses religieux. A l'issue de ce discours, tous les dervis tournent en rond avec une vitesse & une précipitation incroyables. Cette pieuse danse est animée par quelques-uns d'entr'eux qui
 131. jouent de la flûte (*fig. 131*). Dès que le son de cet instrument ne se fait plus entendre, chacun s'arrête. Ce singulier exercice auquel ils s'accoururent dès le premier instant du noviciat, se fait en mémoire de *Meveleva*, qui tourna, dit-on, de la sorte, pendant quinze jours entiers sans prendre aucune nourriture, tandis que son ami *Haraze* jouoit de la flûte. Ce Meleva est le fondateur de l'ordre.

Le chef lieu de cet établissement est à Coigni; & le supérieur de ce couvent est le général de tout le régime par un privilège qu'il tient de l'empereur ottoman. Les mevelevis ont beaucoup d'autres monastères dans les provinces les plus considérables de l'empire. Ils en possédoient un autrefois très opulent dans la ville d'Andrinople; mais il a été détruit de fond en comble, parce qu'il servoit de rendez-vous aux femmes débauchées.

De tous les religieux mahométans, les *fantons* sont & les plus débauchés, & les plus hypocrites, & les plus grands imposteurs. On trouve de ces fainéans partout. Les chemins de la Mecque, de Jérusalem, du Mont-Carmel, de Bagdad, de Damas & de tous les autres lieux où la dévotion attire les musulmans, sont jonchés de fantons toujours prêts
 132. à dévaliser les pèlerins (*fig. 132*). Aussi prévoyans que l'étoit autrefois le bonhomme Epicure, ils dévorent tout ce qu'ils ont dans la journée, de crainte de n'être pas en état d'en jouir le lendemain. Le libertinage le plus scandaleux & la plus crapuleuse débauche, souillent tous les momens de leur vie. Ce sont des scélérats que la superstition la plus aveugle peut à peine supporter. Cependant on trouve quelquefois de ces brigands dans les places publiques, à la porte des mosquées, au pied des fontaines, invoquant le nom de Dieu & demandant humblement l'aumône. Pour être mieux à portée de tromper les dévots, ils affectent diverses postures plus extravagantes les unes que les autres. Les uns sont les baladins & les charlatans; les autres se vantent de dire la bonne aventure, & de faire des exorcismes pour chasser les démons; leur

ême de la
uds. Sem-
einture de

hérieur du
ours, tous
on incroya-
at'ieux qui
ment ne se
auquel ils
a mémoire
inze jours
trage jouoit

érieur de ce
il tient de
monasteres
possédoient
l a été dé-
ux femmes

es plus dé-
On trouve
isalem, du
iteux où la
jours prêts
oit autrefois
la journée,
libertinage
nt tous les
a plus aveu-
s de ces bri-
au pied des
ement l'au-
ils affectent
Les uns font
e la bonne
mons; leur



A Paris dans 1830

Un prisonnier



L. Picart delin 1731

La DANSE des DERUI



J. P. B. del.

des DERUIS





Grand EMIR des ARABES du DESERT | *CRIMINEL parti en Perse au CARCAN*



Unce de DERTIS qui recuse | *RELIGIEUX de l'ordre des EDDIEMITES*

ha
pa
rie
co
le
fo
ga
ab

le
fo
ho
de
aff
de
po
di
le
vr
fo

pl
ch
do

vi
ne
qu
ca
cu
ce
M
fo
l'
c
p
le
b

habillement est toujours aussi bizarre qu'il est indécent. Ceux qui des Indes passent en Turquie, s'habillent surtout de la manière du monde la plus ridicule. Leur vêtement est un tissu difforme de diverses pièces de toutes couleurs & de toutes sortes d'étoffes, ramassées sur les fumiers, mises les unes sur les autres & cousues à grands points avec une ficelle. Ces sortes de moines ne font d'ailleurs aucuns vœux. Lorsque la vie de brigand leur déplaît, ils endossent l'habillement ordinaire des turcs, & ils abdiquent par-là leur ancienne profession.

Les musulmans ont aussi leurs religieuses, dont la plupart imitent les fantons dans toutes leurs extravagances. Elles dansent comme eux au son du tambour, dans les mosquées qui leur servent d'aziles, & où les hommes n'entrent pas. Elles se mêlent aussi de sortilèges, d'interpréter des songes, de prédire l'avenir, de prier sur les malades & sur les affligés, de dire la bonne aventure & de donner des remèdes. Ces derviches vont de ville en ville pour amuser les gens oisifs & souvent pour faire commerce de leurs appas. L'obéissance de ces religieuses, dit M. de la Croix, d'après M. Guer, consiste à faire leur volonté; leur clôture, à courir toute la journée de maison en maison; leur pauvreté à prendre de toute main; & leur chasteté à n'être cruelle à personne.

Les persans sont beaucoup plus raisonnables que les turcs sur la plupart des superstitions qui deshonnorent les musulmans. On voit moins chez eux de cette engeance monacale. Le gouvernement méprise les dervis, & le peuple a pour eux plus d'humanité que de respect.

Les femmes des musulmans, comme toutes celles des orientaux, vivent dans la contrainte la plus gênante. Cette captivité, qui déshonore le beau sexe dans ces régions, est une suite des principes religieux qui gouvernent les mahométans. Persuadés que les femmes n'ont été créées que pour leurs plaisirs, ils prétendent qu'elles ne doivent être occupées que du soin de faire leurs délices. C'est pour cela qu'ils leur accordent tout ce qui peut contribuer à relever l'éclat de leurs charmes. Mais l'oisiveté fait naître chez elles des desirs souvent inconnus aux femmes chrétiennes; & ces desirs sont encore puissamment irrités par l'inquiète jalousie des maris, la rigueur de la captivité & la chaleur du climat. Ces femmes, dit Ricaut, n'ont aucune vertu morale qui les portent à la vertu, à l'honnêteté, & point de principes de religion qui leur fasse espérer, dans une autre vie, des récompenses pour leurs bonnes actions, & qui leur fasse appréhender des châtimens pour les

mauvaises. Aussi sont-elles les femmes du monde les plus lubriques & les plus ingénieuses à inventer les moyens de satisfaire leurs desirs. Les circassiennes sur-tout sont tout aussi licentieuses qu'elles sont belles. Il n'y a pas de voyageurs qui, en traitant de ce pays, ne parle du libertinage des circassiennes.

Les intrigues des amans sont beaucoup plus nombreuses en Turquie que parmi nous ; & autant le mari est absolu dans son ménage quand le mariage est consommé , autant les filles se montrent dédaigneuses & difficiles quand il s'agit de choisir un époux. Lorsqu'un turc devient amoureux d'une fille turque , il tâche de la voir , soit sur la terrasse de la maison , soit aux fenêtres ; il hausse la tête en la regardant & prend la peau de son gosier pour lui apprendre , par ce signal , qu'il est son esclave. Si , après l'avoir apperçue , la jeune personne se tient debout & baisse la main , l'amant espere alors quelques succès dans ses négociations. Cette premiere entrevue est suivie d'un grand nombre d'autres , autant que les circonstances le peuvent permettre. Souvent pour faire comprendre à sa maitresse l'excès de sa passion , l'amant prend un flet , avec lequel il se darde les bras & le gras des jambes. Cette maniere de se déchiquéter ainsi la peau contribue beaucoup à déterminer le cœur même des plus cruelles ; & rarement lorsque les deux amans paroissent ainsi se convenir se refusent à leur union.

Quoique le mariage appartienne à la religion , chez les tures , comme chez les chrétiens , les prêtres prennent fort peu de part à cette union respectable. Toute l'affaire se traite devant le cadis , comme un contat purement civil. Le futur époux s'oblige alors , en présence du magistrat , de prendre telle ou telle personne pour sa femme , & de lui donner , en cas de mort ou de divorce , un douaire fixe pour servir à sa subsistance. La future épouse n'assiste pas à cet engagement. Elle est représentée par son pere , son frere ou son plus proche parent ; & c'est en son nom qu'il signe le contrat de mariage.

Les conditions de cet engagement sont d'abord arrêtées dans une assemblée de parens. Peu de tems après , quatre jours avant le mariage , le futur époux invite ses amis ; la veille de la célébration , ses parens qui sont toujours en petit nombre , chez des peuples où il n'y a presque pas d'affinité , envoient des présens conformes à leurs facultés. La future épouse , qui , depuis huit jours , se tient plus rétirée que jamais , va ce jour-là au bain. On lui peint aussi en rouge les cheveux , le dedans des mains , les ongles des pieds & les talons. Les filles riches

font menées au bain avec une pompe étonnante. Précédées d'une cohorte de janissaires, elles marchent gravement au son des trompettes, des sifres & des tambours. La musique est l'appareil de cette fête; & les plus pauvres veulent en avoir, ne fut-elle composée que de quelques morceaux de pots cassés remués en cadence par quelques misérables artisans. Tandis que la mariée est au bain, on employe toutes sortes de mascarades pour la rejouir & lui faire perdre de vue les suites du funeste engagement qu'elle va contracter. On l'habille tantôt en juge, tantôt en soldat, quelquefois en paysan, en prince & en visir. On la reconduit ensuite chez elle avec les mêmes cérémonies. Le tems du bain qui dure cinq ou six heures, est souvent, dit sensément M. Maillet, le plus agréable moment que l'épouse ait dans tout le reste de sa vie.

C'est le jour même des noces, que l'on dresse devant le cadis le contrat de mariage, après avoir envoyé à ce magistrat des présens analogues à la fortune des deux époux. Delà on se rend à la mosquée où l'imam du quartier bénit l'alliance conjugale au son des sanfars (fig. 133). La compagnie se rend ensuite à la maison du pere, où elle trouve un repas plus ou moins somptueux, selon les pouvoirs de la famille. A l'issue du dîner, la nouvelle épouse, suivie de tous ses convives, se rend à cheval à la maison de son mari. L'usage veut que, dans cette cavalcade, elle salue ceux qu'elle rencontre en chemin; & cette liberté ne lui est accordée que ce jour-là. Le mari donne alors chez lui le festin de noces qui se termine par la danse. Enfin chacun se retire pour laisser en liberté les nouveaux époux. Le mari se rend à la chambre de sa femme; & souvent il arrive qu'il la voit en cette occasion pour la première fois. Il en est surtout ainsi chez les personnes riches, dont les filles sont difficilement accessibles aux hommes. Heureusement la loi vient au secours d'un mari qui auroit été trompé, & elle lui permet de renvoyer aussitôt sa femme à ses parens, s'il s'est aperçu qu'elle ait été déflorée. Le lendemain des noces, il monte à cheval portant un dard à sa main, & va tirer au blanc.

Ricaut rapporte diverses circonstances, touchant le mariage des grands seigneurs de l'état avec les princesses ottomanes, qui caractérisent assez l'opinion que cette nation a du mariage, & le despotisme qui fait la base de son gouvernement. Lorsque le sultan, dit ce voyageur, a conçu quelques sentimens de jalousie contre l'élévation d'un pacha, il lui fait épouser une de ses sœurs, ou quelqu'une de ses

parentes, sous prétexte de l'attacher plus étroitement à sa personne. Cependant tel est l'orgueil & la morgue que lui fait communément éprouver cette femme, que, loin que ce mariage contribue à son bonheur & à son élévation, il resserre de plus en plus les liens de sa soumission & de son esclavage. Avant d'avoir épousé cette princesse, il doit se résoudre à se livrer tout entier à elle & à éloigner tout ce qui pourroit lui donner de la jalousie. A-t-il une femme à laquelle il soit attaché, soit à cause de la douceur de ses mœurs, soit pour le nombre des enfans qu'elle lui a donnés, il faut qu'il la chasse de sa maison. Cet officier est obligé de faire, avant les noces, à la sultanne, sa prétendue, un présent considérable pour se concilier son estime. L'usage veut aussi qu'il lui assure un douaire, tel qu'il est fixé par ceux qui sont nommés par le sultan pour dresser les clauses du mariage. Lorsque l'union conjugale a été prononcée, un eunuque noir mène solennellement le nouveau marié dans la chambre de la sultanne, son épouse. Celle-ci tire alors son poignard, & demande impérieusement à son mari qui lui a donné la permission d'approcher d'elle? Celui-ci lui répond en lui montrant respectueusement l'ordre du grand seigneur. Alors la sultanne se leve, le reçoit avec plus de douceur & souffre qu'il l'entretienne avec plus de familiarité. Un eunuque prend en même-tems les pantoufles du marié & les met à la porte de la chambre en témoignage du bon accueil qu'il a reçu. Un peu après, le pacha fait une profonde révérence à la sultanne, & lui adresse une harangue, dans laquelle il lui témoigne combien il s'estime heureux d'avoir une telle épouse. Celle-ci lui demande ensuite de l'eau, dont elle boit quelques gouttes. Au même instant les femmes servent une collation qui ne sert que pour les deux époux. A l'issue de ce repas chacun se retire, & le marié reste seul avec la sultanne environ une heure. Ce tems écoulé, les deux époux vont à un espee de bal qu'on leur a préparé dans leur appartement; & ce n'est qu'au point du jour qu'il leur est permis de se retirer définitivement dans la chambre nuptiale, & de se livrer à la tendresse qui couronne ces sortes de cérémonies.

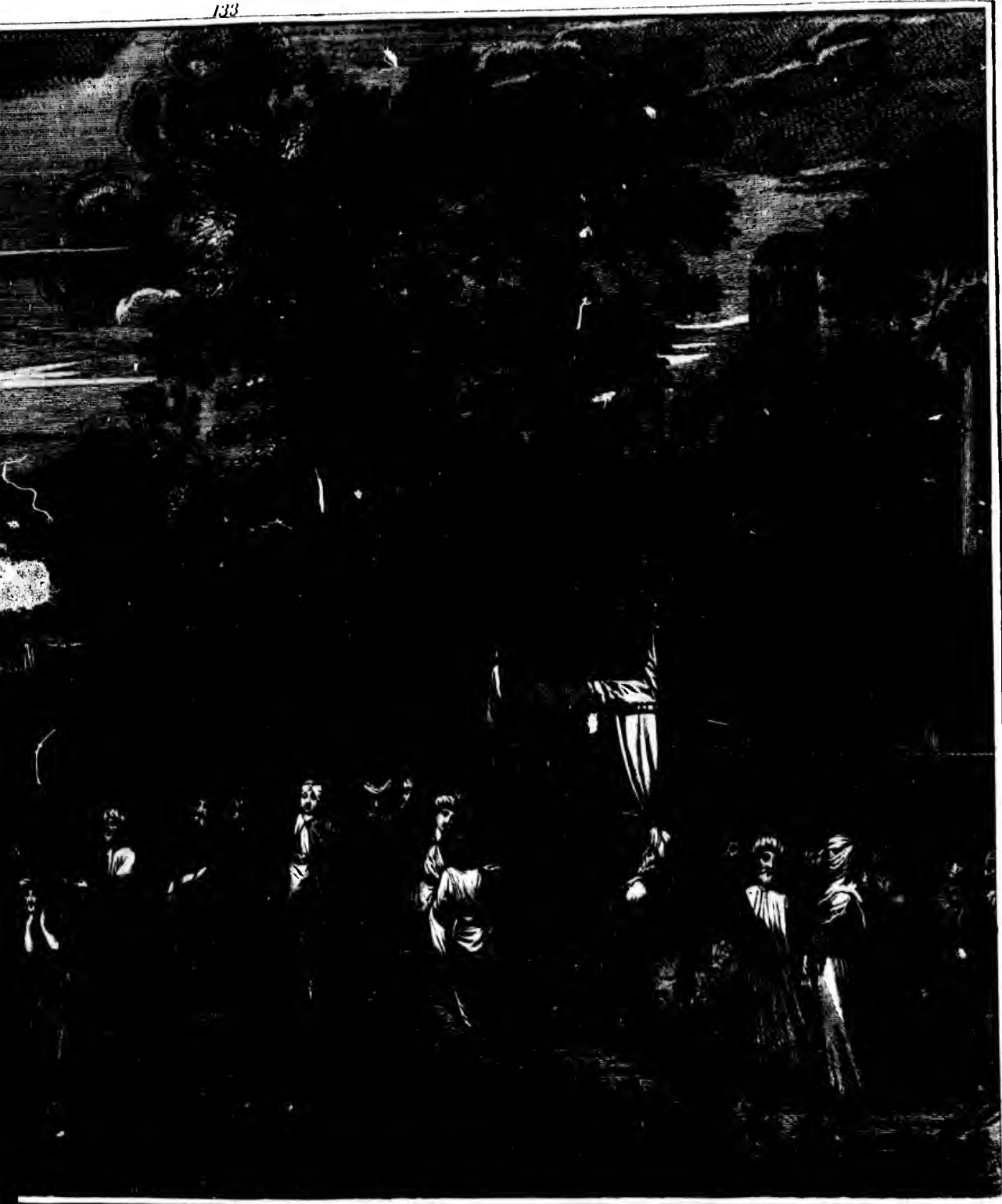
La loi musulmane, en autorisant la polygamie, a néanmoins fixé le nombre des femmes que chaque mahométan pourroit avoir sans blesser la religion. Ce nombre se réduit à quatre; & tout musulman, sincèrement attaché à ses devoirs, n'en a pas davantage. Les princes & les seigneurs ne sont pas si scrupuleux sur ce point, & la plupart des grands sérails de Turquie, de Perse & du Mogol, servent de retraite

sa personne.
immuniément
tribue à son
s liens de sa
e princesse,
gner tout ce
à laquelle il
soit pour le
chasse de sa
la sultanne,
son estime.
fixé par ceux
mariage. Lors-
oir mene so-
ltanne, son
périeusement
elle? Celui-ci
rand seigneur.
ur & souffre
end en même-
a chambre en
le pacha fait
e harangue,
x d'avoir une
ont elle boit
e collation qui
acun se retire,
ure. Ce tems
leur a préparé
qu'il leur est
ptiale, & de
onies.
éanmoins fixé
voir sans blef-
usulman, in-
Les princes &
la plupart des
ent de retraite



St. Peter's Church

MARRIAGE T



MARIAGE TURC.



A. D. 1881



J. Duru, sculp. de

LA SULTANE ASSEKI ou SULTANE REINE.

à
n
p
o
f
f
b
n
il
d
é
d
q
L
f
n
d
j
n
l
r
é
l
a
l
f
e

à une multitude de femmes de toutes les nations. La religion en permettant ainsi quatre femmes légitimes, exige même qu'elles soient différentes quatre provinces différentes; & c'est ce que pratiquent ordinairement ceux des tures qui se livrent au commerce. Ceux qui ne sont pas contents du petit nombre de femmes que la loi leur donne, se procurent tout autant de concubines qu'ils le jugent à propos, sans blesser la bienfiance. Ce sont communément les esclaves qui sont les malheureuses victimes de la lubricité de ce peuple licentieux. En général il n'y a qu'une des femmes du grand seigneur qui jouisse du privilège de porter le titre de sultanne reine (*fig. 134*).

Au reste, quelque qualité qu'ait la mere d'un enfant, qu'elle soit épouse légitime ou simplement concubine, il n'a pas moins le droit de succéder au bien de son pere que ses autres freres, à moins que la mere esclave n'ait pas été affranchie par le testament du défunt. Dans ce dernier cas, qui est fort rare, la loi veut que le fils de la femme esclave demeure au pouvoir de l'aîné des enfans de la femme libre.

Lorsqu'un ture, malgré la multiplicité de ses femmes, ne peut avoir d'enfant, il peut adopter un étranger pour l'attacher à sa famille. Il jette communément les yeux sur ceux de ses esclaves qui lui conviennent le plus. Cet usage est surtout fort commun parmi les grands de l'Égypte, qui, pour conserver toujours à leur sang la même supériorité, marient rarement leurs enfans à des personnes d'une condition égale. Ils donnent plutôt à leur fille celui de leurs domestiques qui leur plaît le plus, & achètent pour leurs fils des filles de huit à neuf ans qu'ils leur destinent dès leur enfance. D'ailleurs la cérémonie de l'adoption, chez les mahométans, n'est pas fort compliquée. Elle consiste uniquement à faire passer la personne adoptée dans la chemise de celui qui l'adopte.

La plupart des tures, aussi superstitieux & aussi peu éclairés que l'étoient les grecs & les romains, craignent beaucoup les charmes & les sortilèges. C'est pour cela qu'ils cachent avec le plus grand soin le moment de la naissance de leurs enfans. Chaque pere donne à son fils le nom qu'il lui plaît sans aucune cérémonie; & en certaines régions il n'est pas sensé appartenir à la république, ni même à la religion, jusqu'à ce qu'il ait reçu le sceau sacré de la circoncision. L'usage veut seulement que le pere prenne entre ses bras le fils qui vient de lui naître, & qu'il l'offre à Dieu en lui mettant un grain de sel dans la bouche.

Ceux des negres mahométans, qui habitent l'intérieur de la Guinée, donnent un peu plus de solemnité à cette cérémonie. Un mois après la naissance de leurs enfans, ils assemblent tous leurs parens & leurs amis. Les marabou, prêtres de ces régions, ne sont pas non plus oubliés. Alors ils rasent la tête du nouveau né & la frottent d'huile. Ils donnent ensuite un nom à cet enfant & passent le reste de la journée à se réjouir.

Avec autant de facilité qu'en ont les mahométans de se procurer des femmes, il semble que leur mariage devoit au moins être indissoluble. Il n'en est pourtant pas ainsi. La loi permet le divorce pour le moindre prétexte. Si le mari, par exemple, refuse d'instruire sa femme, ses enfans & ses domestiques, des mystères de la religion mahométane; si, à cause de ses folles dépenses & de ses débauches, il ne peut ou ne veut pas subvenir à toutes les nécessités du ménage; s'il refuse à sa femme, pendant trop long-tems, la place que la loi veut qu'elle occupe dans son lit une fois la semaine, elle a le droit de réclamer la loi qui l'autorise à quitter son époux. Le juge en dresse l'acte & l'enregistre lui-même. Le mari de son côté jouit du même privilège, surtout quand il peut convaincre, qu'il soupçonne même sa femme d'adultère. La loi fort indulgente sur ce point, permet au ture de reprendre la femme qu'il a répudiée. Dans ce cas elle ordonne, pour le punir & l'empêcher de demander légèrement le divorce, que la femme demeure au moins vingt-quatre heures entre les bras d'un autre homme, avant de rentrer avec son premier époux. Ce règlement n'est pas sans mérite chez un peuple naturellement jaloux, & chez lequel le supplice le plus rigoureux que l'on puisse infliger au coupable est de l'obliger à partager avec d'autres l'objet de son amour. Malheureusement la cupidité le rend souvent sans vigueur; & un mari, qui se propose de reprendre la femme qu'il a répudiée, convient avec quelque vieillard indigent d'une somme propre à lui conserver son épouse intacte, & il la lui abandonne ainsi pendant vingt-quatre heures.

Les tures observent dans leurs maladies à peu près les mêmes usages & les mêmes formalités qu'employent les chrétiens. Lorsque le malade est en danger, on appelle l'émaum, qui vient aussitôt lui apporter les secours spirituels qui dépendent de son ministère, & l'exhorter à bien mourir. On assemble ensuite les créanciers du moribond, & ceux avec lesquels il ne vivoit pas en bonne intelligence. On fait en sorte d'obtenir le pardon de ceux-ci & des quittances générales des autres. Telle

est la charité qui regne parmi les musulmans ; tels sont leurs sentimens à l'égard des biens injustement acquis , qu'ils sont tous persuadés que Dieu leur fera restituer dans un tems ou dans un autre , tout ce qu'ils auront pu dérober à leur prochain. Le moment de la mort est surtout celui de la restitution & de la récompense. Quiconque ignore alors à qui il doit rendre le bien qu'il a usurpé , en fait présent aux pauvres , aux infirmes , aux hôpitaux , aux mosquées ; & les tures surtout sont d'autant plus disposés à se dépouiller dans ces derniers instans de la vie , que leur propriété peut devenir la proie du grand seigneur leur despote.

Aussi-tôt qu'un musulman a rendu l'ame , on place son cadavre au milieu de la chambre ; & l'énaum prononce tristement , avec tous les assistans , certaines formules dans lesquelles on prie Dieu pour le repos du défunt. On lave ensuite son corps avec de l'eau chaude & du savon ; & , après avoir brûlé assez d'encens pour chasser tous les esprits infernaux qui voudroient s'emparer de cette proie , on l'enveloppe d'un suaire sans couture , afin que dans l'autre monde il puisse se mettre à genoux lorsque l'éternel prononcera son arrêt. Ce suaire sans couture fut un objet important de la superstition des juifs & de la plupart des peuples de l'Orient.

Les tures croyent , dit-on , qu'au moment où l'ame quitte le corps , les anges la transportent au lieu où il doit être inhumé , & l'y retiennent , pendant quarante jours , dans l'espérance de la réunir à son cadavre ; & c'est pour ne pas faire languir cette substance intelligente , qu'ils portent de fort bonne heure leurs morts au tombeau. Quoiqu'il en soit de ce préjugé ridicule , il est certain que la loi défend à qui que ce soit de garder un corps mort plus d'un jour chez soi.

Autrefois on exposoit le mort sur une espee de lit de parade , décoré de ses plus riches habits & surchargé de diverses fleurs analogues à la saison. On le portoit ensuite sur des brancards hors de la ville , dans un lieu destiné à la sépulture des morts. On y emploie beaucoup moins de magnificence aujourd'hui , si ce n'est les grands , pour lesquels on se livre en cette occasion à des profusions très-dispendieuses. On se contente communément de mettre le corps dans une bierre couverte d'un poile convenable à sa profession. On répand quelques fleurs sur ce cercueil & aux environs , pour marquer l'innocence & la pureté des mœurs du défunt. On le porte ensuite au cimetiere es-

^{Figures.} corté d'une multitude de pleureuses, qui font un tintamare épouvantable
 135. & que l'on paye à proportion de leurs clameurs (*fig. 135*).

La loi turque ne permet pas de porter un mort au-delà d'une lieue; & cette sage défense a pour objet les exhalaisons pestilencieuses qui s'évaporent des cadavres & qui pourroient infecter toute une province. Si le grand visir meurt en voyage, ce premier officier de la couronne ottomane, ne peut prétendre à la sépulture de ses ancêtres, ni à être porté dans la mosquée qu'il pourroit avoir choisie pour tombeau, à moins qu'elle ne soit dans l'espace d'une lieue de l'endroit où il est décédé. La loi veut qu'on l'enterre sur le lieu même, ou dans la ville la plus prochaine, pourvu qu'elle soit à la distance prescrite par les reglemens. Quant au sultan, s'il lui arrive de mourir éloigné du lieu qu'il a choisi pour sa sépulture, son successeur l'y fait embaumer & conduire à son tombeau escorté d'un nombreux convoi.

Les cimetières de Constantinople sont le faubourg de Galata & celui de Pera. C'est là que les imans portent la plupart des corps de mahométans. Ces prêtres ont certaines prières destinées à cette cérémonie lugubre; mais tel est le désintéressement qu'ils montrent en cette occasion, que les pauvres même ont un droit assuré à leurs prières, quelque foible que soit la rétribution qu'ils leur donnent. Les tures enterrent leurs morts comme nous; & il ne paroît pas qu'ils aient jamais été en usage de les brûler. La dévotion les portent à placer dans la fosse du mort quelques sentences de l'Alcoran. Tel étoit l'usage des anciens Egyptiens qui mettoient toujours à côté de leurs momies quelques pieuses maximes avec l'éloge du saint auquel le défunt avoit eu plus de confiance pendant sa vie.

Les tures pour ne pas gêner ceux qu'ils enterrent, ne jettent pas, comme nous, la terre immédiatement sur leurs cadavres. On forme une espèce de voute avec des pierres & du bois; & c'est sur cette charpente que l'on jette la terre qui a été tirée de la fosse. Cet usage que la superstition seule peut autoriser, offre un grand inconvénient; c'est que s'il arrivoit, comme il est très-possible, que la personne ainsi enterrée ne fut tombée qu'en léthargie, elle mourroit dans ce caveau de rage, de faim & de désespoir.

Les musulmans ne donnent aucune marque du deuil qu'occasionne parmi nous, la mort de nos parens. Un habillement noir & lugubre ne rappelle pas le souvenir de la perte que l'on a faite. La tendresse & la reconnaissance de ces peuples s'expriment d'une manière bien plus pou-

pouvantable

d'une lieue;
enciellelles qui
ne province,
la couronne
es, tu à être
tombeau, à
où il est dé-
dans la ville
ferite par les
igné du lieu
embaumer &

de Galata &
des corps da
ette cérémo-
t en cette oc-
eurs prières,
nt. Les tures
s aient jamais
er dans la fosse
e des anciens
nies quel-ques
avoit eu plus

e jettent par,
es. On forme
sur cette char-
Cet usage que
yénient; c'est
omme ainsi en-
s ce caveau de

qu'occasionne
r & lugubre ne
tendresse & la
bien plus pom-





Dessiné par J. B. Ponce

ENTERREMENT DES TURCS à CONSTANTINOPLE

View of Constantinople



CONSTANTINOPLE

P
g
m
l
v
r
d
c
P
a

j
f
n
r
c
e
O
a
i
L
q
L
a
O
q
i
a
c
P
t
P
f
d
d
&

peufe & plus durable. C'est sur le marbre, l'airain ou la pierre, qu'ils gravent les sentimens de leurs douleurs. Il n'y a pas de ture, quelque médiocre que soit sa fortune, qui n'éleve à ses ancêtres un tombeau sur lequel on peut lire quels furent son état, ses emplois & ses dignités. Souvent on y éleve une colonne ouverte par le haut, afin qu'elle puisse ressembler au tombeau de Mahomet, & qu'elle reçoive la pluie qui doit arroser les plantes odoriférantes que l'on sème toujours autour de ces mausolées. Ces monumens sont d'ailleurs plus ou moins décorés, plus ou moins riches, plus ou moins vastes, selon la fortune de ceux auxquels ils appartiennent.

Les funérailles du sultan sont accompagnées d'une pompe aussi majestueuse que lugubre. Des valets de pied conduisent à la main tous ses chevaux avec les selles renversées & couvertes de houilles de velours noir traînantes jusqu'à terre. Ce nombreux convoi est composé de tous les officiers, tant de la garde que du sérail. Le corps est précédé des *mutaferracs*, armés chacun d'une lance, au bout de laquelle est le turban de l'empereur défunt & portant une queue de cheval. On traîne par terre les armes du prince & ses étendards. On donne au cercueil la forme d'un chariot d'armes. Couvert d'un riche poêle, il est surmonté d'un beau turban qui enveloppe la tête d'un homme. L'usage veut que l'on distingue dans cette cérémonie ceux des sultans qui sont morts par force d'avec ceux qui sont expirés naturellement. Le turban des premiers est accompagné d'une petite écharpe rouge autour du col, triste symbole de la violence qui leur a arraché la vie. On met le cimenterre sur le tombeau du sultan mort à la guerre. Lorsque le corps a été déposé dans le lieu de la sépulture, on charge un iman de le veiller jour & nuit jusqu'à ce que le successeur de ce prince ait aussi rempli sa carrière. Ce ministre auquel on accorde une pension considérable, prie dieu jour & nuit pour le repos de l'ame de l'empereur. L'une de ses principales fonctions consiste à couvrir le cercueil tous les jours, surtout le vendredi, d'un tapis de drap noir, & de placer sur ce tapis les vêtemens que le défunt portoit pendant sa vie.

Longtems les arabes, les plus savans hommes de l'Europe, nous enseignèrent la medecine, l'algebre, l'arithmétique, quelques portions de la dialectique, & surtout l'astrologie judiciaire. Tous ces savans ont disparu depuis plusieurs siècles.

Ces peuples croyent que l'Alcoran est la source de toutes les sciences, & cette divine rapsodie doit suppléer abondamment à tous les autres livres.

Il paroît que les arts ont fait plus de progrès parmi les turcs que les sciences spéculatives. Malheureusement les récompenses n'animent point les ouvriers, & l'incertitude qui regne dans les successions, ralentit leur ardeur. L'acier que l'on fabrique à Damas, déceit une dextérité, une finesse même susceptible de perfection. La médecine des turcs, quoique beaucoup plus imparfaite que la nôtre, suit cependant certains procédés par le moyen desquels elle découvre souvent le germe des maladies & les remèdes qu'il faut y appliquer. Six mois leur suffisent pour en apprendre toutes les ressources; & l'on sera d'autant plus surpris de cette rapidité avec laquelle ils s'instruisent dans cette science, qu'elle est réunie avec la chirurgie, la botanique & la pharmacie. Mais ce qui s'opposera toujours à ce qu'ils y fassent de grands progrès, c'est l'opinion où ils sont du fanatisme, qui anime, selon eux, toutes les actions des hommes. Ainsi loin de porter des secours aux moribonds, lorsque la peste afflige leur empire, ils laissent non-chalamment opérer le destin pour ne pas se donner de peines inutiles. Cette opinion, qui, dans les tems d'épidémie, précipitent des milliers d'âmes dans le tombeau, ne contribue pas peu à entretenir les turcs dans cette indolence barbare que toutes les nations leur reprochent. D'ailleurs, l'aversion que leur inspire l'Alcoran pour les corps morts, n'est pas fort propre à les déterminer à s'instruire dans l'anatomie; & l'on fait, que sans cette science, la base & le principe de l'art de guérir, on ne peut jamais devenir qu'un empirique & un charlatan.

Les principes religieux qui animent les turcs, leur charité pour les pèlerins, leur bienfaisance naturelle, tout cela a donné à l'architecture un degré d'importance dont ne jouissent pas les autres arts. On trouve dans toutes les provinces de l'empire Ottoman, une multitude de mosquées qui offrent à bien des égards l'image de l'opulence & du génie. Constantinople surtout comprend plusieurs monumens de ce genre qui excitent l'admiration & l'étonnement des étrangers. L'église de Sainte Sophie commencée par Théodose, bâtie par Justin, dédiée à la sagesse divine par Justinien, & depuis convertie en mosquée par Mahomet II, est l'une des plus riches & des plus considérables. Celle de Soliman occupe le second rang. L'art & l'opulence y ont répandu toutes leurs ressources. Décoré en dehors de quatre minarets, dont deux ont trois galeries, enrichi d'une façade superbe & digne de figurer avec celles de nos plus belles églises, elle peut-être placée dans la classe des plus superbes monumens. Bazalet, Selim & Achmet se dis-

s que les
ent point
, rallentit
dextérité,
es tures,
dant cer-
le germe
leur suffi-
autant plus
e science,
acie. Mais
grès, c'est
les actions
s, lorsque
opérer le
on, qui,
ns le tom-
indolence
l'aveu
ort propre
, que sans
peut jamais

té pour les
architecture
On trouve
altitude de
ence & du
iens de ce
ers. L'égise
lin, dédiée
mosquée par
ables. Celle
ont répandu
, dont deux
e de figurer
cée dans la
hmet se dif-



SELICTAR AGA



L'IBRIE-DAR AGA



SOLIK



PEIK ou LALET de pied

t
d
d
é
e
P
r
g
P

co
de
de
fo
co
est
Te
cer
tra
dab
éle

per
gid
vo
fo
pri
dég
ma
off
mi
cip
les
fer
pa
fui
ro
E:

tinguerent par ces mosquées magnifiques qu'ils firent construire pendant leur regne. Cent trente-trois colonnes forment le beau peristyle de celle du sultan Achmet ; & ce qu'il y a de plus étonnant, elles ont été toutes transportées de la ville de Troyes, où on les a trouvées entières. Mais la mosquée de Mahomet IV, l'emporte sur toutes les précédentes par la prodigieuse quantité de marbre dont sa façade est revêtue, par les colonnes de porphyre, qui l'embellissent, par ses deux grands cloîtres, & par les fontaines immenses qui fournissent de l'eau pour les ablutions.

Nous ne parlerons ici ni des caravanceras que la piété des turcs fait construire dans les grands chemins pour y recevoir les voyageurs, ni des bains publics où les deux sexes vont alternativement remplir les devoirs de la religion, & se délasser des fatigues de la journée ; ni des fontaines construites dans les villes & sur les grands chemins pour la commodité des voyageurs, ni enfin des différens hôpitaux dont l'objet est de recevoir les incurables, les insensés, les pauvres & les étrangers. Tous ces monumens publics n'offrent rien de cette noblesse & de cette majesté qu'on pourroit leur donner parmi des nations jalouses de travailler pour la postérité ; & tous sont beaucoup moins recommandables par leur beauté, que par la charité & la munificence qui les ont élevés.

Nous ne développerons point ici le gouvernement des turcs. Indépendamment de l'inutilité de ce sujet, dans un ouvrage qui a la religion pour objet, chacun de nos lecteurs fait assez que, soumis à la volonté arbitraire d'un despote, il n'a pour appui que quelques expressions équivoques de l'Alcoran. Le grand visir est le premier ministre du prince ; & souvent il arrive que celui-ci, entièrement livré aux voluptés dégradantes du sérail, laisse indolemment les rennes de l'état entre les mains de ce grand officier de la couronne ottomane. Le plus puissant officier ture, après le grand visir, est l'aga des janissaires. Chef d'une milice également licentieuse & cupide, il peut, en un moment, précipiter le despote au tombeau, & lui donner un successeur. Lorsque les sultans, plus occupés des intérêts de leur état que des plaisirs des sens, étoient jaloux d'entretenir une marine formidable, le capitain pacha occupoit un rang fort distingué dans l'état & pouvoit aussi se faire craindre. L'Europe n'oubliera jamais les ravages du fameux Barberousse, dont la principale dignité étoit celle d'amiral du grand seigneur. Enfin sous ces officiers sont une multitude d'autres subalternes (*fig. 136*),

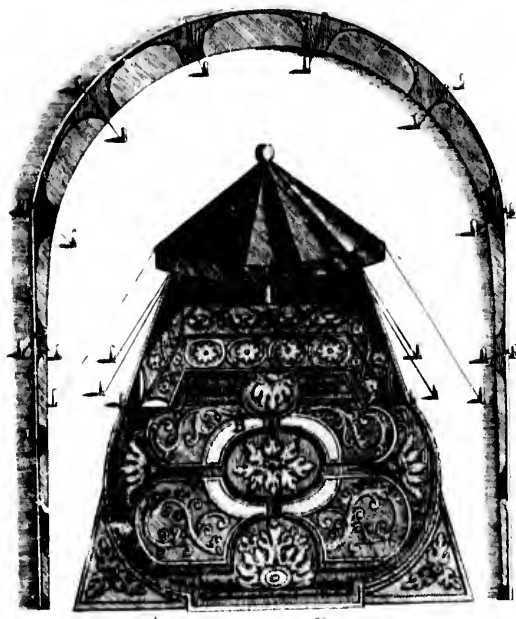
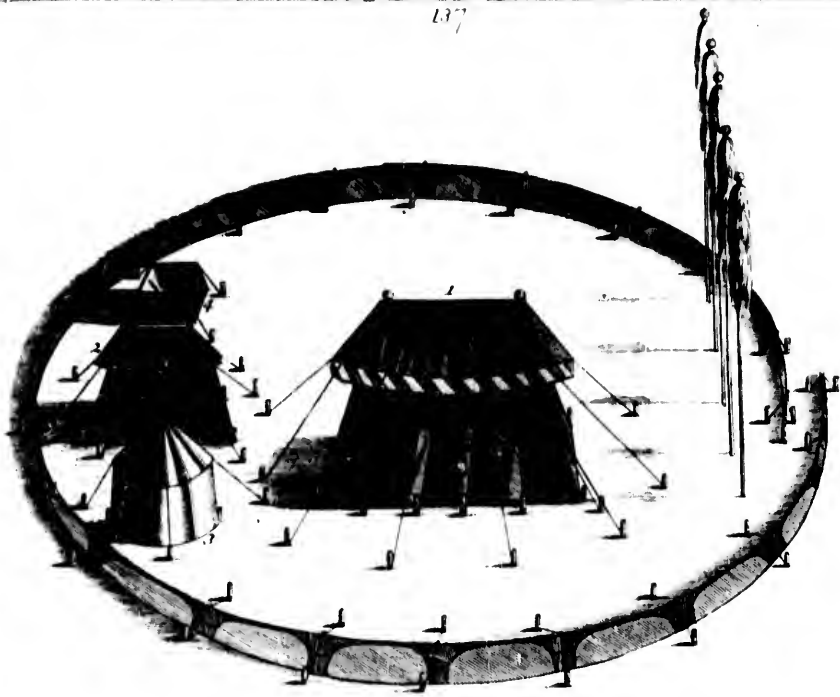
Figures. qui tous sont soumis au grand vizir, & auxquels cet instrument du despote peut faire couper la tête, au premier clin d'œil, & sans avoir à rendre compte de sa conduite à personne, qu'au maître que lui-même il gouverne.

Les armées des turcs, qui, dans le quinzième siècle ravageoient tout, comme autant de torrens, ne sont plus que des armées, sans ordre, sans discipline, sans courage & sans intérêt. La loi qui les anime envers Mahomet, leur sert beaucoup plus dans les combats que leur valeur; & telle est leur superstition, à ce sujet, que chaque soldat commence, en partant pour l'armée, par se munir de quelque relique propres à le préserver de la mort. La tente du grand vizir est toujours garnie d'amulettes, & de divers autres ornemens aussi superstitieux (fig. 137). Ces peuples ont, comme autrefois les François, une espèce d'oriflame, sur la protection de laquelle ils comptent beaucoup dans les batailles. C'est l'enseigne verte de Mahomet, que porte l'un des émir. D'ailleurs, chaque corps a son drapeau particulier, le grand vizir même à son étendard. L'enseigne de la nation & dont l'usage paroit remonter à la plus haute antiquité, est une queue de cheval, surmontée d'une houpe artistement travaillée (fig. 138).

Les turcs, les persans & tous ceux des peuples qui professent la religion musulmane, portent, à peu près, le même habillement. Cet habit qui consiste en des caleçons, une veste & une espèce de cimarré, plus ou moins riches, selon les facultés de celui qui les porte, fut celui des grecs, des romains & de tous les peuples orientaux (fig. 139). Une longue barbe, un riche cimenterre, & de beaux brodequins ajoutent encore à la majesté d'un tel habillement. Un turc assiéblé à la François, ne paroîtroit qu'un avorton, qu'un vrai squelette, auprès de son voisin, vêtu à la manière des musulmans. Les femmes ne sont ni moins élégantes, ni moins majestueuses dans leurs habits.

Tout ce qui sert à leur accoutrement, inspire la jouissance & la volupté (fig. 140). Ce que l'injustice de la loi leur a ôté, à l'égard des hommes, elles s'efforcent à le recouvrer par la recherche & la délicatesse qu'elles mettent dans leur parure. Dussent-elles ruiner leurs époux par leurs prodigalités, elles ne négligent rien pour se contenter de ce côté-là; & cette passion, qui les dédommage au moins de la contrainte avilissante qui les opprime, est commune aux turques, aux persannes, aux arabesques, & à toutes les femmes qui vivent sous le joug de l'Alcoran.

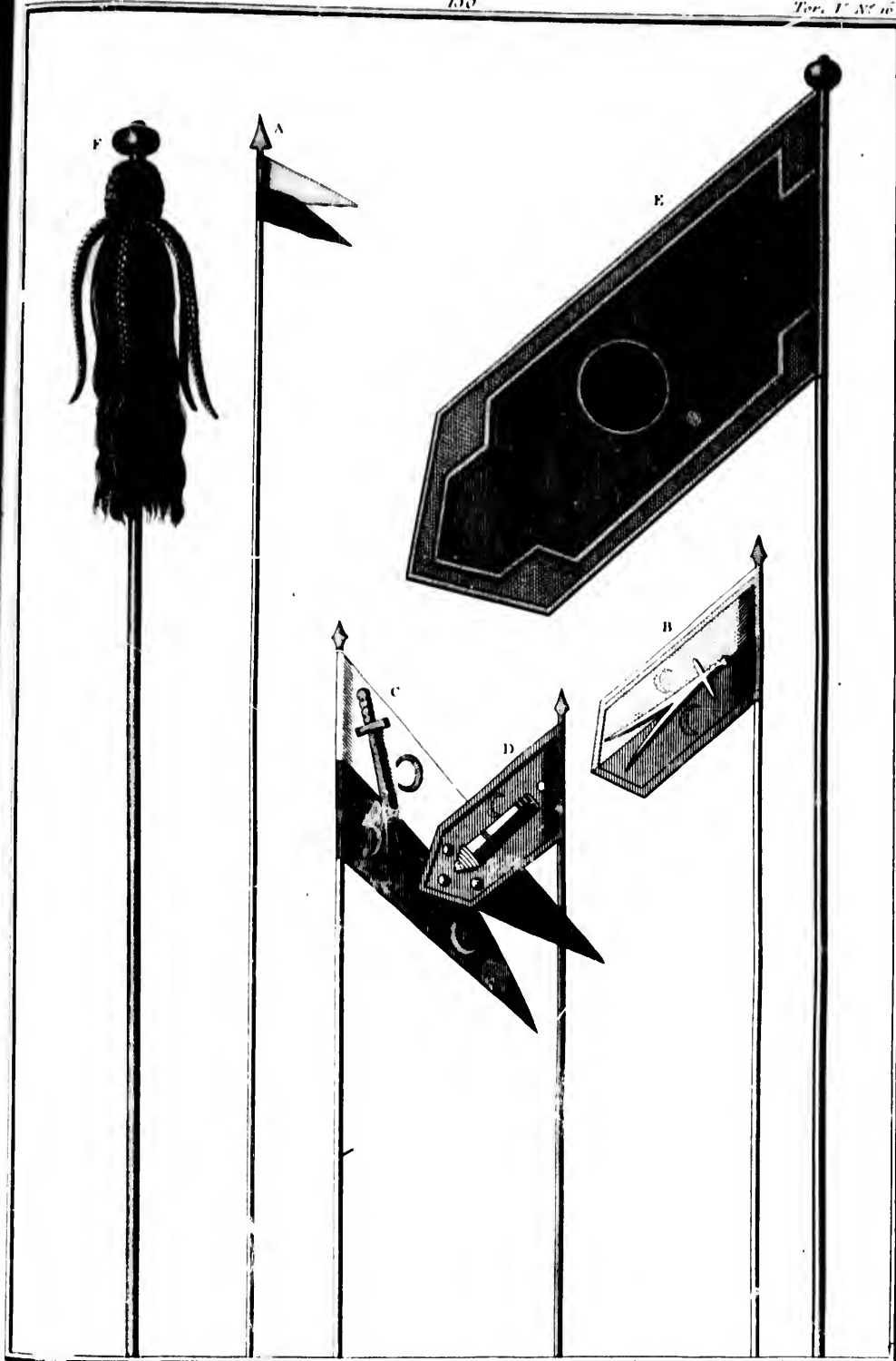
SECTION



la Tente du grand VIZIR

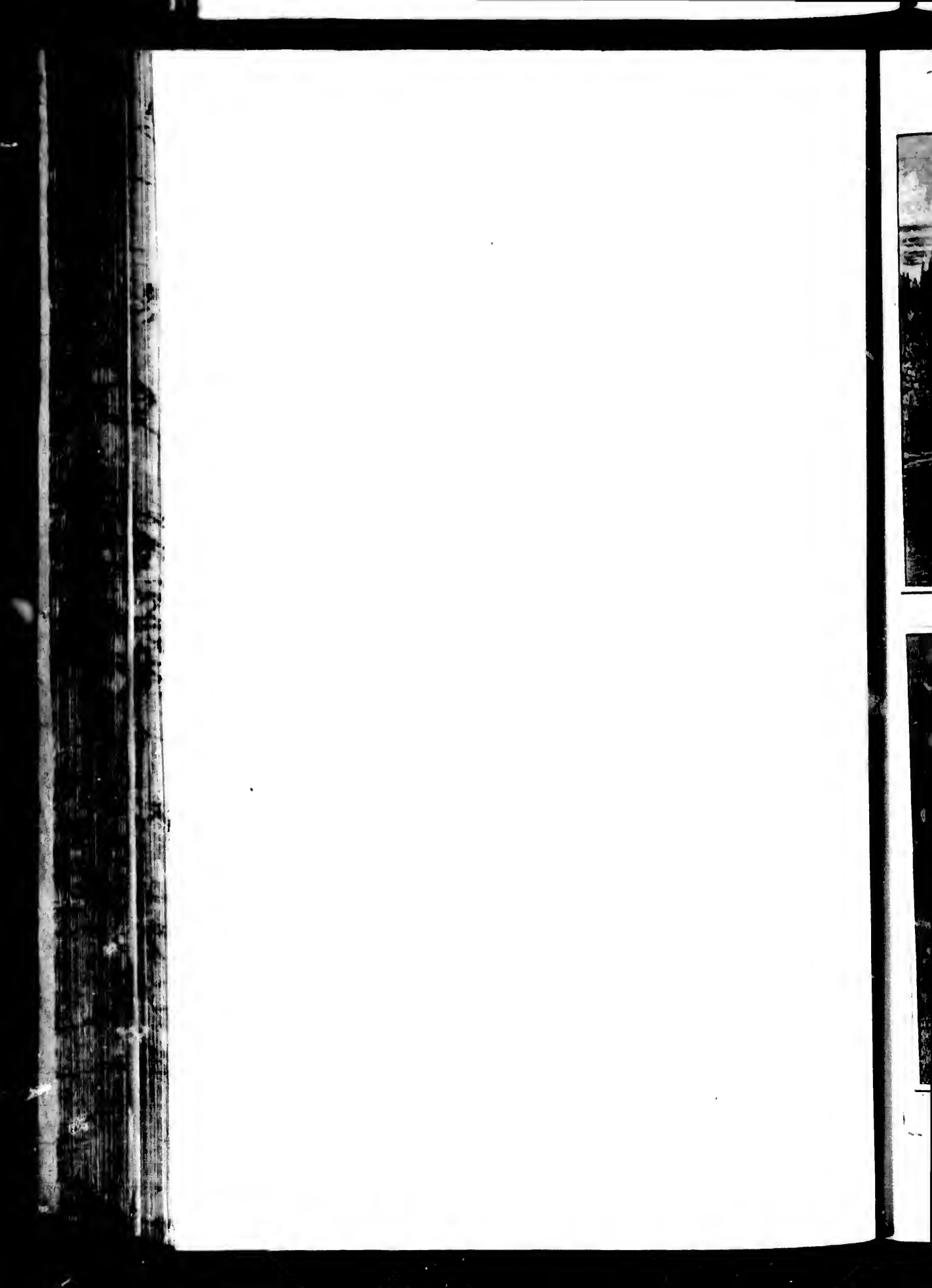
A En cet lieu estoit attache un billet superstitieuse au dessus de la fenestre
 B Talisman
 C Le lieu de Dieu ou se donne l'audience
 D Autre Tente de retraite
 E Retranchement pour certains boyaux
 F Le lieu de retraite pour le grand Vizir

de f-
 voir à
 même
 coient
 , sans
 anime
 e leur
 e fide-
 lites
 ujours
 litieux
 ne ef-
 acoup
 e l'un
 grand
 age pa-
 heval,
 l'ent la
 mt. Cee
 imarre,
 te, fut
 139).
 ns ajou-
 la fran-
 près de
 font ni
 ce & la
 gard des
 icatelle
 oux par
 de ce
 la cor-
 aus per-
 le joug
 TION



F. Boute Encoigne ou queue n. de la Cavale
 Drapeau des Janssaries
 C. Standard de Cavalerie

D. Drapeau des Cannoniers
 E. Standard du Grand Escadron
 B. Le Drapeau de Cheval





PERSAN.



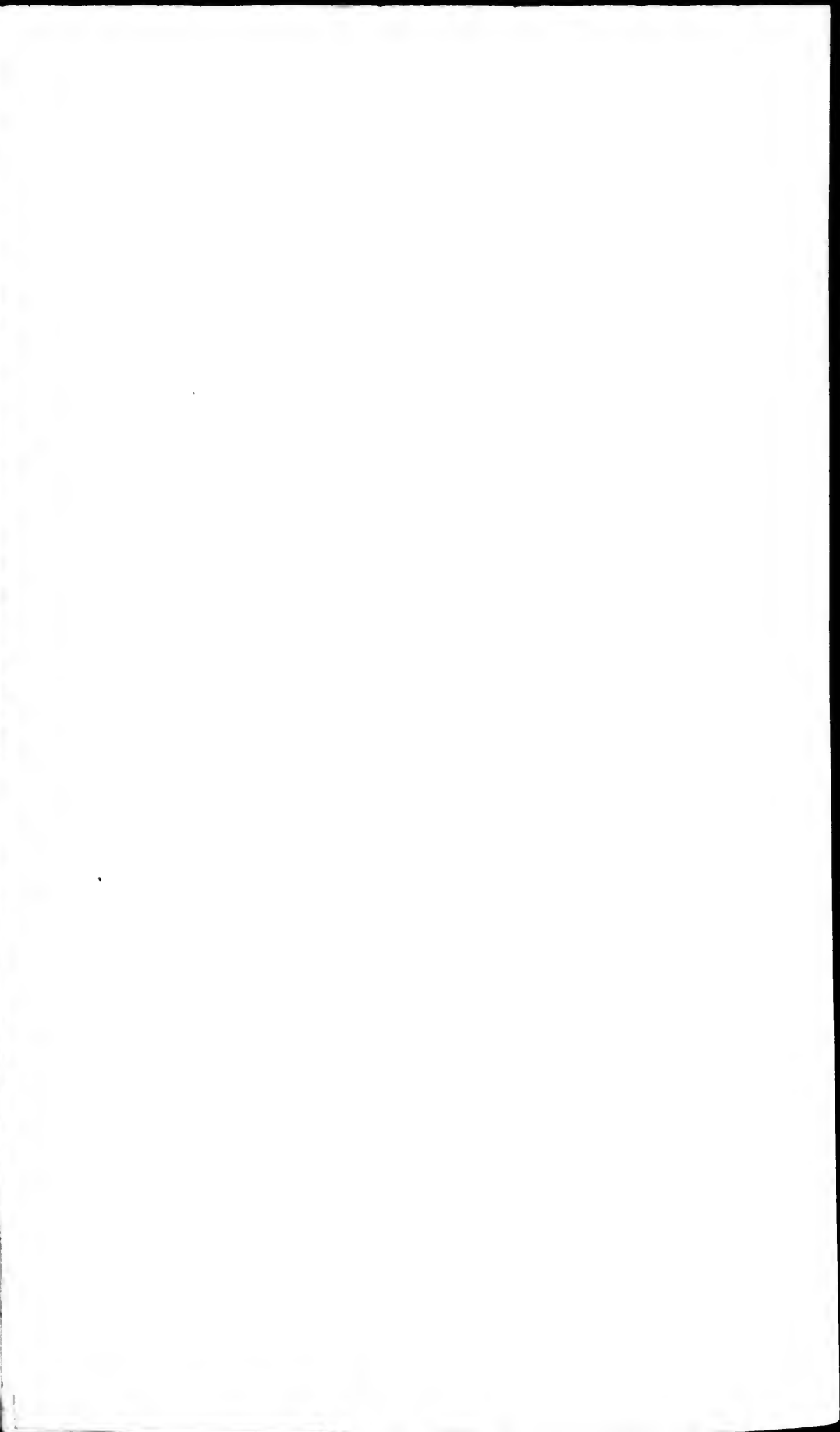
FEMME PERSIENNE.



HABILLEMENT des principaux Barbariques



ARABE du Desert





AFRIQUAINE en habit de cérémonie



AFRIQUAINE en deshabille.



© Paris 1904. Grand 127.

FEMME Moresque.



FEMME d'AFRIQUE allant par les rues

SECTION IV.

Religion des Chrétiens.

CE seroit le travail le plus inutile que d'entreprendre d'expliquer à l'Europe, pour laquelle spécialement nous écrivons, ce que c'est que le christianisme. Chacun fait que ceux qui professent cette religion, ont pour base de leur croyance la plupart des livres qui forment la théologie des juifs. Ainsi la religion chrétienne s'honore d'être la fille de la juive; & ses dogmes, ses pratiques, ses usages, ses loix, ses maximes decelent trop ouvertement son origine, pour qu'on puisse la méconnoître. Les prophètes Juifs ayant annoncé, pendant plusieurs siècles, un libérateur descendu du ciel, pour faire triompher sa nation des insultes qu'elle recevoit continuellement des autres peuples ses voisins, une multitude de Messies se mirent successivement sur les rangs & publièrent la mission qu'ils prétendoient tenir du Dieu d'Israël. En vain ils ameuterent une populace toujours avide de nouveautés; en vain ils provoquerent à la sédition un peuple toujours prêt à se révolter, les supplices honteux qui furent le fruit de leur audace, dissipèrent bientôt leurs factions, & firent connoître la fausseté de leur apostolat. Depuis long-tems la nation juive étoit sans cesse agitée par l'ambition de ces novateurs, lorsque le vrai Messie se montra sur la terre. Issu de la tribu de Juda & de la maison de David, le fils de l'homme choisit pour s'incarner le sein d'une vierge nommée *Marie*, fille de Joachim, & épouse de Joseph, simple Charpentier, du bourg de Bethléem; avertie par un ange, de la grace dont le ciel alloit la combler, elle se soumit humblement à la volonté de Dieu, & mit au monde, dans une étable, celui qui devoit racheter les nations du crime dont l'indocilité d'Adam les avoit souillées. Un événement si surprenant fut aussi-tôt su de toute la terre. Des mages, rois des nations qui partageoient le monde, vinrent rendre leurs hommages au libérateur de l'univers. Envain Herode, jaloux de sa puissance, s'efforça d'exterminer le nouveau né; envain, possédé d'une manie telle que l'histoire n'en reprocha jamais à aucun despote, il donna ordre de mettre à mort tous les enfans; le fils de Dieu triompha de tous ses efforts, & Joseph & Marie le mirent à couvert de ses outrages, en allant le cacher en Egypte.

Lorsque Jésus eût atteint l'âge de douze ans, on s'apercevoit déjà sans peine de son illustre origine. Arrivé au temple de Jérusalem, il se plaça parmi les docteurs de la loi, & donna au peuple des leçons qui lui faisoient assez sentir que sa science n'étoit pas celle d'ici-bas; il confondit tous ceux qui osèrent disputer avec lui; & dès-lors, les pharisiens s'aperçurent quel dangereux ennemi leur hypocrisie alloit trouver dans la candeur éclairée de ce saint docteur.

Vingt-un ans se passèrent sans qu'on sache à quoi s'occupoit Jésus. La modestie dont ce divin législateur faisoit profession, nous porte à croire qu'il travailla alors au métier de Charpentier. A trente-trois ans il commença à remplir la mission qu'il tenoit de Dieu son pere. Il ne faut que lire l'évangile pour se convaincre de la dignité, de la force & de l'énergie qu'il mit dans ses prédications. Les miracles les plus éclatans le suivoient de toutes parts; les morts ressuscitoient, les aveugles ouvroient la vue, les sourds entendoient, les malades obtenoient la santé, & les peuples abandonnant les superstitions judaïques, se convertissoient en foule. Déjà des milliers d'ames s'étoient rangées sous ses divins étendards, lorsque le gouvernement, par une perfidie dont le peuple juif ne se lavera jamais, le fit arrêter & mettre à mort, après l'avoir exposé aux traitemens les plus ignominieux. Ce fut Judas, l'un de ses propres disciples, qui le trahit, & le fit connoître aux satellites qui le cherchoient. Cet apôtre le vendit trente deniers romains.

Jésus étant mort sur une croix, supplice alors destiné aux plus grands scélérats, ses disciples se répandirent dans tout l'empire romain, où ils publièrent sa doctrine. Rome surtout, le centre de tous les crimes & de toutes les vertus, Rome le repaire des hypocrites & l'asyle des philosophes, Rome en reçut plusieurs dans son enceinte. Déjà leur théologie y faisoit les plus grands progrès, lorsque le gouvernement jugea à propos d'en prendre connoissance. L'agitation que l'empire éprouvoit alors de toutes parts, & le bouleversement dont les superstitions étrangères cessoient de le menacer, porterent les empereurs à opposer des obstacles au zèle des Apôtres. Ils proscrivirent expressement de leurs états la doctrine du *Nazaréen*. Mais cette défense, loin de ralentir le zèle des disciples de Jésus, ne fit que l'enflammer. Bravant les édits des empereurs, les arrêts des magistrats, & les supplices des bureaux, ils prêchoient dans les carrefours, ils s'introduisoient dans les maisons, ils pénétoient même souvent jusqu'au fond des palais des princes, & remplissoient courageusement leur mission. Cette conduite leur attira les

plus violentes persécutions. La plupart d'entr'eux furent condamnés à des peines afflictives ou infamantes. Les uns moururent sur une croix, les autres furent écorchés vifs, quelques-uns furent précipités dans de l'eau bouillante; & du tombeau de ces héros du christianisme, sortit une multitude d'autres personnages des deux sexes également recommandables, dans nos annales, par leur zèle & par leur fermeté. Les chrétiens, tel étoit le nom qu'on donna dès-lors à ceux qui professoient la doctrine de Jésus, vécurent ainsi, pendant trois cens ans, entre la vie & la mort, la crainte & l'espérance, le trouble & la paix. Enfin, parut Constantin, fils de Constance Chlore, sur le trône des Césars. Ce prince, dont les attentats d'ailleurs firent regretter le regne des Tibere & des Nérons, pensa qu'une religion, dont les sectateurs étoient alors fort nombreux, méritoit d'être protégée. Il en permit ouvertement l'exercice, & fit tous ses efforts pour l'établir sur les débris de celle de ses prédécesseurs. Des motifs que nous ignorons, ne lui permirent cependant pas de s'enroler lui-même sous ses drapeaux. Il ne reçut le baptême qu'à l'article de la mort; encore ce signe sacré du salut des chrétiens lui fut-il conféré par un évêque Arien.

Le regne de Constantin fut la véritable époque du triomphe du christianisme en Europe. Envain Julien, l'un de ses successeurs, s'efforça de rétablir l'ancien culte du capitolé; des globes de feu qui, dit Warbuton, sortirent des entrailles de la terre, dispersèrent les ouvriers & les forcèrent de renoncer au projet extravagant de l'Empereur. La théologie, qui s'empara aussi-tôt des têtes couronnées, en dénaturant les esprits, ne permit plus de penser au culte primitif. Les temples furent démolis, les anciens prêtres de Jupiter, basoués, persécutés, suppliciés. L'accomplissement des prophéties, les miracles, les grands exemples de vertu; enfin, la scission qu'éprouva l'empire, les ravages qu'y occasionnoient les peuples du nord & les diverses monarchies qui s'établirent successivement sur ses débris, cimentèrent le nouvel édifice & lui assurèrent une durée égale à celle des siècles.



ARTICLE PREMIER.

Religion des Catholiques Romains.

ON fait que l'église chrétienne est divisée en plusieurs sectes, qui toutes croient trouver leurs principes religieux dans la bible. Les noms seuls de toutes ces communions formeroient un volume. Sans prétendre discuter ici un sujet étranger à notre ouvrage, il est certain que l'église romaine a seule le droit de prétendre à la véritable orthodoxie. En traçant, en deux mots, sa croyance, nous ferons le tableau du christianisme & des dogmes qu'il préfère à ses fideles.

Les catholiques, d'accord sur ce point avec ceux qui professent la religion naturelle, croient en un Dieu tout-puissant, créateur & conservateur de toutes choses. Mais ce Dieu des philosophes, ce Dieu du monde primitif, ils le reconnoissent en trois personnes égales en puissance, qu'ils appellent le pere, le fils & le saint esprit. Ces trois personnes sont co-éternelles, mais elles procedent l'une de l'autre; ainsi, le pere procede du fils, & le saint-esprit des deux premiers. C'est le fils qui s'est incarné, en Palestine, dans les flans de la vierge Marie; c'est lui qui a prêché la loi nouvelle aux juifs, & qui, pour prix de sa doctrine, a été exposé ignominieusement sur une croix entre deux voleurs. Cette incarnation, cette mission, cette mort, avoit pour objet de laver le genre humain de la tache originelle qu'il avoit contractée, lorsqu'Adam, le premier homme, mangea imprudemment du fruit défendu, pendant son séjour dans le paradis terrestre. Mais la passion de ce fils de Dieu, ne suffiroit pas encore, pour racheter ce crime, si l'homme ne le noyoit dans les eaux du baptême; ainsi, quoiqu'il soit mort pour tout le genre humain, & que l'évangile soit censé avoir été prêché dans toute la terre, ceux qui ne sont pas régénérés dans les eaux du baptême, n'ont pas lieu de prétendre au bonheur éternel; & cette maxime est si rigoureuse, qu'elle prive même impitoyablement du séjour du paradis, les enfans morts dans le sein de leur mere.

A ces objets de croyance qui font la base de la religion chrétienne, les catholiques ajoutent divers autres mysteres tout aussi importants. Ils croient, par exemple, qu'avant de mourir, Jesus laissa à ses disciples, & à ceux qui lui succédoient, le pouvoir de renouveler son sang &

les , qui
Les noms
prétendre
de l'église
e. En tra-
iffianisme

sent la re-
conserva-
du monde
ouissance ,
onnes font
pere pro-
s qui s'est
est lui qui
ine , a été
ette incar-
genre hu-
n , le pre-
ndant son
Dieu , ne
le noyoit
ut le genre
e la terre ,
nt pas lieu
ise , qu'elle
morts dans

hrétienne ,
oortans. Ils
s disciples ,
son sang &



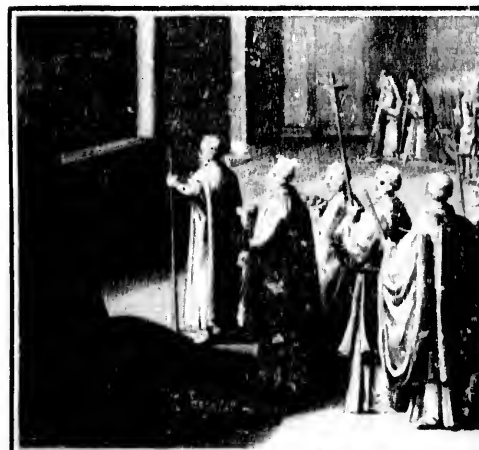
Le CELERRANT distribue les CIERGES le jour de la CHANDELEUR.

PROCESSION de la CHANDELEUR.



Les TENEUBRES.

On porte le S^t SACREMENT dans le TOMBEAU.



A Paris, le 1904

Le FEU nouveau le jour du SAMEDI SAINT.

A Paris, le

BENEDICTION du CIERGE PASCAL.

sa chair, de les manger & de les donner en nourriture à leurs fideles. Figures.

Ce dogme, qui est diversement expliqué par les communions chrétiennes, fait le principe du sacrifice de la messe. Ainsi, moyennant les paroles sacramentels que le fils de Dieu a prescrites avant sa mort, le prêtre fait descendre le Messie sur l'autel; &, à la place du pain & du vin employés pour le sacrifice, la foi voit paroître le corps & le sang de Dieu même. L'église romaine admet aussi sept sacremens, cérémonies mystiques, par lesquelles le prêtre confere la grace à ceux qui en font l'objet. Ces sacremens sont le baptême, dont on a parlé, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie ou la transsubstantiation du pain & du vin de la messe au corps & au sang de Jesus-Christ, l'extrême onction, l'ordre & le mariage. Les protestans qui rejettent la plupart de ces sacremens, soutiennent qu'on n'en trouve aucune trace dans l'évangile; mais les catholiques romains prétendent que Jesus lui-même a jeté les fondemens de leur institution, & qu'il en a prescrit le formulaire dans les diverses situations où il s'est trouvé, avec ses disciples, pendant le tems de sa mission.

Après avoir effleuré les dogmes fondamentaux de la religion romaine, il est nécessaire de passer aux cérémonies religieuses qui sont en usage parmi les catholiques. Il n'est pas de peuple au monde qui en ait autant; & l'on peut dire que la pompe & la magnificence qui regnent dans tous les actes de leur culte, concourent fort bien avec l'heureux enchaînement de ses dogmes & de ses maximes, à lui concilier les cœurs de la multitude. Ils ont une grande quantité de fêtes, plus solennelles les unes que les autres, & pendant lesquelles le culte divin se montre dans toute sa majesté. On en trouve dans leur rituel de diverses especes, qu'on appelle *mobiles*, *doubles*, *semi-doubles* & *simples*. La seule différence qu'il y ait entr'elles, consiste dans le plus ou le moins de solennité. On appelle fêtes mobiles, celles qui, dépendantes de la fête de Pâques, sont plus ou moins avancées, selon le tems où tombe cette solennité qui doit être célébrée le dimanche qui suit le quatorzieme jour de la lune de mars. Les fêtes doubles qui comprennent toutes les mobiles, sont ainsi nommées, parce qu'on double les antiennes, & que leur office est plus complet que celui des autres. D'ailleurs l'église a le droit d'instituer ou de retrancher les fêtes selon quelle le juge nécessaire au service divin. En France, cette institution ou ce retranchement ne se fait que de concert avec le gouvernement.

L'une des premieres fêtes qu'offre l'année, est la chandeleur (*fig. 141*). 141.

Tom II. 157



LEUR.



LE TOMBEAU.



LE PASCAL.

Figures. Elle a pour objet de célébrer la présentation de Jésus-Christ au temple, & de la purification de la Vierge. Le rituel veut que chaque église fasse alors une procession, où les prêtres & les fideles assistent, tenant en main une chandelle de cire que le prêtre a béni; & c'est cet usage universellement pratiqué dans toutes les églises catholiques, qui lui a fait donner en France le nom de chandeleur.

142. Avant de se livrer aux mortifications prescrites pendant le carême, les catholiques celebrent la fête des cendres, qui retrace à leurs yeux le néant des grandeurs humaines. A l'issu de la messe, le prêtre qui l'a dite, ou tout autre à sa place, signe le front de tous les fideles, avec le pouce couvert de cendres (fig. 142). En remplissant cette cérémonie, le prêtre prononce ces paroles bien dignes de fixer l'attention de ceux qui les entendent: « souviens toi, homme, que tu n'es que poussiere & que » tu retourneras en poussiere. » Cet usage de rappeler à l'homme son humiliante origine, remonte à la plus haute antiquité. Les juifs avoient plusieurs solemnités pendant lesquelles ils se couvroient la tête de cendre, tant pour exprimer la douleur qu'ils ressentoient de leurs péchés, que pour retracer à leurs yeux le néant d'où ils étoient sortis. Dans la primitive église, ce genre d'humiliation fit une partie des pénitences publiques.

143. Huit jours avant pâques, l'église catholique celebre la fête des rameaux (fig. 143). L'une & l'autre de ces solemnités tombent toujours le dimanche. Celle des rameaux est consacrée à célébrer la mémoire de l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem. On y bénit des rameaux dans toutes les églises, symbole de ceux dont on joncha les chemins par où passa autrefois le messie. Ces palmes, que l'église consacre ainsi en témoignage de sa piété, ont donné naissance à plusieurs préjugés dont le peuple fait encore grand cas. Plusieurs personnes les considerent comme d'excellens préservatifs contre les maladies. Les gens de la campagne sont vivement persuadés que la grele ne tombe jamais sur leur champs, lorsqu'ils ont eu l'attention d'y planter un de ces rameaux. Enfin plusieurs lui attribuent, comme au tison échappé au feu de S. Jean, le privilege important d'écarter la foudre; & c'est pour cela qu'ils en mettent dans leurs maisons, dans leurs caves, dans leurs greniers, dans leurs magasins.

L'intervalle qui s'écoule entre les rameaux & le jour de pâques, les catholiques l'appellent la *semaine sainte*. Ils redoublent pendant ce tems-là, leurs jeûnes, leurs abstinences, leurs mortifications & leurs

au temple,
l'église fasse
tant en main
ge universel-
a fait donner

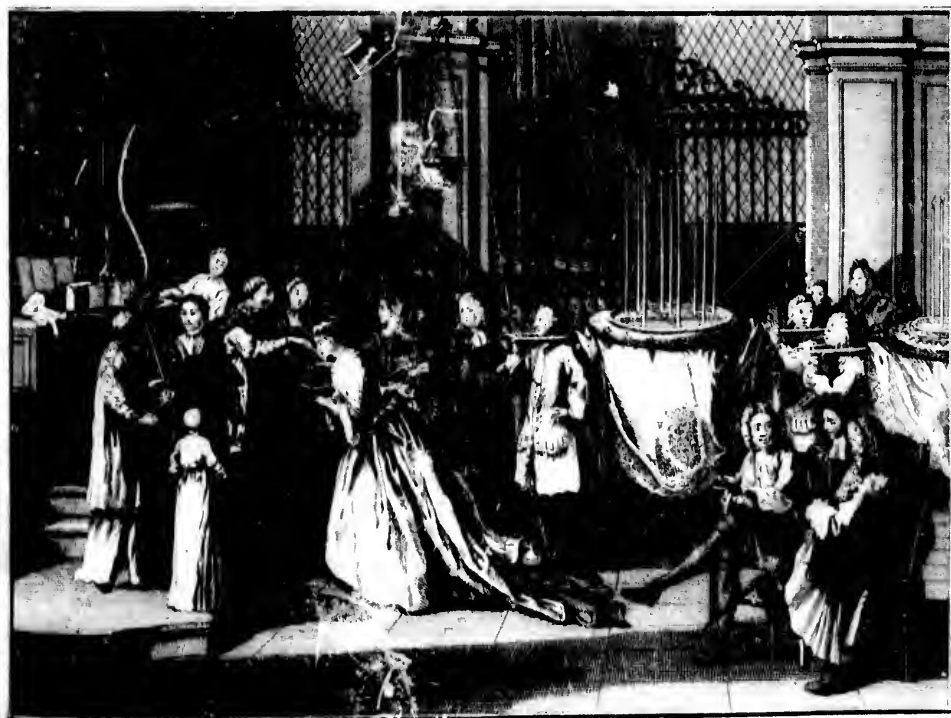
le carême,
eurs yeux le
qui l'a dite,
vec le pouce
émonie ; le
de ceux qui
Mere & que
l'homme son
juifs avoient
tête de cen-
eurs péchés,
rtis. Dans la
s pénitences

fête des ra-
ent toujours
ia mémoire
y bénit des
n joncha les
l'église con-
à plusieurs
erfonnes les
ies. Les gens
ombe jamais
n de ces ra-
appé au feu
est pour cela
s leurs gre-

pâques, les
pendant ce
ons & leurs



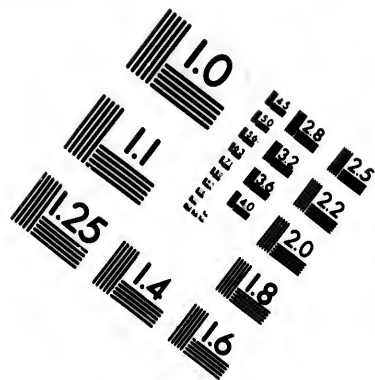
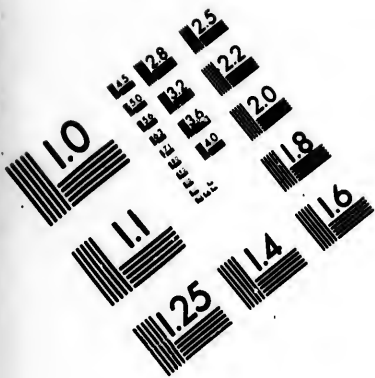
Le jour des CENDRES.



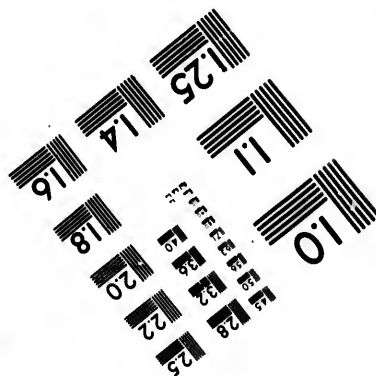
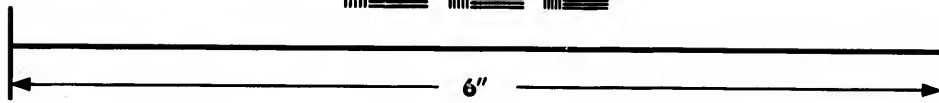
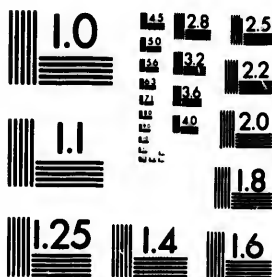
Manière dont on read le PAIX-DENT







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20



La PROCESSION des PALMES le DIM.



H. Pons, del.

La PROCESSION du SAINT SACREMENT le jour



PALMES le DIMANCHE des RAMEAUX



SACREMENT le jour de la FÊTE-DIEU

pr
au
foi
l'é
ell
foi
dé
dre
rem

con
tier
ticu
exh
pen
que
prê
deve
ceré
& e
saint
tout
enten
pagn
ment
y fig
C
in ca
préla
contr
ment
fance
ceux
des p
avec l
christi
les sou
bution

prieres. L'office de l'église est beaucoup plus long ces jours-là qu'en tout autre tems. Celui que l'on chante ordinairement le matin, s'y fait le soir; & c'est pour cela que cet office est appelé ténèbres. D'ailleurs, l'église fait tous ses efforts pour témoigner la douleur profonde dont elle est alors pénétrée. On voile partout les images dont les temples sont décorés, les sanctuaires ornés de violet offrent l'image de la désolation & de la pénitence, le son des cloches ne se fait plus entendre; & le peuple courant en foule aux confessionnaux, paroît entièrement enseveli dans des sentimens de résipiscence & de recueillement.

Le quatrième jour de cette semaine de deuil, s'appelle le *jeudi saint*, consacré spécialement à la mémoire des souffrances du Dieu des chrétiens; on honore ce jour-là le sacrement de l'eucharistie d'un culte particulier. Comme ce fut ce jour même que Jésus fit la cène, le rituel exhorte tous les membres du clergé à s'unir dans l'église dont ils dépendent, afin de communier ensemble, pour mieux représenter la cène que fit autrefois le messie avec ses disciples. La bienfiance exige des prêtres, qu'ils s'abstiennent de dire des messes privées autant que le devoir pastoral peut le leur permettre. Ce jour-là tous les ornemens sacerdotaux, les paremens des autels, les voiles des croix sont blancs; & en substituant ainsi cette couleur au violet qui caractérise la semaine sainte, la liturgie prétend offrir le symbole de la pureté avec laquelle tout chrétien doit s'approcher de la communion. Les cloches ne se font entendre qu'au *gloria in excelsis*; & après la messe, le célébrant, accompagné de tout son clergé, va déposer processionnellement le S. Sacrement dans une chapelle pratiquée dans l'un des angles de l'église, pour y figurer le tombeau de Jésus-Christ supplicié à Jérusalem.

C'étoit le jeudi saint qu'on publioit autrefois à Rome la fameuse bulle *in vana Domini*, monument des entreprises de la Cour de Rome sur la prélature, & que l'église Gallicane a solennellement proferite comme contraire à ses libertés. Cette bulle, que le savant & respectable Clément XIV a vraisemblablement abolie pour jamais, a pour objet la puissance ecclésiastique & civile. Elle excommunie impitoyablement tous ceux qui appellent au concile général des décrets & des ordonnances des papes; tous ceux, qui, avec les conciles de Constance & de Basle, avec l'église gallicane, avec tous les docteurs des premiers siècles du christianisme, croient que le pape est soumis au concile général; tous les souverains qui, pour quelque motif que ce soit, levont des contributions pécuniaires sur les églises comprises dans l'étendue de leurs

Figures. domaines; enfin, l'anathème de cette bulle frappe sur les hérétiques, les schismatiques, les pirates, les brigands & surtout ceux qui falsifient les lettres apostoliques. Un cardinal lisoit cette bulle en présence du pape; & ce pontif, après en avoir entendu la lecture, jettoit, en témoignage de l'excommunication effrayante qui venoit d'être prononcée, un flambeau allumé dans la place publique.

144. Les évêques choisissent communément le jeudi saint, pour consacrer les saintes huiles (*fig. 144*). Les catholiques romains en distinguent de cinq especes; celle qui sert pour les malades; le S. crême pour la confirmation, celui qu'on emploie au baptême des enfans ou des catéchumenes; les saintes huiles dont on se sert au sacre des rois, que le peuple appelle la *Sainte-Ampoule*; & celle qu'on emploie à l'ordination des prêtres. La consécration de ces liqueurs doit se faire solennellement. Les diacres & les sous-diacres y assistent revêtus d'ornemens blancs. Les nouvelles huiles une fois consacrées, la liturgie veut que l'évêque les transporte processionnellement à la sacristie, & l'on fait brûler les anciennes.

145. L'évangile assure qu'avant de mourir, Jesus lava les pieds à ses apôtres. Les églises catholiques en ont conservé l'usage. Chaque année, le jeudi saint, le pasteur de chaque paroisse, l'évêque, ou le chef des cathédrales lavent les pieds à treize jeunes pauvres qui représentent les premiers héros du christianisme (*fig. 145*). Les rois même s'honorent de remplir cette cérémonie; &, à Versailles, à Lisbonne, à Madrid, à Naples & dans les autres cours catholiques, les souverains ne se dispensent jamais de ce devoir propre à caractériser l'humilité chrétienne. Le pape dont l'usage est de mettre partout la pompe la plus imposante, célèbre le lavement des pieds avec beaucoup plus d'appareil qu'on ne le fait ordinairement ailleurs. Voici comme les auteurs disent que ce pontif y procede. Il se rend accompagné des cardinaux du sacré college, à la salle ducale, où doit se faire la cérémonie. Tous les cardinaux diacres assistans décorent le pontif d'une étole violette, d'une chape rouge & d'une mitre simple. Toutes les éminences comparoissent en chapes violettes. Le pape met dans l'encensoir trois cuillers pleines d'aromates, & bénit le cardinal diacre qui doit chanter l'évangile, *ante diem festum pasche*. Lorsque tout cela est chanté, un sous-diacre apostolique offre le livre de l'évangile à baiser au pape; & le cardinal diacre lui présente trois fois le parfum de son encensoir. Un chœur de musiciens entonne ensuite le verset, *mandatum novum do vobis*: « je vous donne un nouveau com-
» mandement. »



On porte en PROCESSION les SAINTES HUILES.



BENEDICTION des SAINTES HUILES.



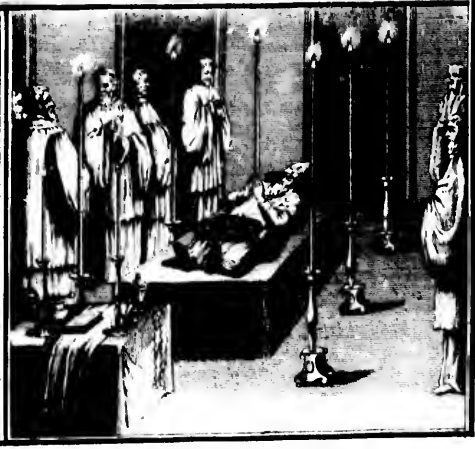
Munice dont l'EVÊQUE est venu à la tête de son DIOCESE.



EVÊQUE fait l'EXORTATION PASTORALE.



On baise la MAIN de l'EVÊQUE.



Le CORPS de l'EVÊQUE est exposé dans l'ÉGLISE.

étiques,
falcifient
ence du
, en té-
noncée,

confacrer
guent de
ur la con-
catéchu-
le peuple
ation des
ellement.
anes. Les
vêque les
ler les an-

à ses apô-
e année, le
chef des ca-
tentent les
onorent de
Madrid, à
se dispen-
tienne. Le
mposante,
qu'on ne le
e ce pomil
lege, à la
iacres affli-
ge & d'une
olettes. Le
& bénit le
m pascha.
re le livre
éfente trois
ne ensuite
veau com-
ndement.»



2. 1941. 1941.



Cérémonie de laver les pieds à douze PAUVRES le JEUDI SAINT.



St. Pierre, 1774

L'ADORATION de la CROIX par le PEUPLE le VENDREDI SAINT.

»
&
q
av
O
tr
de
de
l'a
cé
l'u
Le
da
fe
Ce
do
la
tifi
dir
ce
bel
s'y
mie
en
def
reti
la r
din
de
tue
d'un
I
deu
jour
La t
yeu
à pl
trop

» mandement. » Le pape entendant chanter ces paroles, ôte sa chape, & prenant un tablier, lave les pieds à treize pauvres prêtres étrangers, qui sont assis sur un banc élevé, & vêtus d'un habit de camelot blanc, avec un espee de capuchon qui leur descend jusqu'à la moitié du bras. On dit à la cour du pape, que c'est là un habit à l'apostolique. Ces prêtres ont la jambe droite nue & bien savonnée avant de la venir présenter découverte. C'est celle-ci que le pape leur lave. Après cela, il fait donner par son trésorier à chacun deux médailles, dont l'une est d'or & l'autre d'argent, & qui pese un once la piece. Le major-dôme, de son côté, leur donne une serviette avec laquelle le doyen des cardinaux ou l'un des plus anciens évêques du college apostolique, leur essuye les pieds. Le pape retourne ensuite à sa chaire, ôte son tablier, se lave les mains dans l'eau qui lui est versée par le plus noble laïc de la compagnie, & se les essuie avec la serviette que lui présente le premier cardinal évêque. Cela étant fait, le pape reprend sa chape & sa mitre, puis il dit l'oraison dominicale & plusieurs autres prières. Quand elles sont finies, il va à la chambre du lit des paremens, sur lequel ayant mis tous ses habits pontificaux, il se retire dans son appartement accompagné de tous les cardinaux. Les treize prêtres qui ont eu les pieds lavés & auxquels on donne ce jour-là le nom d'apôtres, sont, une heure après, conduits dans une belle chambre du Vatican. Là, on leur sert un dîné magnifique. Le pape s'y trouve lorsqu'ils s'assèyent à table, & leur présente à chacun le premier plat, & quelque tems après, il leur verse le premier verre de vin en conférant familièrement avec eux sur diverses matieres, à l'occasion desquelles ce pontife leur accorde plusieurs privileges; après quoi il se retire. Le prédicateur ordinaire commence alors à faire un sermon dans la même salle, tandis qu'ils achevent de dîner. A défaut du pape, le cardinal doyen fait, en présence de tout le clergé apostolique, la fonction de laver les pieds aux treize prêtres. La cérémonie finit par un festin somptueux que le pontife romain donne à ses cardinaux; & ce festin est suivi d'une grande musique.

Le jour qui suit le jeudi saint, est pour les catholiques un jour de deuil, d'abstinence & de larmes. Tout représente, plus qu'en aucun autre jour de la semaine, la douleur amere dans laquelle l'église est plongée. La tristesse & la monotonie qui regnent dans la liturgie, retracent aux yeux des chrétiens la mort du fondateur de leur religion, & les invitent à pleurer les péchés du genre humain qui ont occasionné cette catastrophe épouvantable. Le principal article de la liturgie de l'office, con-

liste dans la passion que le prêtre, le diacre & le sous-diacre, quelquefois le prêtre seul, chantent d'un ton lugubre & les pieds nus. Lorsqu'on en est à ces paroles : « ayant baissé la tête, il rendit l'esprit, » tout le clergé, le peuple, le célébrant lui-même se prosternent humblement en terre & la baissent trois fois. Il n'y a pas de sacrifice ce jour-là. On ne dit en aucun pays catholique ni messe solennelle ni messe privée. La liturgie françoise nomme *service*, l'office qui tient lieu de ce sacrifice. Le prêtre ne consacre point d'hostie ; il communie avec celle qu'il avoit déposée la veille au tombeau & qu'il va reprendre en procession.

L'une des plus augustes cérémonies de ce jour-là consiste dans l'adoration de la croix à laquelle on procède de cette manière. Lorsque le diacre a chanté la passion, le célébrant adresse à Dieu des prières, pour le pape, pour l'évêque du diocèse, pour tous les ordres du clergé, pour le souverain, pour les catéchumenes, pour éloigner toutes les calamités qui peuvent nous opprimer, pour les hérétiques & les schismatiques, pour les juifs & pour les payens. A chaque oraison que dit le prêtre, le diacre qui l'accompagne avertit le peuple de fléchir le genouil, & le sous-diacre, de son côté, l'exhorte à se lever. Il n'y a que l'oraison pour les juifs après laquelle on ne fléchit pas le genouil, & le motif qu'en apporte le peuple, c'est qu'à la mort du messie, ils ne fléchirent les genouils devant lui, que pour se moquer de ses tourmens & de l'opprobre dont les tribunaux l'avoient couvert.

Lorsque toutes ces prières sont terminées, le célébrant & ses assistans se rendent à la sacristie, & se préparent à l'adoration de la croix. Ils en sortent ensuite ayant le célébrant à leur tête pieds nus & couverts seulement d'un aube avec l'étole & le manipule de couleur noire. Le prêtre, le diacre & le sous-diacre tiennent à la main une baguette de coudrier peinte en noir. Tous s'avancent respectueusement au bas du sanctuaire où l'on dépose communément la croix, en faisant trois genuflexions avant d'y arriver. Alors le prêtre & ses deux assistans dépouillent, avec leurs baguettes, l'un des bras de la croix, du voile blanc dont elle est couverte ; & le célébrant entonne en même-tems, *ecce lignum crucis*. Cette cérémonie se repète trois fois ; & lorsque la croix est entièrement nue, il la baise le premier, le diacre ensuite, le sous-diacre, le reste du clergé chacun dans son ordre, & enfin tous les fideles. Pendant ce tems-là le chœur entonne le *trisagium* en grec, avec plusieurs autres antiennes. Après quoi le célébrant remonte à l'autel & continue l'office divin.

A Courtrai, le vendredi saint, la ville paye vingt-cinq livres à un pauvre homme pour représenter les souffrances du sauveur. On le mène en procession dans toutes les rues, vêtu d'une robe violette, la tête couronnée d'épines portant une lourde croix sur ses épaules. Douze religieux, six capucins d'un côté & six recolets de l'autre, faisant l'office de bourreaux, le tiraillent à droite & à gauche, par autant de grosses cordes qu'il a attachées autour du corps. Les tourmens qu'ils lui donnent le feroient bientôt périr de fatigue, si un nouveau Simon le cirénéen ne survenoit lorsqu'il est prêt de succomber sous le fardeau de sa croix; il arrive enfin à l'église plus qu'à demi-mort. Au milieu de toutes ces souffrances, il ne laisse pas échapper le moindre murmure ni la moindre plainte, & se croit assuré de son salut, s'il peut expirer sous les coups.

Le même jour à Bruxelles, on crucifie aussi un homme, pour imiter le crucifiement de Jesus-Christ; mais au moins choisit-on pour faire cet acte un criminel condamné à mort, & à qui on accorde la grace pour l'amour du rôle qu'il doit jouer. C'est l'église des augustins qui sert, pour ainsi dire, de salle de théâtre à ce spectacle tragi-comique. On y voit aux pieds sacrés des autels, un vaste échafaud, sur lequel est élevée une croix haute de vingt pieds; de côté & d'autre sont dressées des especes de loges pour les dames, les gens de qualité & pour les premiers de la ville. Le reste de l'église, si l'on veut le parterre, ne suffit pas pour contenir la foule incroyable du peuple qui se presse de toute part pour voir enfin terminer le plus curieux de la scene. Il ne commence qu'après la procession. Cette procession se fait au son lugubre d'un grand nombre d'instrumens. On y voit d'abord marcher les confreres dits *de la miséricorde*, le visage masqué, les pieds nus & en habit de la confrérie; viennent ensuite des prisonniers trainans à leurs pieds de gros boulets de canon, qui y sont attachés avec des chaînes de fer; arrivent enfin des religieux augustins travestis en juifs, & au milieu d'eux le représentant du sauveur, garoté, couronné d'épines, revêtu d'une robe de pourpre. Après l'avoir ainsi promené en procession par toute la ville, les religieux, travestis en bourreaux, le conduisent au lieu du supplice armés de cloux, de marteaux & des autres instrumens de la passion, le font monter sur l'échafaud & y montent avec lui. Aussi-tôt ils le dépouillent jusqu'à la chemise, tirent ses habits au sort & l'étendent enfin sur la croix, où ils lui attachent les pieds & les mains avec des courroies, sous lesquelles sont de petites vessies pleines de sang, qui, percées par les cloux, font croire au peuple qu'on a réellement percé les pieds & les mains du crucifié. A cette vue

le peuple se sent les entrailles émues ; & se retraçant l'image de son fauveur, il laisse couler ses larmes. Quelques-uns des plus dévots se laissent tellement emporter à leur douleur, qu'ils se frappent rudement la poitrine & se la meurtrissent à force de coups.

On fait aussi, le vendredi saint, à Venise, une célèbre procession à neuf heures du soir. On y promène le Saint Sacrement dans un cercueil couvert de velours noir. La place de Saint Marc est le rendez-vous de cette procession. Elle est magnifiquement illuminée, & les lumières y sont de toute part si multipliées, qu'elles font de la nuit le plus beau jour. Mais voici le singulier de cette procession : « on voit, rapporte un » auteur moderne, marcher les pénitens avec leurs bonnets en pointe, » de deux pieds de haut sur la tête, lesquels se battent jusqu'au sang, » en marchant de tems en tems en arriere devant le crucifix ; ils ont pour » cet effet des disciplines faites d'un grand nombre de petites cordes » armées, qu'ils tiennent à deux mains & qu'ils trempent de tems en » tems dans un peu de vinaigre qu'on leur porte exprès, frappant sur » leur dos, avec une certaine mesure & une cadence si réglée, qu'il » faut nécessairement avoir bien étudié cet art pour s'en acquitter comme » il faut. » C'est un reste des siècles d'ignorance, où le peuple, dit M. Delacroix, ne sachant ni lire ni écrire, avoit besoin d'être instruit par des cérémonies qui parlaient aux yeux.

Le lendemain, veille de pâques, l'office des catholiques est beaucoup moins lugubre que celui du vendredi saint. C'est ce jour-là qu'on bénit le cierge pascal, immédiatement après avoir fait la bénédiction du feu nouveau. La liturgie veut que ce cierge soit d'une cire très-blanche, & qu'il pèse environ huit à dix livres. On le pose près de l'évangile, sur un grand candelabre, plus ou moins artistement travaillé, selon que l'église est riche ou pauvre. On fait ordinairement graver sur le cierge pascal différens portraits des saints, ou quelques autres objets édifiants. On y remarque cinq trous, dans lesquels le diacre met, en forme de croix, cinq grains d'encens, faits comme des noix de pin. Ces cinq trous représentent, dit-on, les cinq plaies de Jesus-Christ ; & les cinq grains d'encens représentent l'action de Joseph d'Arimatie, de Nicodème & des autres disciples qui embaumerent le corps mort du messie avec des parfums. On observe plusieurs cérémonies pour bénir ce cierge. Le diacre, qui en est ordinairement chargé, va d'abord se prosterner au pied du célébrant pour obtenir sa bénédiction. Il se relève ensuite, va prendre le missel sur l'autel, marche vers le lutrin, précédé des acolytes, du

porte croix & du sous-diacre. Là, il dépose le missel dans lequel il chante à haute voix les prières propres à la cérémonie. Il met ensuite à divers intervalles les cinq grains d'encens dans les cinq trous qui leur sont préparés ; & il allume le cierge pascal. Il poursuit alors ses prières ; & , pendant ce tems-là un acolyte va allumer avec le feu nouveau tous les autres luminaires. Après toutes ces cérémonies, le prêtre, le diacre & le sous-diacre quittent leurs paremens violets pour en prendre de blancs, avec lesquels ils disent la messe. Le cierge pascal doit brûler pendant tous les offices jusqu'à l'ascension. Ce jour-là, on le retire aussi-tôt après l'évangile, où il est dit que Jesus-Christ monta au ciel en présence de ses apôtres. Il paroît que l'usage de ce cierge est très-ancien dans l'église catholique, & qu'on le considéra toujours comme l'emblème de Jesus ressuscité.

Parmi les plus grandes solemnités de l'église catholique, celle de Noël tint toujours le premier rang après celles de pâques & de la pentecôte. On célèbre ce jour-là la fête de la naissance de Jesus-Christ. On apprend de S. Augustin, que, de son tems, le 25 décembre étoit fixé pour la solemniser ; & cet usage est encore celui de l'église romaine. Ce jour n'étoit pas si expressément déterminé dans l'église d'orient. On commença par faire cette fête le 6 janvier, concurremment avec celle du baptême de Jesus-Christ ; puis on les sépara à l'exemple de l'église latine.

L'usage des latins est de jeûner rigoureusement la veille de Noël. Ce jeûne remonte à la plus haute antiquité. S. Augustin déposa, dit-il, un curé de son diocèse pour n'avoir pas jeûné ce jour-là.

Les prêtres catholiques, auxquels il n'est communément permis que de dire une messe par jour, en célèbrent trois le jour de Noël. Cet usage vient de Rome. On disoit autrefois ces trois messes, à cause des trois stations qui étoient indiquées par les papes pour le service divin. La première pour Sainte Marie, majeure, pour la nuit ; la seconde à Saint Anastase, pour le point du jour ; & la troisième à S. Pierre, pour l'heure ordinaire des grandes fêtes. C'étoit ordinairement le pape qui disoit ces trois messes. S. Léon écrivant à Dioscore d'Alexandrie, lui dit que la coutume de son église étoit de réitérer le sacrifice plusieurs fois aux grandes fêtes, afin que personne ne fût privé du fruit du sacrifice en ces jours où il y avoit un grand concours de peuple ; & cela se pratiquoit dans toutes les grandes villes. S. Ildefonse, Evêque de Tolède, en 855, marque trois messes aux jours de Noël, de pâques, de pentecôte & à la

transfiguration. Comme tous les prêtres & tout le peuple étoient obligés de se trouver à l'église de la cathédrale, il falloit bien au moins réitérer le sacrifice ; autrement la plus grande partie du peuple auroit manqué d'assister à la messe en ces jours. C'est delà que dans les grandes paroisses, on dit plusieurs grandes messes ces jours-là, & surtout le jour de pâques, parce qu'on ne devoit pas en célébrer publiquement dans les églises des moines.

Avant le siècle de Charlemagne, chaque prêtre, en France, en Espagne, à Milan même, ne disoit, pour l'ordinaire, qu'une messe le jour de Noël. Il n'y en a qu'une dans le missel mosarabique, dans l'ancien ambrosien & dans le gothique. Grégoire de Tours ne fait mention que d'une messe au jour de Noël.

Quoique l'usage de l'église romaine soit d'affujettir ses fideles à une rigoureuse abstinence le vendredi & le samedi, le rituel permet cependant de manger de la viande, lorsque Noël arrive dans l'un de ces jours-là ; cette coutume est très-ancienne. Le pape Nicolas I, exhortant les bulgares à l'abstinence tous les vendredis de l'année, en excepte la fête de Noël si elle arrive le vendredi. Mathieu Paris assure que de son tems cet usage étoit commun en Angleterre. Honoré III, consulté sur cela, répond à l'évêque de Prague, que l'on peut manger de la viande le vendredi, quand la fête de Noël s'y rencontre, pourvu qu'on ne soit pas engagé à une pratique contraire, par un vœu spécial ou par la profession religieuse.

Nous passerons ici sous silence la plupart des autres fêtes que l'on trouve dans le calendrier des catholiques. Un écrivain françois ne doit pas raisonnablement s'appesantir sur un sujet qui se présente journellement aux yeux du plus grand nombre de ses lecteurs. Nous dirons seulement un mot de la fête-dieu, l'une des plus importantes & des plus pompeuses de la communion catholique. Cette fête, qui remonte à l'an 1264, doit son établissement au pape Urbain IV. Ce pontif voulut qu'on la célébrât tous les ans, le premier jeudi d'après la Pentecôte ; mais la procession solennelle qui s'y pratique, n'a été ordonnée qu'en 1316, par le trop fameux pape Jean XXII. On y porte solennellement le sacrement d'eucharistie dans tous les lieux où il peut passer décemment. Tous les endroits qu'on lui fait parcourir sont, ou jonchés de fleurs, ou couverts de tapisseries. Ce jour-là est le triomphe du sacrement de l'autel ; & il est des endroits, tels que Paris, où les femmes font approcher leurs enfans, pour qu'ils puissent être couverts du dais

ent obligés
ins réitér
bit mar
s paroisses,
de pâques,
les églises

ce, en Ef
e messe le
dans l'an
it mention

leles à une
met cepen
es jours-là;
ant les bul
e la fête de
e son tems
é sur cela,
viande le
ne soit pas
profession

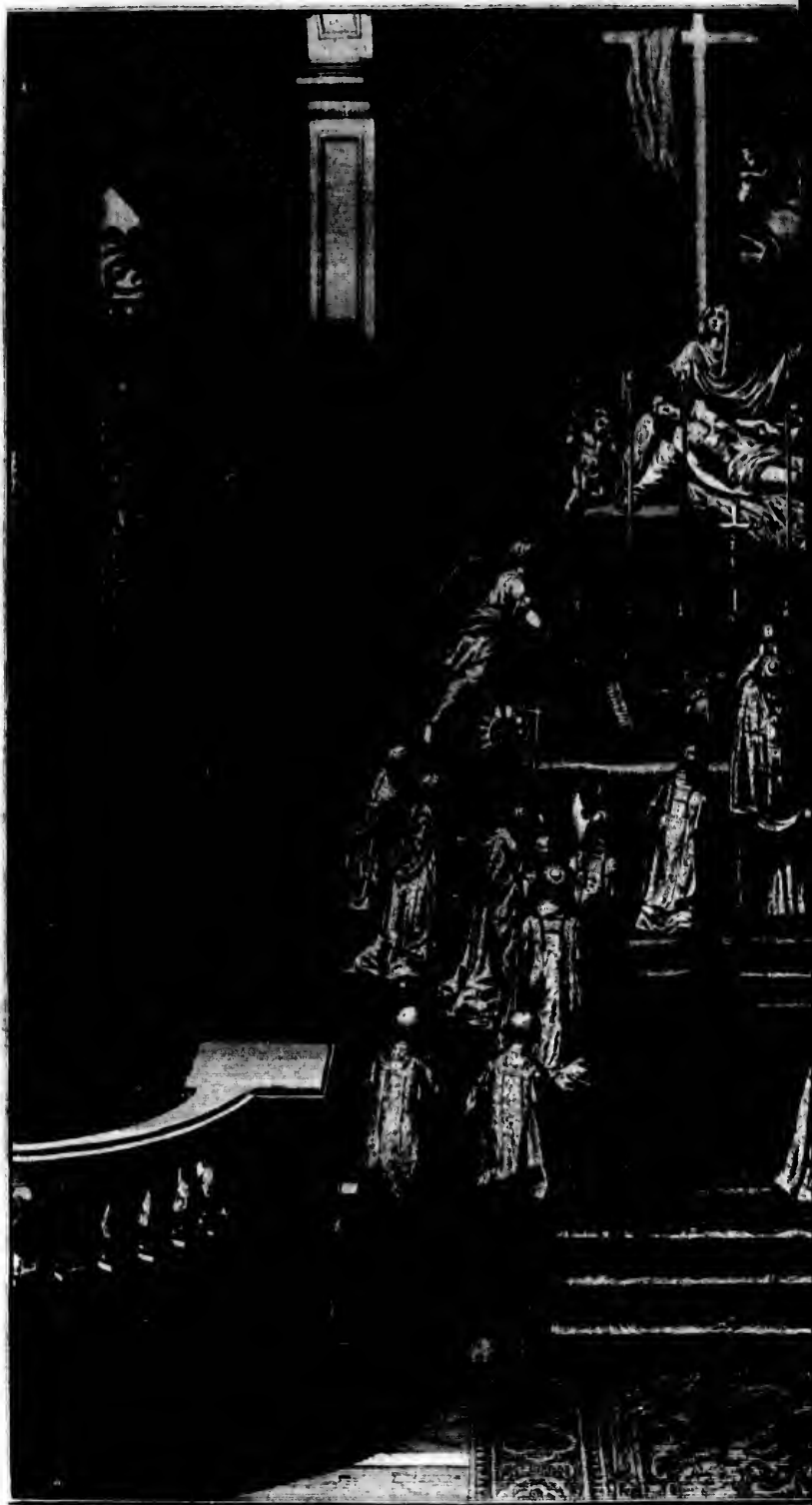
s que l'on
ois ne doit
journalle
lirons feu
x des plus
onte à l'an
tif voulut
pentecôte ;
née qu'en
nellement
er décem
onchés de
du sacre
es femmes
rts du dais



140
MESSE SOLENNELLE ou



SOLENNELLE ou GRAND' MESSE.



MESSE S

sous lequel est le saint sacrement. Dans les isles de Naxos & d'Andros, ^{Figures.} on expose les malades dans tous les endroits par où la procession doit passer. Il n'est peut-être pas d'endroit en Europe, où la procession de la fête-dieu se fasse avec autant d'éclat & de magnificence que dans la ville d'Angers. Les angevins se surpassent eux-mêmes, en cette occasion, pour célébrer pompeusement cette fête. Ce jour-là, on voit à Angers une foule d'étrangers, qui y arrivent de la plupart des provinces de France, pour y voir ce qu'on appelle dans le pays, *le sacre d'Angers*.

Des fêtes des catholiques passons à leur liturgie. Nous n'exposerons point ici les prières auxquelles les prêtres & les fideles sont assujettis. Ces sortes d'objets ne sont pas du ressort de cet ouvrage. Nous nous bornerons seulement au tableau raccourci de la messe, le premier chef de la liturgie des catholiques. On en distingue de deux especes; celles que l'on célèbre à voix basse & sans aucun appareil; & celles que l'on chante avec solennité. Le prêtre est ordinairement seul à l'autel lorsqu'il dit une messe basse; mais lorsqu'il célèbre les autres, ce ministre est accompagné d'un diacre, d'un sous-diacre, quelquefois même d'un prêtre assistant, & de plusieurs autres membres du clergé (fig. 146).^{146.} La plupart des prières qui la composent sont chantées par le chœur. Le célébrant récite les autres à haute voix, à l'exception du canon. Ce sont le diacre & le sous-diacre qui chantent l'évangile & l'épître. On y fait divers encensemens, plusieurs cérémonies; & tout cela contribue à donner plus d'appareil à la messe solennelle. C'est à cette grande messe que, dans les paroisses, on offre le pain béni. C'est un grand gâteau qui, offert communément à l'église par une jeune fille, est béni par le prêtre & distribué à tous les assistans. Autrefois avant l'offertoire, un diacre avoit soin de faire sortir les cathécumenes, les possédés & les pénitens que l'église privoit de la communion. La formule avec laquelle il les congédoit, étoit conçue en ces termes: « les choses saintes sont » pour les saints: sortez d'ici prophanes ». Il est une autre messe qu'on appelle messe sèche; c'est celle que l'on célèbre sur mer; on l'appelle ainsi, parce qu'on ne se sert pas de calice de peur que l'agitation du vaisseau ne fasse répandre le vin consacré. Quelque soient les cérémonies qu'on emploie à la messe, les catholiques croient que le pain & le vin dont on y fait usage, se changent dans le corps & dans le sang de Jesus-Christ; & c'est pour cela qu'ils le considerent comme le renouvellement du sacrifice fait par le messie sur le calvaire. Le petit nombre

Figures, de ceux qui ignorent la maniere avec laquelle les prêtres catholiques célèbrent la messe, pourront consulter les planches 147, 148, 149 & 150.

147.
148.
149.
150.

La plus solemnelle de toutes ces messes est celle que le pape célèbre en personne. Elle differe, dit l'auteur du tableau de la cour de Rome, des autres messes solemnelles, en deux choses principales. La premiere, c'est qu'on chante deux évangiles, l'une en grec, l'autre en latin ; la seconde chose particuliere, est la communion qui se fait en cette maniere. Après que l'*agnus dei* est chanté, le pape s'en va à son trône. Le cardinal diacre, chargé de chanter l'évangile, se tient du côté de l'épître les mains jointes, en sorte qu'il puisse voir le saint sacrement sur l'autel ; & le pape marche vers son trône. Quand il y est arrivé, le diacre va prendre l'hostie consacrée sur la patene couverte d'un voile ; & se tournant vers le peuple, il l'élève par trois fois, savoir, au milieu de l'autel & aux deux coins. Il la donne après cela au sous-diacre qui la porte au pape ; cependant le même diacre prend le calice où est le vin consacré ; & l'ayant aussi élevé trois fois comme l'hostie, il le porte au pape qui adore Jesus-Christ sous les deux especes, à mesure qu'on les lui apporte ; ce qu'il fait par une profonde inclination de la moitié du corps, en se tenant pourtant debout ; & quand le diacre & le sous-diacre sont tout à fait arrivés auprès de lui, ils se rangent l'un à sa droite & l'autre à sa gauche. Le pape prend la grande hostie qui est sur la patene, & communique, en se la mettant lui-même dans la bouche ; puis il en donne deux petites au diacre & au sous-diacre qui sont à genoux & qui lui baissent la main avant qu'il les leur donne. Cependant le diacre tient toujours le calice, jusqu'à ce que le cardinal évêque assistant vient en chape devant le trône pontifical, où le sacristain du pape lui présente un chalumeau d'or, dont il plonge un bout dans le calice que le diacre tient ; & le pape dans ce moment porte sa main sur l'autre bout ; & , baissant un peu la tête pour y appliquer les levres, il suce une partie du vin consacré, laissant le reste au diacre qui reporte le calice à l'autel, où étant arrivé, il suce aussi avec le même chalumeau une autre partie de ce qui est resté dans le calice, & en laisse quelques gouttes au sous-diacre qui les prend sans chalumeau, & boit ensuite ce qu'on lui verse pour l'ablution du calice qu'il essuie avec un purificateur. Le pape donne ensuite le baiser de paix au diacre seulement, & la communion sous l'espece du pain aux autres cardinaux, aux ambassadeurs, princes & prélats, & quelquefois à des particuliers qui souhaitent la recevoir de sa

holiques
8, 149
e célèbre
Rome,
première,
latin; la
manière.
Le car-
l'épître
l'autel;
diacre va
ournant
el & aux
u pape;
l'ayant
e Jesus-
ce qu'il
tenant
à fait
sa gau-
commu-
e deux
baissent
jours le
devant
meau
& le
ant un
n con-
à étant
de ce
diacre
pour
donne
a sous
ces &
oir de
fa



Le PRÊTRE à L'AUTEL.

147
LES
CEREMONIES
DES
PETITES MESSES
Représentées
EN
TRENTÉ CINQ
FIGURES
avec leurs
CONFORMITÉS
à la
PASSION de notre SEIGNEUR
JESUS - CHRIST



Le PRÊTRE communique la MESSA.



Le CONFITEOR.



Le PRÊTRE baise L'AUTEL.



Le PRÊTRE se au CÔTÉ de L'ÉPÎTRE.



À L'ENTRÉE.



Le PRÊTRE de la KYRIE ELEYSON.



Le PRÊTRE avec le Peuple de DOMINUS DEUS SIBI.

148 le Clero delin

1880



Le PRÉ

1881



Le PRÉ

1882



Le PRÉ

1883

Sans - Christ devant Pilate.



Le PRÊTRE lit l'ÉPIÎTRE.

S. C. avance devant l'Autel et se signe.



Le Prêtre se signe de l'EAU. De haut bas MONTAUREL.

Sans - Christ ramené d'Nicodé à Pilate.



Le PRÊTRE lit l'ÉVANGILE.

S. C. dépouille pour être flagellé.



Le PRÊTRE découvre le CALICE.

S. C. lit à la Colonne et Apoc.



L'OBULATION de l'HOSTIE.

S. C. couronné d'épines.



Le PRÊTRE couvre le CALICE, après l'avoir offert.

Pilate lève ses mains devant S. C. assis.



Le PRÊTRE lave ses mains.

S. C. couvert d'un manteau de Pourpre.



Le Prêtre vers le Peuple dit ORATE FRATRES.

S. C. conduit à être Crucifié.



Le PRÊTRE dit la PREFACE.



L'ÉCRIVAIN



L'ÉCRIVAIN



L'ÉCRIVAIN

Il s'approche de l'Hostie et murmure pour tous faire servir



Le P. appoiant les mains pour pour les fidelles Yvonne

Il s'approche de ses mains l'HOSTIE, et le CALICE. 149



Le P. s'approche de ses mains l'HOSTIE, et le CALICE.

Il s'est attaché à la croix.



Le P. s'est attaché à la croix.

Il s'est dressé en croix.



Le P. ADOR l'HOSTIE avec le L. ELEVER

Le drape de l'Hostie regarde sur la croix



Le PRÉTRE ELEVE le CALICE

Il s'est dressé pour pour ses fidelles.



Le P. de la MEMENTE, pour les fidelles impiecia.

Il s'approche le Paradis au bon l'œuvre



Le P. de. NORIS QUOQUE PECCATORIBUS

Il s'est dressé à son pour fil à la croix



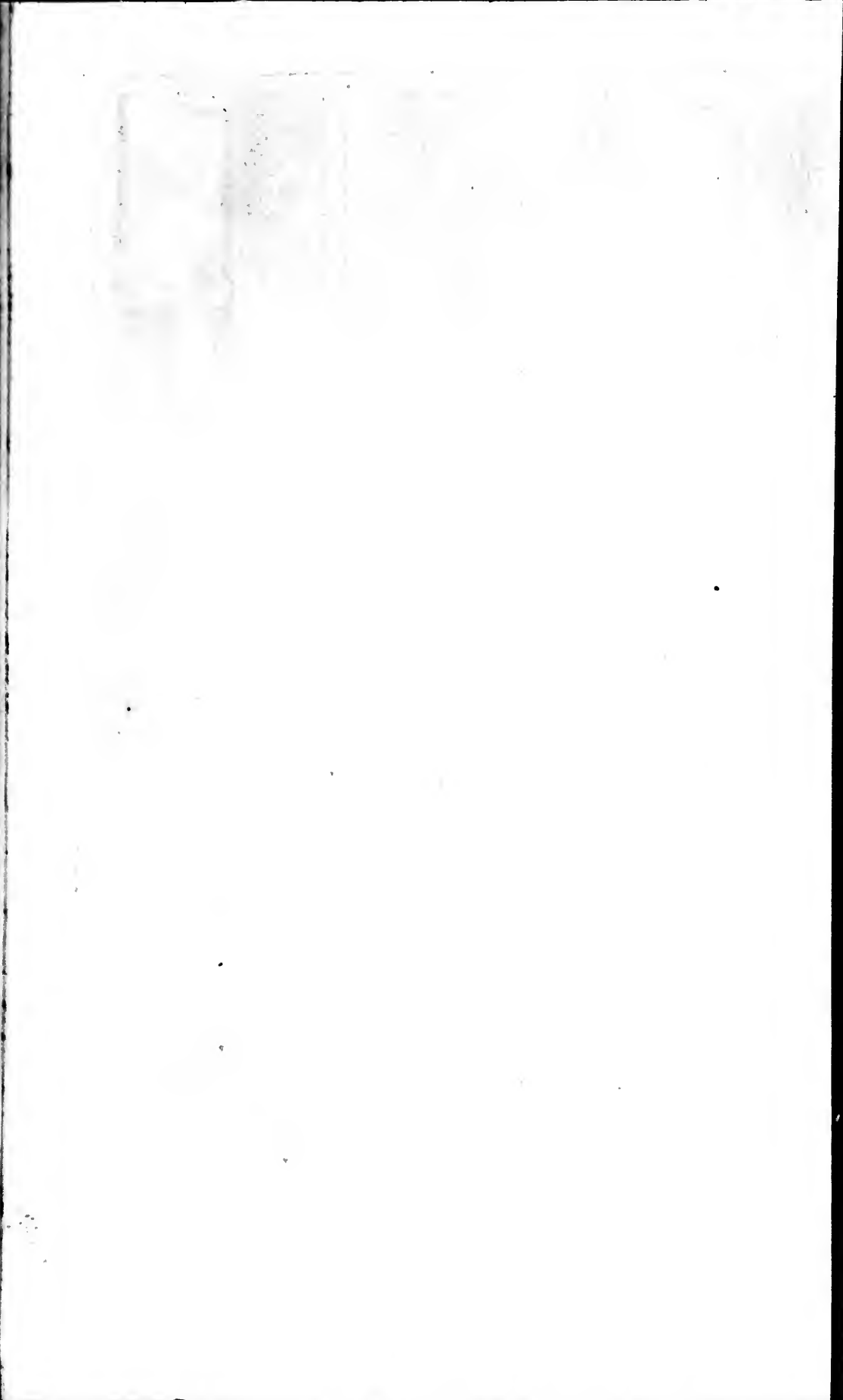
Le PATER NOSTER &c.

Il s'approche son Dieu à Dieu son Dieu.



Le PRÉTRE rompe l'HOSTIE, en deux

Il s'approche de l'Hostie et murmure pour tous faire servir



L. 1.



Le fait dans

de l'



L. 1.

pendant



L. 1.

L'âme de J.-C. descend aux Limbes

150



Le P. met dans le CALICE une petite partie de L'HOSTIE.

J.-C. étant expiré, plus s'en retourne se frappe la Poitrine etc.



Le P. se frappe la Poitrine en disant trois fois AGNUS DEI etc.

Le Corps de J.-C. est mis dans un Sepulcre neuf.



Le PRÊTRE COMMUNIE.

on Embaume le corps de Jésus-Christ



Le PRÊTRE fait L'ABLUTION

La Resurrection de Jésus-Christ



À la POST-COMMUNION.

J.-C. apparaît à sa Mère et à ses Disciples



Le P. tourne vers les Assistants de DOMINUS VOBIS - CUM.

Préparez, vous autres, à la messe et présentez vos Disciples



à ses dernières ORAISONS

Il se mette au sud en présence de ses Disciples

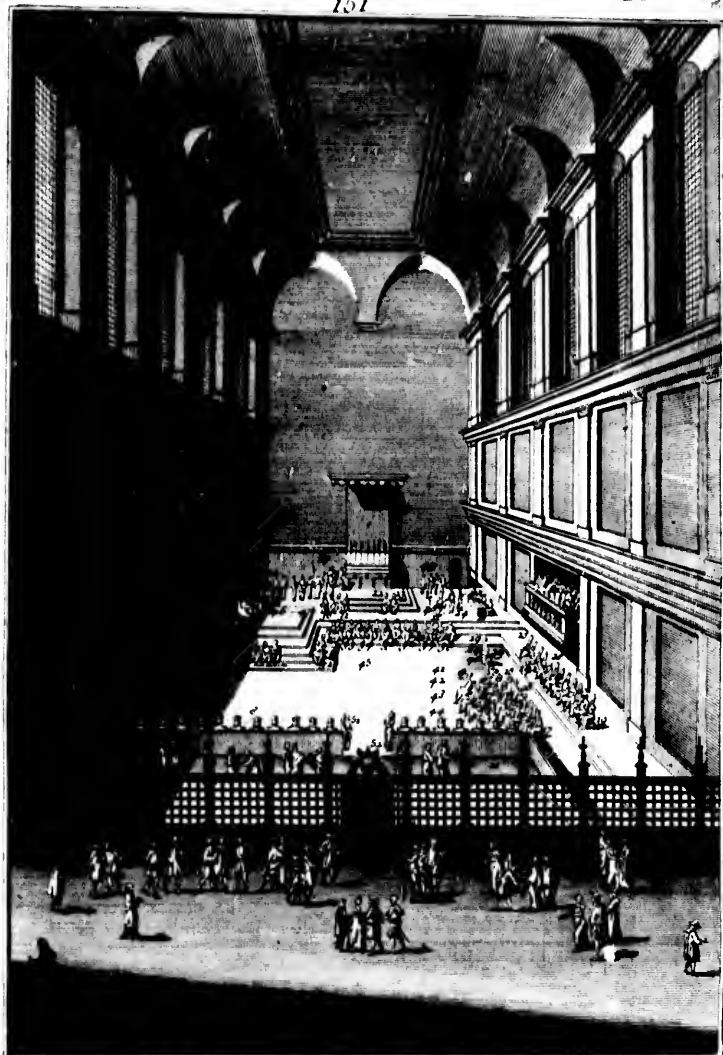


Le P. tourne vers le Peuple de ITE MISSA EST.

Il se tourne de St. Esprit à ses Apôtres



Le PRÊTRE donne la BÉNÉDICTION aux Assistants



La CHAPELLE du PAPE.

fa
ré

R
T
le
di
p
tr
q
p
L
m

P
v
d'
li
&
d
ap
ca
va

ju
en
fr
d
d
b

fa
tr
P

P
l'
n

sa main ; après quoi il retourne à l'autel & acheve la messe avec les cérémonies ordinaires. Figures.

Il y a ordinairement, dit encore l'auteur du tableau de la cour de Rome, quarante chapelles papales chaque année pour les messes (fig. 151). 151. Trois de ces messes sont célébrées par le pape ; trente sont chantées par les cardinaux & sept par les archevêques & évêques assistans. C'est le dimanche de pâques, celui de la pentecôte & le jour de Noël que le pape dit la messe, quand il ne se trouve pas incommodé ; les autres trente-sept messes sont célébrées en sa présence, les jours de fêtes marqués dans le pontifical. On chante cinq fois les matines à la chapelle papale ; la veille de Noël, les trois jours de ténèbres & le jour des morts. Les cardinaux chantent tour-à-tour les leçons de matines la nuit de Noël ; mais aux autres matines elles sont chantées par les musiciens.

La veille des fêtes solennelles le pape & les cardinaux assistent aux premières vêpres en chapelle ; mais on ne chante jamais les secondes vêpres. Le pontifical romain en désigne dix auxquels ce pontif a coutume d'assister. Toutes ces chapelles se tiennent ordinairement au palais apostolique ; dans la chapelle pauline, quand le pape est à monté cavallo, & dans la chapelle de Sixte quand il demeure au Vatican, à l'exception du jour de pâques & de la fête de S. Pierre qu'il va dans l'église de cet apôtre ; le jour de l'assomption de la vierge qu'il se fait porter en cavalcade à Sainte Marie majeure, & en quelques autres occasions où le pape va visiter quelques églises de Rome.

Quand le pape va tenir chapelle, on le porte dans une chaise à bras, jusqu'à la chambre du lit où sont les paremens pontificaux. Lorsqu'il en est paré, il entre dans une autre litière portée par douze de ses palfreniers vêtus d'une robe rouge. S'il descend à S. Pierre, les cavaliers de ce pontif portent le dais, précédés de deux palfreniers revêtus aussi d'une robe rouge & portant un grand éventail de plumes de paon, au bout de deux batons, avec lesquels on agite continuellement l'air.

Les dimanches de l'Avent & du carême, le pape se rend à pied dans sa chapelle en signe de l'austérité qui doit caractériser ce tems-là. Le troisième dimanche de l'Avent & le quatrième de carême, il se fait porter, parce que ce sont des jours destinés à une réjouissance privilégiée.

Lorsque le pape va à pied de la chapelle de Sixte à la chapelle pauline portant le sacrement pour les quarante heures, le premier dimanche de l'Avent & le jeudi saint pour le sépuchre, les deux plus anciens cardinaux diacres le soutiennent par-dessous les bras. Une personne du premier

rang lui porte la queue de la chape & de la soutane. Deux protonotaires apostoliques participans lui soutiennent les franges de sa chape par-devant.

Les premiers qui défilent de la chambre des paremens pour aller à la chapelle, sont les gentils-hommes des cardinaux, puis les cameriers du pape & ses chapelains, ensuite les avocats consistoriaux & les abrégiateurs du grand parquet qui sont suivis des acolytes en surplis, après lesquels viennent les auditeurs de rote, avec le maître du sacré palais à la gauche du doyen de la rote. Ceux-ci sont suivis des diacres apostoliques & de sept acolytes portant sept chandeliers allumés.

La croix vient ensuite portée par un autre sous-diacre apostolique revêtu d'une soutane violette, d'un rochet & d'une chape de même couleur. Il tourne le crucifix vers le pape durant cette marche, contre l'usage ordinaire à la cour de Rome. Les cardinaux diacres assistans se tiennent au côté du cardinal diacre qui doit chanter l'évangile. Après cela on voit paroître le capitaine des gardes suisses, les uns portant des halberdes, & les autres armés de fer, tenant de grands espadrons dégainés.

Au milieu des gardes sont les capitaines & le général des chevaux légers, les conservateurs romains, les princes du trône, les parens du pape déclarés princes & les ambassadeurs des têtes couronnées. Le pape vient ensuite suivi de son maître de chambre, de son échançon, des protonotaires apostoliques, des clercs de la chambre, des généraux d'ordre, des référendaires & des autres personnes qui ont place aux chapelles.

Lorsque le pape va à la chapelle sans mitre, ce qu'il fait ordinairement à matines & dans la semaine sainte, il marche immédiatement après la croix, au milieu des deux plus anciens cardinaux. Ceux qui suivent son cortège, le suivent deux à deux, dans un ordre contraire à celui qu'on vient de tracer; & les plus qualifiés marchent les premiers. En quelqu'endroit que le pape aille tenir sa chapelle, la marche est toujours la même.

On fait que l'église romaine a une vénération particulière pour les reliques, & ce genre de dévotion remonte au berceau même du christianisme. Long-tems les personnages pieux se firent un devoir de porter sur eux quelques particules du corps des saints; & l'histoire remarque entr'autres S. Charles Boromé qui portoit au col une dent de Ste Sabinne. Les rois & les généraux les faisoient souvent porter à la tête de leurs armées; & nos annalistes n'ont pas négligé de nous apprendre que souvent ils étoient redevables de la victoire à ces reliques. L'invention de

x protono-
e sa chape

ur aller à la
meriers du
es abrégia-
après les-
palais à la
postoliques

postolique
de même
e, contre
ans se tien-
rès cela on
des halle-
léguainés.
s chevaux
parens du

Le pape
, des pro-
d'ordre,
appelles.

ordinaire-
ment après
si suivent
e à celui
niers. En
toujours

pour les
du chris-
de porter
remarque
Sabinne.
de leurs
que sou-
ention de

LES VERTVS DE L'AGNVS DEI,

Composé de Saint Crefme, Baume, & pure cire. Extract
du liure appelle le Ceremonial, ou parlant de la Bene-
diction d'iceux, les paroles fuyuantes, se trouuent
registrees sur la fin en ceste maniere.



Il se lit que le Pape Vrban V. enuoya à l'Empereur des Grecs trois
Agnus Dei, avec ces vers & paroles.

Les tonnerres il challe,
Les pechez il efface,
Sauue d'embracement,
Et de submergement,
Garde de mort subite,
Les Diables met en fuite,
Dompte les ennemis

Hors de danger s'ont mis
Et l'enfant & la Mere,
Qui travaille à le faire,
Il donne maint pouuoir,
Aux dignes de l'auoir,
La part, quoy que petite,
Tant que la grand profite.

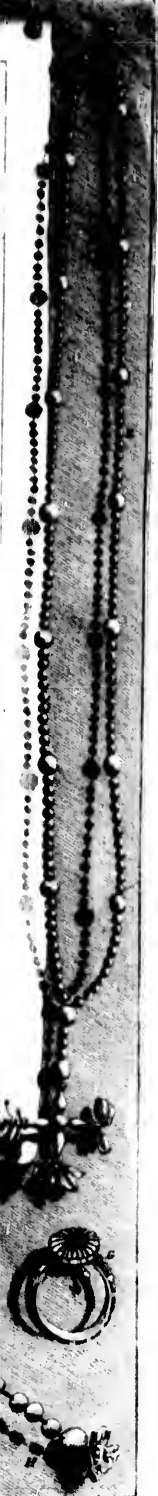
La Priere que le Pape fait à la Benediction de l'Agnus Dei.

Qu'il efface les pechez, qu'on impetie pardon, qu'il confere les graces.
Que le touchant, & voyant, les Chrestiens fissent clemens à louer Dieu.
Que le bruit de l'air, gresles, neiges, & tempelles, la fure des Vents, & des Tonnerres
soient moderez, & arrezez.
Que deuant le Salutare, & glorieux effendant de la Croix, qui y est figure, les esprits ma-
lings s'espouuarent, & s'entuyent.
Que celui qui les porte, aye vertu contre les illusions, tromperies, astuces, & fraudes du
Diable, & des esprits malings.
Qu'aucune tempelle, aduerstie, air pestilential, ou corrompu, ni mal caduc, aucune
tourmente, tempelles de mer, aucun feu, ou autres nuires de temps, ne puissent offen-
fer, nuire, ny prejudicier, à celui qui le portera deuotement sur soy.
Qu'en l'accouchement soient conseruez la Mere, & l'enfant.
Que tous ceulx qui le portent, puissent estre tousiours en seurete, qu'ils ne craignent aucun
peril, qu'ils n'ayent point peur des ombres, qu'aucune cruauté du Diable ne les endom-
mage, qu'ils ne puissent estre trompez des hommes, qu'ils soient exemptz de tous pe-
nis, de feu, de foudre, de tourmente, & tempelles, Et que les femmes enfantent sans
travail, & soient deliurees de mal, & de tout danger.

A ROME Chez l'Imprimeur de la Chambre Apostolique, 1662.
avec permission des Superieurs.



[Small text at the bottom of the page, likely a printer's mark or additional notes.]

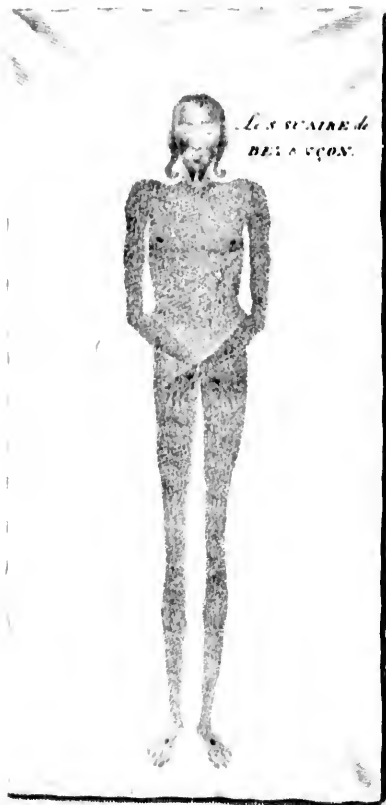


Señalada por el Sr. D. Juan de Dios
y el Sr. D. Juan de Dios
en el año de 1780
y presentada a S. M. Católica

FIGURE des deux FAMEUX
SUAIRES.



Le S. SUAIRE de
TURIN vu par
derrière.



Le S. SUAIRE de
BEZANCON.



Le S. SUAIRE de
TURIN vu par
devant.

la sainte croix est surtout l'objet de la réputation des reliques. Tout le monde voulut se procurer un morceau de ce bois sacré, qui, par un prodige étonnant sembla se multiplier pour satisfaire aux vœux des fideles. Tous les pays catholiques recellent encore un grand nombre de reliques, qui, dans les jours de fêtes, sont exposées à la dévotion du peuple. La sainte chapelle, l'église de S. Denis, celle de Reims & plusieurs autres, offrent encore aux françois une quantité prodigieuse de reliques de tous les genres. On montre à Naples le sang de S. Janvier. Le suaire de Turin n'est pas moins vénéré que celui de Besançon (fig. 152). L'Espagne & le Portugal ont aussi leurs reliques; mais Rome en possède elle seule dans ses catacombes un plus grand que toutes les régions de la chrétienté réunies. La ville d'Aix-la-Chapelle, qui fut autrefois, comme la capitale des états de Charlemagne, en possède une grande quantité. On montre tous les sept ans celles qui sont dans l'église de Notre-Dame, & l'exhibition de chacune d'elles est précédée d'une proclamation. Ainsi s'agit-il de montrer la tête & le bras de Saint Corneille; la proclamation se fait de cette manière: « lundi matin l'on » vous montrera la tête & le bras droit de S. Corneille, par l'intercession » duquel notre seigneur veuille nous préserver du mal caduc, & après » cette vie, vous donner le royaume éternel. »

On doit placer au rang des reliques les *agnus dei* (fig. 153). Ce sont des petits pains de cire empreints d'une figure d'agneau, que le pape bénit le dimanche de quassimodo après la consécration. Par une constitution du pape Grégoire XIII, publiée en 1562, il est défendu à ceux qui n'ont pas reçu les ordres sacrés de toucher aux *agnus dei*, si ce n'est en certains cas extraordinaires; & pour une plus grande précaution, ce pontife a ordonné que les laïcs auroient soin de les tenir enchassés dans du verre, du cristall ou dans toute autre matière transparente, & que ceux qui auroient le moyen de les envelopper dans quelques riches étoffes de broderies, feroient ajuster ces ouvrages de manière que les *agnus dei* y parussent toujours, de quelque côté, comme un reliquaire. La même constitution défend de les peindre sous peine d'excommunication; & cette défense, dit l'auteur du tableau de la cour de Rome, est d'autant plus sérieuse, que la couleur blanche de la cire avec laquelle ces figures en relief sont formées, a été jugée par le pontif romain la plus convenable de toutes celles qu'on pourroit choisir pour représenter l'agneau de Dieu.

Les catholiques romains n'ont pas moins de dévotion pour les pélé-

rinages que pour les reliques. Ce genre de piété est tout aussi ancien que le premier. Dans les premiers siècles de l'église, dit M. l'abbé Fleury, « on accouroit, de tous côtés, aux tombeaux des saints, pour » célébrer leur mémoire; & souvent plusieurs évêques s'y rencontroient. » Un seul exemple peut faire juger du reste. S. Paulin rapporte plus de » vingt noms, tant de villes que de provinces d'Italie, dont les habitans » venoient tous les ans, en grandes troupes avec leurs femmes & leurs » enfans, à la fête de S. Felix, le 14 de Janvier, nonobstant la rigueur » de la saison; & cela pour un seul confesseur, dans la seule ville de » Nole. Qu'étoit-ce par toute la chrétienté? Qu'étoit ce à Rome, » aux fêtes de S. Hypolite, de S. Laurent, des apôtres S. Pierre & » S. Paul? On y venoit même de fort loin & en tout tems. Ainsi ont » commencé les pèlerinages dès le commencement du troisième siècle; » quand S. Alexandre fut fait évêque de Jérusalem, il étoit venu de » Capadoce visiter les saints lieux. »

Le plus célèbre de ces pèlerinages fut long-tems celui de la terre sainte. Il donna naissance aux croisades. Le voyage de Rome eut ensuite la vogue. Il fut un tems où on ne croyoit pas pouvoir être sauvé, si l'on n'alloit dans cette capitale du monde chrétien visiter les tombeaux des apôtres. Les enfans quittoient leurs peres, les femmes leurs maris, les moines leurs couvents, pour suivre les caravanes qui se formoient pour ce pieux objet. A ce pèlerinage, dont la ferveur se rallentit peu-à-peu, succéda celui de Notre-Dame de Lorette. Enfin, vint celui de S. Jacques de Compostelle, qui attire encore aujourd'hui un concours prodigieux de pèlerins. Voici ce que dit l'abbé de Verac, dans son état d'Espagne au sujet de ce dernier pèlerinage: « S. Jacques, patron de toute l'Espagne, » repose depuis neuf cens ans dans la métropolitaine de Compostelle. » La figure de ce grand apôtre est sur le grand autel. C'est un petit » buste de bois, toujours éclairé de quarante ou cinquante cierges » blancs. Les pèlerins baissent la figure par trois fois, & lui mettent leur » chapeau sur la tête avec une dévotion respectueuse. On voit dans » l'église une trentaine de lampes d'argent suspendues & toujours allumées, & six grands chandeliers aussi d'argent, de cinq pieds de » haut, donnés par Philippe III. Tout autour de l'église on voit de » belles plateformes de grandes pierres de tailles où l'on se promene; » & au-dessus on en voit une autre de même, où les pèlerins montent » & attachent quelque lambeau de leur habit à une croix de pierre » qu'on y a élevée. Ils font encore une autre cérémonie qui n'est pas

» moins singulière. Ils passent trois fois sous cette croix, par un trou si
 » petit, qu'ils sont contraints de se glisser sur l'estomac contre le pavé ;
 » de sorte que ceux qui ont trop d'embonpoint ont beaucoup à souffrir.
 » Cependant il faut qu'ils en passent par-là, s'ils veulent gagner l'in-
 » dulgence qui y est attachée ». L'auteur des délices de l'Espagne, dit :
 « qu'on en a vu qui, ayant oublié de passer sous la croix de pierre,
 » sont revenus sur leurs pas de plus de cinq cent lieues pour cette
 » pieuse cérémonie ». Il y a dans l'église de S. Jacques de Compostelle,
 une chapelle qui appartient aux pèlerins françois.

Les catholiques ont plusieurs jours de jeûnes & d'abstinences que
 l'église leur prescrit. Le plus important & le plus rigoureux de ces jeûnes
 est celui du carême, qui se pratique quarante jours avant pâques, &
 pour se préparer à cette grande solennité. Il paroît par les ouvrages de
 Bede, qu'indépendamment de ce carême, ils en avoient autrefois deux
 autres, celui de Noël & celui de la Pentecôte ; tous deux, comme
 celui de pâques, étoient de quarante jours. Ils n'étoient pourtant pas
 d'une égale obligation, & l'on ne voit pas qu'ils aient été communément
 observés.

Long-tems la viande, les œufs, le laitage & le vin furent défendus
 pendant le carême. L'église ne permettoit que l'usage du poisson, des
 fruits & des légumes. Les circonstances exigèrent qu'on se relachât sur
 ces austérités. Dès le septième siècle, on réduisit le jeûne à l'abstinence
 de la viande & à un seul repas le soir. On avança peu-à-peu ce repas
 jusqu'à midi ; & enfin, on a jugé qu'on pouvoit collationner, sans porter
 atteinte à l'austérité du jeûne. Celui du vendredi saint est le plus rigou-
 reux. Il est des catholiques qui, se bornant ce jour-là, à quelques légumes,
 s'abstiennent scrupuleusement de manger des œufs, du lait, du beurre,
 du fromage & de tout ce qui provient des animaux dont il n'est pas permis
 de manger la chair. D'autres plus rigoristes encore, ne mangent rien
 pendant toute la journée. Dans quelques maisons religieuses, on ne fait
 qu'un repas. En France, on ne mange des œufs pendant le carême qu'en
 vertu d'une ordonnance expresse émanée de l'évêque. On est encore plus
 délicat sur ce point en Espagne ; & ce royaume achete tous les ans
 fort cher une bulle du pape qui lui permet l'usage de cet aliment.

Ce qui distingue les églises catholiques de celles des protestans, ce
 sont les décorations magnifiques que la piété des fideles y a prodiguées ;
 & ces ornemens somptueux donnent un grand éclat aux cérémonies.
 Les formalités prescrites par le rituel pour la consécration des temples

154. sont très-nombreuses (*fig. 154*). La première pierre que l'on pose pour servir de base à cet édifice sacré, doit être solide, angulaire & d'un pan & demi en quarré. Elle doit être bénie par l'évêque du lieu ou par un prêtre commis à cet effet. Les cérémonies de cette bénédiction sont fort considérables. La veille de cette solemnité, celui qui est chargé de la faire, plante en terre une croix de bois au lieu où doit être le grand autel. Le jour suivant il se rend processionnellement devant cette croix ; & , après s'être assis, il fait une exhortation aux assistans, d'une manière analogue aux circonstances. Il fait ensuite diverses aspersions d'eau bénite sur le lieu où l'on a planté la croix, puis sur la pierre angulaire, en récitant des prières prescrites par le rituel. Un clerc présente au
155. prêtre un couteau avec lequel il trace (*fig. 155*) une croix de chaque côté de la pierre, de manière qu'il en fait successivement six, en récitant toujours des prières. Alors le célébrant, en prononçant ces paroles : « pénétré de la foi de Jesus-Christ, nous plaçons cette première pierre » dans le fondement, afin que la véritable foi, la crainte de Dieu & » la charité fraternelle regnent ici, & que ce lieu soit destiné à invoquer & à louer le nom de Dieu. » Le maçon assure ensuite la pierre avec du mortier & le célébrant l'aspersion encore d'eau bénite ; puis il fait le tour du lieu désigné pour l'église qu'il arrose d'une nouvelle aspersions.

- Tous les habits dont on se sert au culte divin, les paremens des autels, les croix, les calices, les soleils, doivent recevoir une bénédiction particulière. L'usage attribue ce privilège aux évêques ; mais les abbés réguliers, la plupart même des simples prêtres prétendent avoir aussi le droit de l'exercer ; & ils en usent chaque fois que l'occasion s'en présente. Celui qui fait cette bénédiction, doit être revêtu d'un
156. surplis & d'une étole (*fig. 156*). On la donne à la clarté des cierges, avec l'aspersions d'eau bénite & quelques prières prescrites par les rituels de chaque diocèse. Autrefois l'évêque bénissoit aussi les généraux, les officiers mêmes subalternes, lorsqu'ils étoient sur le point de partir pour
157. la guerre (*fig. 157*). Mais cet usage ne subsiste plus en aucun pays catholique. On a seulement conservé la coutume de bénir les drapeaux, avant de les confier aux régimens ; & cette bénédiction, qui n'est plus considérée, parmi nous, que comme une cérémonie, ne diffère en rien des bénédictions ordinaires. Lorsqu'un corps militaire a fait bénir ses nouveaux étendards, il dépose ordinairement les anciens dans l'église où la cérémonie s'est faite. C'est aussi dans les temples, qu'en tems de guerre, on expose les drapeaux pris sur l'ennemi.



La Con...



L.



L'ÉVÊQUE

pose pour
 re & d'un
 dieu ou par
 tition font
 chargé de
 le grand
 ette croix ;
 ne maniere
 d'eau bé-
 angulaire,
 présente au
 de chaque
 x, en réci-
 es paroles :

remens des
 une béné-
 es ; mais les
 ndent avoir
 e l'occasion
 revêtu d'un
 les cierges,
 r les rituels
 néraux, les
 partir pour
 un pays ca-
 s drapeaux,
 ui n'est plus
 fere en rien
 t bénir ses
 ans l'église
 en tems de



La Consécration du SEL et de l'EAU, pour servir la première PIERRE. — Bénédiction du TERRAIN où l'on doit bâtir l'EGLISE.



L'EVÊQUE va poser la première PIERRE. — L'EVÊQUE bénit les FONDEMENTS de l'EGLISE.



L'EVÊQUE fait l'ASPERSION de l'EGLISE, par de hors — L'EVÊQUE fait le Signe de la CROIX à la Porte de l'EGLISE.



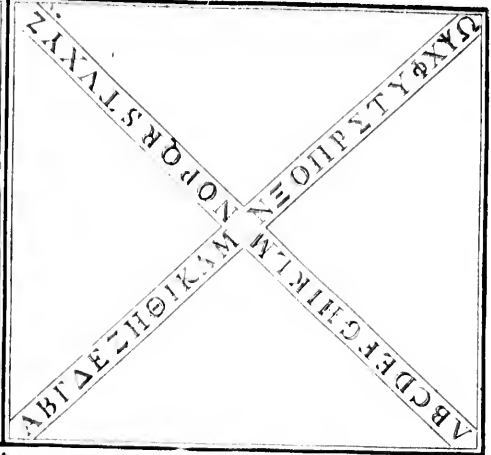
LIVRE QUATRIÈME



LIVRE CINQUIÈME



LIVRE SIXIÈME



LE VÊQUE RITUE L'ALPHABET sur la CROIX de CENDRES, par le SACRISTAIN, par le MOINE de la CROIX de CENDRES qui se a traver sur le PAVÉ de L'EGLISE.



LE VÊQUE RITUE la CROIX avec de L'EAU DENTEE au milieu de L'AUTEL. LE VÊQUE ASPEROR le PAVÉ de L'EGLISE avec de L'EAU DENTEE.



LE VÊQUE RITUE les RELIQUES en PROCESSION dans L'EGLISE. LE VÊQUE RITUE les RELIQUES dans L'AUTEL.



LE CELLE



U RENT



HALLUMER



Le CELBRANT sort avec le S^t CHRÈME, les deux CROIX des Murailles. Il fait avec le S^t CHRÈME une CROIX au devant de L'AUTEL.



IL BENT les VAISSEaux, qui doivent servir à L'AUTEL. Il VERSE de L'HUILE et du CHRÈME sur la TABLE de L'AUTEL.



IL ALLUME les CINQ CROIX de CIRE qui sont posées sur les cinq CROIX d'ENCRE.

IL CONSACRE les PARMENS de L'AUTEL.



RENE



RENE



RENE



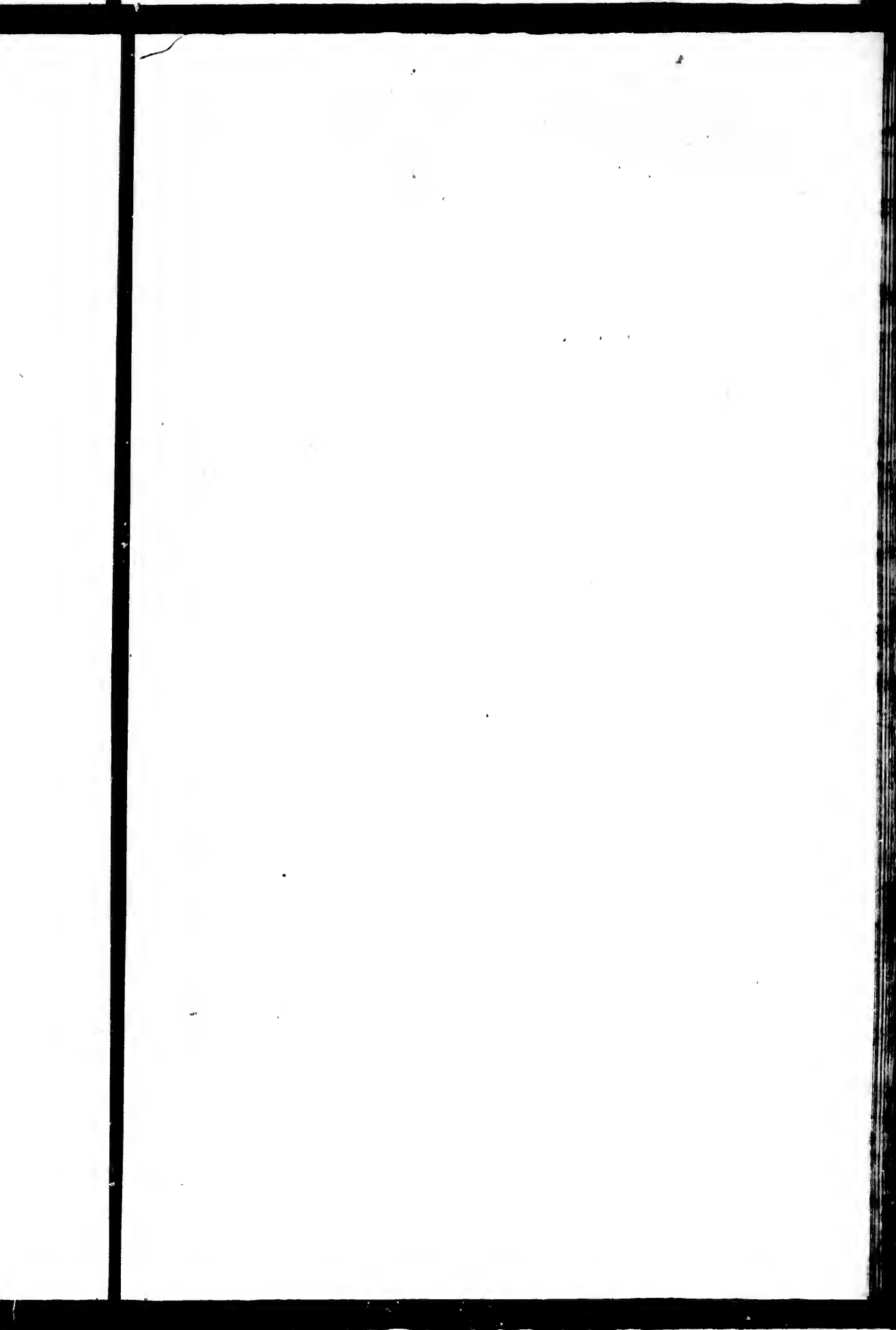
BENEDICTION des HABITS SACERDOTAUX. | BENEDICTION d'une nouvelle CROIX.



L'ADORATION de la dite CROIX. | BENEDICTION du SOLEIL.



BENEDICTION d'un HOMME de GUERRE. | BENEDICTION d'un DRAPEAU.





Le CLERC reçoit la TONSURE.



Le CLERC reçoit le SURPLIS.



ORDINATION de SACRISTAIN.



ORDINATION de LECTEUR.



ORDINATION de l'EXORCISTE.



ORDINATION de l'ACOLYTE.



PLIS



UR.



YTK



CONSECRATION de la grande CROIX.



L'ENCENSEMENT des CROIX.



Le BATËME de la CLOCHE.



BENEDICTION de la CLOCHE.



On PARFUME la CLOCHE.



CONSECRATION d'une IMAGE.

ne
cé
tér
pr
de
mé
Ap
fait
fou
for
tou
fur
à la

reu
vèq
diac
lyte
ces
fion
bén
com
elen
de c
mai
Qu
cut

C
fou
droi
l'év
gues
les
deu
dit
L'év
puis

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 151

On fait que les catholiques font dans l'usage de bénir les cloches neuves avant de les employer à appeller les fidelles au service divin. Cette cérémonie à laquelle le peuple donne improprement le nom de baptême (fig. 158), n'est pas la même dans tous les dioceses où elles se pratique. En général le prêtre commence par asperger la cloche avec de l'eau bénite ; & les ministres qui l'accompagnent, la lavent avec la même eau par-dedans & par-dehors ; puis il l'essuie avec un linge blanc. Après quoi, le prêtre fait sept croix sur la cloche en dehors avec les sainteshuiles & quatre en dedans avec le chrême. Le thuriféraire met ensuite sous la cloche un encensoir rempli d'encens. Toutes ces cérémonies sont accompagnées de prieres analogues à la circonstance. On lui donne toujours le nom de quelque saint, qu'on a le soin d'exprimer en bossé sur la cloche, avec ceux du parain & de la maraine, lorsqu'on travaille à la foudre.

Le clergé catholique est distribué en deux ordres, qui tous sont rigoureusement assujettis au vœu du célibat. Le premier comprend les archevêques & les évêques ; & le second est composé des sous-diacres, des diacres & des prêtres. On pourroit même y ajouter les tonsurés, les acolytes, les exorcistes, les lecteurs & les portiers ; mais ceux qui reçoivent ces ordres mineurs, ne sont pas irrévocablement attachés à leur profession ; & ils ne sont sentés appartenir au clergé, qu'autant qu'ils ont des bénéfices qui les assujettissent à la discipline ecclésiastique. De droit commun, l'évêque seul a le pouvoir d'ordonner tous les membres du clergé. Il est cependant des abbés qui ont prétendu avoir le privilege de conférer la tonsure, les quatre moindres, & même le sous-diaconat ; mais ce droit important leur a été vivement disputé par les évêques. Quoi qu'il en soit de ce privilege, qu'il ne nous appartient pas de discuter, voici comment les prélats procèdent aux ordinations du clergé.

Celui qui aspire à la tonsure, se présente à l'évêque, revêtu d'une soutane noire, avec le surplis sur le bras gauche & tenant à la main droite une cierge allumé (fig. 159). Il se met à genoux, tandis que l'évêque debout & couvert de sa mitre, récite diverses oraisons analogues à la cérémonie. L'ordinant s'assied ensuite, coupe au récipiendaire les cheveux en cinq endroits ; savoir, par devant, par derriere, aux deux côtés des oreilles, & au sommet de la tête, tandis que le tonsuré dit avec l'évêque : « le seigneur est la portion de mon héritage, &c. » L'évêque dépose ensuite sa mitre & prononce une oraison sur le tonsuré ; puis le chœur chante une antienne, après laquelle l'évêque récite une

Figures

158.

159.



Figure. seconde oraison en se tournant vers le tonsuré. Enfin, il le revêt du surplis en lui disant : « que le seigneur vous revete de l'homme nouveau ; » & c'est par-là que se termine l'ordination des tonsurés.

Lorsque l'évêque confere à un clerc l'ordre de portier, il lui présente les clefs de l'église & les lui fait toucher en disant : « souvenez-vous » qu'il vous faudra rendre compte à Dieu de tout ce qui est enfermé » sous ces clefs ». L'archidiacre met ensuite le portier dans l'exercice de ses fonctions, en lui faisant fermer & ouvrir les portes de l'église & sonner les cloches. Une exhortation faite par l'évêque au nouveau ministre, termine la cérémonie.

En conférant l'ordre de lecteur, l'évêque fait toucher au candidat le livre des épîtres, en disant : « recevez ce livre ; lisez la parole de Dieu ; » & si vous remplissez dignement les fonctions dont vous allez vous » charger, soyez persuadé que vous partagerez l'héritage réservé à » ceux, qui dès le commencement, ont publié la parole du seigneur. »

Lorsqu'il s'agit d'ordonner un exorciste, l'évêque lui fait toucher le livre des exorcismes, en prononçant ces paroles : « recevez ce livre, & » souvenez-vous que vous recevez le pouvoir d'exorciser les énergu- » menes, soit qu'ils soient baptisés, soit qu'ils ne soient que simples » catéchumenes. » Cependant le rituel n'attribue qu'au prêtre d'exorciser les possédés. Lorsque ce ministre se met en devoir d'exercer cette fonction, l'exorciste ne peut que l'assister & préparer tout ce qui peut être nécessaire pour la remplir avec succès.

Celui qui reçoit l'ordre d'acolyte, touche le chandelier avec le cierge que l'évêque lui présente en disant des paroles analogues à cette cérémonie. L'ordinant lui met ensuite à la main des burettes vuides, symbole des fonctions auxquelles son ministère l'assujettit.

Telles sont les cérémonies qu'on emploie dans l'église catholique, pour conférer les cinq premiers ordres. Les trois autres en exigent de beaucoup plus nombreuses (*fig. 160*). Celui qui se dispose à recevoir le sous-diaconat, doit se présenter revêtu d'une aube ceinte & tenant à la main un cierge allumé ; puis il se couche par terre en témoignage du sacrifice qu'il va faire de sa liberté, tandis que l'évêque & le clergé récitent les litanies des saints. Ensuite l'ordinant lui donne trois fois la bénédiction en lui adressant un discours, dont l'objet est de lui représenter les fonctions importantes du sous-diaconat. L'évêque lui présente la patene & le calice, en disant : « prenez garde au ministère qui » vous est confié ; présentez vous à Dieu de maniere que vous puissiez » lui

revêt du sur-
e nouveau ; »

lui présente-
venez-vous
est enfermé
ns l'exercice
de l'église &
nouveau mi-

u candidat le
role de Dieu ;
us allez vous
ge réservé à
du seigneur. »
uit toucher le
z ce livre , &
r les énergu-
t que simples
te d'exorciser
er cette fonc-
qui peut être

avec le cierge
à cette céré-
des , symbole

catholique ,
en exigent de
se à recevoir
te & tenant à
n témoignage
e & le clergé
e trois fois la
de lui repré-
e lui présente
ministère qui
vous puissiez
» lui



ORDINATION des SOÛDIACRES .



ORDINATION des DIACRES .



ORDINATION des PRÊTRES .



Le PRÊTRE reçoit L'IMPOSITION des mains .



L'EVÊQUE donne aux PRÊTRES le pouvoir de CONSACRER .



L'EVÊQUE COMMUNE les nouveaux PRÊTRES .

» être agréable ». Après quoi il fait toucher au sous-diacre le livre des épitres, en lui disant : « recevez ce livre & le pouvoir de lire les épitres » dans la sainte église de Dieu ». Après cela, il lui pose l'amit sur la tête, en disant : « Recevez cet amit qui vous désigne le frein de la parole. » Il lui met le manipule sur le bras gauche, en l'avertissant, « qu'il signifie » le fruit des bonnes œuvres ; » & il lui met le dalmatique en le prévenant que « c'est un vêtement de joie ».

Celui qui aspire au diaconat, se présente revêtu de l'habit de sous-diacre. L'évêque s'informe alors de lui à l'archidiaque & au peuple ; & il lui fait un exhortation sur la dignité du diaconat. Le candidat se prosterne, comme le font les sous-diacres, & reçoit le saint-esprit par l'imposition de la main droite que l'évêque lui fait sur la tête. Le prélat s'allie alors, & le nouveau diacre à genoux reçoit de lui l'étole sur l'épaule gauche, puis la dalmatique & enfin le livre des évangiles. Cette cérémonie, comme les précédentes, est terminée par différentes prières que l'évêque adresse au ciel pour la prospérité du nouveau ministre.

Pour recevoir l'ordre de la prêtrise, il se présente à l'évêque en habit de diacre, tenant un cierge allumé dans la main droite, & la chasuble pliée sur le bras gauche. L'évêque fait à l'archidiaque la même demande dont on vient de parler pour le sous-diacre, & après laquelle on récite les litanies, tandis que le nouveau ministre est couché par terre. Celui-ci se relève ensuite, & se présente à l'évêque qui lui impose les deux mains sur la tête. Tous les prêtres qui assistent à cette cérémonie en font autant ; après quoi le prélat prend l'étole, qui n'est que sur une épaule gauche, & la met sur les deux, de manière qu'elle puisse former la figure d'une croix sur la poitrine de l'ordinant. Après l'étole vient la chasuble ployée par-derrière. Cette cérémonie est suivie de diverses prières, pendant lesquelles l'évêque joint en forme de croix les mains de l'ordinant, avec l'huile des catéchumènes. Après cela, l'évêque lui donne la puissance de consacrer, en lui faisant toucher le calice où il y a du vin & la patene sur laquelle est une hostie. Toute la cérémonie finit par la communion du nouveau prêtre, & par la bénédiction que l'évêque lui donne, après lui avoir fait réciter le *credo*, imposé une seconde fois les mains sur la tête, en lui disant : « recevez le saint-esprit, &c. » Et fait faire une promesse solennelle d'obéir à son ordinaire. Autrefois on ne consacroit de prêtres qu'autant que l'église avoit des places vacantes à leur offrir. Ce saint usage, qui est sagement observé parmi les pro-

Figures.

restans, ne subsiste plus, depuis bien des siècles, chez les catholiques. Delà, le grand nombre de prêtres désœuvrés que l'on trouve en France, en Espagne, en Portugal & en Italie. La plupart, prenant une route toute autre que celle qui leur est indiquée par l'église, se bornent à des bénéfices simples, qui n'exigent ni mérite, ni fonctions, ni connoissances, ni aucune espece de capacité. Ce sont ceux qui en France, portent le nom imposant de *peres* ou *abbés*. D'autres occupent des canonicats ou des prébendes subalternes dans des chapitres; & toutes leurs fonctions consistent à chanter publiquement le bréviaire que les autres doivent réciter en particulier. Enfin, le plus petit nombre remplit des cures, ministère respectable, trop peu considéré parmi les François, & qui fait néanmoins une portion importante de la magistrature ecclésiastique. Ces curés ont chacun un district déterminé, sur lequel ils exercent une juridiction spirituelle, conformément aux dispositions des canons de l'église, combinés avec les privilèges de la nation à laquelle ils appartiennent. La plupart des écrivains François croient que ces ministres, successeurs des soixante-douze disciples, sont de droit divin, dans leurs paroisses, comme les évêques dans leurs diocèses.

La consécration des évêques n'est pas une ordination proprement dite. Cette consécration doit se faire le dimanche, où pour le moins un jour de fête d'apôtre (fig. 126). L'autel, devant lequel cette cérémonie se fait, doit être orné de fleurs, & les gradins, qui y conduisent, couverts d'un tapis. On pose sur l'autel les ornemens pontificaux, & sur les crédences, le chrême, le bénitier, le calice, le ciboire, l'anneau pontifical, la mitre, la crosse, les sandales, les gants, &c. On y met aussi deux petits barils pleins du meilleur vin, deux pains, dont l'un est doré & l'autre argenté, aux armes du célébrant & de l'évêque désigné, & deux cierges du poids de quatre livres chacun. Le célébrant s'assied sur le siege épiscopal au bas de l'autel, & le prélat désigné se place à genoux entre les deux évêques assistans. Alors un des assistans adresse la parole au célébrant, & lui dit que l'église catholique demande qu'un tel soit élevé à l'épiscopat. Le célébrant lui demande la bulle qui l'a nommé à cette dignité éminente, & aussi-tôt un notaire apostolique en fait la lecture. Cet usage a pour base le privilege des papes de nommer à toutes les prélatures des régions catholiques. Cette première cérémonie est suivie du serment que fait, à genoux, le nouvel évêque, entre les mains de celui qui le consacre, & par lequel il promet d'être fidèle à l'église romaine, & de ne s'écarter jamais des dogmes qu'elle prescrit.





L'ÉVÊQUE désigné se présente avec les deux ASSISTANS.



L'ÉVÊQUE désigné prête le SERMENT.



L'ÉVÊQUE désigné se PROSTERNE.



L'ÉVÊQUE désigné est OINT.



On OINT les mains de L'ÉVÊQUE.



On lui donne le BÂTON PASTORAL.

holiques.
 France,
 ne route
 ent à des
 connois-
 France,
 des cano-
 tes leurs
 les autres
 nplit des
 çois, &
 ecclésiasti-
 exercent
 s canons
 ls appar-
 ministres,
 dans leurs
 ent dite.
 un jour
 monie se
 nt, cou-
 & sur les
 eau pon-
 met aussi
 est doré
 gné, &
 assied sur
 genoux
 parole ou
 bit élevé
 à cette
 lecture.
 les pré-
 uvie du
 de celui
 aine, &

Le serment est suivi d'un examen fort succinct, qui roule sur les différens devoirs des évêques. Le prélat désigné baise ensuite à genoux la main du célébrant. Puis on chante la messe, après laquelle il quitte sa chape, & prend successivement les ornemens pontificaux. Le nouveau prélat, toujours assisté des deux évêques, va se présenter au célébrant, qui lui adresse ces paroles : « il faut que l'évêque juge, interprète, consacre, confère les ordres, sacrifie, baptise & confirme ». Après quoi le célébrant se met à genoux, ainsi que tous ceux qui l'assistent, & le récipiendaire se prosterne la face contre terre. Alors le célébrant, tenant sa crosse à la main gauche, fait le signe de la croix sur lui. Les deux évêques assistans en font autant.

Après cette cérémonie, le célébrant prend le livre des évangiles & le pose sur les épaules du futur évêque. Ce prélat & les deux assistans mettent aussi les mains sur sa tête, en lui disant : « recevez le S. Esprit. » On met ensuite une serviette sur le col de l'évêque désigné ; & le célébrant procède à l'onction. Cette onction se fait en croix sur la couronne de l'évêque. De là il passe à celle des deux mains qui sont aussi posées en croix. Cette dernière onction se fait du pouce de la main droite au doigt index de la gauche, & du pouce de la gauche au doigt index de la droite ; après quoi le célébrant lui oint les paumes des mains, & lui remet le bâton pastoral & l'anneau après les avoir aspergés d'eau bénite. En lui remettant le livre des évangiles, le célébrant lui dit : « recevez l'évangile, allez & prêchez au peuple qui vous est confié. » Après cette mission, le célébrant & les deux évêques assistans lui donnent le baiser de paix.

Le nouveau prélat fait ensuite son offrande mystique, qui consiste en deux flambeaux allumés, deux pains & deux petits barils de vin. Puis le célébrant communique l'évêque qu'il a consacré. Après la communion, il bénit la mitre, l'asperge d'eau bénite & la met sur la tête du nouvel évêque. On lui donne ensuite les gants & on le fait asseoir sur le siege épiscopal où le célébrant étoit assis auparavant. C'est-là que finit la consécration. Les assistans le promènent dans l'église où il donne la bénédiction au peuple. Après quoi il revient vers l'autel la mitre en tête & la crosse à la main, fait le signe de la croix & donne une seconde fois la bénédiction au peuple. Il passe du côté de l'épître, s'y met à genoux tourné vers le célébrant, la crosse à la main & la mitre en tête & chante trois fois *ad multos annos* ; d'abord du côté de l'épître, ensuite au milieu de l'autel, & enfin aux pieds du célébrant. La cérémonie finit par le

Figures.

chant d'un cantique après lequel le célébrant baise le nouveau prélat, fait le signe de la croix & le salue. Le nouvel évêque en fait autant & chacun se retire. La consécration des archevêques n'a rien de particulier, si ce n'est la réception du *pallium*, que leur envoie le pape 162. (*fig. 162*). On porte cet ornement sur l'autel, & le célébrant le lui met sur les épaules en prononçant ces paroles : « recevez à la gloire » de Dieu, de la Sainte Vierge, des apôtres S. Pierre & S. Paul, de » notre S. pere le pape, & de la sainte église romaine, ce *pallium* pris » du corps de S. Pierre, & dans lequel se trouve la plénitude de la di- » gnité pontificale. Servez-vous de ce *pallium* en certains jours marqués » dans les privilèges que le saint siege apostolique vous accorde, au » nom du pere, &c. »

Ce *pallium* est fait de laine blanche & en forme de bandes, larges de trois doigts, qui entourent les épaules comme des petites brâteles; ayant des pendants longs d'une palme, par devant & par derriere, avec de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, couvertes de soie noire & quatre croix rouges. Ce sont deux agneaux que l'on offre tous les ans sur l'autel de l'église de Sainte Agnès à Rome, qui fournissent la laine dont on fait le *pallium*. L'offrande de ces agneaux se fait le 21 Janvier, jour de la fête de Sainte Agnès. Les sous-diacres apostoliques sont chargés de les élever, jusqu'à ce que le tems soit venu de les tondre. C'est dans le sépulchre des saints apôtres que l'on conserve l'étoffe des *pallium*.

Les archevêques ne peuvent ni sacrer les évêques, ni faire des dédicaces, ni officier pontificalement qu'ils n'aient reçu le *pallium*; & il faut qu'ils en demandent un nouveau, s'il arrive qu'ils changent d'archevêché. Lorsque le prélat meurt, l'usage veut qu'on l'enterre avec lui. S'il est enterré dans son diocèse, on le lui met sur les épaules. Si son corps est inhumé ailleurs, on lui met le *pallium* sous la tête. Tous les *pallium* qui ont servi à un même archevêque en différens diocèses, doivent être enterrés avec lui. Le dernier porté est mis sur les épaules du mort; on lui met les autres sous la tête. Cet ornement n'est pas, d'ailleurs, affecté aux seuls archevêques. Il est des évêques tels que ceux d'Autun & de Dol, en Bretagne, qui ont le droit de le porter.

Fin du Tome second.

TABLE



On donne l'ANNEAU à l'EVÊQUE. | On lui présente le LIVRE des EVANGILES.



Le nouvel EVÊQUE présente les flambes, le Pan, et le Vin. | On met la MITRE sur la tête de l'EVÊQUE consacré.



On lui donne le BÂTON PASTORAL. | L'ARCHEVEQUE revêt le PALLIUM.

u prêtre,
fait autant
n de par-
le pape
ant le lui
la gloire
Paul, de
llium pris
de la di-
s marqués
orde, au

bandes,
es petites
par der-
és, cou-
eaux que
à Rome,
e de ces
nés. Les
ce que le
ôres que

des dédi-
ium ; &
changent
l'enterre
épaules.
la tête.
différens
is sur les
ent n'est
ques tels
t de le

ABLE

T A B L E

D E S M A T I E R E S

Contenues dans le second Volume des
CÉRÉMONIES ET COUTUMES RELIGIEUSES
de tous les Peuples du Monde.

RELIGION NATURELLE.

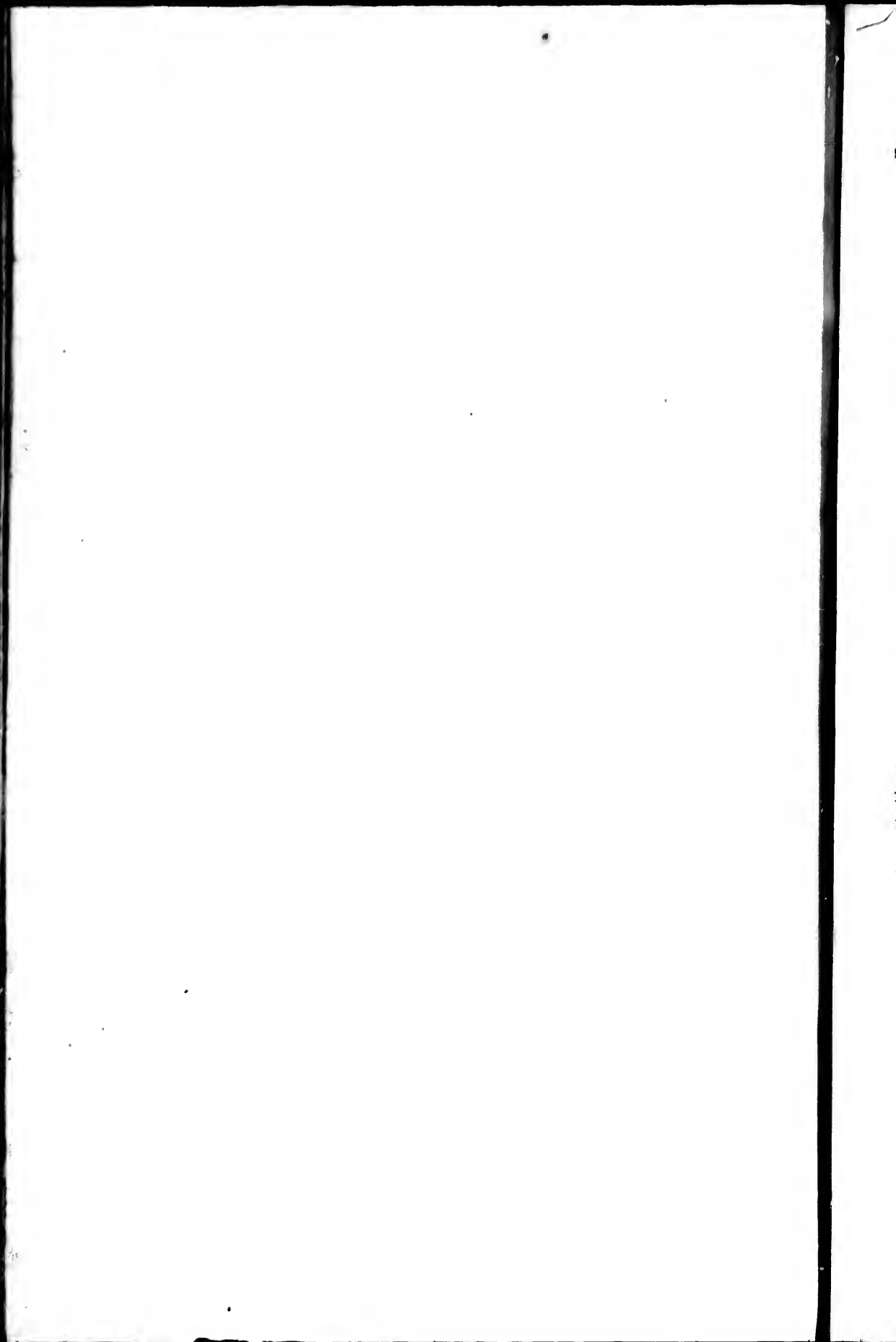
ARTICLE XIX.	<i>Religion du Pérou.</i>	Page	1
ARTICLE XX.	<i>Religion des Mexicains.</i>		19
ARTICLE XXI.	<i>Religion des Isles Caraïbes.</i>		33
ARTICLE XXII.	<i>Religion des Peuples de Panama, de Paria, du Yucatan, de l'Isle Espagnole & de quelques autres contrées d'Amérique.</i>		37
ARTICLE XXIII.	<i>Religion des Peuples du Brésil.</i>		45

E U R O P E.

SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

ARTICLE XXIV.	<i>Religion de ceux des Peuples d'Europe qui ont conservé la religion naturelle.</i>		49
SECTION PREMIÈRE.	<i>Religion des Kamtschadales.</i>		50
	<i>Religion des Lapons.</i>		57
SECTION II.	<i>Religion des Juifs modernes.</i>		63
SECTION III.	<i>Religion des Musulmans.</i>		93
SECTION IV.	<i>Religion des Chrétiens.</i>		129
ARTICLE PREMIER.	<i>Religion des Catholiques Romains.</i>		132

Fin de la Table du Tome second.

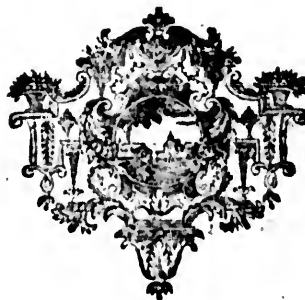


EXPLICATION

De la Planche 151, représentant de la Chapelle du Pape.

1. LA place où est le trône du côté de l'évangile.
2. Les sieges des cardinaux autour de l'autel & du trône, ensuite ceux des ambassadeurs & des prélats.
3. Espace destiné pour les religieux, les officiers de la cour du pape, les palatins ne s'y mettent point.
4. Espèce de balustrade qui sépare le clergé d'avec le peuple.
5. Premier cardinal diacre à la droite de sa sainteté.
6. Second cardinal diacre à la gauche.
7. Les cardinaux évêques.
8. Les cardinaux prêtres.
9. Les cardinaux diares.
10. Les ambassadeurs des princes.
11. Les dues.
12. Les patriarches & évêques assistans.
13. Le Gouverneur de Rome.
14. Les envoyés ou légats ecclésiastiques.
15. Les évêques du premier ordre.
16. Les évêques du second ordre.
17. Les évêques du troisième ordre.
18. Les abbés protonotaires généraux d'ordre & pénitenciers.
19. Procureurs généraux des religions.
20. Les gentilshommes féculiers.
21. Le cardinal célébrant.
22. Le diacre & le sou-diacre assistans.
23. L'assistant du cardinal.
24. Chapelains du célébrant.
25. Ceux qui doivent donner l'eau.
26. Une crédence.
27. Le sacristain & la croix pontificale.
28. Deux cameriers secrets.
29. Le lutrin.
30. Sénateurs.
31. Conservateurs.
32. Barons & chevaliers.
33. Sous-diacre apostolique.
34. Premier auditeur de rote.
35. Maître du sacre palais.
36. Auditeur de rote.
37. Acolytes apostoliques.
38. Abréviateurs du grand parquet.
39. Cameriers secrets du pape.
40. Cameriers participans.
41. Cubiculaires ou chambellans.
42. Avocats consistoriaux.
43. Medecin du pape.
44. Caudataires des cardinaux.
45. Le siege du célébrant.

- | | |
|---|---|
| 46. Le premier maître des cérémonies debout. | 50. Le chœur des musiciens. |
| 47. Le premier cardinal prêtre servant. | 51. Le maître du sacré ho-
les écuiers, le capitaine des
suisses. |
| 48. Le second maître des cérémonies. | 52. Les mailliers du pape. |
| 49. Ceux qui sont destinés au service de la chapelle pontificale. | 53. Les suisses. |
| | 54. Le prédicateur. |



me,
he
t d

